Bureau
international
du Travail

L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2010-2011:

Progrès réalisés et priorités futures

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2010–2011:

Progrès réalisés et priorités futures

Février 2012

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Organisation internationale du Travail

Copyright © Organisation internationale du Travail 2012

Première édition 2012

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

IPEC

L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2010–2011: Progrès réalisés et priorités futures / Bureau international du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) - Genève: OIT, 2012.

ISBN 978-92-2-226177-2 (Print), 978-92-2-226178-9 (Web PDF)

International Labour Office; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

Travail des enfants / IPEC / évaluation de programme / rôle du BIT / coopération technique / coopération internationale / divulgation de l'information / évaluation de projet – 13.01.2

Disponible aussi en anglais: *IPEC action against child labour 2010–2011: Progress and future priorities,* ISBN 978-92-2-126177-3 (Print), 978-92-2-126178-0 (Web PDF), Genève, 2012; et en espagnol: *La acción del IPEC contra el trabajo infantil 2010-2011: Avances y prioridades futuras,* ISBN: 978-92-2-326177-1 (Print), 978-92-2-326178-8 (Web PDF), Genève, 2012.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/ipec

Photos: Copyright © Organisation internationale du Travail
Couverture – Les dessins présentés ont été créés par des enfants
Photocomposition en Italie – Imprimé en Italie

Contenu

ABREVIATIONS vii

RESUMÉ ix

1. ÉVOLUTIONS CLÉS 1

1.1. Rapport global du BIT 2
1.2. La Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants et son suivi 2
1.3. Plan d'action mondial et suivi....3
1.4. Le travail des enfants et l'agenda international élargi 6

2. LE TRAVAIL DES ENFANTS À L'ÉCHELLE MONDIALE 7

2.1. La situation dans le monde 8
2.2. Réponse à la crise mondiale économique et de l'emploi 8
2.3. Point de vue régional sur le travail des enfants....9

3. PROGRÈS EN DIRECTION DES CIBLES DE L'IPEC 17

3.1. Programme et budget....18
3.2. Rapport sur d'autres indicateurs importants pour l'IPEC....25
3.3. Les études de suivi indiquent des résultats à plus long terme....27

4. ACTIVITÉS DE L'IPEC AU COURS DU BIENNIUM 29

4.1. Droits de l'homme, normes internationales du travail et assistance juridique aux mandants 30
4.2. Dialogue social et coopération tripartite 30
4.3. Responsabilité sociale des entreprises 34
4.4. Coopération Sud-Sud et Triangulaire 35
4.5. Partenariats internationaux 35
4.6. Travail avec les ONG et le secteur bénévole....38
4.7. Education et travail des enfants....40
4.8. Initiatives de soutien aux niveaux de vie et travail des enfants....42
4.9. Travail des enfants dans l'agriculture....43

4.10. Traite des enfants, migrations et travail des enfants....43
4.11. Travail domestique des enfants....44
4.12. L'utilisation des enfants dans des conflits armés et le travail des enfants dans des situations d'urgence....46
4.13. Egalité hommes-femmes et travail des enfants....46
4.14. Coopération au sein du BIT, renforcement des capacités et coopération avec le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT) 48

5. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES 51

5.1. Promotion et sensibilisation 52
5.2. Développement et partage des connaissances....55
5.2.1. Données relatives au travail des enfants....55
5.2.2. Travail des enfants et emploi des jeunes....58
5.2.3. Travail dangereux des enfants 59
5.2.4. Observation et suivi du travail des enfants....61
5.2.5. Protection sociale et travail des enfants 61
5.3. Outils de partage des connaissances 63

6. COOPÉRATION TECHNIQUE 65

6.1. Développement de projets....67
6.2. Exécution du Programme....67
6.3. Appui de la communauté des donateurs 68
6.4. Nouveaux projets de l'IPEC 71
6.5. Pénurie de ressources 71

7. GESTION DU PROGRAMME, QUESTIONS DE PERSONNEL ET DONNÉES FINANCIÈRES 73

7.1. Développement et gestion des ressources humaines 74
7.2. Structure sur le terrain 75
7.3. Procédures opérationnelles 75

8. ANALYSE ET ÉVALUATION D'IMPACT 77

8.1. Stratégies intégrées d'évaluation et de suivi....78
8.2. Analyse et évaluation d'impact 78
8.3. Evaluations de projet en 2010-2011....79
8.4. Evaluations stratégiques et thématiques en tant que composante du renforcement des connaissances....79
8.5. Suivi des évaluations....80

ANNEXES

Annexe I: Programme et budget de l'OIT pour 2012-2013 82

Annexe II: Résumé des progrès accomplis vers la réalisation des indicateurs 16.1 et 16.2 91

Annexe III: Projets de l'IPEC en 2010-2011 95

Annexe IV: Progrès réalisés vers la ratification universelle des conventions de l'OIT relatives au travail des enfants 100

Annexe V: Tableaux financiers 101

Annexe VI: Évaluations finalisées en 2010-2011 111

Annexe VII: Liste des principales publications 113

Annexe VIII: Les activités de l'IPEC en 2010-2011 115

Annexe IX: Principales activités syndicales et patronales soutenues au cours du biennium 143

ENCADRÉS

Encadré 1: Amériques – Feuilles de route pour faire des pays d'Amérique centrale une zone libre du travail des enfants et de ses pires formes 3

Encadré 2: Global – Plan d'action mondial 2010 de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants 4

Encadré 3: Somalie – Premiers pas vers l'élimination du travail des enfants 11

Encadré 4: Bangladesh – Créer un mécanisme règlementaire et de suivi pour combattre le travail des enfants dans l'économie urbaine non formelle ... 12

Encadré 5: Kirghizistan – Unis dans l'action: le rôle de l'IPEC dans l'initiative «Une ONU» 14

Encadré 6: Guyana – Le gouvernement lance un programme de maintien scolaire de prévention du travail des enfants 15

Encadré 7: Sierra Leone – Ratification des conventions sur le travail des enfants 23

Encadré 8: Cambodge – Création d'un comité de coordination des syndicats 31

Encadré 9: Moldova – Activités pour les employeurs 32

Encadré 10: Kenya – Le rôle clé des partenaires sociaux dans la lutte contre le travail des enfants 33

Encadré 11: Global – Les pays de langue portugaise s'unissent pour lutter contre les pires formes de travail des enfants 36

Encadré 12: Global – Collaboration OIT-FAO concernant le travail des enfants dans la pêche et l'aquaculture 37

Encadré 13: Egypte – Coopération inter-agences 39

Encadré 14: Global – Programmes d'action mis en œuvre par des ONG: Prestation de services dans le cadre d'une approche de développement intégré 40

Encadré 15: Maroc – Intégration de la question du travail domestique des enfants dans le projet des OMD pour lutter contre la violence liée au genre 45

Encadré 16: Venezuela – Des étudiants universitaires effectuent une simulation de la Conférence internationale du Travail: MOIT 53
Encadré 17: Amériques – Renforcement des capacités des mandants des Caraïbes pour l'élaboration de listes des travaux dangereux pour les enfants 60
Encadré 18: Global – L'IPEC utilise les conclusions de l'évaluation thématique des activités d'observation et suivi du travail des enfants (OSTE) 62
Encadré 19: Amériques et Asie – Partage des connaissances et création des réseaux sociaux 63

GRAPHIQUES

Graphique 1: Objectif 16, avec indicateurs, cibles et critères de mesure. 18
Graphique 2: Nombre de visites du site web de l'IPEC 54
Graphique 3: Octroi de ressources de coopération technique de l'IPEC par région pendant la période 2000-2011 68

TABLEAUX

Tableau 1: Bénéficiaires directs par sexe et type de prestation.....26
Tableau 2: Répartition des bénéficiaires directs par sexe et par région 26
Tableau 3: Assistance et conseil de l'IPEC en 2010-2011 66
Tableau 4: Évolution des approbations depuis 2002 67
Tableau 5: Approbations de donateurs de l'IPEC reçues pour 2000-2011 69
Tableau 6: Cadre stratégique et ressources totales pour 2012-2013 85
Tableau 7: Budget de fonctionnement de l'IPEC – budget régulier.....86
Tableau 8: Affectations approuvées pour 2012-2013 par donateur 86
Tableau 9: Affectations approuvées pour 2012-2013 par pays ou région bénéficiaire 88

Abréviations

ACT/EMP	Bureau des activités pour les employeurs de l'OIT
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs de l'OIT
CIT	Conférence internationale du Travail de l'OIT
CSBO	Compte supplémentaire du budget ordinaire
CSI	Confédération syndicale internationale
ECLT	Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac
ENTE	Enquête nationale sur le travail des enfants
EPT	Éducation pour tous
ESCE	Exploitation sexuelle commerciale des enfants
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IE	Internationale de l'éducation
ODM	Objectifs du Millénaire pour le développement
OIE	Organisation internationale des employeurs
PAN	Plan d'action national
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTD	Programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SCREAM	Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias de l'IPEC
SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC
SSTE	Système d'observation et suivi du travail des enfants
TCE	Transfert conditionnel en espèces
UCW	Programme inter-agences «Comprendre le travail des enfants»
UITA	Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes
UNGC	Pacte mondial du Secrétaire général des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

Résumé

Le présent rapport d'activités constitue un résumé du travail du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) du BIT pour la période 2010-2011. Ce biennium a connu un grand nombre d'évènements, dont une conférence mondiale sur le travail des enfants, la publication du troisième Rapport global du BIT sur le travail des enfants, contenant de nouvelles estimations mondiales et régionales, et l'adoption par l'OIT d'un Plan d'action mondial fixant une stratégie pour les actions futures en vue de l'élimination du travail des enfants. L'on a pu constater au cours du biennium que de nombreux pays poursuivaient leur lutte contre les conséquences de la crise économique mondiale et celle de l'emploi, qui risquent de mettre en danger les progrès que beaucoup d'entre eux ont enregistré dans la réduction du travail des enfants. Le présent rapport d'activités met en lumière les évolutions et succès clés de 2010 et 2011, le développement des connaissances, les opérations menées et l'efficacité des activités de coopération technique de l'IPEC.

Le travail de l'IPEC se fonde sur la convention no. 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention no. 182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants et les recommandations qui les accompagnent, qui forment le cadre normatif international faisant autorité en matière d'élimination du travail des enfants et constituent la pierre angulaire de la stratégie de l'IPEC visant à éliminer le travail des enfants, la priorité étant donnée à ses pires formes. Ces conventions sont renforcées par la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration de 2008 de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Le Plan d'action mondial de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants, le Programme et budget de l'OIT, son Cadre stratégique et les priorités nationales telles qu'exprimées dans les Programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et les autres politiques nationales et cadres de développement apportent de nouvelles orientations.

Les ingrédients essentiels pour lutter contre le travail des enfants sont principalement l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants, au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi, une protection sociale élargie fournissant un amortisseur aux familles pour leur permettre de garder leurs enfants, filles et garçons, à l'école, du travail productif et décent pour les adultes et un dialogue social afin de s'assurer que tous ces efforts soient durables. Des étapes importantes ont été franchies pour traduire ces éléments en progrès réels dans la lutte contre le travail des enfants au niveau régional et national. La question du travail des enfants a été intégrée dans les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), souvent à titre prioritaire, et est en cours d'intégration dans les cadres nationaux et régionaux de développement; des efforts sont également déployés pour faire passer à un échelon supérieur ce qui fonctionne, tels que l'abolition des frais de scolarité et l'élargissement des programmes de transferts conditionnels en espèces pour garder les enfants à l'école. L'on insiste également de plus en plus sur la mobilisation de la volonté politique nécessaire pour élaborer des politiques, des programmes et des services publics essentiels dont les enfants ont besoin, grâce aux allocations budgétaires appropriées et au renforcement des capacités destinés à en garantir la mise en œuvre au niveau local et de district.

Réussites de l'IPEC

Au cours du biennium, l'IPEC a continué à soutenir un large éventail d'activités qui contribuent à l'élimination du travail des enfants. Parmi elles, la prestation d'assistance technique aux mandants, des campagnes mondiales de promotion et l'amélioration de la base de connaissances. Ce travail a été étroitement lié à des activités qui aident directement les enfants qui travaillent et leurs familles dans certains des pays les plus pauvres du monde.

Le troisième Rapport global du BIT sur le travail des enfants, *Intensifier la lutte contre le travail des enfants,* a été présenté en mai 2010. Il fournit de nouvelles évaluations mondiales du travail des enfants qui indiquent un ralentissement de la vitesse de réduction de celui-ci, en dépit de la diminution continue de son étendue.

En novembre 2010, le Conseil d'administration de l'OIT a adopté un Plan d'action mondial qui oriente clairement le soutien aux efforts déployés par les États membres pour éliminer le travail des enfants. Ce plan s'appuie fortement sur l'approche du travail décent de l'OIT. En se basant sur cette approche, il propose le développement du travail dans des domaines stratégiques, dont la promotion de politiques publiques destinées à combattre les causes profondes du travail des enfants, en élaborant l'agenda des connaissances et en renforçant les compétences des mandants.

Dans le cadre des efforts déployés pour donner un nouvel élan destiné à atteindre l'objectif de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016, le Gouvernement des Pays-Bas a accueilli la Conférence mondiale sur le travail des enfants à La Haye. Il s'agissait de la première conférence internationale sur le travail des enfants organisée depuis plus de dix ans. L'événement a réuni 500 délégués venus de 97 pays, représentant des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des organisations internationales et des organisations non gouvernementales. Les participants ont adopté par acclamation la *Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016*, qui fixe un ensemble d'actions requises pour progresser vers l'objectif de 2016.

Afin de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial, l'IPEC a mis en exergue la synchronisation de son agenda de connaissances, la poursuite de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Objectif Afrique et un renforcement des capacités.

Les travaux de l'IPEC cherchent à intégrer chaque fois davantage l'action contre le travail des enfants dans les cadres nationaux de développement et soutiennent les pays dans l'élaboration de leurs politiques nationales, programmes et plans d'action contre le travail des enfants. L'expérience sur le terrain révèle que si les gouvernements adoptent, en consultation avec les partenaires sociaux, les politiques correctes et des mesures pour les mettre en œuvre efficacement, il est possible de faire des progrès dans l'élimination et la prévention du travail des enfants. L'établissement de cet environnement politique de soutien est une étape importante pour garantir des actions effectives de réduction du travail des enfants. Depuis la Conférence de La Haye, 27 pays ont publié de nouvelles politiques nationales contre le travail des enfants, des plans d'action nationaux et des feuilles de route nationales, ou ont actualisé les documents déjà existants.

La Journée mondiale contre le travail des enfants de 2011 s'est concentrée sur les enfants dans les travaux dangereux, en réponse au besoin de viser les enfants de 15-17 ans et de créer des rapports plus étroits avec l'emploi des jeunes. L'IPEC continue à soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux (PAN) et de feuilles de route. Dans la coopération technique, les projets adoptent toujours plus une approche intégrée basée en zones géographiques. L'IPEC continue à renforcer son travail avec les organisations d'employeurs et travailleurs. L'accent est mis de plus en plus sur l'agriculture et l'IPEC soutiendra la réunion de la Marche mondiale sur le travail des enfants dans l'agriculture, en juin 2012. Afin de viser les personnes les moins visibles et les plus vulnérables, l'IPEC a désormais un programme sur les enfants domestiques.

L'IPEC a aussi continué à se focaliser sur une meilleure intégration des questions du travail des enfants dans les priorités globales de l'OIT, notamment dans les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD). Actuellement, le travail des enfants est inclus en tant que priorité, résultat ou indicateur dans la majorité des PPTD dans toutes les régions.

Les indicateurs de rendement et les objectifs concernant le travail des enfants figuraient dans le Programme et budget de l'OIT pour 2010-2011. Le premier indicateur concernait le nombre d'États membres qui, avec l'appui du BIT, adoptent des politiques et mettent en place des programmes ayant une réelle portée pour éliminer le travail des enfants, conformément aux conventions et recommandations de l'OIT. L'objectif était de 45 Membres, dont 15 en Afrique. Cet objectif a été dépassé, puisque le BIT constate que 53 États membres, dont 17 en Afrique, ont respecté cet indicateur.

Le second indicateur se réfèrait au nombre d'États membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, prennent au moins une mesure pour adopter ou modifier la législation ou renforcer leur base de connaissances sur le travail des enfants. Alors que l'objectif était de 50 États membres, le BIT a constaté que 70 États membres l'ont atteint.

Au cours du biennium, on a enregistré six ratifications de la convention no. 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi, ce qui a fait passer le nombre de ratifications de 155 à 161. L'on a aussi enregistré trois

ratifications de la convention no. 182 sur les pires formes de travail des enfants, faisant passer le total des ratifications de 171 à 174. L'IPEC a apporté une assistance technique à la plupart des pays qui ont ratifié les conventions au cours de la période examinée et en fournit à d'autres pays et régions, où de nouveaux progrès en matière de ratification sont possibles.

Quelque 135 000 enfants ont bénéficié directement des projets de l'IPEC, via des mesures de prévention ou un appui au retrait du monde du travail, et l'on estime que 28,5 millions d'enfants en ont bénéficié indirectement. Une avancée importante au cours du biennium a été l'élaboration et le lancement de projets suivant une approche plus intégrée qui, parallèlement à des interventions directes immédiates, cherchent à élaborer avec les mandants une politique durable à long terme et des interventions en matière de conditions de vie, de marché du travail, de protection sociale, de dialogue social, d'éducation et d'autres services publics visant les causes profondes du travail des enfants.

Ce rapport d'activités présente un large éventail des activités menées par le Programme dans les domaines de la connaissance, de la promotion et des partenariats. La Journée mondiale contre le travail des enfants a continué à jouer un rôle important et a bénéficié d'un large soutien en 2010 et 2011.

Questions opérationnelles et organisationnelles

Au cours du biennium, l'IPEC a mené des activités de tous types dans 102 États membres, plus au Sud Soudan et au Kosovo (tel que défini par la résolution 1224 du Conseil de sécurité des Nations Unies). La part de l'IPEC dans le total des programmes de coopération technique du BIT s'est élevée à 20 pour cent en 2010 et à 18,3 pour cent en 2011. Les dépenses totales pour le biennium ont atteint 95,5 millions de dollars des États-Unis (49,4 millions en 2010 et 46,1 millions en 2011). Le taux d'exécution annuel, qui représente le pourcentage des dépenses réelles par rapport aux fonds disponibles au cours de l'année, a été de 84 pour cent.

Les nouveaux projets approuvés en 2010-2011 se sont élevés à 83,8 millions de dollars des États-Unis, contre 119,7 millions en 2008-2009. Le nombre de pays donateurs de l'IPEC a été de 14 pendant le biennium, Commission européenne incluse, alors qu'ils avaient été de 18 au cours du biennium précédent. La réduction des sommes allouées résulte d'un environnement de financement généralement plus difficile dans le domaine du développement et de nouvelles dispositions relatives aux financements, y compris de la part du principal donateur de l'IPEC. Alors que la situation des financements constitue un défi, l'IPEC a cherché à tirer profit de nouvelles possibilités, dont l'accès à des financements via le Compte supplémentaire du budget ordinaire de l'OIT, le travail conjoint dans le cadre de la participation de l'OIT à l'initiative «Une ONU – Unis dans l'action», les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et de nouvelles dispositions de financement grâce à des Partenariats Public-Privé (PPP).

Programme et budget pour 2012-2013

Cette partie du rapport concerne l'approche des ations au cours du biennium 2012-2013, dans le cadre de l'objectif 16 du Cadre stratégique de l'OIT pour 2010-2015: «Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes». Deux indicateurs reflètent les domaines dans lesquels les mandants des États membres passent à l'action avec le soutien de l'IPEC pour atteindre progressivement l'objectif 16. Sur le plan des ressources stratégiques et opérationnelles, une diminution peut être constatée tant au niveau des affectations budgétaires ordinaires que des ressources extrabudgétaires escomptées.

L'année 2012 marquera le vingtième anniversaire de l'IPEC. Pendant plus d'une décennie maintenant, le travail des enfants a été reconnu comme une question essentielle des droits de l'homme au travail, parallèlement à la liberté d'association, au droit à la négociation collective, à l'abolition du travail forcé et à la non-discrimination dans le travail et l'emploi. La communauté internationale s'est rendue compte que le travail des enfants constitue une entrave importante à la réalisation des droits des enfants, au développement national et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans une perspective d'avenir, 2012 marquera la présentation du premier d'une série de Rapports mondiaux sur le travail des enfants, dans le cadre du processus de suivi de la Feuille de route de La Haye. Le Gouvernement du Brésil accueillera une Conférence mondiale sur le travail des enfants de suivi en 2013, afin de mesurer les avancées dans la mise en œuvre de la Feuille de route de La Haye et les progrès réalisés dans le cadre de l'objectif de 2016.

1

1. Évolutions clés

1.1. Rapport global du BIT

Le BIT a présenté en mai 2010 son troisième **Rapport global sur le travail des enfants,** *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*[1]. Sa principale conclusion a été que, même si le travail des enfants continue à diminuer, il le fait à un rythme plus faible qu'auparavant. En 2006, encouragé par les résultats positifs du second Rapport global, le BIT avait fixé 2016 comme date butoir pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. À mi-chemin de cette date, le troisième rapport alerte sur le fait que si les tendances actuelles se maintiennent, l'objectif 2016 ne sera pas atteint.

Il estime que le travail des enfants a reculé de seulement trois pour cent dans les quatre années couvertes par les nouvelles estimations (2004-2008) alors qu'au cours de la période antérieure le déclin avait été de dix pour cent. Deux-cent-quinze millions d'enfants sont toujours contraints de travailler dans le monde.

Le Rapport global 2010 exhorte à renouveler l'engagement politique pour améliorer et accélérer les actions de lutte contre le travail des enfants, fondées sur de bons choix politiques, les connaissances, les capacités existantes et les ressources dédiées. Le rapport insiste également sur l'importance d'intégrer le travail des enfants dans les stratégies de développement nationales et les objectifs de développement plus larges, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

En juin 2010, les **débats de la Conférence internationale du Travail (CIT) sur le Rapport global 2010**, ont mis en exergue le lien essentiel entre l'accès à une éducation de qualité et l'élimination du travail des enfants, et ont souligné que l'emploi décent pour les adultes, une protection sociale efficace et l'application vigoureuse de la législation sont des impératifs. Ils ont aussi mis en relief la nécessité de rompre le cercle vicieux du travail des enfants et de la pauvreté en relevant les défis de l'économie informelle, où se concentre l'essentiel du travail des enfants. Ces débats ont insisté également sur la promotion du dialogue social et le renforcement des systèmes de relations professionnelles pour soutenir les politiques publiques visant à traiter les causes profondes du phénomène.

Au niveau international, le Rapport global 2010 sur le travail des enfants a jeté les bases de la réflexion et de l'action stratégique.

1.2. La Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants et son suivi

Accueillie par le gouvernement des Pays-Bas en mai 2010, cette **première grande réunion internationale organisée depuis plus de dix ans sur le travail des enfants** a été un des moments phares du biennium. **Plus de 500 délégués venant de 97 pays ont participé à la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye** (appelée dorénavant «Conférence de La Haye»). Reflétant le fait que le travail des enfants est inexorablement lié à d'autres questions de développement, les représentants gouvernementaux ont rappelé qu'il relève des ministères du travail mais aussi des Ministères de l'Agriculture, du Développement, de la Planification, de la Finance et de l'Éducation. Au rang des participants figuraient également des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, d'organisations régionales et internationales et d'ONG, ainsi que du monde universitaire.

Le programme de la Conférence de La Haye comprenait des interventions d'orateurs de haut rang, le lancement du Rapport global 2010 du BIT et le **rapport inter-agences sur le travail des enfants et les politiques de développement, *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants*[2], élaboré par le BIT, la Banque mondiale et l'UNICEF**, ainsi que des discussions sur cinq thèmes spécifiques (l'intégration des politiques, les besoins de financement, la stratégie bjectif Afrique, la sensibilisation

1 Disponible à: www.ilo.org/global/resources/WCMS_136696/lang—fr/index.htm.

2 Disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=13333.

Encadré 1: Amériques – Feuilles de route pour faire des pays d'Amérique centrale une zone libre du travail des enfants et de ses pires formes

Agissant par l'intermédiaire des ministères du Travail, l'IPEC a aidé les gouvernements des pays d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine à définir une stratégie pour atteindre les objectifs de l'Agenda de l'hémisphère pour le travail décent 2006-2015 en matière de travail des enfants, notamment l'abolition des pires formes du travail des enfants jusqu'en 2015, et d'éliminer totalement le travail des enfants d'ici à 2020. Sept feuilles de route nationales et une feuille de route sous-régionale ont été adoptées; les feuilles de route nationales ont été formalisées en tant que politiques nationales.

Ces feuilles de route sont des cadres stratégiques nationaux qui fixent les actions à entreprendre en coordination avec des politiques en relation étroite avec le sujet (pauvreté, éducation, santé, etc.). Par exemple, toutes les feuilles de route nationales prévoient l'intégration d'indicateurs sur le travail des enfants dans les systèmes de surveillance épidémiologique existants en tant qu'action stratégique de politique sanitaire. Ceci démontre combien les feuilles de route cherchent non seulement à créer de nouvelles interventions, mais aussi à améliorer les politiques existantes.

Ces comportements politiques coordonnés sont innovants car ils englobent des stratégies pour la prévention et l'élimination du travail des enfants, en particulier de ses pires formes, et établissent comment les agences responsables, dont les comités nationaux, devraient coordonner leurs efforts. En plus des ministères du Travail, le cadre politique rassemble d'autres parties prenantes clés, comme les ministères de l'Économie, de la Culture, de l'Agriculture, ainsi que tous les programmes de réduction de la pauvreté pertinents. De surcroît, les feuilles de route fournissent des cadres clairs pour mesurer et évaluer, au niveau national, le respect des conventions nos. 138 et 182.

La plupart des pays ont traduit les feuilles de route dans des programmes conjoints, qui ont été pris en compte dans les allocations annuelles de fonds institutionnels. Au Costa Rica, elles ont été insérées dans le Plan national de développement.

Les feuilles de route nationales et les documents afférents sont disponibles sur:
www.ilo.org/ipecinfo/product/searchProduct.do?&selectedThemes=592&selectedPublicOrIntranet=1

et les engagements politiques et l'action tripartite). La Conférence de La Haye a adopté par acclamation la *Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016*[3] (appelée dorénavant «Feuille de route de La Haye»), élaborée dans le cadre d'un processus consultatif étendu et à base élargie, qui a eu lieu avant et pendant la conférence.

La Feuille de route de La Haye appelle à l'action des gouvernements, des partenaires sociaux, de la communauté internationale et de la société civile, tout en affirmant que les gouvernements ont la responsabilité primaire de l'abolition du travail des enfants, surtout de ses pires formes.

1.3. Plan d'action mondial et suivi

En novembre 2010, le Conseil d'administration du BIT a examiné les travaux de la Conférence internationale du Travail (CIT) sur le Rapport global 2010 du BIT et a réexaminé les priorités concernant les activités de coopération technique de l'OIT contre le travail des enfants. **Le Conseil d'administration a renouvelé son soutien au Plan d'action mondial 2006 et a adopté le Plan d'action mondial 2010, en tenant compte de la Feuille de route de La Haye. Il a également réaffirmé son engagement dans l'élimination du travail des enfants comme étant l'une des principales priorités de l'Organisation.**

Le Plan d'action mondial 2010 oriente clairement le travail de l'IPEC en matière d'efforts déployés par les États membres et les partenaires sociaux pour éliminer le travail des enfants. Il s'appuie fermement sur l'approche du travail décent de l'OIT et définit huit priorités: parvenir à la ratification universelle des conventions sur le travail des enfants; jouer un rôle moteur dans le programme d'amélioration des connaissances; promouvoir des politiques publiques ayant une orientation plus stratégique; développer et améliorer les stratégies régionales; renforcer les campagnes de sensibilisation, les partenariats stratégiques et le mouvement mondial contre le travail des enfants;

3 Disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=13453.

Encadré 2: Global – Plan d'action mondial 2010 de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants

Les paragraphes ci-après récapitulent les principales composantes proposées pour l'action de l'OIT contre le travail des enfants dans les années à venir.

Vers la ratification universelle des conventions sur le travail des enfants

L'OIT travaillera avec les États membres à la promotion de la ratification universelle des conventions nos. 138 et 182 de l'OIT, ainsi que pour obtenir la mise en œuvre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).

Promouvoir des politiques publiques pour lutter contre le travail des enfants

L'expérience pratique inestimable de la lutte contre le travail des enfants, acquise dans le cadre des programmes de terrain de l'IPEC, permettra d'apporter aux pays un appui éclairé dans la recherche de solutions, notamment pour l'élaboration de politiques et de plans d'action. Les mandants de l'OIT ont souligné l'importance d'assurer un enseignement de base de qualité, composante essentielle de la réponse au problème, et l'IPEC continuera d'établir des liens entre les initiatives visant à lutter contre le travail des enfants et à favoriser l'éducation pour tous. Sur un plan stratégique, l'accent sera mis sur d'autres interventions des pouvoirs publics pour traiter des causes profondes du travail des enfants et ont une influence positive sur celui-ci, notamment la protection sociale, l'emploi des jeunes, la promotion du travail décent et de la création de débouchés pour les travailleurs adultes et la lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale.

Jouer un rôle moteur dans l'acquisition et la diffusion de connaissances

Le BIT dispose d'un avantage comparatif grâce à l'expérience qu'il a accumulée en matière de collecte de données, de recherche empirique et opérationnelle et de programmation, et grâce à son vaste savoir-faire acquis au travers de ses projets sur le terrain et de ses partenaires sociaux. Il continuera – si ses ressources le lui permettent – à être l'institution du savoir et à produire des évaluations mondiales et régionales, ainsi qu'un Rapport mondial sur le travail des enfants. La coopération interinstitutionnelle, notamment via le programme inter-agences «Comprendre le travail des enfants» (UCW), continuera à être importante dans ce domaine. L'IPEC s'efforcera de combler les lacunes de connaissances existantes, en élaborant des stratégies destinées à mieux saisir les pires formes de travail des enfants les plus négligées et à élaborer des méthodologies d'évaluation d'impact, en vue d'expliquer les meilleures réponses politiques pour éliminer le travail des enfants. Il convient de mettre plus particulièrement l'accent sur la production de connaissances et la promotion des savoirs en matière de travail des enfants dans l'agriculture (un secteur où sont concentrés 60 pour cent des enfants astreints au travail), le travail forcé, le travail domestique des enfants (un domaine pour lequel une nouvelle norme internationale du travail a été adoptée en 2011 et où la majorité des enfants concernés sont des filles) et l'économie informelle. Le BIT va également mettre davantage en œuvre la résolution de la CIST concernant les statistiques du travail des enfants[4].

Priorités régionales

Le Rapport global 2010 souligne l'accroissement du travail des enfants en Afrique subsaharienne, en termes absolus et relatifs, justifiant la poursuite des efforts axés sur son élimination dans cette région. L'IPEC s'efforcera de mobiliser le soutien des donateurs pour de nouvelles actions en Afrique, tout en continuant de renforcer l'appui apporté dans le cadre du programme en cours et d'affiner son orientation stratégique. Les travaux menés en Asie du Sud, où l'on trouve le plus grand nombre d'enfants astreints au travail, seront axés sur la ratification des conventions et le suivi nécessaire. Malgré les progrès considérables accomplis en Amérique latine, il reste des défis importants à relever, notamment en ce qui concerne le travail des enfants dans les communautés autochtones, question qui requiert une attention particulière.

Activités de sensibilisation, partenariats stratégiques et mouvement mondial contre le travail des enfants

Pour développer et soutenir ce mouvement mondial, le BIT cherchera à étendre son influence à l'échelle mondiale en élaborant des outils de sensibilisation plus efficaces, notamment en donnant plus d'ampleur

4 La 18e Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté en 2008 la Résolution II concernant les statistiques de travail des enfants.

à la Journée mondiale contre le travail des enfants et en s'affirmant comme instance internationale d'échange d'idées et de pratiques pour la lutte contre le travail des enfants. Les rapports mondiaux proposés sur le travail des enfants seront des outils de sensibilisation essentiels dans les années à venir. Dans le cadre de la politique de Partenariats Public-Privé (PPP) de l'OIT, le Bureau engagera des discussions sur les initiatives multipartites visant à remédier au travail des enfants, notamment dans les secteurs du cacao, du sucre, du tabac, du coton, du café, des mines et de la pêche, tout en participant, dans ces secteurs, aux initiatives pour doter de moyens de subsistance les adultes qui risqueraient autrement d'envoyer leurs enfants travailler. Le Bureau continuera de promouvoir la lutte contre le travail des enfants selon la démarche «Unis dans l'action» des Nations Unies, dans le respect des dates cibles fixées aussi bien pour les Objectifs du Millénaire pour le développement (2015) que pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (2016), et dans le cadre des partenariats mondiaux et de la Coopération Sud-Sud. Il s'attachera aussi à favoriser l'intégration de la question du travail des enfants dans les stratégies internationales et dans les cadres et indicateurs de développement.

Renforcement des capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs

Le Rapport global a souligné le rôle vital que jouent les partenaires sociaux à tous les niveaux du mouvement mondial contre le travail des enfants. Le renforcement des capacités des partenaires sociaux s'inscrira parmi les activités programmées par le Bureau dans le cadre de projets. Une attention particulière sera accordée au rôle précieux des partenaires sociaux dans la promotion de la sensibilisation au travail des enfants et dans le soutien aux ripostes politiques, ainsi qu'au soutien apporté à ces organisations pour qu'elles jouent un rôle plus important dans le cadre de leurs compétences et de leurs mandats de représentation sur le lieu de travail.

Le travail des enfants dans les programmes par pays de promotion du travail décent

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, l'attention portée au travail des enfants sera traduite dans les programmes par pays de promotion du travail décent; les efforts destinés à renforcer les liens entre l'IPEC et les autres programmes et activités du BIT seront aussi intensifiés, tant au siège que sur le terrain. La crise mondiale menace d'avoir une influence négative sur le travail des enfants et, dans presque tous les pays dans lesquels le BIT pilote des programmes du Pacte pour l'emploi, l'IPEC sera en mesure de soutenir ces efforts grâce à la présence de son programme et de son personnel sur le terrain.

Appliquer la Feuille de route de La Haye

L'OIT apportera un soutien actif à la mise en œuvre de la *Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016*, approuvée par les participants à la Conférence de La Haye. L'IPEC collaborera aussi avec le Gouvernement du Brésil pour l'organisation de la Conférence mondiale de suivi sur le travail des enfants en 2013.

soutenir le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que leur participation aux programmes de lutte contre le travail des enfants; mieux intégrer et relier la question du travail des enfants aux programmes par pays de promotion du travail décent; appliquer la Feuille de route de La Haye.

Afin de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action mondial, l'IPEC a mis en exergue la synchronisation de son agenda de connaissances, la poursuite de l'élaboration de la nouvelle Stratégie Objectif Afrique et un renforcement des compétences; ces points seront abordés dans les chapitres suivants.

Comme le **suivi de la Feuille de route de La Haye** le demande, le BIT a commencé à préparer un ensemble de Rapports mondiaux sur le travail des enfants à orientation thématique. Le premier sera lancé en 2012 et se penchera sur l'expérience des programmes de protection sociale et d'autres instruments qui atténuent la vulnérabilité des ménages et ont des effets sur le travail des enfants. Les travaux d'élaboration d'un matériel de formation simple pour les mandants de l'OIT sur le suivi de la Feuille de route de La Haye ont également débuté et les services consultatifs techniques de l'IPEC ont travaillé avec les États membres sur le suivi au niveau national: depuis la Conférence mondiale, 27 pays ont publié ou actualisé leurs politiques nationales sur le travail des enfants, leurs programmes d'action nationaux ou leurs feuilles de route nationales.

Le Programme d'action mondial de l'IPEC, récemment récompensé par le Département du travail des États-Unis pour son élaboration et sa mise en œuvre d'actions de renforcement des capacités, les recherches menées et les données collectées sur le travail des enfants et le travail forcé, comprend des références explicites au soutien et à la poursuite des buts de la Feuille de route.

Lors de la Conférence de La Haye, le gouvernement du Brésil a annoncé sa volonté et son intention d'accueillir une conférence mondiale de suivi en 2013, afin de mesurer les avancées de la mise en œuvre de la Feuille de route de La Haye et les progrès réalisés en direction de l'objectif de 2016. Des discussions préparatoires relatives à cet évènement ont eu lieu avec le BIT.

1.4. Le travail des enfants et l'agenda international élargi

Alors que le nombre de ratifications des conventions nos. 138 et 182 de l'OIT ne cesse d'augmenter (voir annexe IV), l'importance de l'élimination du travail des enfants pour le développement global a été sous-estimée dans un nombre important de forums internationaux au cours du biennium.

Le document final du **Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement** de septembre 2010 appelle à «… *prendre les mesures d'entraide voulues pour éliminer les pires formes de travail des enfants, renforcer les systèmes de protection de l'enfance et lutter contre la traite d'enfants, entre autres par un renforcement de la coopération et de l'assistance internationales, y compris par un soutien au développement économique et social, aux programmes de réduction de la pauvreté et à l'éducation pour tous*».

La **Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les droits de l'enfant**, du 18 novembre 2010, prend note avec intérêt des résultats de la Conférence de La Haye, y compris la Feuille de route. Cette résolution appelle tous les Etats à traduire leur engagement d'éliminer le travail des enfants en actions concrètes et à abolir immédiatement les pires formes de travail des enfants, en tenant compte du Rapport global 2010 du BIT sur le travail des enfants.

Reconnaissant que le travail des enfants touche le plus fortement l'agriculture, en novembre et décembre 2010, la **140e session du Conseil de la FAO sur le travail décent et l'emploi rural dans l'agriculture** s'est penchée sur le travail des enfants dans l'agriculture, la dynamique mondiale, en particulier la Feuille de route et les partenariats en cours pour lutter contre le problème, ainsi que sur le rôle important de la FAO et des ministres de l'Agriculture. Au cours des discussions, des représentants d'États membres de la FAO ont exprimé leur soutien à ce domaine de travail. Il en a découlé plusieurs actions nationales et activités conjointes, dont l'élaboration de projets destinés à renforcer la portée et l'impact des efforts déployés pour éliminer le travail des enfants dans les zones rurales.

Le troisième **Forum ministériel de suivi des Principes et engagements de Paris en vue de protéger les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés**, tenu aux Nations Unies, à New York, en septembre 2010, a insisté sur l'importance de la réinsertion économique dans le cadre d'un processus global de libération et de intégration. L'IPEC s'est engagé à intensifier son travail dans ce domaine en élaborant et mettant en œuvre des projets destinés à soutenir la réinsertion économique d'enfants dans les pays en cause et en mettant en place des activités de renforcement des capacités visant les acteurs de la protection des enfants. L'IPEC recherche actuellement des donateurs disposés à financer ce travail.

Au cours de la **troisième Exposition mondiale des Nations Unies sur le développement Sud-Sud**, qui a eu lieu au BIT, à Genève, en novembre 2010, l'IPEC a organisé une manifestation parallèle sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire et a obtenu le Prix de la Coopération Sud-Sud pour l'innovation, pour son rôle dans un projet qui faisait la promotion de l'échange entre le Brésil et d'autres pays d'Amérique du Sud sur les bonnes pratiques et les leçons apprises des programmes de transferts conditionnels en espèces et sur l'inspection du travail. La quatrième Exposition mondiale des Nations Unies sur le développement Sud-Sud, organisée à Rome, en décembre 2011, a vu le lancement d'un Guide FAO-BIT des bonnes pratiques pour traiter le travail des enfants dans la pêche et l'aquaculture.

Le **Groupe de travail du Conseil de l'Union européenne «Droits de l'homme» (COHOM)**, réuni à Bruxelles en octobre 2011, a examiné un rapport sur la manière dont les conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le travail des enfants étaient mises en œuvre. L'IPEC s'est exprimé devant le COHOM et a présenté les principaux défis qui se posent pour atteindre l'objectif de 2016 d'abolir les pires formes de travail des enfants. Il a également présenté des recommandations spécifiques pour l'UE. L'IPEC a également apporté son concours à la préparation d'une étude et d'un rapport de l'UE sur les pires formes de travail des enfants et le commerce.

2

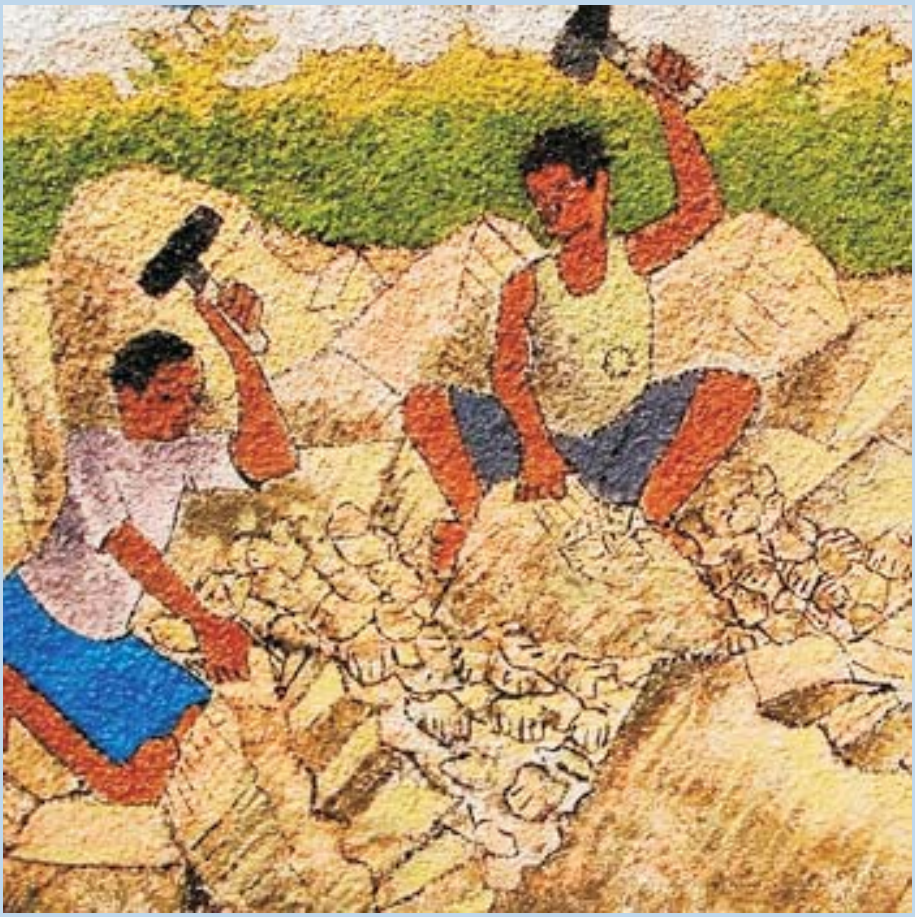

2. Le travail des enfants à l'échelle mondiale

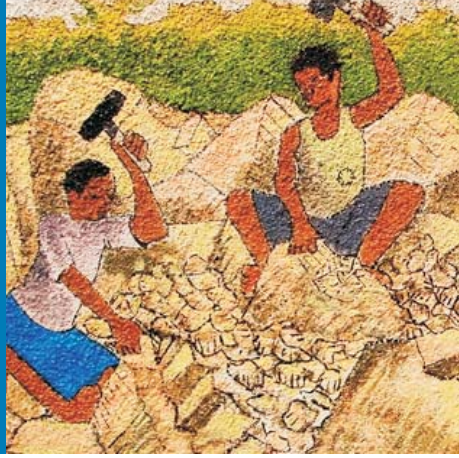

2.1. La situation dans le monde

Les nouvelles estimations mondiales présentées dans le Rapport global 2010 du BIT montrent une image diverse, suggérant quelques progrès, mais aussi des raisons de se préoccuper. Le travail des enfants a continué à diminuer, mais plus faiblement. Il y a encore 215 millions d'enfants – soit un sur sept – qui travaillent, contre 222 millions en 2006; 115 millions de ces enfants sont astreints à des travaux dangereux. Du côté positif, le travail des enfants a diminué de 10 pour cent dans la catégorie des enfants de 5-14 ans. Le nombre d'enfants de la même tranche d'âge effectuant des travaux dangereux est tombé à 31 pour cent. Parmi les filles, le travail des enfants a aussi baissé de 15 pour cent. Toutefois, les progrès ont globalement ralenti. On constate également une augmentation alarmante de 20 pour cent chez les 15-17 ans, qui touche donc essentiellement les enfants ayant atteint l'âge légal d'admission à l'emploi mais qui travaillent dans des conditions dangereuses dans les pires formes de travail des enfants. La plupart des enfants de 5-17 ans continuent à travailler dans l'agriculture (60 pour cent), contre 26 pour cent dans les services et 7 pour cent dans l'industrie. Seulement un enfant qui travaille sur cinq est rémunéré. La majorité d'entre eux sont des employés domestiques non rémunérés. Concernant les enfants de 5-14 ans économiquement actifs, les régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes enregistrent une régression. Par contre, le nombre d'enfants de cette tranche d'âge économiquement actifs augmente en Afrique subsaharienne. La situation est particulièrement alarmante dans cette région, où un enfant sur quatre, âgé de 5-17 ans, travaille contre près de un enfant sur huit dans la région Asie-Pacifique et un enfant sur dix dans la région Amérique latine et Caraïbes.

2.2. Réponse à la crise mondiale économique et de l'emploi

Le Rapport global 2010 du BIT montre que les enfants des familles les plus pauvres et les plus vulnérables sont parmi les plus durement touchés par la crise économique mondiale. La progression du chômage et de la pauvreté risque de compromettre leur éducation, leur santé et leur bien-être. Elle pourrait arrêter, voire anéantir, une partie des récents progrès accomplis à l'échelle mondiale en matière de lutte contre le travail des enfants et d'amélioration de l'accès à l'éducation. La Conférence de La Haye a exprimé des préoccupations similaires, qui trouvent écho dans la Feuille de route qu'elle a adoptée.

Les retombées de la crise mondiale sur les enfants, mises en avant et discutées à la Conférence de La Haye ont fait l'objet d'analyses plus poussées lors de la **conférence de recherche** organisée par le BIT en février 2011 **et portant sur les leçons clés découlant de la crise** et sur l'importance d'avoir des politiques anticycliques et des politiques de marché du travail et de protection sociale bien conçues pour atténuer la crise, promouvoir l'emploi et parvenir à l'élimination du travail des enfants. Le manque de données, qui a été un obstacle à l'analyse de l'impact au début de la période d'après-crise, s'est amélioré grâce à une série de nouvelles enquêtes nationales et enquêtes de base menées avec l'appui du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC.

L'analyse des données d'après-crise a contribué à justifier l'élaboration de mesures de protection contre les retombées sociales qui pourraient menacer les progrès de la lutte contre le travail des enfants. Pour les pays à revenu moyen, les analyses préliminaires indiquent que l'impact de la diminution du niveau de vie (effet de revenu) peut être compensé par la réduction des possibilités d'emploi (effet de substitution) des mineurs. Cependant, les preuves existantes indiquent également une grande variation de l'impact des chocs économiques,

en fonction des politiques publiques de réponse, des filets de protection sociale, des caractéristiques de la production et de l'accès au crédit. De surcroît, l'analyse des données d'après-crise montre que le travail des enfants semble revenir à son niveau d'avant-crise plus lentement que l'économie n'émerge du ralentissement mondial, indiquant le besoin d'une intensification des efforts de protection des enfants contre le travail au-delà de la fin du ralentissement. Le bon fonctionnement du système de dialogue social et des transferts de revenus aux familles vulnérables semblent aider tous deux à amenuiser les effets négatifs. Des données nationales indiquent que les conditions et caractéristiques spécifiques du travail des enfants (et de ses pires formes) et la résilience de l'économie aux chocs sont des déterminants clés pour des politiques nationales optimales.

Les efforts continus du SIMPOC vont poursuivre l'enrichissement de la base de données factuelles sur l'impact de la crise économique mondiale sur le travail des enfants. Ces efforts vont donc apporter une contribution importante à l'élaboration des politiques optimales et vont aider à atteindre l'objectif d'élimination du travail des enfants.

Pour faire face à la crise, l'IPEC a attiré l'attention sur les points suivants:

- La détérioration du niveau de vie pourrait contraindre de nombreux ménages pauvres à faire travailler leurs enfants, ou à les retirer de l'école faute de pouvoir payer les frais d'éducation.
- Des possibilités restreintes d'accès au crédit, dues à l'impact de la crise sur les marchés du crédit, créent des risques supplémentaires pour les familles vulnérables, les obligent à recourir davantage aux prêteurs privés et aux usuriers et augmentent le risque de servitude pour dettes.
- L'augmentation de l'informalité dans les économies en développement, la diminution des emplois formels disponibles, l'augmentation de la précarité et de la demande de main-d'œuvre dans l'économie informelle peuvent pousser des enfants à quitter l'école et à commencer à travailler.
- La réduction du budget national consacré à l'éducation a une incidence sensible sur l'accessibilité et la qualité de celle-ci.
- La réduction des envois de fonds des travailleurs migrants produit des effets négatifs sur les enfants dans de nombreuses communautés.
- La réduction des flux d'aide au développement engendre des problèmes graves dans les pays qui en dépendent fortement.

Conformément au Pacte mondial pour l'emploi, aux approches intégrées du travail décent pour éliminer le travail des enfants et pour répondre aux besoins nés de la crise, l'IPEC a **adapté ses activités en matière d'assistance technique et ses projets de développement au niveau national** afin qu'ils se focalisent davantage sur les moyens de subsistance et réduisent ainsi la vulnérabilité des familles aux chocs externes. **L'IPEC continuera de suivre de près les répercussions de la crise sur le travail des enfants et l'éducation.**

2.3. Point de vue régional sur le travail des enfants

Objectif Afrique

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre huit projets de soutien aux programmes assortis de délais/plans d'action nationaux, 16 projets régionaux et 11 projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir annexe III).

Les données du Rapport global 2010 du BIT, indiquent que l'Afrique sub-saharienne est la seule région du monde qui a enregistré une augmentation du travail des enfants, tant en termes absolus qu'en pourcentage par rapport à l'ensemble de la population enfantine. Le nombre estimé d'enfants occupés économiquement âgés de 5 à 14 ans est passé de 49,3 millions en 2004 à 58,2 millions en 2008. Vingt-six millions de ces enfants effectuaient des travaux dangereux, ce qui indique une forte incidence des pires formes de travail des enfants dans cette tranche d'âge. Un quart des enfants âgés de 15 à 17 ans effectuent aussi des travaux dangereux.

Des facteurs économiques, démographiques, sociaux et culturels persistants ont contribué au travail des enfants dans la région. Les causes ou facteurs déterminants du travail des enfants varient entre les pays d'Afrique, mais englobent : des niveaux élevés de chômage et de sous-emploi et la prédominance d'activités à faible productivité dans les secteurs ruraux et urbains informels qui, joints à un manque d'accès aux services sociaux et aux infrastructures économiques, contribuent à une pauvreté généralisée et envahissante; des faiblesses dans le secteur éducatif; une croissance démographique rapide; des niveaux élevés de migration de main-d'œuvre; le VIH/SIDA et d'autres facteurs sanitaires, dont des déficits en matière de sécurité et santé au travail (SST);

des conflits généralisés, avec les abus qui en découlent et des effets négatifs sur la fréquentation scolaire et les moyens de subsistance; enfin, d'autres facteurs socioculturels (dont des inégalités entre hommes et femmes).

Dans l'ensemble, on a constaté des signes encourageants dans toute la région en ce qui concerne les politiques, la législation et la prestation de services, mais les efforts actuels continuent à être insuffisants par rapport à l'étendue du problème du travail des enfants. Afin d'assurer l'abolition des pires formes de travail des enfants jusqu'en 2015, l'Agenda du travail décent pour l'Afrique appelle les États membres à mettre en place des mesures efficaces assorties de délais, au moyen de plans d'action nationaux. Beaucoup de pays de la région ont commencé à mettre en place des mesures visant directement et indirectement le travail des enfants et qui, à terme, devraient produire un impact visible. Les efforts focalisés sur l'économie informelle et destinés à lutter contre les causes du travail des enfants dans divers secteurs (dont l'agriculture, les mines, la pêche, la traite et le travail domestique) et régions géographiques, fondés sur une mobilisation élargie des départements gouvernementaux, des partenaires sociaux, de la société civile et des communautés locales et bénéficiant de l'assistance de l'IPEC et d'autres partenaires donnent des résultats importants dans beaucoup de pays africains. Un nombre croissant de pays met également en œuvre des mesures de promotion de l'Education pour tous, comme l'annulation ou la réduction des frais de scolarité et l'introduction de systèmes d'alimentation scolaire; ces mesures ont une influence importante sur la fréquentation scolaire.

Afin de transposer à plus grande échelle les efforts nationaux pour atteindre les objectifs de l'Agenda du travail décent en Afrique de l'Ouest, l'IPEC, grâce à un financement du Département du Travail des États-Unis (USDOL), met actuellement en œuvre un ensemble de projets de coopération technique aux niveaux sous-régional et national pour combattre les pires formes de travail des enfants dans les plantations de cacao, les mines et la pêche et dans le travail domestique des enfants. Ces projets aident les pays concernés dans leurs efforts de mise en place de systèmes d'observation et suivi du travail des enfants à base communautaire, afin de découvrir le travail des enfants, en déterminer les causes et fournir des remèdes.

L'IPEC et le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique ont élaboré une **nouvelle Stratégie Objectif Afrique portant sur le travail des enfants**, destinée à consolider, améliorer et élargir le soutien de l'OIT aux mandants et partenaires nationaux. Une attention particulière est apportée aux questions cruciales comme l'appropriation nationale tripartite, à la capacité institutionnelle et technique, à l'intégration des questions de travail des enfants dans les programmes et budgets des départements intéressés et à une mobilisation sociale effective. L'élaboration de la stratégie a été soutenue par le Bureau régional de l'OIT au moyen d'une série de réunions entre le personnel de l'IPEC, des spécialistes du travail des enfants, des spécialistes des travailleurs et des employeurs, des points focaux et des administrateurs de programmes, dont une réunion spéciale du personnel de l'IPEC, afin de discuter de la nouvelle Stratégie Objectif Afrique, tenue à Nairobi en avril 2011.

Les objectifs de cette la nouvelle stratégie sont d'aider les mandants et partenaires africains de l'OIT à mobiliser et à étendre l'action en vue d'une abolition ponctuelle, effective et durable des pires formes de travail des enfants, conformément à l'Agenda du travail décent pour l'Afrique et au Plan d'action mondial de 2010 de l'OIT, ainsi que de soutenir le développement d'un mouvement continental fort contre le travail des enfants en Afrique. La mise en œuvre de la stratégie a été soutenue par le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique.

La stratégie comprend les points suivants:

- Soutien à l'élaboration des plans d'action nationaux et à l'intégration effective des questions de travail des enfants dans les Programmes par pays de promotion du travail décent et les programmes nationaux élargis de développement, au niveau national.
- Un rééquilibrage du soutien de l'IPEC, en insistant sur les activités en amont (notamment l'avis pour l'élaboration des politiques, les campagnes de sensibilisation, le développement et le partage des connaissances et le renforcement des capacités) et des actions directes aidant à l'élaboration de mécanismes susceptibles de s'appuyer sur le travail des institutions mandatées.
- Une plus grande insistance sur la construction d'appropriation tripartite, d'engagement et de capacité institutionnelle, avec la participation des partenaires sociaux, sur la base de leurs mandats.
- Une plus grande intégration de l'IPEC et des autres actions de l'OIT pour soutenir les priorités nationales dans le cadre des Programmes d'action nationaux et des Programmes par pays de promotion du travail décent élargis.

- Mieux capitaliser et utiliser les réseaux et les partenariats stratégiques existant au niveau national, régional et mondial.

Encadré 3: Somalie – Premiers pas vers l 'élimination du travail des enfants

En dépit de l'insécurité permanente dans le pays, l'équipe de l'OIT en Somalie (installée à Nairobi), le Bureau régional de l'OIT et les équipes de l'IPEC à Nairobi et au siège ont commencé récemment à lutter contre le travail des enfants en Somalie. L'élimination du travail des enfants est devenue l'un des objectifs du Programme par pays de promotion du travail décent en Somalie; la Journée mondiale contre le travail des enfants a été célébrée pour la première fois en 2011 et une évaluation rapide du travail des enfants en Somaliland est actuellement en cours, en collaboration avec le Ministère du Travail et des Affaires sociales et trois universités. Cette évaluation rapide, menée grâce à des fonds du Bureau régional de l'OIT et à l'assistance technique continue de l'équipe de l'IPEC à Nairobi et du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC, est la première étude ciblant spécifiquement la question en Somalie. Elle fournira des informations cruciales pour parvenir à une meilleure compréhension de la nature du travail des enfants, d'abord dans le Somaliland. Ses conclusions vont soutenir l'élaboration, en consultation avec les partenaires somaliens et les autorités locales, de recommandations destinées à élaborer une stratégie et des actions pour l'éliminer. On trouvera parmi ces actions l'examen et l'élaboration des politiques, ainsi que des interventions directes pour retirer ou prévenir les enfants du travail.

Asie-Pacifique

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre des projets de soutien à cinq programmes assortis de délais et plans d'action nationaux et 18 projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir annexe III).

Alors que le nombre d'enfants économiquement actifs continue à diminuer, la région Asie-Pacifique est encore celle qui compte le nombre le plus important d'enfants travailleurs. Beaucoup de pays de la région ont ratifié les conventions nos. 138 et 182 de l'OIT, mais doivent encore les mettre pleinement en œuvre. De surcroît, 12 pays n'ont toujours pas ratifié l'une des conventions ou les deux. La 15e réunion régionale Asie-Pacifique de l'OIT, tenue au Japon en décembre 2011, a mis en lumière le paradoxe existant entre les niveaux élevés de chômage des jeunes d'une part et, de l'autre, les millions d'enfants astreints à certaines formes de travail des enfants. Les participants ont exprimé leur engagement d'intensifier leurs efforts visant à promouvoir, ratifier et mettre en œuvre les normes fondamentales du travail et à répondre aux besoins des travailleurs vulnérables, dont les filles et les garçons effectuant du travail des enfants et les victimes de traite et de travail forcé.

Au cours du biennium, **la stratégie de l'IPEC dans la région s'est focalisée sur**: le soutien aux pays qui élaborent des politiques nationales et des plans en matière de travail des enfants (en particulier le Bangladesh, le Cambodge, le Népal, le Sri Lanka et le Viet Nam), l'aide aux pays pour élaborer ou revoir les listes de travaux dangereux (dont le Bangladesh, l'Inde et la Thaïlande), la fourniture de soutien technique pour évaluer la portée du travail des enfants (le Bangladesh, la RDP lao, les Philippines, le Sri Lanka et le Viet Nam ont utilisé les outils SIMPOC pour des études nationales sur le travail des enfants et des études de base), le renforcement de la capacité des mandants de l'OIT (via des formations sous-régionales et nationales en matière de dialogue social et de travail des enfants et, pour les pays insulaires du Pacifique qui ne les ont pas ratifiées, sur les mécanismes de présentation de rapports des conventions).

Les systèmes de transferts conditionnels en espèces ont continué à être une stratégie efficace pour combattre le travail des enfants et fonctionnent en Indonésie, aux Philippines et dans l'Etat de l'Uttar Pradesh, en Inde, entre autres. Des systèmes similaires, comme la Subvention enfant en Mongolie, ou le Programme des traitements pour l'enseignement primaire au Bangladesh et le Programme «Pakistan Bait ul Maal» de transferts conditionnells en espèces d'encouragement pour les familles ayant des enfants inscrits à l'école, sont également opérationnels.

Bien que beaucoup de pays de la région aient fait des progrès importants, il y a encore besoin d'un engagement politique plus fort et de capacités techniques adéquates en planification et mise en œuvre de programmes de lutte contre le travail des enfants, notamment en intégrant les questions de travail des enfants dans les politiques et programmes nationaux de développement. Les problèmes actuels de sécurité en Afghanistan et au

Pakistan constituent toujours un obstacle pour la mise en œuvre des programmes de l'IPEC dans ces pays.

Encadré 4: Bangladesh – Créer un mécanisme règlementaire et de suivi pour combattre le travail des enfants dans l'économie urbaine non formelle

La Municipalité de Dhaka, qui est l'autorité gouvernementale locale, a adopté un mécanisme règlementaire et de suivi innovant pour combattre le travail des enfants dans divers secteurs de l'économie non formelle, qui ne sont pas couverts par le système formel d'inspection du travail, en s'appuyant sur un financement des Pays-Bas et l'assistance technique du projet de l'IPEC de combat contre le travail des enfants dans l'économie urbaine non formelle dans la zone métropolitaine de Dhaka. Le travail des enfants a été intégré dans le mécanisme règlementaire des autorisations de commerce de la municipalité au moyen de l'Ordonnance municipale 2010, qui interdit l'emploi de toute personne âgée de moins de 18 ans dans des travaux dangereux. Cette ordonnance confère aux Superviseurs des autorisations de commerce, aux fonctionnaires fiscaux et aux Groupes communautaires de surveillance des lieux de travail, qui ont reçu une formation sur ce mécanisme règlementaire, l'autorité légale d'adopter des sanctions contre tout employeur en infraction, en particulier la révocation de son autorisation de commerce, si l'on trouve des enfants trop jeunes dans les lieux de travail ou les entreprises autorisées. Les groupes communautaires, établis avec l'assistance de l'IPEC, sont des bénévoles sociaux chargés d'identifier et de rendre compte du travail des enfants aux autorités compétentes. Ce mécanisme règlementaire a permis d'exiger à plus de 400 employeurs de prendre des mesures immédiates pour retirer des enfants des travaux dangereux; il est actuellement en cours d'élargissement aux dix zones de la ville. En collaboration avec le projet de l'IPEC, la municipalité et le Ministère du Travail et de l'Emploi prévoient de partager le mécanisme règlementaire et de suivi du travail des enfants avec d'autres mairies, en partageant les enseignements avec le Ministère du Gouvernement local, du Développement rural et des Coopératives.

Les actions futures dans la région sont les suivantes: traduire les politiques en actions, inclure les stratégies d'élimination du travail des enfants dans les agendas nationaux de développement, promouvoir des politiques efficaces de marché du travail pour créer des emplois décents et de bonnes conditions de vie pour les adultes, intégrer l'action contre le travail des enfants plus efficacement dans l'Agenda mondial du travail décent de l'OIT et construire des liens avec l'emploi des jeunes, afin de s'assurer que les enfants restent à l'école, puis bénéficient d'une transition douce entre l'école et le travail.

Etats arabes

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre trois projets nationaux, sectoriels ou régionaux, ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir annexe III).

Les soulèvements populaires du «Printemps arabe» ont conduit à une augmentation des conseils et de l'assistance technique de l'OIT à ses mandants sur un grand nombre de questions, dont le suivi de l'évolution de la situation relative aux normes OIT. La réponse de l'OIT aux défis du monde arabe est fondée sur les droits et met en lumière, entre autres priorités, la question du travail des enfants et ses liens avec l'emploi des jeunes.

Comme dans d'autres régions, le travail des enfants dans la région arabe est corrélé avec la pauvreté des familles, le chômage, les inégalités, la discrimination et l'exclusion sociale. Il est affecté par le manque de liberté d'association et de négociation collective, ainsi que par des lacunes dans le système éducatif. La plupart des enfants travailleurs dans la région sont actifs dans l'agriculture, la pêche, l'industrie non formelle, le commerce et d'autres services dont le travail domestique des enfants.

L'ampleur et les tendances du travail des enfants dans la région sont difficiles à mesurer en raison du manque de données fiables, qui empêchent les analyses et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles (la région n'a pas été incluse dans les évaluations mondiales du travail des enfants en 2004 et 2008). En réponse à cela, l'IPEC a aidé les Etudes nationales sur le travail des enfants en Jordanie et au Yémen et a mis en œuvre des projets de lutte contre le travail des enfants au Liban, en Syrie et en Jordanie.

La stratégie de l'IPEC dans la région s'est focalisée sur l'intégration de la lutte contre le travail des enfants dans les cadres nationaux de développement et de décision, l'enrichissement de la base de connaissances sur le travail des enfants, le renforcement des capacités des

mandants de l'OIT, la sensibilisation et la prestation de services directs aux enfants qui travaillent et à ceux qui courent le risque de tomber dans le travail des enfants. La lutte contre le travail des enfants est déjà intégrée dans les programmes nationaux de travail décent en Jordanie, en Syrie et au Yémen. Des activités de renforcement des capacités ont été organisées pour les organisations de travailleurs et d'employeurs dans la région, leur permettant d'intégrer la lutte contre le travail des enfants et l'emploi des jeunes dans les cadres nationaux de développement et dans leurs plans d'action. En Jordanie, les partenaires sociaux ont participé à la conception d'un nouveau projet IPEC significatif, destiné à soutenir l'élaboration de politiques en matière de travail des enfants. Dans le cadre d'un échange d'expériences Sud-Sud, des représentants du Ministère du Travail irakien ont participé pour la première fois à des séminaires de l'IPEC sur le suivi du travail des enfants et sur le projet SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias). L'IPEC a également assisté à la Conférence des ministres chargés des politiques de l'enfance de l'Organisation des pays islamiques, organisée par l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, à Tripoli, en Lybie, en février 2011, et qui a insisté sur l'importance de tenir compte du travail des enfants dans les politiques de l'enfance, y compris l'enseignement primaire universel, la protection sociale et la lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale.

Pour ce qui a trait à la cohérence politique et à la coopération avec les agences des Nations Unies, il y a eu une évolution du partage des informations vers la planification et la mise en œuvre conjointes. Le Programme national pour l'abolition des pires formes de travail des enfants (PFTE) en Syrie, qui a débuté en août 2010, a été mis en œuvre conjointement par l'IPEC et l'UNICEF.

Les actions futures consistent à augmenter les interventions au niveau politique, à traiter du lien entre travail des enfants et emploi des jeunes en travaillant avec les mandants de l'OIT à l'amélioration de la transition de l'école au travail, en faisant la promotion de politiques actives de marché du travail et d'entrepreneuriat et enfin à fournir une assistance aux enfants en situation de conflit.

Europe et Asie centrale

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre deux projets régionaux et un projet par pays ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir annexe III).

La crise économique mondiale a apporté d'autres preuves de la vulnérabilité des enfants de ces régions et de toutes les autres aux difficultés économiques, ainsi que des défis que les jeunes travailleurs doivent affronter dans des situations de chômage généralisé. Dans ce contexte, **la stratégie de l'IPEC s'est focalisée, tant au niveau national que régional, sur la lutte contre le travail des enfants et la réorientation de la demande du marché du travail des enfants vers les jeunes.**

Le projet sous-régional couvrant l'Albanie, la Moldova, l'Ukraine et le Kosovo (tel que défini dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies) a fourni une assistance technique aux mandants de l'OIT. Cette asssistance a permis d'élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour l'abolition des pires formes de travail des enfants, de renforcer les cadres légaux et politiques conformément aux conventions nos. 138 et 182, d'augmenter la base de connaissances sur les pires formes de travail des enfants à utiliser pour le renforcement des capacités des gouvernements, des partenaires sociaux et autres partenaires des projets, de tester des modèles d'intervention incluant la promotion de l'emploi des jeunes, l'éducation des pairs, les compétences de vie, les systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants et enfin la réhabilitation psycho-sociale des victimes de la traite.

L'abolition de la traite et des autres pires formes de travail des enfants bénéficie d'une priorité élevée dans les Programmes par pays de promotion du travail décent du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan, qui sont des pays d'Asie centrale gravement affectés par les pires formes de travail des enfants, comme la traite pour le travail et l'exploitation sexuelle, le travail de rue, les activités illicites, le travail domestique et les travaux dangereux dans l'agriculture. Un projet sous-régional couvrant ces pays a été mis en œuvre. La stratégie de l'IPEC couvrait des interventions *en amont* de type politique, destinées à créer un environnement propice, et des activités de service *en aval*, au niveau communautaire. Les principaux piliers des interventions étaient l'intégration de la lutte contre le travail des enfants dans les cadres nationaux de développement et de décision, l'augmentation de la base de connaissances sur les pires formes de travail des enfants, l'amélioration de la capacité des responsables gouvernementaux, des organisations de travailleurs et d'employeurs et des ONG, et les activités de sensibilisation, ainsi que la mise en œuvre de systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants, pour identifier les enfants travailleurs et ceux qui risquent de tomber dans le travail des enfants, les envoyer aux services compétents et les suivre pour s'assurer qu'ils disposent d'alternatives satisfaisantes.

Encadré 5: Kirghizistan – Unis dans l'action: le rôle de l'IPEC dans l'initiative «Une ONU»

Le Kirghizistan est un des pays pilotes de l'initiative «Une ONU – Unis dans l'action». Une stratégie biennale (2010-2011) a été mise en place pour assister le gouvernement et renforcer la collaboration entre organisations du système de l'ONU, en vue d'une meilleure cohérence, efficacité et impact de leur assistance au développement. L'OIT est un membre actif de l'initiative «Une ONU – Unis dans l'action» dans le pays et contribue spécifiquement dans le domaine thématique des services sociaux. L'IPEC a reçu dans le cadre du Fonds du Programme «Une ONU – Unis dans l'action» – Catégorie 1 (Affectation de 2011) pour le Kirghizistan, un financement pour la mise en œuvre d'un projet «Travail des enfants et éducation». Ce projet appuiera la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'éducation (2012-2020), l'initiative «Education pour tous» et le Programme d'action de l'Etat pour l'abolition des pires formes de travail des enfants. L'intégration des questions de travail des enfants dans les programmes «Une ONU» aide à l'intégration du travail des enfants dans les politiques nationales de développement et à la collecte des avantages comparatifs du système des Nations Unies, maximisant ainsi leur impact potentiel.

Amérique latine et Caraïbes

Au cours du biennium, l'IPEC a mis en œuvre un projet de soutien à un programme assorti de délais, six projets régionaux et sept projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants (voir annexe II).

Alors qu'elles continuent à faire état d'une diminution globale continue et rapide du travail des enfants en Amérique latine, les estimations régionales cachent cependant de fortes disparités entre les pays pris individuellement. Des données récentes montrent que si la diminution du nombre des enfants travailleurs continue à être forte dans certains pays, dans d'autres elle l'est moins et, dans quelques uns, il y a même une augmentation. Les raisons de ces disparités sont difficiles à déterminer mais, alors que l'Amérique latine dans son ensemble se comporte comparativement bien, il est clair que la lutte contre le travail des enfants est encore loin d'avoir pris fin.

Les domaines sur lesquels le travail de l'IPEC continue à se focaliser dans la région sont le travail des enfants au sein des communautés indigènes et des autres groupes socialement exclus, le travail domestique des enfants, les migrations et le travail dangereux dans l'agriculture, avec une insistance particulière sur l'importance des politiques publiques de lutte contre le travail des enfants. L'IPEC a également eu comme priorité de soutenir la mise en œuvre des stratégies nationales, ainsi que les feuilles de route de l'Amérique centrale, analysant les lacunes et les actions requises pour atteindre les objectifs régionaux[5] d'abolition des pires formes de travail des enfants jusqu'en 2015 et d'élimination de toutes les formes de travail des enfants d'ici 2020.

La Coopération Sud-Sud continue à représenter une stratégie efficace pour disséminer les bonnes pratiques locales et partager les expériences entre les pays de la région. Au cours du biennium, grâce à l'appui du Brésil, l'IPEC a soutenu les échanges sur des questions telles que le rôle des systèmes de transferts conditionnels en espèces dans la lutte contre le travail des enfants, les services de santé publique et le travail des enfants, le rôle de l'inspection du travail dans la lutte contre le travail des enfants et le combat contre le travail dangereux des enfants âgés de 14-17 ans.

Les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) mettent en œuvre conjointement le plan du MERCOSUR contre le travail des enfants, en réponse aux engagements pris par les présidents des États membres dans la Déclaration présidentielle sur le travail des enfants.

Une réunion régionale sur le travail des enfants et les peuples indigènes *«Des déclarations à l'action»,* a été organisée en mars 2010, à Carthagène, Colombie, en coopération avec huit autres agences et organisations; elle portait essentiellement sur les particularismes et les défis spécifiques de la lutte contre le travail des enfants au sein des peuples indigènes. En octobre 2010, l'IPEC a organisé à Lima une réunion régionale d'experts et de praticiens, afin d'échanger des expériences et exploiter les idées et les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques publiques pour lutter contre le travail des enfants.

5 Les mandants tripartites ont fixé les objectifs régionaux dans l'Agenda de l'hémisphère pour le travail décent 2006-2015.

Encadré 6: Guyana – Le gouvernement lance un programme de maintien scolaire de prévention du travail des enfants

Avec l'assistance du projet de l'IPEC «Combattre le travail des enfants par l'éducation» (TACKLE), financé par l'Union européenne et soutenu par le Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), les ministres du Travail, des Services aux personnes et de la Sécurité sociale du Guyana ont lancé un programme de maintien scolaire et de prévention du travail des enfants d'un montant de 21 millions de dollars des États-Unis. Le programme est destiné à prévenir que les enfants ne tombent dans le travail des enfants en s'attaquant au taux élevé d'absentéisme et en encourageant les parents à s'impliquer davantage dans l'éducation de leurs enfants. Grâce à ce programme, plus de 300 écoliers résidant le long de l'axe Linden-Soesdyke n'ont plus besoin de marcher 4 kilomètres pour se rendre à l'école: ils disposent désormais d'un transport gratuit pour y aller et en revenir. Le programme a également une composante d'amélioration de l'alimentation, fournissant un repas chaud par jour, un programme d'assistance après l'école, qui fournit une aide aux enfants pour faire leurs devoirs, des ateliers d'éducation des enfants et un soutien psychosocial pour les parents et les écoliers. Depuis le début du programme, le taux de fréquentation scolaire est passé de 64 à 94 pour cent et l'engagement et l'enthousiasme des professeurs et du personnel de l'école ciblée ont eux aussi augmenté. Le ministère va également se concentrer sur des interventions directes auprès des communautés vulnérables, afin de prévenir et éliminer le travail des enfants.

Toujours avec l'assistance technique du projet TACKLE, le ministère de l'Education met aussi en œuvre un programme de mentorat dans cinq écoles de trois régions du Guyana, ciblant 3 500 enfants. Ce projet vise à enrichir la vie des élèves de l'enseignement secondaire du Guyana en leur permettant de rester à l'école jusqu'à la fin, en entretenant des rapports de mentorat significatifs qui vont contribuer au développement de leur estime de soi et à leur épanouissement personnel et académique. Le programme de mentorat s'appuie sur des bénévoles soigneusement sélectionnés dans la communauté et cherche à adopter une approche préventive de l'absentéisme, des abandons scolaires, de la violence et du travail des enfants, en proposant un environnement favorable pour qu'ils terminent l'enseignement secondaire.

3

3. Progrès en direction des cibles de l'IPEC

3.1. Programme et budget

L'objectif 16 du programme et budget de l'OIT pour 2010-2011 représente le plan stratégique et opérationnel de l'assistance de l'OIT à ses mandants sur la voie du but de l'élimination du travail des enfants, en priorité de ses pires formes. Le programme et budget pour 2010-2011 a été approuvé par le Conseil d'administration de l'OIT et la Conférence internationale du Travail en 2009 et comprenait deux indicateurs et des critères de mesure spécifiques en fonction desquels les progrès seraient évalués. Le travail de l'IPEC s'est focalisé, avec la contribution technique et le soutien d'autres départements et bureaux, sur la réalisation de cet objectif. Le graphique ci-après illustre l'objectif et ses indicateurs, cibles et critères de mesure.

Graphique 1: Objectif 16, avec indicateurs, cibles et critères de mesure

Résultat 16:
Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes

Indicateur 16.1:
Nombre d'États membres dans lesquels les mandants avec l'appui du BIT adoptent des politiques et mettent en place des programmes ayant une réelle portée pour éliminer le travail des enfants conformément aux conventions et recommandations de l'OIT.

Cible: 45 États membres, dont 15 en Afrique

Critères de mesure

16.1.1. Des politiques, plans d'action et/ou programmes sont adoptés par un ou plusieurs mandants de l'OIT pour les rendre conformes aux normes internationales du travail visant à interdire et à éliminer le travail des enfants.

16.1.2. Des mesures assorties de délais destinées à éliminer d'urgence les pires formes de travail des enfants sont mises en œuvre par un ou plusieurs des mandants de l'OIT.

16.1.3. Les questions relatives au travail des enfants, compte tenu de la situation particulière des filles, figurent dans les politiques et programmes de développement et/ou de lutte contre la pauvreté et les politiques et programmes sociaux pertinents.

16.1.4. Des politiques de lutte contre le travail des enfants sont adoptées et promues par le biais d'organisations ou de groupements intergouvernementaux économiques et sociaux opérant aux niveaux mondial, régional ou sous-régional.

Indicateur 16.2:
Nombre d'États membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, prennent des mesures pour adopter ou modifier la législation ou renforcer leurs bases de connaissances sur le travail des enfants.

Cible: 50 États membres

16.2.1. Les conventions nos. 138 ou 182 sont ratifiées.

16.2.2. Les organes de contrôle ont noté avec satisfaction ou intérêt les progrès accomplis dans l'application des conventions pertinentes.

16.2.3. Des mécanismes et systèmes sont établis ou renforcés pour que l'on dispose de données et statistiques ventilées par sexe actualisées concernant la situation des enfants qui travaillent.

16.2.4. La collecte et l'analyse de données ciblées ainsi que des recherches sont entreprises par les mandants et/ou d'autres partenaires nationaux afin d'enrichir la base de connaissances sur le travail des enfants et de répertorier les leçons tirées de l'expérience.

Résultats obtenus dans le cadre de l'indicateur 16.1.

Nombre d'États membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, adoptent des politiques et mettent en place des programmes ayant une réelle portée pour éliminer le travail des enfants conformément aux conventions et recommandations de l'OIT

Un total de 53 États membres, dont 17 en Afrique, ont atteint au moins un des critères de mesure de l'indicateur 16.1. De surcroît, quatre politiques significatives ont été adoptées par des entités régionales ou mondiales. Ces résultats dépassent la cible de 2010-2011 de 25 pour cent. Il convient de noter qu'en Afrique, 70 pour cent de ces États membres (soit 12 sur 17) ont pris plus d'une mesure et que trois pays ont pris les trois mesures. Ces résultats sont comparables à ceux obtenus dans les Amériques, où l'évaluation mondiale a fait état de la plus forte réduction du travail des enfants.

Globalement, 32 pays sur un total de 53 (environ 60 pour cent) ont rapporté des succès pour plus d'un critère. Ceci laisse entendre qu'il y a un soutien généralisé et continu à l'élimination du travail des enfants et que les stratégies multiformes sont les meilleures pour parvenir à une réduction effective. Cette conclusion correspond pleinement aux leçons apprises et aux principes de l'approche intégrée du travail décent. La mise en œuvre intégrale des méthodologies d'évaluation d'impact dans les futurs projets de lutte contre le travail des enfants fournira des données importantes pour déterminer la valeur de cette approche élargie.

Critère de mesure 16.1.1.

Des politiques, plans d'action et/ou programmes sont adoptés par un ou plusieurs mandants de l'OIT pour les rendre conformes aux normes internationales du travail visant à interdire et à éliminer le travail des enfants

Au cours du biennium 2010-2011, un total de 41 États membres (12 en Afrique, un dans les États arabes, neuf en Asie-Pacifique, cinq en Europe centrale et Asie centrale et 14 dans les Amériques) ont adopté ou mis en œuvre des politiques, des plans d'action et/ou des programmes de lutte contre le travail des enfants grâce au soutien de l'IPEC ou avec ce soutien. L'implication active des représentants des partenaires sociaux revêt une importance particulière dans le cadre de ce critère.

Critère de mesure 16.1.1. Exemples nationaux

Aux **Comores**, le gouvernement a adopté le Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants en novembre 2010. Dans le cadre de ces activités, les partenaires sociaux ont aussi été ciblés et des ateliers séparés ont été organisés pour les organisations de travailleurs et d'employeurs, afin d'améliorer leur compréhension des divers types de travail des enfants, des défis existants, des facteurs de risque et des domaines de travail dangereux. En conséquence, les organisations d'employeurs ont élaboré et adopté une Charte de responsabilité sociale des entreprises en matière de travail des enfants, interdisant à leurs membres d'engager des enfants en-dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Au **Nicaragua**, le processus d'élaboration technique et de validation de la Feuille de route pour faire du Nicaragua une zone sans travail des enfants et ses pires formes a été mené à terme. Ce processus était conduit directement par le ministre du Travail, avec le soutien technique du personnel du projet IPEC. En décembre 2010, la Feuille de route a été présentée par un acte signé par les ministres de l'Education, de la Santé et de la Famille et par les chefs de gouvernement et les entités autonomes INIFOM (Instituto Nicaragüense de Fomento Municipal, Institut nicaraguayen de développement municipal) INIDE (Instituto Nacional de Información de Desarrollo, Institut national d'information sur le développement) et INATEC (Instituto Nacional Tecnológico, Institut technologique national), formalisant ainsi l'engagement d'intégrer les actions stratégiques et les indicateurs de la Feuille de route dans le plan opérationnel de cinq ans.

En **Moldova**, le Comité directeur national pour l'élimination du travail des enfants (CDN) a entériné un Plan d'action national de prévention et abolition des pires formes de travail des enfants en Moldova pour 2011-2015, tenant compte de la dimension genre. Le plan d'action national a été formulé sous la direction du Comité directeur national, avec le soutien technique de l'IPEC, et a été adopté en août 2010.

Au **Bangladesh**, la Politique nationale en faveur de l'élimination du travail des enfants a été officiellement adoptée par le gouvernement en mars 2010. Elle vise à changer de façon significative la vie des enfants en les soustrayant de toutes les formes de travail des enfants, dont les travaux dangereux et les autres pires formes de travail des enfants, avec la participation des partenaires sociaux et d'autres organisations. Un Plan d'action national visant à réhabiliter 0,76 million d'enfants astreints au travail des enfants ou risquant de s'y retrouver a été ensuite approuvé par le gouvernement en 2011.

Critère de mesure 16.1.2.
Des mesures assorties de délais destinées à éliminer d'urgence les pires formes de travail des enfants sont mises en œuvre par un ou plusieurs des mandants de l'OIT

Au cours du biennium, un total de 28 États membres (13 en Afrique, trois en Asie-Pacifique, trois en Europe et Asie centrale et neuf dans les Amériques) ont mis en œuvre des mesures assorties de délais destinées à éliminer le travail des enfants. On trouvait parmi ces mesures assorties de délais une législation nouvelle ou révisée, des règlements, des procédures ou des systèmes d'observation et suivi du travail des enfants.

Critère de mesure 16.1.2. Exemples nationaux

Au **Kenya**, le gouvernement a introduit dans la loi (en octobre 2010) une nouvelle législation destinée à punir avec sévérité les trafiquants et à protéger les victimes de la traite. En outre, la Fédération des employeurs du Kenya a élaboré et mis en œuvre un programme de responsabilité sociale des entreprises sur l'abolition du travail des enfants.

Au **Maroc**, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a rédigé deux projets de loi (l'un sur le travail domestique et un autre sur les formes traditionnelles de travail) interdisant l'emploi d'enfants en-dessous de 15 ans et règlementant le travail des enfants âgés de 15 à 18 ans; ces textes ont suivi le circuit officiel d'approbation et la loi sur le travail domestique a déjà été adoptée par le gouvernement en octobre 2011. De surcroît, la Liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans a été actualisée et publiée dans le Journal officiel, et le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle a introduit une ligne budgétaire annuelle pour les projets contre le travail des enfants.

Au **Pakistan**, la Loi de 2009 sur les services et la condition de l'emploi a été annoncée en mai 2010. Elle se concentre spécifiquement sur les questions du travail des enfants au Pakistan. Dans le cadre des activités nationales destinées à mettre en œuvre des mesures assorties de délais, trois gouvernements de province (Penjab, Sind et Khyber Paktunkwa) ont mis en place à l'interne des programmes pilotes dans 12 districts (4 au Penjab, 4 dans le Sind, 3 à Khyber Paktunkwa et 1 au Baloutchistan) pour réproduire le modèle de district du BIT pour lutter contre les pires formes de travail des enfants. Quatre comités provinciaux de coordination ont été mis en place afin de suivre l'avancement du programme. Des unités provinciales de lutte contre le travail des enfants ont été créées dans le Penjab, dans le Sind et à Khyber Paktunkwa, pour en superviser la mise en œuvre.

Au **Kosovo**, la Loi sur le travail (no. 03/L212, adoptée par le parlement en novembre 2012), traite des questions du travail des enfants et fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans. Selon la loi, il est possible d'établir un rapport de travail avec une personne âgée de 15 à 18 ans en cas de travaux légers qui ne représentent pas un risque pour sa santé ou son développement et si ce travail n'est interdit par aucune loi ou règlement. La loi prévoit également que la classification des travaux légers et autorisés à des personnes de moins de 18 ans fera l'objet d'une règlementation publiée par le Ministère du Travail et du Bien-être social. Les employés à plein-temps âgés de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler plus de 30 heures par semaine.

En **Colombie**, le système d'approbation des permis de travail pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans par le Ministère a été modifié en 2011 dans le cadre des actions nationales destinées à mieux protéger les enfants contre le travail des enfants.

Critère de mesure 16.1.3.
Les questions relatives au travail des enfants, compte tenu de la situation particulière des filles, figurent dans les politiques et programmes de développement et/ou de lutte contre la pauvreté et les politiques et programmes sociaux pertinents

Ce critère mesure les efforts des mandants en matière d'intégration des questions relatives au travail des enfants dans les politiques et programmes de développement social et économique. Au cours du biennium, un total de 27 États membres (neuf en Afrique, un dans les États arabes, sept en Asie-Pacifique, quatre en Europe et Asie centrale, et six dans les Amériques) ont intégré les questions relatives au travail des enfants dans des plans et programmes de développement, dont les plans nationaux de développement, les plans des Nations Unies, les plans de lutte contre la traite et d'autres plans similaires.

Critère de mesure 16.1.3. Exemples nationaux

Au **Botswana**, l'élimination du travail des enfants a été intégrée dans le Plan national de développement du Botswana de 2010, dans les formulaires de l'inspectorat du travail, dans les programmes de l'école primaire et, plus récemment, dans ceux des forces de police.

En **Egypte**, le travail des enfants est un domaine d'action prioritaire parmi les objectifs de réduction de la pauvreté du plan de transition des Nations Unies.

Au **Liban**, le Ministère des Affaires sociales a intégré les questions du travail des enfants dans la Stratégie nationale de développement social de 2011.

Aux **Philippines**, le Plan de développement à moyen terme, qui est le cadre de développement du pays pour la période 2011-2016, a été finalisé en mars 2011. Il contient des cibles à atteindre en matière d'élimination du travail des enfants et a adopté le Plan d'action des Philippines contre le travail des enfants comme stratégie globale de mise en œuvre.

Au **Tadjikistan**, le Programme national intégré de lutte contre la traite pour 2011-2013 inclut l'abolition du travail forcé des enfants dans l'agriculture et de la traite des enfants. Il a été approuvé par le Décret no. 113 en mars 2011.

Au **Costa Rica**, les engagements du gouvernement en matière de prévention et d'éradication du travail des enfants et de ses pires formes ont été englobés dans le Plan national de développement pour 2011-2014, sous l'objectif stratégique de la réduction de la pauvreté.

Critère de mesure 16.1.4.
Des politiques de lutte contre le travail des enfants sont adoptées et promues par le biais d'organisations ou de groupements intergouvernementaux économiques et sociaux opérant aux niveaux mondial, régional ou sous-régional

Au cours du biennium, le soutien de la part de l'IPEC a permis l'adoption d'un total de quatre politiques mondiales, régionales ou sous-régionales.

Critère de mesure 16.1.4.

En novembre 2010, à la suite de la Conférence mondiale de La Haye, le Conseil d'Administration de l'OIT a adopté le Plan d'Action Mondial de l'OIT, qui comprend la Feuille de Route de La Haye.

Le document final du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), organisé à New York en septembre 2010, appelle à prendre les mesures d'entraide adéquates visant à éliminer les pires formes de travail des enfants, renforcer les systèmes de protection de l'enfance et lutter contre la traite des enfants, entre autres par un renforcement de la coopération et de l'assistance internationales, y compris par un soutien au développement économique et social, aux programmes de réduction de la pauvreté et à l'éducation pour tous.

En novembre 2010, le Troisième Comité de l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une Résolution concernant les droits de l'enfant, qui demande à tous les États de concrétiser leur engagement d'éliminer de manière progressive et effective les formes du travail des enfants qui présentent un danger ou risquent de compromettre l'éducation de ces derniers ou de nuire à leur santé ou à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social, et d'éliminer immédiatement les pires formes du travail des enfants.

En 2011, les ministres du Travail et des affaires sociales de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)[6] ont adopté une résolution sur la prévention et l'élimination du travail des enfants dans les huit pays de la CPLP, prévoyant un renforcement des mesures destinées à éliminer les pires formes de travail des enfants et validant le document opérationnel qui requiert l'adoption urgente de plans d'action nationaux et le renforcement des compétences des mandants tripartites dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Le Plan du MERCOSUR contre le travail des enfants a été adopté en 2010 par les présidents des États membres dans la Déclaration présidentielle sur le travail des enfants et est en cours de mise en œuvre.

6 Les États membres de la Communauté des pays de langue portugaise sont l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Portugal, Sao Tomé-et-Principe, et Timor-Leste.

Résultats obtenus dans le cadre de l'indicateur 16.2.

Nombre d'États membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, prennent des mesures pour adopter ou modifier la législation ou renforcer leur base de connaissances sur le travail des enfants

Un total de 70 États membres remplissent au moins un des critères de mesure établis selon cet indicateur. Au cours du biennium, **l'on a enregistré six ratifications de la convention no. 138 et trois de la convention no. 182, portant le nombre total de ratifications respectivement de 155 à 161 et de 171 à 174.** Ainsi, il ne manque que la ratification de la convention no. 182 par neuf autres pays et celle de la convention no. 138 par 22 autres pays pour atteindre la ratification universelle de ces deux conventions fondamentales. L'annexe IV contient des informations sur la ratification des deux conventions.

Parmi les observations du Rapport 2011 de la Commission d'Experts pour l'Application des Conventions et Recommandations, 16 sur un total de 63 notées «avec satisfaction», soit 25 pour cent, et 42 sur un total de 341 notées «avec intérêt», soit 12 pour cent, concernaient les deux conventions relatives au travail des enfants. Ces résultats démontrent que les États membres prennent des mesures significatives pour améliorer l'application des conventions relatives au travail des enfants qui ont été ratifiées, notamment celle relative aux pires formes de travail des enfants, en particulier pour ce qui a trait à la traite des enfants, à l'identification des travaux dangereux pour les enfants et aux politiques et plans d'action nationaux. En ce qui concerne les connaissances et les statistiques, 38 pays au total ont engagé des actions visant à accroître leurs connaissances en matière de travail des enfants au moyen d'enquêtes de recherches et d'études approfondies. Une réussite méritant d'être notée a été l'élaboration, le pilotage, la validation et la divulgation d'une nouvelle méthodologie permettant aux pays d'évaluer et mesurer le travail forcé des adultes et des enfants bien plus précisément.

Critère de mesure 16.2.1.

Ratification de la convention no. 138 ou de la convention no. 182

Critère de mesure 16.2.1.

Pays qui ont ratifié les conventions no. 138 et/ou no. 182 au cours du biennium:

L'**Afghanistan** a ratifié la convention no. 138 et la convention no. 182 en avril 2010.

Brunéi Darussalam a ratifié la convention no. 138 en juin 2011.

Le **Cap-Vert** a ratifié la convention no. 138 en février 2011.

Le **Gabon** a ratifié la convention no. 138 en octobre 2010.

le **Ghana** a ratifié la convention no. 138 en juin 2011.

Le **Sierra Leone** a ratifié la convention no. 138 et la convention no. 182 en juin 2011.

Le **Turkménistan** a ratifié la convention no. 182 en novembre 2010.

Sierra Leone (voir encadré 7) est un exemple d'assistance technique de l'IPEC conduisant à la ratification.

Critère de mesure 16.2.2.

Les organes de contrôle de l'OIT ont noté avec satisfaction ou intérêt les progrès accomplis dans l'application des conventions pertinentes

Il s'agit d'un nouveau critère de mesure pour le biennium 2010-2011. Un total de 38 États membres ont obtenu des mentions «avec satisfaction» et/ou «avec intérêt» dans le rapport 2011 de la Commission d'Experts pour l'Application des Conventions et Recommandations (CEACR).

Critère de mesure 16.2.2.

En se fondant sur le rapport 2011 de la CEACR, la commission **a exprimé sa satisfaction** par rapport à certaines mesures prises par 16 gouvernements (sept relatives à la convention no. 138 et neuf relatives à la convention no. 182) et **a noté avec intérêt** diverses mesures prises par 42 gouvernements.

Encadré 7: Sierra Leone – Ratification des conventions sur le travail des enfants

En Sierra Leone, ILe projet de l'IPEC «Combattre le travail des enfants par l'éducation» (TACKLE), financé par l'Union européenne et soutenu par le Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), a facilité le processus menant à la ratification des conventions nos. 138 et 182. Un Comité directeur technique national, composé de représentants des ministères, des organisations de travailleurs et d'employeurs et d'autres parties prenantes clés, a été constitué en septembre 2009, avec l'orientation et le soutien du projet; une Unité de lutte contre le travail des enfants a été mise en place au sein du Ministère du Travail; une étude nationale sur le travail des enfants est en cours; et des campagnes de sensibilisation sont organisées, notamment à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants. Dans la perspective de la ratification des conventions, l'IPEC et le Département des normes internationales du travail de l'OIT (NORMES), dont la Spécialiste des Normes à Dakar, ont apporté leur assistance pour vérifier la bonne forme des instruments de ratification et la spécification de l'âge minimum. Après une réunion du Comité directeur technique national en février 2011, le gouvernement a déclaré que l'âge minimum pour l'admission à l'emploi ou au travail était de 15 ans. Il a ratifié les conventions relatives au travail des enfants en janvier 2011 et une délégation tripartite a remis l'instrument de ratification à la Directrice de l'IPEC, au cours de la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants, à Genève, en juin. L'Unité de lutte contre le travail des enfants planifie actuellement la formation des inspecteurs du travail en matière de travail des enfants et l'élaboration d'une liste des travaux dangereux, conformément aux conventions.

Le Sierra Leone ratifie les conventions nos. 138 et 182 de l'OIT, Genève, juin 2011. De gauche à droite: M. K. Yilla, Secrétaire-général du Congrès syndical de Sierra Leone, M. A.F. Musa, Commissaire au Travail, Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, Mme C. Thomas, Directrice de l'IPEC, M. L.E. Johnson, Secrétaire exécutif de la Fédération des employeurs de Sierra Leone.

Citère de mesure 16.2.3.

Des mécanismes et des systèmes sont créés ou renforcés de manière à collecter des données et des statistiques concernant la situation des enfants travailleurs, actualisées et ventilées pas sexe

Au cours du biennium 2010-2011, un total de 17 États membres (six en Afrique, un dans les États arabes, cinq en Asie-Pacifique, un en Europe et Asie centrale, et quatre dans les Amériques) ont adopté de nouveaux mécanismes ou renforcé ceux qui existaient avec le soutien du BIT, afin de collecter, traiter et analyser des données ventilées par sexe. Un mécanisme au niveau mondial a été mis en place.

Critère de mesure 16.2.4.

La collecte et l'analyse de données ciblées, ainsi que des recherches, sont entreprises par les mandants et/ou d'autres partenaires nationaux afin d'enrichir la base de connaissances sur le travail des enfants et de répertorier les enseignements

Un total de 38 pays (13 en Afrique, sept en Asie-Pacifique, trois en Europe et Asie centrale, et 15 dans les Amériques) ont rempli ce critère qui mesure les efforts déployés par les mandants avec le soutien du BIT en vue de mener des recherches, récolter des données et effectuer des analyses portant sur le travail des enfants.

Critère de mesure 16.2.3. Exemples nationaux

En **Ethiopie**, le Bureau de la statistique a mené une deuxième étude sur le travail des enfants en tant que module joint à l'Etude de l'emploi et chômage urbains.

En **Guinée**, le rapport de l'Etude nationale du travail des enfants a été finalisé et publié, mettant à disposition de la communauté du développement une estimation ventilée par sexe de l'incidence globale du travail des enfants dans le pays et des informations relatives aux endroits et aux types de travail à plus forte prévalence.

La **Jordanie** a mené une étude nationale sur le travail des enfants, récolté des données et finalisé et publié un rapport. Les informations ventilées par sexe ont été utilisées pour de futures actions et pour attribuer la priorité au travail des enfants.

En **RDP lao**, le Département de la Statistique a mené une étude nationale sur le travail des enfants. L'ensemble des résultats devrait être disponible pour sa diffusion au début 2012, élargissant ainsi la base de connaissances nationale et améliorant la sensibilisation à la question.

A **El Salvador**, le Ministère de l'Economie, à travers la Direction générale de la statistique et du recensement, poursuit la mise en œuvre du module sur le travail des enfants dans le cadre de l'Etude à indicateurs multiples sur les familles. Les données de 2010 relatives au travail des enfants ont été présentées en juin dernier.

Des systèmes et des mécanismes permettant à l'OIT de récolter des données et de publier les résultats en vue des estimations mondiales du travail des enfants sont mis en place. Des évaluations révisées ont été publiées en mai 2010 et ont été largement citées dans les médias comme cause de préoccupation et d'action.

Critère de mesure 16.2.4. Exemples nationaux

Le **Cameroun** a mené une étude pilote de mesure de l'incidence de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (ESCE), qui est utilisée pour évaluer l'incidence nationale de cette pire forme de travail des enfants et pour aider à guider de futures actions. Par ailleurs, le programme inter-agences UCW a élaboré et publié le rapport *Comprendre le travail des enfants et l'emploi des jeunes au Cameroun*.

En **Egypte**, l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (CAPMAS), a mené, avec l'appui du SIMPOC, une enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) en 2010, qui montre que 9,3 pour cent des enfants de 5-17 ans travaillent. Il s'agit de la première et seule étude sur le travail des enfants menée en Egypte conformément aux normes internationales qui fournit des informations sur les caractéristiques du travail des enfants et l'activité économique des enfants, comprenant la répartition par âge, sexe, secteur de travail et types d'occupation.

Au **Bangladesh**, UCW a dressé et présenté, en novembre 2011, un rapport sur le travail des enfants. Ce rapport élargit la base de connaissances sur ce sujet et fournit des informations concises permettant d'orienter les décideurs politiques quant aux actions qui pourraient être prises pour lutter contre le travail des enfants.

Aux **Philippines**, un Système de partage des connaissances sur le travail des enfants, hébergé par le Ministère du Travail et de l'Emploi, a été créé en février 2011. Il s'agit d'un portail Internet, grâce auquel la communauté des praticiens contre le travail des enfants plaident, partagent des ressources, des cas et des bonnes pratiques et discutent de sujets importants. Par ailleurs, une étude rétrospective de suivi analysant les changements intervenus dans les vies d'ex bénéficiaires d'un projet précédent a été menée en consultation avec les autorités nationales, afin de déterminer l'effet à long terme des interventions du BIT; ses résultats ont été divulgués et la méthodologie validée.

Au **Kirghizistan**, pour la première fois, une étude sur le travail des enfants dans l'agriculture a été menée afin de rassembler des donnés précises, actualisées et ventilées par sexe et d'en définir les caractéristiques, la nature, les causes et l'impact. Le rapport a été publié et est actuellement utilisé pour orienter de futures actions prioritaires.

Le Comité directeur national du **Chili** a mené une étude sur la prévalence et la caractérisation de l'ESCE afin de mieux comprendre comment mettre en place des interventions pour la combattre.

3.2. Rapport sur d'autres indicateurs importants pour l'IPEC

Bénéficiaires directs 2010-2011

Fournir des services directs concrets aux filles et aux garçons afin de s'assurer qu'ils soient retirés du travail des enfants ou d'empêcher qu'ils ne s'y retrouvent fait partie des composantes les plus manifestes de nombreux projets de l'IPEC. Ces projets sont développés pour faire la démonstration des types de services ou combinaisons de services à mettre en place par les gouvernements pour retirer du et/ou prévenir le travail des enfants. C'est la raison pour laquelle l'IPEC fait le suivi du nombre de filles et de garçons qui ont été retirés ou prévenus du travail des enfants.

Au cours du biennium 2010-2011, l'IPEC a considérablement amélioré et mis en œuvre le système révisé de suivi et de préparation de rapports sur les bénéficiaires directs (DBMR). Ce système veille non seulement à ce que les enfants bénéficient de services d'éducation, de formation ou de réhabilitation appropriés, mais aussi à ce qu'ils ne soient pas ou plus astreints au travail des enfants. Le système repose essentiellement sur la fourniture et le suivi de services individualisés et allant au-delà de la fréquentation scolaire, afin de contrôler la situation de travail des enfants de manière systématique. L'utilisation répandue de ce système signifie que tous les projets se servent des mêmes critères pour rendre compte du nombre d'enfants retirés ou écartés du travail et que des mesures de contrôle appropriées sont mises en œuvre en tant que partie intégrante du processus de préparation de rapports.

Au cours du biennium 2010-2011, les projets de l'IPEC ont permis de retirer ou de prévenir en tout 67 639 filles et 67 361 garçons du travail des enfants, grâce à la fourniture de services directs aux enfants. Seuls les enfants recevant des biens et services directement du projet (p.ex. de programmes d'action mis en œuvre en tant que partie intégrante du projet) ont été compris dans ces totaux. Autrement dit, beaucoup plus d'enfants ont bénéficié indirectement de projets de l'IPEC, comme il ressort des estimations ci-après.

Durant le biennium 2010-2011, le plus grand nombre (50 pour cent) de bénéficiaires directs à avoir été retirés ou prévenus du travail des enfants a été enregistré dans la région d'Asie-Pacifique, alors qu'au cours du biennium précédent, il s'agissait de l'Afrique. Autre changement, la hausse de deux pour cent (de 48 pour cent en 2008-2009 à cinquante pour cent en 2010-2011), du nombre de filles ayant bénéficié des services visant à les retirer du travail des enfants ou à les empêcher d'y entrer.

Tableau 1: Bénéficiaires directs par sexe et type de prestation

Type d'intervention	Filles		Garçons		Totaux	
	2008–2009	2010–2011	2008–2009	2010–2011	2008–2009	2010–2011
Retirés	58 624	22 265	69 357	22 926	127 981	51 609
Prévenus	89 359	28 158	89 922	27 592	179 281	83 391
Total	147 983	50 423	159 279	50 518	307 262	135 000

Tableau 2: Répartition des bénéficiaires directs par sexe et par région

Region	Filles	%	Garçons	%	Totaux	% par région
Afrique	25 237	37	24 753	37	49 990	37
Amérique latine et Caraïbes	6 785	10	8 963	13	15 748	12
Asie-Pacifique	35 569	53	33 621	50	69 190	51
Europe, Asie centrale et États arabes	48	0	24	0	72	0
Total	67 639	50	67 361	50	135 000	100

En 2010-2011, le programme a enregistré une réduction d'environ 172 262 du nombre des bénéficiaires de ses services. Comme l'indique le rapport d'activité de l'IPEC pour le biennium 2008-2009, une baisse du nombre des bénéficiaires était prévue pour 2010-2011. Cette baisse était causée par: a) Un changement d'orientation s'éloignant des services directs aux enfants et plaçant davantage l'accent sur le conseil au niveau des politiques, le développement institutionnel, le renforcement des capacités et la lutte contre les causes profondes; b) Une réduction du nombre de projets approuvés et de celui de projets ciblant les bénéficiaires directs au cours de ce biennium; c) Le nombre de projets concernant des bénéficiaires directs est passé de 51 en 2008-2009 à 26 en 2010-2011.

A ce stade, l'IPEC considère que le niveau d'activité concernant les bénéficiaires directs a permis d'assurer un meilleur équilibre entre le travail au niveau politique et l'action directe. Au fil des ans, l'IPEC a piloté de nombreux modèles d'intervention dans différentes situations et a mis les modèles correspondants à disposition d'autres parties prenantes, pour mise en œuvre et extension. L'IPEC doit soutenir les pays en dehors du cadre des projets afin de mieux tirer parti des modèles existants et de les étendre au niveau national. L'IPEC essaie à présent de concentrer son action directe sur les populations les plus difficiles à atteindre – traditionnellement les plus difficiles à traiter (coûts élevés, gros investissement en temps, résultats incertains).

Bénéficiaires indirects 2010-2011

En utilisant la même définition et la même méthodologie qu'en 2008-2009, on estime à 28,5 millions le total des enfants ayant bénéficié indirectement du travail et des actions de l'OIT au niveau national du fait de la mise en œuvre de projets, du renforcement des capacités institutionnelles et du conseil au niveau des politiques. Cette estimation, recueillie auprès de plus de 30 pays, a été réalisée sur la base de la définition suivante des bénéficiaires indirects:

a) Tous les enfants membres de familles bénéficiant directement de services dans le cadre d'un projet (notamment par le biais d'un soutien à des activités génératrices de revenus, à la formation qualifiante, aux examens médicaux ou à des classes d'alphabétisation pour les adultes de la famille).

b) Les enfants bénéficiant de services proposés par des institutions, organisations ou groupes dont la capacité a été renforcée par le projet (formation, offre d'équipement et de savoir-faire, assistance technique, etc.).

c) Les enfants bénéficiant d'une législation, de politiques et de programmes sociaux nouveaux ou réformés suite aux interventions du projet.

d) Les enfants bénéficiant d'un renforcement de la sensibilisation et de la mobilisation sociale après le déroulement d'une campagne.

Comme au cours du précédent biennium 2008-2009, le plus grand nombre de bénéficiaires venait de la région d'Amérique latine. Comme prévu, ces estimations sont inférieures à celles des biennia précédents, notamment en raison de la réduction du nombre de projets de l'IPEC mis en œuvre et de la diminution des financements. Néanmoins, à moyen et à long terme, l'orientation accentuée des projets de l'IPEC en direction d'approches intégrées de travail décent et de traitements systémiques et durables – comprenant notamment un travail politique et un soutien aux capacités des mandants de fournir une éducation universelle et d'autres services publics dont les enfants et les collectivités ont besoin – devrait permettre d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires indirects.

3.3. Les études de suivi indiquent des résultats à plus long terme

Depuis 2000, un domaine stratégique d'activité de l'IPEC a consisté à élaborer des approches relatives à l'évaluation d'impact. En tant que partie intégrante de cet objectif, l'IPEC a développé et perfectionné une **méthodologie pour les études de suivi rétrospectives dans les projets sur le travail des enfants**.

Une étude de suivi est une analyse rétrospective qui prend l'exemple de précédents bénéficiaires d'interventions sur le travail des enfants et analyse les changements survenus dans leur vie et celle de leur famille. Les études de suivi ont lieu entre un et huit ans après la fin d'une intervention ayant fourni des services directs en matière d'éducation et de subsistance ou des prestations aux familles et aux enfants. Elles ont pour objet d'examiner les changements survenus chez les enfants et leurs familles et si l'intervention a influé sur ces changements. Les informations provenant des études de suivi peuvent aider à documenter et à comprendre les effets à long terme pour les anciens bénéficiaires et les types de services qui fonctionnent le mieux à long terme. A la lumière de ces expériences et des circonstances dans lesquelles ces services ont été employés, il est possible d'utiliser ces informations dans la planification des programmes futurs, le conseil au niveau des politiques et la prise de décisions.

En 2002, un premier projet mondial financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL) a soutenu le développement de la première version de la méthodologie de l'étude de suivi et la réalisation de **six études de suivi pilotes** dans des endroits où un projet IPEC avait été mis en œuvre. La méthodologie a ensuite été réexaminée et révisée sur la base de ces études pilotes.

Depuis 2006, une composante du projet mondial de développement d'un cadre d'évaluation d'impact (IAF), également financé par l'USDOL, a mené **six autres études de suivi** sur la base de la méthodologie révisée. Les six études de suivi ont été réalisées sur une période de deux ans (2010-2011) dans certains endroits choisis et sur certaines catégories d'enfants représentatifs de l'ensemble des travaux de l'IPEC.

Les études de suivi ont centré leur enquête sur trois périodes – le début de l'intervention, la fin de l'intervention et le moment auquel l'étude a été conduite (quelques années après la fin de l'intervention). Les résultats sont fondés sur un groupe d'anciens bénéficiaires qui ont été suivis (retrouvés) et interrogés avec succès. La sélection est obtenue par **échantillonnage aléatoire** à partir des listes de projets originales[7].

Ci-après, quelques résultats des études pilotes initiales menées en 2004-2005:

- Toutes les études ont révélé qu'il y avait eu un changement positif dans l'attitude envers le travail des enfants parmi les bénéficiaires et leurs familles, au point que ces dernières expriment le désir de ne pas avoir d'enfants astreints au travail même en cas de perte de revenu. Il en va de même lorsqu'une majorité d'anciens bénéficiaires et leurs familles considéraient que leur situation économique n'avait pas changé au cours de la période sous revue.
- En **Equateur,** on a observé une réduction claire et systématique du travail des enfants chez les enfants au-dessous et au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi, avec une baisse de 38 pour cent avant l'intervention à 25 pour cent à la fin de cette dernière, et à 19 pour cent deux ans après l'intervention pour des enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum, et une baisse de 82 pour cent avant l'intervention à 69 pour cent à la fin de cette dernière, et à 61 pour cent deux ans après l'intervention pour les enfants au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi. Le pourcentage d'anciens enfants bénéficiaires dans le système éducatif officiel en tant qu'activité principale des enfants ayant l'âge de scolarité obligatoire a augmenté, passant de 81 pour cent avant l'intervention à 85 pour cent pendant l'intervention et à 99 pour cent au moment de l'étude de suivi.
- En **Indonésie** (plateformes de pêche), on a observé une nette réduction des enfants engagés dans la pêche sur plateforme au cours de l'intervention: de 24 pour cent

7 C'était le cas dans toutes les études, excepté au Paraguay qui, en raison de la nature sensible du secteur touché par le travail des enfants (exploitation sexuelle commerciale) a poursuivi une approche d'échantillonnage par choix raisonné.

à 8 pour cent à la fin de l'intervention. Le nombre des anciens bénéficiaires travaillant quelques années après le projet au moment des études de suivi a augmenté seulement une fois que ces enfants avaient atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi.

- En **Tanzanie**, la scolarisation formelle d'enfants ayant l'âge d'éducation obligatoire est passée de 88 pour cent au début de l'intervention, à 100 pour cent au moment des études de suivi.

Exemples de résultats issus des études de suivi menées en 2010-2011:

- Le changement positif d'attitude à la suite de l'intervention s'est poursuivi pour ces études de suivi, et la majorité des bénéficiaires et de leurs familles ont confirmé avoir changé d'attitude à la suite des interventions.
- Aux **Philippines**, le pourcentage d'enfants travailleurs (dans la canne à sucre) est tombé de 20 pour cent entre le début et la fin de l'intervention. Bien qu'un fort pourcentage d'entre eux travaille encore actuellement, la tendance va vers des emplois moins dangereux. La fréquentation de l'école s'est améliorée pour les enfants plus jeunes, avec des taux d'absentéisme passant de 67 pour cent avant le projet à 56 pour cent à la fin du projet, et à 40 pour cent à la fin de l'étude de suivi.
- A **El Salvador,** le pourcentage d'enfants travailleurs est passé de 70 pour cent au début du projet à 50 pour cent à la fin de ce dernier et à 40 pour cent au moment des études de suivi. La tendance à la baisse du nombre d'enfants astreints au travail s'est poursuivie après la fin de l'intervention. Près de 90 pour cent des anciens bénéficiaires ayant suivi des cours de rattrapage ont affirmé que cela les avait aidés à revenir et à rester à l'école. La majorité des anciens bénéficiaires a affirmé qu'ils ont poursuivi leur scolarisation dans l'enseignement secondaire.
- Au **Paraguay**, l'intervention a joué un rôle essentiel dans l'appui au retrait des enfants de l'exploitation commerciale. Malgré la persistance de la pauvreté, un fort pourcentage d'anciens bénéficiaires n'est pas retombé dans l'exploitation sexuelle commerciale au terme du soutien direct. Il est intéressant de noter que sur un échantillon supposé petit, 25 pour cent des anciens bénéficiaires retirés de l'exploitation sexuelle commerciale fréquentaient l'enseignement secondaire, voire l'université.
- Au **Maroc**, on a observé une baisse des enfants travailleurs entre le début et la fin de l'intervention, avec 89 pour cent des anciens bénéficiaires ne travaillant plus à la fin de l'intervention et 90 pour cent déclarant ne plus travailler au moment de l'étude de suivi grâce à l'intervention de l'IPEC. En ce qui concerne l'éducation, 90 pour cent des anciens bénéficiaires ont attribué leur retour à l'école à l'intervention et un pourcentage similaire a largement reconnu que l'intervention avait induit de nombreux changements positifs dans leur vie, y compris grâce à la composante sensibilisation du projet. Un grand nombre d'anciens bénéficiaires (89 pour cent) a largement reconnu que les services rendus par l'IPEC avaient entraîné de nombreux changements positifs dans leur vie.
- En **République Démocratique du Congo et au Burundi**, d'anciens bénéficiaires ont considéré l'acquisition d'une nouvelle formation, d'un artisanat ou d'un commerce comme les principaux changements positifs découlant de l'intervention de réinsertion économique, avec de nombreux anciens bénéficiaires indiquant que l'acquisition de ces compétences leur avaient permis de s'établir à leur domicile, de créer leur propre entreprise ou de devenir autonomes. Le pourcentage d'anciens bénéficiaires ayant un point de vue négatif sur les perspectives d'avenir de leur vie a baissé de 60 pour cent avant l'intervention à 23 pour cent à la fin de celle-ci, avec une légère hausse au moment de l'étude de suivi, reflétant l'opinion également exprimée au sujet du besoin de poursuivre le soutien lorsque les anciens bénéficiaires essaient d'appliquer leurs nouvelles qualifications.

La totalité des données provenant de ces études de suivi ont été intégrées dans un ensemble de données qui serviront à poursuivre l'analyse. Cet ensemble sera complété par d'autres études de suivi, dont certaines ont déjà été réalisées et financées dans le cadre des phases de suivi de projets individuels, afin de documenter des changements à plus long terme qu'au cours des phases précédentes du projet.

Le Manuel d'études rétrospectives de suivi[8] récemment publié sera utilisé dans un certain nombre de projets actuels et futurs, y compris dans des projets ne relevant pas du BIT et pour lesquels l'IPEC a été chargé de mener à bien ces études et de servir de conseiller technique sur l'utilisation de cette méthodologie.

8 Disponible à: http://www.ilo.org/ipec/programme/Designandevaluation/ImpactAssessment/tracer-studies/lang—fr/index.htm.

4

4. Activités de l'IPEC au cours du biennium

4.1. Droits de l'homme, normes internationales du travail et assistance juridique aux mandants

La formation aux normes internationales du travail s'est poursuivie en collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT), afin d'assurer une meilleure compréhension des deux conventions de l'OIT, ainsi que des efforts entrepris afin d'établir un lien direct entre le compte-rendu régulier des conventions ratifiées sur le travail des enfants et la réponse législative et politique. A la suite d'ateliers pilotes au Botswana, en Afrique du Sud et en Namibie, le cours régulier de formation ouvert à tous sur le compte-rendu au sujet du travail des enfants a été modifié et comprend désormais des lois, des politiques et des outils de compte-rendu destinés à assister les mandants de manière approfondie et encourager l'intégration des questions du travail des enfants dans les politiques nationales. Un module sur le travail des enfants a été élaboré dans le cadre du cours de formation sur les normes internationales du travail. Il est destiné aux juges, aux avocats et aux éducateurs juridiques et fait actuellement l'objet d'un examen des pairs.

La collaboration avec le département des normes internationales du travail (NORMES) du BIT s'est poursuivie. L'IPEC a continué à participer aux **mécanismes de contrôle de l'OIT** en fournissant des projets d'analyses comparatives sur le droit et la pratique du travail des enfants à la lumière des conventions nos. 138 et 182 et en apportant des contributions techniques aux réformes législatives dans les États membres. La collaboration étroite avec les **organes de surveillance et les mécanismes de contrôle de l'application des traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme** s'est poursuivie, notamment avec le Comité des droits de l'enfant, au sein duquel l'IPEC contribue à l'examen des rapports nationaux. L'expérience de l'OIT avec les enfants des rues a été présentée en mars 2011, lors de la table ronde de haut niveau sur les droits de l'enfant au **Conseil des droits de l'homme**. Le Conseiller spécial auprès du Directeur général de l'OIT a insisté sur l'importance d'atteindre les enfants des rues – qui sont très vulnérables, voire déjà astreints, aux pires formes de travail des enfants – si l'on veut éliminer ces pires formes de travail des enfants d'ici 2016.

Les contacts et la collaboration avec les autres procédures spéciales et mandats des Nations Unies pertinents pour les questions de travail des enfants se sont poursuivis. Des réunions régulières ont eu lieu avec les représentants spéciaux du Secrétaire général et les rapporteurs spéciaux suivants: le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre des enfants, le Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie enfantine et le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, qui a choisi de rendre compte des pires formes de travail des enfants dans son rapport au Conseil des droits de l'homme de 2011. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a organisé une réunion des donateurs en décembre 2011 à New York, afin d'appuyer l'implication de l'IPEC dans les activités de réinsertion économique.

4.2. Dialogue social et coopération tripartite

Tout au long du biennium, l'IPEC a poursuivi la promotion et l'intégration du dialogue social et une meilleure compréhension du rôle des relations de travail dans les politiques et activités du Programme. La Norvège et l'Irlande ont fourni des financements ciblés pour des activités en matière de dialogue social et lutte contre le travail des enfants. Divers outils de promotion ont été produits et utilisés pour partager les connaissances et élaborer des politiques en matière de renforcement des capacités. Les points focaux syndicaux pour les questions de travail des enfants et de dialogue social ont été redynamisés, alors que ceux des employeurs ont identifié de nouvelles voies pour lutter contre le travail des enfants.

De nombreux points focaux ont élaboré des plans d'action pour leurs institutions et ont lancé des campagnes. Un nouveau projet financé par l'Irlande a été approuvé récemment et va continuer à suivre le fil de ce travail. Une **Section du dialogue social et des partenariats a été créée au siège de l'IPEC**, dans le but de soutenir les activités avec les partenaires sociaux et le mouvement mondial élargi contre le travail des enfants, ainsi que pour travailler avec les entreprises, le monde des affaires et les groupes sectoriels pluripartites et développer des Partenariats Public-Privé (PPP). Cette création a facilité un grand nombre de travaux au cours du biennium dans beaucoup de pays, et des exemples d'activités clés à ce sujet se trouvent à l'annexe VIII.

Des interventions conjointes avec les bureaux pour les activités des travailleurs et des employeurs (ACTRAV et ACT/EMP) au siège du BIT et sur le terrain ont cherché à améliorer la coordination aux niveaux mondial et régional. Des orientations au sujet du renforcement de la coopération au niveau national entre les parties prenantes, dans le but de consolider l'action nationale contre le travail des enfants ont également été recherchées auprès des comités nationaux tripartites contre le travail des enfants (y compris les points focaux formés dans le cadre du programme). Les efforts destinés à soutenir l'engagement des partenaires sociaux, déployés en coopération avec les spécialistes de terrain d'ACTRAV et d'ACT/EMP, se sont également traduits par des **activités au niveau régional et national**, y compris la Coopération Sud-Sud. **Le travail au niveau des pays** avec les organisations nationales d'employeurs et les centrales syndicales s'est poursuivi, notamment en matière d'élaboration de politiques tripartites, dont les plans d'action nationaux et les listes de travaux dangereux.

Plusieurs occasions de **discuter des stratégies contre le travail des enfants avec le mouvement syndical mondial** sont apparues au cours du biennium. L'IPEC était représenté au sein de la délégation d'observateurs de l'OIT au Congrès de la CSI, en juin 2010. Les réunions du Partenariat sur l'agriculture ont donné lieu à des discussions régulières avec l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes, qui a également été consultée lors de l'élaboration de projets de l'IPEC impliquant l'agriculture et le travail domestique. Dans le contexte de projets avec le mouvement mondial élargi contre le travail des enfants, le contact a été maintenu et des activités ont été menées avec d'autres fédérations syndicales mondiales, comme l'Internationale de l'éducation et l'Union internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir. A la suite de l'adoption par le Congrès de l'Internationale de l'éducation (IE) d'une résolution sur le rôle des syndicats de l'éducation dans la lutte contre le travail des enfants, un nouveau programme de coopération entre l'IPEC et l'IE a été mis sur pied. Ce

Encadré 8: Cambodge – Création d'un comité de coordination des syndicats

Afin d'améliorer le niveau de la coopération intersyndicale dans le pays, l'IPEC a soutenu la création d'un comité de coordination de la lutte contre le travail des enfants, composé de deux représentants de chacune des cinq confédérations syndicales et d'un représentant de chacune des deux fédérations non affiliées. Le comité a tenu des réunions régulières pour dresser un plan de travail destiné à aider à atteindre les Objectifs Doubles du gouvernement du Cambodge en matière de travail des enfants.

Dans le cadre de cette stratégie, un total de 163 moniteurs des lieux de travail et des communautés ont reçu une formation sur le suivi des bénéficiaires directs et le compte-rendu dans chaque province; et des exemplaires du Code de conduite syndicale sur le travail des enfants ont été distribués par la Fédération syndicale cambodgienne à Kâmpôt (secteur du sel), Kep (province qui cherche à devenir libre des pires formes de travail des enfants) et Siem Rep (travail urbain des enfants). A Kâmpôt et Kep, le code a été distribué à 40 personnes, principalement des travailleurs des fermes de production de sel. Des dirigeants syndicaux de la Confédération syndicale cambodgienne (CLC), de la Confédération des syndicats du Cambodge (CCTU), de la Chambre syndicale nationale unie du Cambodge (NACC), de la Confédération syndicale du Cambodge (CCU), de la Confédération syndicale nationale du Cambodge (CNC), de la Fédération syndicale khmère de la jeunesse (KYFTU), de la Fédération cambodgienne des travailleurs du tourisme et des services (CTSWF), de l'Association indépendante démocratique de l'économie informelle (IDEA), de la Fédération syndicale des travailleurs du bâtiment et du bois du Cambodge (BWTUFC) et du Syndicat national indépendant des travailleurs du bâtiment et du textile (NIUBTW) ont été invités à aller à la rencontre de leurs membres individuels afin de renforcer la sensibilisation et la compréhension du Code de conduite et du travail des enfants en général.

programme va contribuer à mettre au point du matériel de sensibilisation pour les syndicats de l'éducation et leurs membres, à utiliser lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants, soutenir un programme d'activités au niveau national, en relation avec la Journée mondiale et à élaborer des ressources à utiliser par les syndicats de l'éducation et leurs membres.

Renforcement des capacités

La création de réseaux de points focaux sur le travail des enfants dans les organisations de travailleurs et d'employeurs a continué à être l'un des éléments clés des activités du biennium. Au niveau mondial, **217 points focaux dans des centrales syndicales nationales ont été formés** en partenariat avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), dont pratiquement dans toutes les centrales nationales des Amériques et d'Asie. La formation des points focaux avec les partenaires sociaux, y compris en matière de plans d'action nationaux, a élargi le réseau de représentants locaux, nationaux, régionaux et mondiaux et a donné des résultats dans les approches nationales coordonnées, au moyen desquelles la plupart des activités se sont poursuivies.

L'IPEC a continué à soutenir l'intégration des questions du travail des enfants dans les cadres d'élaboration des politiques nationales et a organisé des débats, des séminaires et des formations pour **accroître la capacité des partenaires sociaux à influencer la prise de décision dans des pays où les plans d'action nationaux n'ont pas encore été totalement élaborés**. **Deux ateliers tripartites** ont été organisés à cet effet en Asie et en Afrique et plusieurs programmes d'action ont été conçus avec les partenaires sociaux.

En Afrique, un **évènement bipartite organisé à Johannesburg par ACTRAV et ACT/EMP avec la collaboration de l'IPEC a encore élargi le réseau des points focaux, impliquant aussi les organisations d'employeurs et de travailleurs, et ciblant les pays sub-sahariens.** Les activités de suivi comprenaient l'élaboration, avec les organisations d'employeurs au Malawi, au Zimbabwe et au Swaziland, de guides pour les employeurs adaptés aux situations nationales. Cet évènement a également contribué à la conception des politiques et stratégies de lutte contre le travail des enfants du Congrès syndical tant de Zambie que du Malawi. Des activités de la Journée mondiale contre le travail des enfants ont également été parrainées dans tous les pays qui ont participé à l'évènement.

Encadré 9: Moldova – Activités pour les employeurs

Le projet «Partenariat social et de promotion de la lutte contre le travail des enfants», financé par Irish Aid, a mené les activités suivantes:

- Production et diffusion de manuels pour les employeurs en Moldova.
- Production de quatre vidéos par le Département de la communication et de l'information publique (DCOMM), en collaboration avec ACT/EMP et ACTRAV au sujet d'activités menées par les employeurs et les travailleurs pour lutter contre le travail des enfants en Moldova, Argentine, Ghana et Inde.
- Mise en pratique par la Fédération nationale des employeurs de l'agriculture et de l'industrie alimentaire (FNPAIA) d'un Code de conduite parmi ses membres et campagne nationale dans le cadre d'un plan d'action national.
- Production de divers matériaux de campagne par les employeurs.

La FNPAIA, membre de la Confédération nationale des employeurs de la République de Moldova, a continué à consolider la prise de conscience et l'appropriation du Code de conduite élaboré par et pour les employeurs. Une vidéo de cette initiative, couvrant la totalité du pays et des communautés agricoles a été produite pour servir d'exemple la manière dont l'engagement des entreprises dans tout le pays peut devenir une bonne pratique. L'initiative de la FNPAIA a constitué un moteur important pour changer la perception du travail des enfants dans le secteur agricole; en commençant par l'élaboration d'un code de conduite en 2009 et, plus récemment, en élaborant un documentaire sur la manière dont les employeurs dans le secteur agricole ont contribué à changer le rôle des enfants dans l'agriculture. Les organisations de travailleurs de Moldova ont travaillé comme partenaires égaux dans l'élaboration du code de conduite pour la sécurité au travail et l'élaboration de matériaux de campagne pour la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants.

Elargir la base de connaissances

Au cours du biennium, l'IPEC a poursuivi une **stratégie à deux volets de promotion d'une diffusion étendue d'informations**: mise en place d'une section du dialogue social[9] sur le site web de l'IPEC, utilisant le portail communautaire «du 12 au 12»[10] contre le travail des enfants. Les informations concernant les activités de sensibilisation menées par les centrales syndicales nationales et les syndicats individuels s'y trouvent. ACTRAV et ACT/EMP ont également actualisé régulièrement leurs sites web. On trouve parmi les études et guides produits au cours du biennium:

- Etudes sur les pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises pour lutter contre le travail des enfants en Chine, en Inde et en Afrique du Sud, dans les secteurs de la banane et des fleurs en Equateur, de la fabrication de ballons de football au Pakistan, de la canne à sucre au Salvador et dans les secteurs du cacao et du tabac, par l'intermédiaire de l'Initiative internationale sur le cacao (ICI) et de la Fondation pour éliminer le travail des enfants dans le secteur du tabac.
- Un guide des bonnes pratiques des entreprises pour lutter contre le travail des enfants dans les secteurs de l'alimentation, des boissons et du tabac en Amérique du Sud.
- Une brochure et un manuel ACTRAV-ACT/EMP sur les travaux dangereux des enfants.
- Des profils par pays du dialogue social pour la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, Madagascar, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Maroc et le Rwanda.
- Un manuel en langue nationale sur le rôle des organisations d'employeurs dans la lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture, par et pour les organisations d'employeurs au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan.
- Matériel de promotion par et pour les fédérations syndicales en Afrique du Sud.

Encadré 10: Kenya – Le rôle clé des partenaires sociaux dans la lutte contre le travail des enfants

La Fédération des employeurs du Kenya (FKE) a mis en œuvre un programme d'action axé sur la responsabilité sociale des entreprises et le travail des enfants; ce programme comprend des activités de sensibilisation, l'élaboration d'un guide pour les employeurs sur l'élimination du travail des enfants et une note conceptuelle sur la responsabilité sociale des entreprises et l'élimination du travail des enfants ainsi que la fourniture d'un soutien financier aux écoles, pour lancer des projets générateurs de revenus, des programmes d'alimentation scolaire et des services éducatifs, afin d'éviter que les enfants n'abandonnent l'école. La FKE fait également la promotion de la sécurité au travail des jeunes par des activités de promotion et de renforcement des capacités des entreprises de l'économie non formelle et en agissant auprès des enfants et des parents.

L'Organisation centrale des syndicats Kenya (COTU-K), qui est depuis longtemps un protagoniste actif de la lutte contre le travail des enfants, a élaboré une étude pour évaluer la capacité des syndicats à combattre le travail des enfants par l'éducation et pour communiquer de nouvelles stratégies destinées à guider leurs futures campagnes.

En outre, des programmes d'action avec trois organisations affiliées à la COTU-K (le Syndicat kényan des travailleurs des plantations de sucre et des activités connexes, le Syndicat des travailleurs des plantations agricoles et de l'agriculture du Kenya et le Syndicat kényan des travailleurs domestiques, de l'hôtellerie, des institutions d'enseignement, des hôpitaux et des branches connexes) devaient commencer au début 2012. Les syndicats travaillent sous les auspices de la COTU-K – et dans un esprit de partenariat social, avec le soutien de la FKE – à sensibiliser, à créer un réseau de points focaux syndicaux de lutte contre le travail des enfants et à renforcer la capacité des membres du syndicat et de ses branches, ainsi qu'à promouvoir la sécurité au travail des jeunes travailleurs. De surcroît, le Syndicat des camionneurs de longue distance du Kenya mène des activités de sensibilisation au VIH et au travail des enfants dans le système de transports de longue distance, en ciblant la zone de Busia.

9 Visitez: www.ilo.org/ipec/Action/social-dialogue/lang—fr/index.htm.

10 Visitez: www.12to12.org.

- Un manuel pour les employeurs, basé sur des activités en Inde du Sud, en Moldova et au Chili.
- Une vidéo des bonnes pratiques à des fins d'utilisation lors d'activités de formation et de sensibilisation, basée sur les expériences des organisations de travailleurs et d'employeurs en Argentine, au Ghana, en Moldova et en Inde, insistant, sauf en Inde, sur l'agriculture et reflétant le rôle important du dialogue social pour assurer la pérennité des résultats.
- Au Chili, en collaboration avec l'Association chilienne pour la sécurité (ACHS) et en se basant sur les guides existants pour les employeurs, le manuel *Grandir protégé: Manuel pour la protection des travailleurs adolescents*[11] a été développé; il a été traduit en anglais et diffusé lors d'un atelier national et au cours d'une manifestation de la Journée mondiale aux États-Unis. Un outil internet électronique et interactif, qui doit être hébergé par l'Organisation des employeurs chiliens, a été produit en espagnol et en anglais, à l'intention des petites entreprises et des adolescents travailleurs.

4.3. Responsabilité sociale des entreprises

La Feuille de route de La Haye mentionne le besoin d'accélérer l'action contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement internationales. Au cours du biennium, l'IPEC a relevé ce défi en **créant un poste dédié à la responsabilité sociale des entreprises dans sa section du dialogue social et des partenariats, en négociant plusieurs Partenariats Public-Privé (PPP) pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et en élargissant ses activités de conseil et de recherche.**

En février 2011, l'IPEC et le **Groupe des questions mondiales de l'industrie internationale du cacao et du chocolat** a signé un PPP révolutionnaire de 2 millions de dollars des É.-U., destiné à financer un projet de trois ans pour contribuer à une stratégie élargie et intégrée de lutte contre le travail des enfants dans les communautés de producteurs de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire, grâce à une approche locale de travail décent et de niveau de vie. Ce projet fournira un supplément de soutien à l'élément stratégique concernant les systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants (SSTE), grâce au renforcement et à l'élargissement des SSTE à base communautaire et à l'appropriation nationale dans les communautés de producteurs de cacao, et grâce au travail avec les comités directeurs nationaux pour améliorer la coordination entre les actions en faveur de l'élimination du travail des enfants et au renforcement des capacités de soutien aux SSTE.

De surcroît, l'IPEC a signé un accord PPP avec **Japan Tobacco International (JTI)**, afin de combattre le travail des enfants au Malawi et au Brésil dans les communautés de culture du tabac. Ce projet sur trois ans, qui s'élève à 3 millions de dollars des États-Unis, va retirer les enfants du travail et leur donner accès à l'éducation et à la formation professionnelle, soutenir l'amélioration du niveau de vie, de la sécurité et de la santé au travail et de la sécurité alimentaire parmi les familles des enfants travailleurs et de ceux à risque et contribuer au renforcement des politiques en matière de travail des enfants. Dans le cadre de ce partenariat, l'IPEC va également former le personnel du JTI au niveau global en matière de lutte contre le travail des enfants.

L'IPEC s'est servi de plus en plus du **développement des chaînes de production pour l'élimination du travail des enfants** pendant le biennium. Dans les secteurs du caoutchouc, du poisson et de la crevette en Thaïlande, de la vanille à Madagascar et du sucre aux Philippines, l'IPEC a effectué des analyses des chaînes de production pour promouvoir une amélioration des niveaux de vie grâce à des améliorations des chaînes de production. Les rapports établis ont été partagés avec les parties prenantes pertinentes. Ces exercices ont aidé à créer des coalitions contre le travail des enfants parmi les divers acteurs des chaînes de production; parmi elles, un comité tripartite contre le travail des enfants à Bukidnon, aux Philippines, qui comprend des travailleurs de la canne à sucre, des fermiers et des sociétés multinationales acheteuses de sucre.

L'IPEC a réalisé des expertises auprès des sociétés qui ont contacté le Service d'assistance de l'OIT aux entreprises sur les normes internationales du travail posant des questions relatives au travail des enfants. Il a notamment conseillé L'IPEC a conseillé de nombreuses sociétés qui cherchaient à combattre le travail des enfants dans les chaînes de production, entre autres par l'assistance dans la formulation des codes de conduite des sociétés conformes aux normes de l'OIT sur le travail des enfants. L'IPEC a aussi contribué aux cours de formation sur la responsabilité sociale des entreprises et les chaînes d'approvisionnement, en collaboration avec le CIF-OIT.

L'Organisation internationale des employeurs, le Bureau des activités pour les employeurs de l'OIT et l'IPEC ont lancé une initiative destinée à produire des **orientations**

11 Disponible en espagnol et en anglais à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=14113.

sur la manière de faire des affaires en respectant le droit des enfants de ne pas travailler. Grâce à l'utilisation du cadre de référence «Protéger, respecter et réparer» relatif aux entreprises et aux droits de l'homme, le projet travaillera de très près avec des sociétés choisies, afin d'évaluer comment leur système de gestion les aident à éviter toute complicité d'abus en matière de travail des enfants, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement, et de quelle façon ces systèmes peuvent être améliorés.

L'IPEC a poursuivi sa collaboration avec le **Pacte mondial du Secrétaire général des Nations Unies**, et a participé à un Groupe d'experts de référence pour la rédaction de l'Initiative sur les droits de l'enfant et les principes commerciaux, élaborée par le Pacte mondial, l'UNICEF et Save the Children.

4.4. Coopération Sud-Sud et Triangulaire

Dans le passé, les projets de l'IPEC ont aidé à créer les bases de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire au sein du BIT. Grâce à la formation et aux échanges techniques, les partenaires sociaux et les gouvernements de différents pays et de différentes régions ont bénéficié de l'assistance du BIT sur les questions de travail des enfants et ont partagé des expériences sur la manière dont les politiques et engagements peuvent devenir des actions concrètes. Récemment, l'aspect triangulaire de la coopération s'est encore renforcé et les activités entre pairs avec les mandants et les parties prenantes du Sud ont bénéficié d'une attention accrue des donateurs du Nord et du BIT en général. Cela s'est illustré par exemple à travers le financement conjoint par le Brésil et le département du travail des États-Unis, de deux projets complémentaires en Bolivie, en Equateur et au Paraguay, afin de lutter contre le travail des enfants et respecter l'Agenda de l'hémisphère pour un travail décent.

Au cours du biennium, la **Coopération Sud-Sud et Triangulaire** s'est focalisée sur le partage d'informations, de bonnes pratiques et de connaissances, sur les transferts de connaissances et sur l'assistance technique en matière de travail des enfants. Les partenariats de Coopération Sud-Sud de l'IPEC ont mené de nombreuses initiatives et projets, avec le financement de l'Agence brésilienne de coopération (ABC), le Département du Travail des États-Unis (USDOL), le Département d'État des États-Unis (USDOS), la Commission européenne et les gouvernements espagnol, norvégien et irlandais. Parmi eux:

- Des initiatives bilatérales: par exemple en Angola, au Mozambique et en Tanzanie.
- Des initiatives trilatérales: par exemple la Bolivie, le Brésil, l'Équateur et le Paraguay, ainsi qu'en Haïti.
- Des initiatives multilatérales: par exemple au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe.
- Des initiatives régionales: par exemple le MERCOSUR et les PALOP[12].
- Des accords interrégionaux, par exemple la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)

Au cours de la **troisième Exposition mondiale des Nations Unies sur le développement Sud-Sud de 2010**, qui s'est tenue au BIT, à Genève, en novembre 2010, l'IPEC a organisé une **manifestation parallèle** avec une table ronde sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire, avec la participation du directeur de l'Agence brésilienne de coopération et l'attaché au travail de la Mission permanente des États-Unis auprès des Nations Unies à Genève. A cette occasion, l'IPEC a lancé la brochure, *Le rôle croissant de la Coopération Sud-Sud dans la lutte contre le travail des enfants*[13] et une brochure résumant la publication *Good Practices in Fighting Child Labour in Brazil.* Lors de la cérémonie de clôture, l'IPEC s'est vu décerner le **Prix de la Coopération Sud-Sud pour l'innovation** suite au rôle qu'il a joué dans le cadre d'un projet de promotion de l'échange des bonnes pratiques et des leçons apprises d'Amérique du Sud dans le cadre des programmes de transferts conditionnels en espèces et l'inspection du travail.

Dans le cadre de ses projets, l'IPEC continuera à élaborer des accords de Coopération Sud-Sud et Triangulaire, en particulier au moyen de partenariats stratégiques entre le BIT et, en plus de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe et le MERCOSUR.

4.5. Partenariats internationaux

L'IPEC dispose d'un certain nombre de partenariats essentiels à l'élaboration des politiques, recherche et mise en œuvre de projets. Les relations étendues dans le cadre du **programme inter-agences «Comprendre le travail des enfants» (UCW)** sont mentionnées à la section 5.2 sur le Développement et partage des connaissances.

12 Pays africains de langue portugaise, ou pays lusophones.

13 Disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=14696.

Les ministres du Travail des pays de la CPLP adoptent une résolution sur la prévention et l'élimination du travail des enfants. Luanda, mars 2011.

L'IPEC reçoit le Prix de la Coopération Sud-Sud pour l'innovation. Genève, novembre 2010.

Des Timorées et des Brésiliens discutent des meilleures stratégies pour l'élaboration d'une liste des travaux dangereux. Maputo, octobre 2010. En mémoire de Lucia Rondom, la représentante des employeurs brésiliens, défenseur passionné des questions de travail des enfants. Sa dernière collaboration avec l'OIT a eu lieu au cours de cette réunion.

Encadré 11: Global – Les pays de langue portugaise s'unissent pour lutter contre les pires formes de travail des enfants

La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), avec laquelle l'OIT a signé un protocole d'accord de coopération, a été la principale plateforme pour les activités de l'IPEC impliquant des parties prenantes dans les pays PALOP (les pays lusophones d'Afrique) et au Timor-Leste, assurant une plus grande cohérence et coordination dans les questions du travail des enfants et renforçant les mécanismes de dialogue social, afin de coordonner les plans d'action nationaux de façon horizontale dans l'esprit de la Coopération Sud-Sud.

En février 2010, au Brésil, les ministres du Travail et des Affaires sociales de la CPLP ont soutenu une deuxième réunion des points focaux de la CPLP destinée à finaliser un document opérationnel en vue de l'adoption de plans d'action nationaux et du renforcement des capacités des mandants tripartites dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ce document a été finalisé en octobre 2010, au cours de la session de formation tripartite sur le dialogue social et le travail des enfants au Mozambique, organisée par le Bureau de l'OIT à Lisbonne et le Bureau de pays de l'OIT à Lusaka, en coopération avec les bureaux de l'OIT couvrant les pays de langue portugaise, avec un financement du Brésil, de l'Irlande, de la Norvège, de l'Espagne et de la Commission européenne.

En mars 2011, en Angola, les ministres du Travail de la CPLP ont adopté une résolution sur la prévention et l'élimination du travail des enfants dans la CPLP, prévoyant un renforcement des mesures destinées à éliminer les pires formes de travail des enfants et validant le document opérationnel.

En conséquence, les autorités nationales ont organisé en Angola, en mai 2011, avec le soutien de l'IPEC, un séminaire international de suivi, concernant le travail des enfants dans les pays de langue portugaise dans le contexte des objectifs du Millénaire, afin d'échanger des bonne pratiques, assurer la coordination et définir des actions communes. Ceci a débouché sur l'organisation d'une campagne de promotion conjointe avec le Secrétariat exécutif de la CPLP pour la Journée mondiale contre le travail des enfants de 2011. Les syndicats portugais continuent à financer leur participation aux réunions tripartites et syndicales dans les PALOP.

En 2005, le Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous (EPT) a avalisé la création d'un **Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous** chargé de réfléchir aux moyens d'améliorer les liens entre l'action contre le travail des enfants d'une part, et l'éducation d'autre part. Les partenaires qui composent ce Groupe de travail sont l'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale, le PNUD, l'Initiative Fast Track de l'Education pour tous, l'Internationale de l'éducation (IE) et la Marche mondiale contre le travail des enfants. Le BIT agit en qualité de secrétariat du groupe de travail, qui s'est réuni à trois reprises au cours du biennium. Une des principales activités organisées par le Groupe de travail mondial a été une **manifestation en marge du sommet de suivi des OMD, tenu à New York, en septembre 2010**. Organisé avec le gouvernement des Pays-Bas, l'évènement a attiré l'attention sur les liens entre la lutte contre le travail des enfants et les progrès accomplis pour atteindre les OMD. **Le sommet des OMD a adopté une déclaration finale contenant une référence explicite à la lutte contre les pires formes de travail des enfants.** Ce fut la première fois que le lien entre la lutte contre le travail des enfants et les OMD a été exprimé de manière aussi explicite lors d'une déclaration au sommet.

Le **Partenariat pour la coopération internationale sur le travail des enfants et l'agriculture**[14], lancé en 2007, a été redynamisé au cours du biennium passé. La perspective multidisciplinaire et l'expertise de ses membres a aidé à élaborer des stratégies novatrices pour promouvoir l'élimination du travail des enfants et le travail décent comme composantes du cadre de l'agriculture durable et du développement rural. Le Partenariat a continué à **soutenir la collaboration entre les parties prenantes du monde agricole et les mandants de l'OIT** pour lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture grâce à l'échange de connaissances, au développement des capacités et au soutien politique, au Malawi, au Mali et au Cambodge. Le Partenariat a également apporté une **assistance technique** à l'Egypte, au Kenya, à la Tanzanie et aux autres pays qui l'ont demandée. En 2011, le Partenariat a mis en œuvre deux **ateliers de développement des capacités** au Malawi, afin d'identifier les principaux points d'entrée pour intégrer le travail des enfants dans les politiques et programmes actuels du Ministère du Travail et du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire. De plus amples informations sur le Partenariat se trouvent sur son site web[15].

Par l'intermédiaire de l'IPEC et du Programme d'Action Spécial pour Combattre le Travail Forcé (SAP-FL), l'OIT a continué à prendre part à l'**Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT)**, aux côtés de l'OIM, du UNHCR, de l'UNICEF, de l'ONUDC et de l'OSCE. L'objectif de UN.GIFT est de mobiliser les acteurs étatiques et non-étatiques en vue

Encadré 12: Global – Collaboration OIT-FAO concernant le travail des enfants dans la pêche et l'aquaculture

De nombreuses lois nationales définissent la pêche comme un métier dangereux car il s'agit d'un travail physiquement exigeant, effectué en général pendant de longues heures dans des conditions dangereuses. En 2010, l'IPEC (ainsi que le Département des activités sectorielles de l'OIT (SECTOR) et le Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT (NORMES)) a contribué à la préparation et à la facilitation de l'Atelier FAO-OIT sur le travail des enfants dans les pêcheries et l'aquaculture, qui a permis une analyse détaillée de la nature, des causes et des conséquences du problème, et a fait des recommandations concernant des mesures juridiques et d'application des lois, de politiques, d'actions et de créations de connaissances.

A la suite de l'atelier, l'IPEC et SECTOR ont élaboré, conjointement avec la FAO, des *Directives pour lutter contre le travail des enfants dans les pêcheries et l'aquaculture: politique et pratique:* les premières à traiter du travail des enfants dans ce sous-secteur de l'agriculture. Un avant-projet a été lancé à l'Exposition mondiale Sud-Sud de décembre 2011, qui fournit aux gouvernements et aux partenaires sociaux des exemples des meilleures pratiques et des recommandations concernant les actions prioritaires. La circulation généralisée de ces directives aidera à assurer l'intégration des questions du travail des enfants dans les politiques, stratégies et initiatives d'action nationales et locales de développement et de gestion du secteur des pêcheries et de l'aquaculture.

14 Les membres du Partenariat sont: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds international de développement agricole (FIDA), Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (CGIAR), Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), et des organisations de producteurs agricoles (auparavant la Fédération internationale des producteurs agricoles – FIPA).

15 Visitez: www.fao-ilo.org/fao-ilo-child/international-partnership-for-cooperation-on-child-labour-in-agriculture.

de l'éradication de la traite des êtres humains en réduisant la vulnérabilité des victimes potentielles et la demande d'exploitation de la main-d'œuvre sous toutes ses formes, en assurant une protection adéquate et un soutien aux victimes et aux personnes qui risquent de le devenir et en soutenant la poursuite efficace des criminels en cause, tout en respectant les droits fondamentaux de toutes les personnes. A la suite d'une évaluation en 2010, l'**IPEC a contribué à formuler la deuxième phase d'UN.GIFT** (débutant en 2012), ce qui va améliorer la connaissance et la prise de conscience de la traite des êtres humains, renforcer les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques et encourager des partenariats en vue d'une action conjointe. Les principales activités tournent autour de la gestion des connaissances, du soutien et des interventions stratégique et du dialogue mondial.

Le **Groupe de travail mondial sur les enfants en mouvement** est un partenariat entre l'OIT, l'OIM, l'UNICEF, l'UNHCR, l'Alliance Save the Children, World Vision International, Plan International, Terre des Hommes, le Mouvement Mondial en Faveur des Enfants, Intervida, Oak Foundation, Environnement et Développement du Tiers Monde (ENDA), et le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs (MAEJT); ce groupe de travail cherche à donner plus d'importance aux «enfants en mouvement» dans les agendas politiques internationaux, nationaux et locaux. Créé en janvier 2011, le groupe **s'est fixé cinq objectifs communs et a élaboré des plans de mise en œuvre s'y rapportant**. Les objectifs communs sont la collaboration inter-agences et l'amélioration de la visibilité des enfants en mouvement dans les recherches menées, les politiques élaborées et les évènements organisés. Ils comprennent aussi la promotion de l'élaboration de mécanismes de protection des enfants dans les voies que l'on sait parcourues par eux et l'assurance que les enfants qui ont connu la mobilité influencent les politiques et stratégies relatives aux enfants en mouvement. **L'IPEC pilote le travail visant à rendre les enfants en mouvement plus visibles dans les travaux de recherche et s'est assuré que ceux-ci contiennent une composante traitant du travail des enfants.**

L'IPEC est devenu un membre actif du **Groupe de direction des principes de Paris**, composé par des agences des Nations Unies et d'autres organisations. Ce groupe a la responsabilité d'assurer que les Engagements de Paris et les Principes directeurs de Paris[16] soient la norme utilisée par toutes les parties prenantes afin d'orienter les financements, la sensibilisation et les réponses programmatiques en vue de prendre soin et de protéger les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés. En 2010, l'OIT a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une **Note technique du Groupe de direction des principes de Paris sur la composante économique de la réintégration**. Ce document inter-agences complète les Principes de Paris en fournissant des orientations pratiques et techniques aux programmes sur le terrain dans un domaine où il y a une pénurie de connaissances programmatiques.

L'IPEC a rejoint le **Groupe de travail de la protection de l'enfance (CPWG)** en janvier 2010. Il s'agit d'un groupe formé d'agences des Nations Unies, d'ONG et d'autres acteurs internationaux et nationaux qui cherchent à «prévenir et répondre aux abus, négligences, exploitation et violence contre les enfants dans des situations d'urgence»[17]. Le Groupe de travail a la responsabilité d'assurer une réponse de protection de l'enfance plus prévisible, responsable et efficace dans des situations d'urgence par la mise en place de normes et de politiques au niveau mondial, le renforcement des capacités et l'élaboration d'outils. **L'IPEC est un membre actif de plusieurs sous-groupes de travail du Groupe de travail de la protection de l'enfance** (par exemple celui de l'élaboration de normes) **et préside celui sur le travail des enfants**. L'OIT a aussi été le premier membre à accueillir la réunion annuelle du Groupe de travail, qui a réuni plus de 80 participants à Genève, en septembre 2011.

4.6. Travail avec les ONG et le secteur bénévole

Dans un certain nombre de pays et de projets sous-régionaux, les ONG et les organismes du secteur bénévole ont continué à être engagées comme agences de mise en œuvre de l'IPEC, en particulier pour fournir des services spécialisés aux enfants, par exemple du conseil psychosocial aux enfants traumatisés ou aux enfants victimes de violences, ou une éducation de transition non formelle pour aider les enfants retirés du

16 *Les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou le recrutement illégaux par des groupes et des forces armés* (Engagements de Paris) et *Les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés* (les Principes de Paris) ont été adoptés en 2007. A ce jour, 100 Etats ont avalisé les Principes de Paris et se sont engagés, entre autres, à faire tout leur possible pour soutenir et appliquer les Principes de Paris. Ces principes sont un ensemble d'orientations opérationnelles à l'intention de tous les acteurs qui mettent en œuvre sur le terrain des programmes de soutien aux enfants affectés.

17 Le Groupe de travail de la protection de l'enfance (CPWG) est le pôle de protection créé en 2005 par le Comité permanent interinstitutions des Nations Unies, dans le cadre de la réforme humanitaire. Les différents pôles sont responsables de la coordination des réponses dans leurs secteurs. Leur responsabilité recouvre des évaluations, la contribution à des appels d'urgence et le suivi de la planification et de la mise en œuvre.

Encadré 13: Egypte – Coopération inter-agences

Dans le cadre de leur collaboration avec le gouvernement de l'Egypte, le PAM, l'OIT et l'UNICEF ont rassemblé leurs forces dans le cadre du Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants, par le renforcement de la réponse politique et la promotion d'un niveau de vie durable et de possibilités d'éducation en Egypte. L'agence chef de file, le PAM, recevra l'assistance technique de l'IPEC et de l'UNICEF et les trois agences vont utiliser leur compétence combinée et spécifique dans le domaine des droits de l'homme et de l'enfant, la lutte contre le travail des enfants et la réduction de la pauvreté. L'UNICEF facilitera l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants ciblés.

Le projet accorde une attention particulière aux pires formes de travail des enfants dans l'agriculture. En collaboration avec les départements du développement des compétences et de l'employabilité (EMP/SKILLS) du BIT, l'IPEC apporte une assistance technique au projet dans le domaine du suivi du travail des enfants, de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat. L'OIT est responsable du soutien aux mesures pour obtenir l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, notamment dans l'agriculture, grâce aux mesures suivantes: soutien à la révision législative; renforcement de la capacité institutionnelle nationale; amélioration des conditions d'apprentissage et de travail des bénéficiaires; soutien à des niveaux de vie durables pour les femmes et les familles avec des enfants à risque, grâce à des activités génératrices de revenus, des microentreprises et des coopératives; et l'élaboration d'un système d'observation et suivi du travail des enfants et d'une base de données fiable s'y rapportant.

travail des enfants à développer les compétences requises pour s'intégrer dans le système scolaire formel. Le réservoir de compétences pour ces types de services varie de pays en pays. Dans certains cas, quand la fourniture de services publics est faible ou les ressources nationales manquent, les ONG et le secteur bénévole peuvent être mieux placés pour rendre ces services en respectant les contraintes de temps imposées par la durée de vie du projet. Dans quelques pays, y compris dans les États membres industrialisés, les gouvernements peuvent avoir volontairement délégué au secteur non étatique (formellement ou dans le sens où une «division des tâches» s'est développée avec le temps) la prestation de certains services éducatifs, sociaux ou autres aux enfants.

Dans les projets de l'IPEC, la prestation de services prend place dans le cadre d'un ensemble d'activités et d'interventions communautaires. Les ONG et les organisations bénévoles peuvent, tout en fournissant ces services aux enfants et aux familles, élaborer des bonnes pratiques qui peuvent être utilisées pour renforcer la capacité des services publics et leur qualité, et l'IPEC cherche à mettre en œuvre des projets ayant une composante de prestation de services à même de bâtir des modèles de bonnes pratiques susceptibles de se traduire par une prestation de services qui peuvent être appropriés et financés au niveau national à plus long terme. Par exemple, dans ses projets en Côte d'Ivoire et au Ghana, l'*International Cocoa Initiative* travaille comme agence d'exécution pour la promotion de l'élaboration de plans d'action communautaires, dans lesquels elle a une compétence reconnue – un des éléments communs des plans d'action communautaires étant le renforcement de la sensibilisation communautaire à la fourniture de services publics. L'encadré 14 présente d'autres exemples de services aux enfants, aux familles et aux communautés fournis par des ONG, dont des activités susceptibles de renforcer la capacité des services publics communautaires et nationaux.

Dans quelques cas, les organes locaux d'ONG internationales fournissent des services aux enfants dans les pays du projet. Au niveau mondial également, les objectifs communs sont poursuivis dans le cadre des alliances au sein du mouvement mondial, par exemple avec la Marche mondiale contre le travail des enfants ou l'Organisation mondiale du mouvement scout. La Marche mondiale a lancé une campagne mondiale de promotion pour la ratification de la convention no. 189 sur le travail décent des travailleurs domestiques, coopérant avec l'UITA et le Réseau international des travailleurs domestiques, qui sont des entités qui renforcent l'intégration des questions du travail des enfants dans les programmes de leurs organisations affiliés de travailleurs domestiques. Cette approche complémentaire est soutenue par des fonds provenant de la composante du travail domestique des enfants du Plan d'action mondial.

Sur les 45 millions de dollars des États-Unis utilisés pour des activités du plan d'action pendant le biennium, 30 millions de dollars, soit 66 pour cent du total, ont été consacrés à la prestation de services aux enfants et aux familles bénéficiaires, ainsi qu'à l'appui correspondant. Parmi eux, 19,3 millions de dollars, soit 65 pour cent, ont été fournis par des ONG et le secteur bénévole, et 7,5 millions de dollars, ou 25 pour cent, par des services publics.

Encadré 14: Global – Programmes d'action mis en œuvre par des ONG: Prestation de services dans le cadre d'une approche de développement intégré

Tous les programmes d'action de l'IPEC doivent être approuvés par le comité directeur national correspondant ou par un autre organisme tripartite approprié. Voici quelques exemples de projets mis en œuvre par des ONG (principalement locales) au cours du biennium:

Albanie: Dans une zone reculée, la Fondation Help for Children a fourni un service d'éducation non formelle à 225 enfants travailleurs et enfants en risque d'abandonner l'école.

Bangladesh: Dans le cadre du projet contre le travail des enfants de l'économie informelle urbaine de l'IPEC, la Mission Ahsania de Dhaka et le Centre d'intégration des ressources ont fourni une formation des compétences à 2 490 enfants et des services d'autonomisation sociale et économique à 3 167 membres des familles.

Equateur: *COMUNIDEC Fundación de Desarrollo* travaille au niveau local avec l'*Unión de Organizaciones Campesinas e Indígenas de Cotacachi* et a fourni des services éducatifs formels et de transition pour soutenir la réhabilitation de 1700 enfants indigènes et afro-équatoriens sortis des pires formes de travail des enfants, et soutient les familles par des actions de développement communautaire, d'amélioration économique et de renforcement du gouvernement local.

Ghana: Le Réseau pour la planification et le développement communautaires a fourni, en collaboration avec les services publics et des volontaires formés, dont des professeurs, des services en conseil psychosocial, en éducation et en réintégration des compétences, ainsi que de l'orientation professionnelle à 2 227 enfants dans les pires formes de travail des enfants, dans les mines et carrières de petite taille, ainsi qu'une assistance de protection sociale à 228 familles. Il a mené des campagnes de sensibilisation et d'éducation communautaire sur le travail des enfants, ainsi qu'un soutien aux connaissances des assemblées municipales et de district, des comités communautaires de protection des enfants, des autorités traditionnelles et des ministères nationaux. La Fondation Parents et enfants a fourni des services similaires, y compris une formation SCREAM pour les professeurs, pour 1 000 enfants dans les pires formes de travail des enfants et pour les victimes de traite dans les communautés de pêcheurs dans 10 districts du Lac Volta et du soutien aux compétences d'amélioration du niveau de vie à 100 parents ou gardiens. Il a aussi organisé avec les comités de district de protection des enfants des ateliers de partage des connaissances avec les mandants de l'OIT et les ONG et organisations communautaires locales.

4.7. Education et travail des enfants

Une grande partie de la réponse au travail des enfants consiste à s'assurer que tous les enfants aient accès à une éducation de base de qualité. L'IPEC a donc continué à soutenir les travaux visant à créer des liens effectifs entre les activités de lutte contre le travail des enfants et l'éducation.

Le Rapport mondial de suivi de l'Education pour tous (EPT) de 2011 indiquait qu'en 2008, quelque 67 millions d'enfants, dont 53 pour cent étaient des filles, n'étaient pas scolarisés dans l'enseignement primaire. Le Rapport EPT a signalé que les progrès en vue d'une scolarisation universelle avaient ralenti et que si la tendance actuelle se poursuivait, il pourrait y avoir plus d'enfants hors de l'école en 2015 qu'aujourd'hui. Il a aussi indiqué que la crise financière mondiale avait accentué la pression sur les budgets nationaux, fragilisant ainsi les efforts de financement des plans d'éducation de nombreux pays parmi les plus pauvres. Les budgets d'assistance qui soutiennent l'éducation se sont également retrouvés sous pression.

En dépit d'un environnement très difficile, de nombreux pays ont continué à accorder la priorité à l'éducation, reconnaissant son importance pour le développement économique et social. On a également constaté un accroissement de l'attention apportée au besoin d'élargir l'accès à l'enseignement secondaire et un intérêt croissant pour les questions plus larges des liens entre l'éducation, les compétences et le marché du travail.

Certains des domaines de travail soutenus par l'IPEC sont les suivants:

- Le CIF-OIT a donné un cours de formation réussi sur la manière de tenir compte des liens entre le travail des enfants et la politique de l'éducation en 2010 et 2011; il s'agit de l'un des cours les plus prisés sur le travail des enfants parmi ceux proposés par le CIF-OIT.
- Grâce au soutien de certains projets, plusieurs activités sous-régionales ont été menées en suivant

Indonésie: Dans le Projet de réhabilitation et de réinsertion des victimes de la traite des enfants à Java orientale, l'Institut pour les études sociétales et le développement de Java orientale a fourni des services de réhabilitation et de réinsertion, y compris des abris, aux victimes de la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle commerciale, a élaboré des procédures opérationnelles normalisées pour la réhabilitation et la réinsertion et met en place des réseaux avec des institutions pour fournir des améliorations des services pertinents et en discuter.

Mexique: Dans l'état de Veracruz, *Desarrollo Autogestionario A.C (AUGE)* qui fait partie d'un réseau élargi d'ONG, a soutenu l'amélioration du développement et de la sensibilisation communautaires, l'éducation de transition et l'autonomisation des femmes, ciblant 1 550 enfants migrants indigènes comme bénéficiaires, en situation de travail dangereux dans l'agriculture ou en situation de risque. AUGE mobilise des ressources locales à hauteur d'environ 20 pour cent du budget total du programme d'action.

Sierra Leone: L'Action communautaire pour l'autonomisation rurale a fourni des services de premiers soins, de soutien éducatif, de promotion, de mobilisation et développement communautaire et de sensibilisation à 200 enfants qui risquaient de tomber dans le travail des enfants ou s'y trouvaient, ainsi qu'à 10 écoles primaires, et a soutenu les structures de gestion scolaire, les associations communautaires de professeurs et la création d'un comité d'observation et suivi du travail des enfants à Bo. L'ONG internationale International Rescue Committee a apporté à 600 familles, à 30 comités pour le bien-être des enfants et à 1 500 enfants dans ou risquant de tomber dans le travail des enfants ou victimes de violence fondée sur le genre, des services de protection de l'enfance (promotion, conseil, formation des familles, soutien éducatif, conseil psychosocial et services médicaux aux victimes de violence fondée sur le genre), ainsi qu'un soutien au développement communautaire et à la sensibilisation.

Ouganda: L'association bénévole Rakai Counsellors a ciblé 1 000 enfants et 150 familles, notamment ceux touchés par le VIH et le SIDA. Travaillant avec des structures de district et autres, elle a fourni des services de premiers soins et de conseil psychosocial aux enfants, de l'éducation non formelle, une alphabétisation de base, de la formation des compétences préprofessionnelles et professionnelles ou une orientation vers ces programmes, un soutien au développement communautaire et à l'amélioration de la sensibilisation, de la récolte de données et un appui à la génération de revenus pour les chefs de famille.

le modèle du cours CIF-OIT, par exemple au Kenya, en Afrique du Sud, en Zambie, au Tadjikistan et en Moldova.

- Un nouvel manuel, intitulé *Intégration des questions relatives au travail des enfants dans les plans et programmes du secteur de l'éducation*[18], a été publié en 2011.
- Le nouveau projet «Lutter contre le travail des enfants par l'éducation» va apporter un important soutien au travail dans ce domaine. Il est soutenu par le gouvernement des Pays-Bas.
- Des travaux destinés à créer une connexion accrue entre l'analyse des données sur le travail des enfants et la planification éducative se développent.

Les enseignants ont un rôle vital à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une éducation de qualité, et peuvent être des acteurs importants de la lutte contre le travail des enfants. Dans le cadre des activités de la Journée mondiale contre le travail des enfants en 2010 et 2011, l'IPEC et **l'Internationale de l'éducation (IE)** ont coopéré pour produire des brochures sur les thèmes de la Journée mondiale à l'intention des syndicats de l'éducation et des enseignants, qui peuvent les utiliser dans les salles de classe. L'IE a également mis sur pied un programme de promotion de la Journée mondiale auprès de ses membres, et créé des pages web spéciales consacrées à celle-ci.

L'IPEC a continué à s'impliquer activement dans le processus de l'**Education pour tous** et a participé avec d'autres départements du BIT à diverses réunions en rapport avec l'EPT. L'IPEC a également maintenu sa participation aux travaux de l'Initiative concernant l'éducation des filles (UNGEI), qui aide à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans les efforts internationaux et nationaux destinés à atteindre les objectifs de l'Education pour tous.

18 Disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=18896.

4.8. Initiatives de soutien aux niveaux de vie et travail des enfants

Au cours du biennium, l'IPEC a élaboré de nouveaux projets insistant sur une amélioration de la génération de revenus et des opportunités d'emploi décent, ainsi que sur la protection sociale dans les communautés en question en tant qu'élément essentiel d'une approche intégrée de l'élimination du travail des enfants.

Le soutien à une productivité accrue, y compris par de meilleures dispositions de revenus, dont la disponibilité de matériel de plantation amélioré et de meilleures technologies du travail (par exemple, des outils réduisant le recours au travail des enfants et la promotion d'une meilleure sécurité et santé au travail) constitue également un élément important du travail de l'IPEC, notamment dans les secteurs de la culture du cacao, de la pêche et des carrières en Afrique de l'Ouest, dans le secteur agricole en Egypte, au Mali et au Malawi, et dans le secteur du sel au Cambodge. Il en va de même d'un meilleur accès au crédit saisonnier à des taux d'intérêt gérables et, dans le cas du cacao, d'une chaîne d'approvisionnement en cacao améliorée avec une intégration plus directe entre producteurs et utilisateurs finaux. On trouve parmi les éléments importants le soutien aux organisations communautaires et coopératives et aux microentreprises, en liaison avec les travailleurs du développement agricole, pour promouvoir une autonomisation économique, y compris celle des femmes. Les composantes programmatiques comprennent le travail avec et par les organisations d'employeurs et de travailleurs afin de promouvoir les droits d'accéder et de détenir la terre et les actifs économiques, ainsi que l'accès aux marchés pour leur permettre de se procurer des services et de vendre des produits à des prix raisonnables. Des projets vont également renforcer la capacité des coopératives et des organisations d'employeurs et de travailleurs de contribuer à l'observation et au suivi du travail des enfants et d'appuyer une sécurité et santé au travail améliorée dans les fermes produisant du cacao. L'IPEC promeut des pratiques agronomiques améliorées, en insistant particulièrement sur la fourniture de formation aux jeunes au-dessus de l'âge minimum d'admission à l'emploi, de manière à ce qu'ils puissent apprendre les compétences nécessaires pour assurer la productivité de l'agriculture dans des conditions de travail sûres.

Alors que les projets de l'IPEC cherchent à promouvoir des activités génératrices de revenus et à encourager la diversification par l'auto-emploi et le soutien à l'entrepreneuriat, en concevant des stratégies de niveau de vie, en consultation avec les mandants et les communautés, il est mieux compris que dans les communautés où les activités potentiellement lucratives prédominent – par exemple dans l'extraction artisanale de l'or – il faut insister suffisamment pour rendre decents ces types de travail, plutôt que simplement suggérer une source de revenus alternative pour les adolescents. Dans les communautés ciblées qui dépendent de cultures vivrières comme le tabac, les projets de l'IPEC soutiennent la diversification de la production agricole, de manière à réduire la vulnérabilité aux fluctuations de prix et à aider les familles à atteindre la sécurité alimentaire, ce qui revêt une importance essentielle pour l'élimination du travail des enfants.

Pendant la période analysée, **l'IPEC et le Programme des finances sociales (EMP/SFP) de l'OIT ont redoublé d'efforts pour renforcer leur collaboration:**

- Le Programme EMP/SFP continue à participer à l'assistance technique à l'élaboration et à la mise en œuvre des composantes financières des projets de l'IPEC.
- L'IPEC a participé au document de travail no. 89 du Secteur de l'emploi, intitulé *Microfinance et travail des enfants*[19], qui examine les liens, documente les leçons apprises au sujet de l'influence de la microfinance dans la lutte contre le travail des enfants (y compris les effets négatifs éventuels) et identifie les circonstances dans lesquelles la microfinance peut contribuer à réduire le travail des enfants.

Le Programme EMP/SFP mène un programme de recherche de trois ans intitulé «La microfinance au service du travail décent», dans lequel trois partenaires de la microfinance explorent et testent des manières innovantes de lutter contre le travail des enfants chez leurs clients au Nigéria, au Mali et au Pakistan. L'IPEC a contribué à l'élaboration de ces innovations et des études de référence et de suivi des groupes cible et des groupes de contrôle. Le Programme EMP/SFP va continuer à demander l'assistance technique de l'IPEC, lors des collectes et analyses semestrielles des données et pendant l'évaluation finale d'impact en 2012.

19 Disponible en anglais à: www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/working-papers/WCMS_160842/lang—en/index.htm.

4.9. Travail des enfants dans l'agriculture

Au niveau mondial, l'agriculture est le secteur[20] comptant le plus grand nombre d'enfants travailleurs (60 pour cent) et la plus forte incidence du tavail dangereux des enfants. Toutefois, c'est aussi le secteur qui a le plus fort potentiel de transformer les travaux dangereux pour les enfants ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi en un emploi sûr et décent pour les jeunes. Souvent invisible, informelle et non-réglementée, l'agriculture demeure un secteur difficile à attaquer en raison de l'ampleur du problème, des contraintes économiques sous-jacentes dues à la pauvreté, de l'accès limité à une éducation de qualité et des attitudes traditionnelles vis-à-vis de la participation des enfants aux activités agricoles. En reconnaissant le besoin d'aller au-delà des méthodes traditionnelles, l'IPEC a adopté de nouvelles stratégies pendant le dernier biennium, afin de s'attaquer aux racines du travail des enfants dans l'agriculture; ces stratégies comprennent par exemple une approche basée sur une zone géographique et une collaboration accrue avec les parties prenantes agricoles, afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2016.

Les **initiatives de renforcement des capacités** en matière de travail des enfants dans l'agriculture ont amélioré la compréhension des synergies existant entre le travail décent, le travail des enfants et le développement rural et ont soutenu la prise en compte des questions de travail des enfants dans l'agriculture dans les politiques et programmes existants. L'IPEC soutient le cours annuel de formation du CIF-OIT sur le travail des enfants dans l'agriculture[21], qui fournit aux participants des outils politiques efficaces et des méthodologies pratiques pour lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture et promeut des processus de production agricole plus surs et plus durables. En 2011, l'IPEC, en collaboration avec le Partenariat de coopération internationale sur le travail des enfants et l'agriculture et le CIF-OIT, a élaboré et donné deux **sessions de formation** «sur mesure» au Malawi, afin de renforcer la capacité des mandants de l'OIT et les parties prenantes agricoles et d'améliorer la collaboration aux niveaux national et des districts[22]. Sur demande, l'IPEC fournit également un soutien technique pour l'élaboration de ces cours de formation sur mesure dans d'autres pays. **Un nouveau *Manuel sur la meilleure manière de lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture*** est en cours de finalisation et donnera des orientations aux ministères nationaux, aux organisations de travailleurs, d'employeurs et de producteurs agricoles, ainsi qu'aux autres parties prenantes, sur des méthodologies efficaces et des outils de soutien à l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture. Le programme inter-agences UCW développe également un **document conceptuel sur le travail des enfants dans l'agriculture** qui apportera une vision spécifique de la situation dans les pays cibles comme le Malawi, le Brésil et le Cameroun.

De plus amples informations sur le travail de l'IPEC dans le secteur agricole et les ressources pertinentes sont disponibles sur la page sur l'agriculture du site web de l'IPEC[23]. On peut également consulter le site web FAO-OIT récemment lancé «Alimentation, agriculture et travail décent»[24], qui traite du travail des enfants dans l'agriculture.

4.10. Traite des enfants, migrations et travail des enfants

Traite des enfants

Dans un certain nombre de pays, l'**accent mis sur la traite des enfants** – qui est l'une des pires formes de travail des enfants – **a été intégré dans des initiatives plus larges de lutte contre les pires formes de travail des enfants.** Ces interventions, qui tournent autour d'une protection élargie afin d'éviter la traite et la reprise de traite des enfants, la prévention du crime de traite, l'application de la loi et l'assistance aux victimes, sont adaptées aux différents âges et adhèrent au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (par exemple, aucun retour à la maison si tel n'est pas dans l'intérêt de l'enfant). Elles comprennent également une sensibilisation au risque de traite et aux possibilités de développement. Les réponses locales au travail des enfants et à ses pires formes prennent de plus en plus en considération les aspects liés à l'origine et/ou à la destination de la traite des enfants.

Les **cours de formation** réguliers sur le **renforcement des capacités** en matière de traite des enfants ont été donnés au CIF-OIT en utilisant le *Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins*

20 Le secteur agricole regroupe toutes les activités de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, de la sylviculture et de l'élevage.

21 Les cours annuel de formation du CIF-OIT sont: «Tackling worst forms of child labour in agriculture» et «Harvesting a future without child labour: eliminating harmful practices in agriculture».

22 Un rapport en anglais est disponible à: www.fao-ilo.org/fileadmin/user_upload/fao_ilo/pdf/Report_FAO_ILO_workshop_Malawi_May_2011_Final.pdf.

23 Visitez: www.ilo.org/ipec/areas/Agriculture/lang—en/index.htm.

24 Visitez: www.fao-ilo.org.

d'exploitation de leur travail, sexuelle ou autres formes[25] qui avait été largement diffusé. Les activités de suivi nationales ont compris un séminaire de renforcement des capacités nationales en matière de traite des enfants en Ouganda (mars 2011) et l'élaboration d'un projet de plan d'action national contre le travail des enfants à Fidji. Les versions anglaise, française et espagnole du manuel de formation ont été largement utilisées et une version russe a été achevée en 2011 et servira lors des futures actions de formation en renforcement des compétences. Dans le cadre de l'initiative UN.GIFT, l'IPEC a participé au premier webinaire sur la traite des enfants, organisé par l'Université d'Harvard.

Une **Note sur les points essentiels** et sept **Notes de bonnes pratiques** portant sur diverses interventions se rapportant à la traite des enfants ont été élaborées, afin de documenter les théories les plus récentes dans le domaine. Tous ces documents ont été présentés au cours de la Conférence de La Haye et mis en ligne sur la nouvelle page sur la traite des enfants du site web de l'IPEC[26].

Alors que la lutte contre la traite des enfants s'est poursuivie, l'IPEC a appris grâce aux interventions et études contre la traite que même si certains enfants qui migrent volontairement tombent dans la traite au cours de la migration, beaucoup ne la subissent pas. Ceci a entraîné une plus grande attention vis-à-vis des migrations et de leurs rapports avec le travail des enfants.

Travail des enfants et migration

Tous les enfants migrants ne sont pas victimes de traite, mais beaucoup d'entre eux finissent dans le travail des enfants. Se fondant sur cette constatation, l'IPEC a lancé une étude analytique et élaboré un document de travail intitulé *Migrations et travail des enfants: Analyse des vulnérabilités des enfants migrants et des enfants laissés pour compte*[27]. Ce document a été présenté pendant la **conférence mondiale sur «Les enfants en mouvement»** organisée à Barcelone en octobre 2010 et qui a donné naissance à un **Groupe de travail mondial sur les enfants en mouvement**, dont l'IPEC est un des membres fondateurs. Ce groupe rassemble des représentants de l'OIM, de l'UNICEF, du UNHCR et d'un ensemble d'ONG internationales; l'IPEC y dirige la composante recherche de cette initiative commune (voir la section 4.5 sur les Partenariats internationaux).

A l'occasion du **débat thématique informel sur les migrations internationales et le développement que l'Assemblée générale des Nations Unies** a tenu en mai 2011, l'IPEC a apporté sa contribution à un symposium sur les migrations et les jeunes, organisé à New York par le Groupe mondial sur la migration. Mme Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants s'est exprimée au nom du Groupe de travail mondial sur les enfants en mouvement et a mis en lumière la vulnérabilité des enfants migrants par rapport au travail des enfants.

En 2011, l'IPEC a entrepris une **nouvelle analyse des informations qualitatives provenant des évaluations rapides** traitant, entre autres, du travail domestique des enfants, du travail des enfants dans l'agriculture et de l'exploitations sexuelle commerciale, dans le but de mettre en lumière le lien existant entre les migrations et le travail des enfants. Il a aussi commencé une **nouvelle analyse des données provenant des études nationales sur le travail des enfants** pour rechercher des informations relatives aux enfants migrants parmi les enfants travailleurs identifiés. De surcroît, l'IPEC est devenu partenaire du réseau mondial **Child Helpline International** pour avoir accès aux informations sur les cas enregistrés de travail des enfants, afin d'obtenir des informations au sujet de la situation de ceux qui ont été migrants. Les premières conclusions laissent entendre que les enfants travailleurs migrants reçoivent des salaires inférieurs, font davantage d'heures, fréquentent moins l'école et font face à des taux de décès au travail plus élevés que les enfants travailleurs locaux.

Lorsque cela était possible, l'IPEC s'est efforcé **d'inclure la mobilité et la migration en tant que facteurs de vulnérabilité au travail des enfants dans toutes les propositions et initiatives de recherche** lancées par le programme et par les autres programmes de l'OIT, comme l'étude de neuf pays sur les migrations des jeunes, menée par l'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale.

4.11. Travail domestique des enfants

La promotion de l'élimination du travail domestique des enfants est depuis longtemps un élément du travail de l'IPEC. Au cours du biennium, dans le cadre de la **norme de la Conférence internationale du Travail de 2010-2011 décidant une action sur le travail décent pour les travailleurs domestiques**, l'IPEC a redoublé

25 Disponible à: www.ilo.org/ipec/areas/Traffickingofchildren/WCMS_111538/lang—fr/index.htm.

26 Visitez: www.ilo.org/ipec/areas/Traffickingofchildren/lang—fr/index.htm.

27 Disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=15575.

d'efforts pour lutter contre cette forme de travail des enfants. En plus d'apporter des contributions techniques à l'élaboration de la nouvelle convention et de la nouvelle recommandation ainsi qu'au travail du Comité de la CIT sur les travailleurs domestiques, l'IPEC a produit pour la première fois des **estimations sectorielles spécifiques sur le travail domestique des enfants**. Il existe au moins 15,5 millions d'enfants (âgés de 5 à 17 ans) qui effectuent un travail domestique dans le monde (2008). Ceci représente pratiquement cinq pour cent de tous les enfants de cette tranche d'âge qui exercent une activité économique. Parmis ces enfants, 10,5 millions sont astreints au travail domestique des enfants, c'est-à-dire dans des situations qui devraient être abolies. Le nombre de filles est largement supérieur à celui des garçons. En outre, les données disponibles montrent que la traite des femmes et des enfants en vue de leur exploitation est, dans bien des cas, liée au travail domestique. Un document de travail sera bientôt publié pour expliquer en détail la méthodologie d'estimation sous-jacente et fournir des estimations additionnelles sur le travail domestique des enfants et les formes dangereuses du travail domestique.

L'adoption de la convention no. 189 et de la recommandation no. 201 sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques par la CIT en juin 2011 représente une étape importante. Ces instruments constituent une reconnaissance forte de la valeur économique et sociale du travail domestique et représentent un appel historique à l'action pour corriger le manque de considération de ce travail et de ce statut dans la loi sur le travail, le marché du travail et les statistiques économiques, y compris la situation des enfants travailleurs domestiques. De plus, étant donné que la plupart des travailleurs domestiques sont des femmes et des filles, ces nouvelles normes représentent un pas en direction de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail et dans la promotion du droit des travailleuses et des travailleurs domestiques, comme les autres travailleurs, à des conditions de travail et de vie décentes, à des droits égaux et à la protection de la loi. La convention no. 189 complète les dispositions des conventions nos. 138 et 182. La nouvelle convention déclare explicitement que les États membres de l'OIT qui la ratifient doivent fixer un âge minimum pour les travailleurs domestiques correspondant aux dispositions des conventions nos. 138 et 182 qui ne soit pas inférieur à l'âge minimum d'admission à l'emploi fixé dans les lois et règlements nationaux pour les travailleurs en général. La recommandation no. 201 renforce ceci en demandant l'identification, l'interdiction et l'élimination des travaux dangereux des enfants et la mise en place de mécanismes de suivi de la situation des enfants qui effectuent un travail domestique.

Profitant de l'élan créé par les nouveaux instruments et se fondant sur son expérience préalable, l'IPEC ajuste actuellement sa stratégie de manière à mieux lutter contre le travail domestique des enfants. Il existe une demande considérable de partage transnational et interrégional de connaissances pratiques et d'expériences dans le traitement du travail domestique des enfants et des questions générales du travail domestique. L'IPEC dispose désormais d'un fonctionnaire technique à plein temps qui s'occupe de la protection des enfants domestiques et qui gère cette composante d'un projet mondial lancé en 2011. Par ailleurs, l'IPEC travaille de près avec les mandants de l'OIT, tant au niveau national qu'international, y compris les organisations de travailleurs domestiques pertinentes, l'UITA, la CSI et le Réseau international des travailleurs domestiques, ainsi qu'avec des partenaires de la société civile, dont la Marche mondiale contre le travail des enfants, afin de mener à bien le travail prévu et de s'occuper plus efficacement des causes profondes du travail domestique des enfants.

Encadré 15: Maroc – Intégration de la question du travail domestique des enfants dans le projet des OMD pour lutter contre la violence liée au genre

Le système des Nations Unies au Maroc a élaboré un projet multisectoriel pour lutter contre la violence liée au genre au moyen de l'autonomisation des femmes et des filles, afin de soutenir les progrès réalisés en direction des OMD. Ce projet rassemble 8 agences des Nations Unies et 13 départements ministériels. La question du travail domestique des filles a été incorporée dans cet important projet grâce à l'OIT. Ceci a permis à l'IPEC d'intégrer le travail domestique des enfants dans le thème plus large de la violence contre les femmes et de mobiliser un large ensemble d'acteurs préoccupés par la protection des enfants et spécialisés dans les questions de genre. Il a également débouché sur une mobilisation de fonds qui n'étaient pas initialement destinés à lutter contre le travail des enfants. En conséquence, à ce jour, le projet en cours a permis à plus de 500 enfants d'éviter de tomber dans le travail des enfants ou les en a retirés.

4.12. L'utilisation des enfants dans des conflits armés et le travail des enfants dans des situations d'urgence

Au cours du biennium, l'IPEC a accru ses efforts de prévention de l'utilisation des enfants dans des conflits armés et pour réinserer ceux qui on été libérés des forces et des groupes armés. La stratégie a consisté à **renforcer la composante économique des programmes de réinsertion mis en œuvre par les organisations partenaires.** Cette composante n'a pas bénéficié d'une attention et de financements adéquats et l'absence de perspectives de niveau de vie durables font courir aux enfants de grands risques d'abus, de criminalité, de violence et de réengagement au sein des forces et des groupes armés.

En 2010, l'IPEC a été le moteur **de la mobilisation du Groupe de direction des Principes de Paris pour aborder cette lacune économique dans les efforts de prévention et d'intégration.** Le groupe a mené un examen inter-agences des programmes de réinsertion économique dans le monde entier et les conclusions et recommandations du rapport ont été discutées lors d'une consultation d'experts, organisée à Turin en juin 2010 par des représentants d'organisations travaillant dans de nombreux pays partout dans le monde. L'examen et la consultation d'experts a servi de base à l'élaboration par le Groupe de direction d'une note technique destinée à aider les praticiens à concevoir, planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les composantes économiques des programmes de réinsertion des enfants.

De surcroît, l'IPEC, en collaboration avec le CIF-OIT, a publié un outil important qui complète la note technique du Groupe de direction des Principes de Paris et donne des orientations détaillées sur **le «comment» de chaque composante technique du processus de réinsertion technique des enfants**, le guide intitulé *Enfants sortis des forces et groupes armés: Guide pratique pour la réintégration économique*[28]. L'outil a été utilisé avec succès comme base d'une formation organisée en collaboration avec l'UNICEF au Sud Soudan et au Soudan, au Népal, en République démocratique du Congo et au Tchad.

L'IPEC va s'orienter à l'avenir vers l'élaboration de programmes conjoints de réinsertion avec l'UNICEF (par exemple aux Philippines et au Sud Soudan) et la poursuite et l'élargissement de son programme de renforcement des capacités pour l'UNICEF et des partenaires aux niveaux mondial et national.

Les filles et les garçons associés aux forces et groupes armés ne représentent qu'un faible pourcentage d'un nombre bien plus important d'enfants pris au piège dans d'autres pires formes de travail des enfants suite à un conflit armé ou à des situations d'urgence. La réponse humanitaire à une situation d'urgence inclut la protection des enfants. Toutefois, les acteurs de la protection des enfants reconnaissent des lacunes dans leur réponse au travail des enfants dans des situations d'urgence et cherchent à l'améliorer et à la systématiser avec l'aide de l'IPEC.

En 2010, l'IPEC et le CIF-OIT ont élaboré un manuel sur les pires formes de travail des enfants dans des situations de conflit et de post-conflit et ont organisé à Turin une réunion de partage des connaissances entre praticiens travaillant sur les questions de travail des enfants et ceux travaillant dans la protection des enfants dans les situations d'urgence.

L'IPEC a rejoint le **Groupe de travail de la protection de l'enfance**, composé d'agences des Nations Unies, d'ONG et d'autres acteurs internationaux, responsable de la coordination de la protection des enfants en situations d'urgence, et a pris la tête du groupe de travail sur le travail des enfants récemment créé au sein du Groupe de travail de la protection de l'enfance. La priorité de ce groupe de travail a été d'intégrer systématiquement les questions de travail des enfants dans les normes, outils, programmes de recherche et actions de renforcement des capacités du Groupe de travail de la protection de l'enfance. Les autres activités du groupe de travail sont la fourniture d'orientations et de soutien en matière de travail des enfants aux acteurs de la protection de l'enfance dans les situations d'urgence. Les collaborateurs du BIT sur le terrain ont été invités à rejoindre le Groupe de travail de la protection de l'enfance au niveau national (par exemple àHaïti, en Somalie et en Afghanistan) à cet effet.

Les efforts accrus pour lutter contre le travail des enfants dans des situations d'urgence ont confirmé la pertinence, l'importance et le potentiel liés au développement de ce secteur d'activité, en collaboration étroite avec les acteurs humanitaires.

4.13. Egalité hommes-femmes et travail des enfants

En étroite collaboration avec le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) de l'OIT, l'IPEC continue à intégrer une perspective de genre à l'ensemble de ses activités.

28 Disponible à: www.ilo.org/ipec/areas/Armedconflict/lang—fr/index.htm.

Le Rapport global 2010, *Intensifier la lutte contre le travail des enfants*, contenait des **estimations mondiales ventilées par sexe** des filles et garçons qui travaillent, montrant de grandes différences selon le sexe dans les caractéristiques du travail des enfants et du travail dangereux des enfants, ainsi que des réductions beaucoup plus profondes et plus marquées dans le cas des filles[29]. Les données disponibles nous ont également permis d'établir quelques estimations préliminaires limitées des «tâches ménagères» dangereuses assumées au domicile même des enfants, traitant ainsi d'une question de plus en plus importante dans les débats sur la mesure du travail des enfants en relation avec l'intégration d'activités non-économiques dans la quantification du travail des enfants. **D'autres recherches** à forte composante de genre ont été couronnées de succès: l'établissement d'estimations mondiales sur les enfants travailleurs domestiques, produites pour la norme de la CIT décidant une action sur le travail domestique, qui ont révélé que 73 pour cent des 15,5 millions d'enfants dans le travail domestique sont des filles[30] et un ensemble d'études pilotes qui ont constitué une percée dans la mesure de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, la traite et le travail forcé des enfants.

Les questions de genre ont représenté une part importante du travail entrepris par le Partenariat de coopération internationale sur le travail des enfants et l'agriculture. Celui-ci reconnaît que, dans les zones rurales, les rôles des hommes et des femmes et les normes culturelles distinguent la nature et les caractéristiques du travail effectué par les filles et les garçons, et font également la distinction entre qui travaille et qui reçoit une éducation. Pour améliorer la sensibilisation à ces différences entre hommes et femmes, l'IPEC a élaboré en coordination avec le Bureau du directeur exécutif du Secteur de l'emploi (ED/EMP), la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), une **note de politique sur l'égalité entre hommes et femmes et l'emploi rural**, destinée à encourager les parties prenantes agricoles à évaluer les causes et les conséquences du travail des enfants à travers un «prisme de genre». Cette note de politique fournit un ensemble détaillé d'options politiques pour traiter des causes profondes du travail des enfants et fait la promotion du travail décent pour les adultes dans les zones rurales. Cette ressource a été largement diffusée via le réseau des parties prenantes du travail dans l'agriculture du Partenariat et est désormais disponible en ligne[31].

Pour ce qui a trait à l'éducation, les données les plus récentes indiquent que la parité en ce qui concerne les inscriptions entre garçons et filles à l'enseignement primaire s'améliore et, dans certains cas, de façon significative. Grâce à sa participation au travail de l'**Initiative concernant l'éducation des filles** de l'ONU, l'IPEC a continué à travailler avec les agences des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et d'autres entités, en mettant en lumière les liens entre la lutte contre le travail des enfants et un meilleur accès des filles à l'éducation.

L'approfondissement de la compréhension des **aspects de genre dans le travail dangereux des enfants** a permis de découvrir les formes cachées ou précédemment ignorées de travail des enfants. Les stéréotypes de genre aveuglent encore le public et les décideurs politiques par rapport au fait qu'il existe des filles dans les mines et des garçons dans les maisons closes, et que ces situations requièrent des approches différentes si l'on veut que ces questions soient traitées de manière adéquate ou appropriée. Ceci est particulièrement pertinent dans le cas des nouvelles méthodologies que l'IPEC met en place pour détecter les effets psychosociaux du travail des enfants. Ceci est dû au fait que les filles et les garçons souffrent différemment en raison des tâches différentes qu'ils assument et de la manière différente dont la société les traite.

Le **travail de renforcement des capacités pour lutter contre la traite des enfants** s'appuie fortement sur le *Manuel de formation sur la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail, d'exploitation sexuelle ou d'autres formes d'exploitation*. Ce travail adopte une perspective de genre dans la mesure où il prend en considération la discrimination entre garçons et filles, ainsi que le risque et la vulnérabilité qui peuvent s'avérer différents pour chacun d'entre eux et susciter le fait qu'ils aient des besoins

29 Entre 2004 et 2008, dans la tranche d'âge de 5-17 ans, on a constaté une réduction du travail des enfants de 14,8 pour cent chez les filles contre une augmentation de 6,8 pour cent pour les garçons, soit une diminution moyenne de 3,2 pour cent au niveau mondial. En ce qui concerne le travail dangereux, les écarts sont encore plus importants, avec une réduction de 23,5 pour cent chez les filles contre seulement 0,5 pour cent pour les garçons.

30 Ces estimations ont été produites dans le cadre de la norme de la CIT décidant une action sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, qui a conduit à l'adoption de la convention no. 189 et de la recommandation no. 201 sur le travail domestique. Selon ces estimations, 73 pour cent des 15,5 millions d'enfants astreints au travail domestique sont des filles; les enfants travailleurs domestiques de sexe féminin sont en nombre supérieur à ceux de sexe masculin dans toutes les groupes d'âge, ainsi que parmi ceux qui effectuent des formes dangereuses de travail domestique.

31 Disponible à: www.ilo.org/employment/Whatwedo/Publications/WCMS_176249/lang—fr/index.htm.

différents dans les divers secteurs qui les exploitent. Ce travail de renforcement des capacités met encore plus en lumière le besoin que les messages de renforcement des compétences et de sensibilisation destinés à s'attaquer à l'indifférence sociale envers l'exploitation et les demandes des divers secteurs soient différents pour les hommes et pour les femmes.

L'IPEC a pris part au **douzième Forum interrégional d'apprentissage des questions de genre de l'OIT**, organisé cette année conjointement par le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) et le Bureau régional pour les Etats arabes.

4.14. Coopération au sein du BIT, renforcement des capacités et coopération avec le Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT)

Au cours du biennium, l'IPEC a continué à renforcer sa collaboration avec les autres départements et programmes de l'OIT, notamment avec les bureaux pour les activités des travailleurs et des employeurs (ACTRAV et ACT/EMP), ainsi que, entre autres, le Département des normes internationales du travail (NORMES), le Département des activités sectorielles (SECTOR), le Département de la statistique (STATISTICS), le Département de l'intégration des politiques (INTEGRATION), le Département de la communication et de l'information publique (DCOMM), le Programme sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SAFEWORK), le Programme des finances sociales (EMP/SFP), le Programme d'administration et d'inspection du travail (LAB/ADMIN), le Département des politiques de l'emploi (EMP/POLICY) et le Programme du BIT pour l'emploi des jeunes (YEP), le Programme d'Action Spécial pour Combattre le Travail Forcé (SAP-FL), le Département du développement des compétences et de l'employabilité (EMP/SKILLS) et le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes (GENDER) ; ainsi que des initiatives conjointes de l'OIT au siège et sur le terrain.

La formation et le renforcement des capacités sont des composantes importantes de la stratégie de l'IPEC visant à jouer un rôle majeur dans l'acquisition et la diffusion de connaissances, comme indiqué dans le Plan d'action de 2010. En plus de l'échange d'expériences et d'informations sur l'élimination du travail des enfants, les publications politiques et pratiques de l'IPEC et ses recherches les plus récentes sont divulguées au cours des activités mises sur pied par le CIF-OIT.

Au cours du biennium, nous avons mené **26 activités en collaboration avec le CIF-OIT**, auxquelles ont pris part 700 représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, de la société civile, du monde universitaire et des médias, ainsi que du personnel du BIT, des agences des Nations Unies et des organisations bilatérales d'aide.

Les cours de formation interrégionaux proposés portaient sur le travail des enfants et l'éducation, l'inspection du travail et le travail des enfants, les dimensions du travail de la traite des enfants, le travail des enfants dans l'agriculture, les réponses légales et politiques et l'analyse des données sur le travail des enfants. Ce dernier a été le fruit d'une action conjointe avec le Programme de l'emploi et du développement des compétences du CIF-OIT et le programme inter-agences UCW.

Des évènements de formation sous-régionaux et nationaux ont également été organisés au sujet du travail domestique des enfants (Afrique francophone), de la planification nationale d'actions pour lutter contre les pires formes de travail des enfants (Asie centrale et les Amériques), du renforcement des compétences des parties prenantes de l'agriculture et des mandants de l'OIT pour combattre les pires formes de travail des enfants (Malawi) et sur les réponses législatives et politiques au travail des enfants (Botswana et Namibie). Le CIF-OIT a également piloté un **cours de formation à distance sur le développement local en tant que moyen de lutter contre le travail des enfants** pour les parties prenantes en Argentine et espère le reproduire dans d'autres pays des Amériques. Au cours des années précédentes, l'IPEC a apporté une assistance en facilitant deux autres cours du CIF-OIT: l'un sur les normes internationales du travail pour les juges, les avocats et les formateurs juridiques et l'autre sur la promotion des normes du travail par la responsabilité sociale des entreprises.

Le CIF-OIT a accueilli la **Réunion globale du personnel de l'IPEC** en juillet 2010 qui, entre autres, a discuté de la meilleure manière de soutenir l'élan mondial renouvelé pour éliminer les pires formes de travail des enfants jusqu'en 2016 qui a suivi la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye, y compris en travaillant plus efficacement avec les partenaires sociaux. Turin a également accueilli un certain nombre de **consultations d'experts**, organisées pour contribuer à la base de connaissances existante: elles ont porté sur la réinsertion économique des enfants préalablement associés aux forces armées ou aux groupes armés, les travaux dangereux des enfants dans des situations humanitaires et dans des contextes de conflit et de post-conflit, ainsi

que sur la recherche en matière du travail dangereux des enfants.

Enfin, les outils et les connaissances recueillis dans le cadre du projet **«Libérer les enfants impliqués dans les conflits armés»**, financé par la Commission européenne et mis en œuvre par le CIF-OIT et l'IPEC, ont été divulgués dans le cadre d'un nouveau cours d'une semaine, lancé à la fin 2011 et portant sur la réinsertion économique des enfants et des adolescents préalablement associés avec les forces armées et les groupes armés. Cette activité de formation a été menée en collaboration avec le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

5

5. Promotion et développement des connaissances

5.1. Promotion et sensibilisation

Depuis 2002, la **Journée mondiale contre le travail des enfants** a lieu chaque année le 12 juin. Il s'agit d'une occasion annuelle d'attirer l'attention des médias et de l'opinion publique sur le travail des enfants tout en favorisant la création de partenariats stratégiques au niveau mondial et national. Les Journées mondiales de 2010 et de 2011 ont toutes deux été marquées par des évènements couronnés de succès et un fort intérêt de la part des médias.

La Journée mondiale 2010 avait pour thème «Droit au but… éliminons le travail des enfants» et a fait le lien entre l'objectif d'élimination des pires formes de travail des enfants et la Coupe du monde de football qui s'est ouverte le même jour en Afrique du Sud. Des événements liés à la Journée mondiale ont été organisés dans plus de **60 pays** auxquels ont participé des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des agences de l'ONU, des ONG et autres organisations de la société civile. Des mandants ont participé à de nombreux événements afin d'évaluer les progrès accomplis vers l'élimination du travail des enfants et ce qu'il faut faire pour intensifier l'action nationale. A Genève, le Rapport global 2010 du BIT sur le travail des enfants a fait l'objet de discussions à la Conférence internationale du Travail, le 12 juin.

La **Journée mondiale de 2011** avait pour thème *Attention! Enfants dans les travaux dangereux!* Afin de marquer cet évènement, le BIT a publié **un nouveau rapport technique** sur le sujet (voir la section 5.2.3 sur le Travail dangereux des enfants). Le rapport a été lancé lors d'une conférence de presse à Genève, a été relayé sur CNN, BBC World et les chaînes anglaise et arabe de la télévision Al Jazeera, et a bénéficié d'une large couverture des médias au niveau national. A Genève s'est tenu, en marge de la Conférence internationale du travail, un panel tripartite de discussion du rapport qui a attiré une bonne participation. Faisaient partie de ce panel M. E.T. Mensah, ministre de l'Emploi et du Bien-être social du Ghana, M. Adyanthaya, porte-parole du groupe des travailleurs sur le travail des enfants, M. Lima Godoy, du groupe des employeurs, et Mme Constance Thomas, directrice de l'IPEC.

Les évènements de Genève ont été complétés par des **évènements de solidarité entre enfants**, organisés plusieurs années de suite par le partenaire local *Le Respect, ça change la vie.* Les enfants genevois ont donné des livres que l'IPEC a envoyés à Madagascar, au Kenya et en Ouganda en 2010 et en République démocratique du Congo en 2011, afin de créer de petites bibliothèques pour les enfants défavorisés.

Les autres évènements significatifs qui ont marqué la Journée mondiale de 2011 et le lancement du rapport sur le travail dangereux, incluent une **manifestation à Washington DC**, organisée en collaboration avec l'**Institut nord-américain de la sécurité et santé au travail (NIOSH) et le Département du travail des États-Unis (USDOL)**, ainsi qu'un **webinaire** sur le thème des enfants dans le travail dangereux, organisé en coopération avec le **Pacte mondial des Nations Unies et le Programme des entreprises multinationales (EMP/MULTI) du BIT.**

Le **Programme SCREAM** de l'IPEC **(Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias)** sensibilise au travail des enfants dans le contexte plus large des droits des enfants, de l'éducation et des Objectifs du Millénaire pour le développement, et autonomise les enfants et les communautés pour la promotion de la justice sociale. Le coffret pédagogique SCREAM, désormais disponible en **21 langues** (dernière langue ajoutée: le thaï, en 2011) est un des outils de l'IPEC les plus utilisés. Deux modules spéciaux ont été élaborés dans des domaines critiques – sur le VIH et le SIDA et le travail des enfants (2007) et **un nouveau module sur le travail des enfants et les conflits armés (2011)**, *SCREAM: Module spécial sur le travail des*

enfants et les conflits armés[32], qui cherchent à contribuer à la prévention des pires formes de travail des enfants dans des situations de conflit et de post-conflit, avec une orientation particulière sur les enfants associés aux forces et groupes armés. **De nouvelles ressources** ont été élaborées, dont des versions adaptées aux enfants des conventions nos. 138 et 182 de l'OIT, une note sur les points essentiels concernant la participation des enfants, à l'intention de la Conférence de La Haye et une note d'informations SCREAM[33], produite en collaboration avec le Programme de l'OIT sur l'emploi rural et le travail décent. L'IPEC cherche des financements pour poursuivre le travail SCREAM et produire de nouveaux modules sur le travail des enfants et l'agriculture, la musique et la traite.

L'**Initiative pour un partenariat «du 12 au 12»** a joué aussi un rôle essentiel dans la création de collaborations avec des partenaires non conventionnels, élargissant ainsi la portée du mouvement mondial contre le travail des enfants. Les partenariats avec l'Organisation mondiale du mouvement scout, forte de 30 millions de membres, le Suzuki Academy Talent Centre, la région du Piémont, la province de Pise et d'autres entités continuent à évoluer, impliquant de grands nombres d'enfants dans les activités de sensibilisation et de proximité. L'IPEC a organisé des ateliers sur le travail des enfants lors du **Jamboree Scout Mondial 2011**, qui a rassemblé 38 000 scouts et a reconfirmé le potentiel du scoutisme pour changer les vies des enfants travailleurs grâce à sa proximité avec les enfants à risque et leur engagement profond dans les activités communautaires, y compris un suivi communautaire du travail des enfants. **Une publication conjointe de l'IPEC et de la Geneva World Association**, intitulée ***Regards d'enfants sur le travail des enfants***[34], a été lancée lors de la Foire du livre de Turin, en 2011. Les œuvres artistiques des enfants sont une expression de leur compréhension et de leur engagement et un appel à agir en faveur du changement. Produit avec un financement de l'Union européenne dans le cadre du projet de l'IPEC «Combattre le travail des enfants par l'éducation», le livre sera largement divulgué dans les écoles et les institutions éducatives non formelles, afin de sensibiliser au travail des enfants.

Encadré 16: Venezuela – Des étudiants universitaires effectuent une simulation de la Conférence internationale du Travail: MOIT

L'engagement direct d'étudiants dans la prévention et l'élimination du travail des enfants peut avoir des effets d'une portée considérable. Les étudiants universitaires peuvent combiner leurs connaissances académiques et l'action pratique pour toucher les enfants, les adolescents et les adultes. Ces dernières années, des étudiants de toutes les régions du monde ont pris l'initiative, formant des organisations d'étudiants bénévoles sur les questions du travail des enfants, organisant des évènements publics comme des semaines de sensibilisation, des débats, des représentations théâtrales, des émissions de radio et d'autres initiatives qui sensibilisent l'ensemble de la communauté. Ils ont aussi joué un rôle de premier plan dans le contact avec les enfants des communautés défavorisées, dans l'esprit du programme SCREAM et de l'éducation des pairs.

Pour la deuxième année consécutive, l'Universidad Católica Andrés Bello au Venezuela a effectué une simulation académique de la Conférence internationale du Travail, en collaboration avec trois autres universités et centres de recherche et un certain soutien financier d'entités comme la Fondation Telefonica et le Banco Mercantil. Le «MOIT» (Modèle OIT) a impliqué huit mois de recherches, combinés avec de la formation, afin de développer des compétences, par exemple en matière de débat, de négociation et jeux de rôles. Il a été suivi par trois jours de débat international tripartite simulé. L'édition 2010-2011 du MOIT a été consacrée au travail des enfants. Les étudiants ont également élaboré le «ComuniOIT» (Modèle de communauté OIT), dans le cadre duquel ils se sont rendus dans des écoles de communautés défavorisées, afin de les sensibiliser au travail des enfants. Les enfants de ces écoles étaient ensuite invités à rejoindre le débat tripartite. Au cours de ces deux années, le MOIT a rassemblé 250 étudiants, 50 professeurs et des invités spéciaux, dont des dirigeants syndicaux, des employeurs et des responsables gouvernementaux. En septembre 2011, une délégation d'étudiants est venue à Genève et a partagé ses expériences au siège de l'OIT. L'intention était de donner plus d'ampleur à l'initiative et d'impliquer davantage d'universités d'autres pays du monde entier, grâce au soutien permanent de l'IPEC.

32 Disponible en anglais à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=19895.

33 Visitez: www.ilo.org/ipec/lang—fr/index.htm.

34 Disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=18976.

L'Initiative pour un partenariat «du 12 au 12» est appuyée par le **Portail communautaire «du 12 au 12»**[35] pour mettre un terme au travail des enfants. Une nouvelle version du portail a été lancée en 2011, dans le but de mettre à disposition une plateforme technologiquement actualisée de partage de vidéos, photos et autres documents sur le travail des enfants.

De septembre 2010 à août 2011, le site web de l'IPEC a enregistré 702 846 visites. Les statistiques relatives à l'utilisation du site Web confirment la tendance des années antérieures et montrent que lorsque le site fait l'objet d'une grande publicité avant la Journée mondiale contre le travail des enfants, le nombre de visites augmente considérablement. Entre mars et juin, le nombre de visites mensuelles est monté à 74 291 contre 50 710 pour les huit mois restants, alors que juin 2011 a enregistré un nouveau record mensuel, à 97 566. L'IPEC refond actuellement son site.

L'évaluation thématique de la campagne et des activités de sensibilisation, de promotion et de mobilisation sociale rend compte de ce que l'IPEC a accompli dans ces domaines et tend à indiquer que l'approche de l'IPEC avec des modèles mondiaux a bien fonctionné dans un contexte de capacités et de ressources limitées sur le terrain; elle a aussi permis de fournir au personnel et aux partenaires de l'IPEC une série de modèles mondiaux pouvant dans une assez large mesure être adaptés aux contextes locaux. D'une manière générale, un bon équilibre a été trouvé entre les modèles phares, tels que la Journée mondiale contre le travail des enfants et le programme SCREAM, qui permettent aux pays de tirer parti d'une identité de marché mondiale maintenant bien établie, tout en leur offrant la possibilité de l'adapter au contexte local et de l'optimiser.

L'évaluation a recommandé la création d'un cadre stratégique mondial plus détaillé pour la sensibilisation et la promotion, dans lequel les modèles mondiaux actuels peuvent continuer à être positionnés, définis et enrichis et où les possibilités existantes peuvent être exploitées pour renforcer le travail. Il est également nécessaire de continuer à améliorer certains des modèles mondiaux et de trouver les moyens de garantir des niveaux de capacités et de connaissances à l'échelon du pays, à appréhender notamment par une augmentation du soutien, des orientations et des ressources du siège de l'IPEC.

Graphique 2: Nombre de visites du site web de l'IPEC

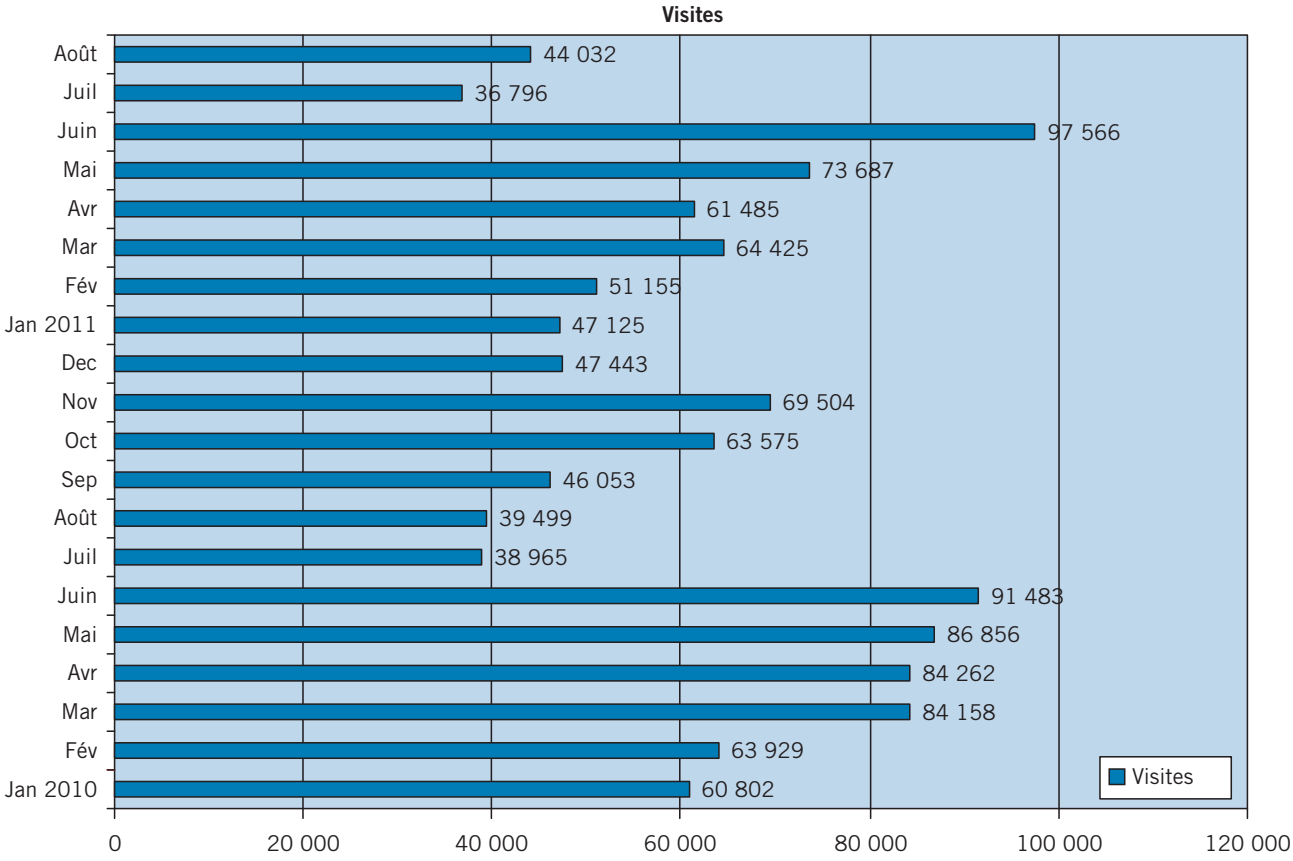

35 Visitez: www.12to12.org.

5.2. Développement et partage des connaissances

Le **programme inter-agences «Comprendre le travail des enfants» (UCW),** impliquant l'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale, est une source croissante de recherches destinées à alimenter les efforts de l'IPEC et lui offre une **plate-forme de choix pour la coopération en matière de recherche, de dialogue politique, de création de partenariats et de partage des connaissances sur le travail des enfants et les thèmes politiques connexes**. En 2010, l'IPEC et UCW ont publié le **premier rapport mondial inter-agences sur le travail des enfants,** *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants*[36], qui a demandé que le travail des enfants soit placé en tête des agendas nationaux de développement et a présenté un ensemble de preuves indiquant que le travail des enfants constituait une priorité majeure pour le développement national.

Un projet de l'IPEC sur l'**évaluation d'impact**, financé par USDOL, lancé en 2008 avec l'UCW comme partenaire d'exécution, a constitué un secteur de coopération important au cours du biennium. Ce projet entre dans le cadre des efforts élargis visant à combler le manque de connaissances au sujet de l'efficacité des diverses approches programmatiques de l'élimination du travail des enfants. Deux projets de l'IPEC, à El Salvador et au Ghana, ont été choisis pour effectuer cette évaluation d'impact. Dans ces deux cas, le modèle d'évaluation d'impact a été réalisé au cours du biennium et la récolte initiale de données était prévue pour 2012. En plus de ces efforts d'évaluation au niveau de pays, un inventaire des évaluations d'impact a été réalisé et publié sur le site web de l'UCW. L'inventaire consolide et donne accès, tant aux spécialistes qu'au grand public, à des informations actualisées sur les évaluations d'impact statistiques des projets et programmes relatifs au travail des enfants.

Le programme inter-agences UCW a poursuivi sa collaboration avec l'IPEC en matière de **recherche et renforcement des capacités au niveau national**. La recherche au niveau national visait à dégager un point de vue commun entre les partenaires nationaux du travail des enfants et les problèmes liés à l'emploi des jeunes et à identifier les priorités politiques pour y parvenir. Pendant le biennium, cette coopération s'est développée au Bangladesh, au Cameroun, en Indonésie, au Mali, au Rwanda et au Sénégal. Des analyses approfondies de l'étendue, de la nature, des causes et des conséquences du travail des enfants ont été menées en collaboration avec des partenaires nationaux dans chacun d'eux.

L'étroite implication des partenaires nationaux et des agences partenaires du programme inter-agences UCW dans la recherche a permis d'assurer l'appropriation nationale des contenus du rapport et a procuré un point d'entrée important pour la formation et l'échange de connaissances dans l'analyse et l'application des données relatives au travail des enfants. Une étude nationale d'évaluation du coût du respect de l'engagement national d'éliminer le travail des enfants a également été menée en Zambie, où l'on a organisé un cours de formation sur la récolte et l'analyse des données sur le travail des enfants à l'intention des partenaires du Bureau central de la statistique et d'autres parties prenantes pertinentes.

UCW a apporté son soutien en matière de **recherche à orientation politique** dans un certain nombre de domaines, dans le but de combler le manque de connaissances qui empêche l'élaboration de politiques et de programmes de lutte contre le travail des enfants. Au cours du biennium, il a dressé un panorama régional détaillé des tendances du travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes et 15 fiches pays, en collaboration étroite avec le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les coordinateurs nationaux de l'IPEC. Des études de cas portant sur les expériences brésilienne et mexicaine de réduction du travail des enfants ont également servi à évaluer si la diminution de l'incidence du travail des enfants découlait principalement de la politique menée et, si tel était le cas, laquelle avait la plus forte influence. Les autres recherches concernaient des études techniques de mesure du travail domestique des enfants en utilisant des instruments habituels d'étude des ménages et de la comparabilité des estimations du travail des enfants produites par divers instruments communs d'étude des ménages, un panorama des évaluations d'impact publiées sur des domaines politiques relatifs au travail des enfants, une étude de la vulnérabilité des ménages et du travail des enfants, ainsi que l'élaboration d'une méthodologie appliquée en Egypte et en Syrie pour dresser le profil des enfants et des jeunes des rues.

5.2.1. Données relatives au travail des enfants

Les activités de collecte de données sur le travail des enfants au sein de l'IPEC relèvent de la responsabilité du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC. Les activités du SIMPOC en 2010-2011 englobaient: i) le soutien aux pays pour la mise en œuvre des enquêtes nationales sur le travail des enfants et l'assistance technique aux enquêtes

36 Disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=13333.

de base sectorielles dans le cadre des programmes de l'IPEC sur le terrain; ii) des actions de renforcement des compétences moyennant la formation des partenaires nationaux à la collecte de données sur le travail des enfants; iii) les évolutions méthodologiques dans les domaines des statistiques et de la collecte de données sur le travail des enfants; iv) l'amélioration de la divulgation de leurs bases de données sur le travail des enfants, et v) l'apport de statistiques aux rapports globaux du BIT.

Une évaluation par groupes s'est penchée sur les résultats des activités de recherche et de statistiques dans les secteurs stratégiques ou les principaux mécanismes: mener des formations autonomes, développer, améliorer et diffuser les méthodes de collecte de données, normaliser et harmoniser les définitions et les méthodes, mener des recherches sur le travail des enfants et diffuser les données relatives au travail des enfants à l'échelle mondiale. Des activités représentant 22,6 millions de dollars des États-Unis et couvrant les six secteurs ont été passées en revue. Tous les domaines ont été considérés pertinents. Des synergies importantes entre connaissances et compétences ont été trouvées en utilisant les résultats d'un domaine de travail liés à un autre domaine, ainsi que des synthèses opérationnelles lorsque plusieurs résultats étaient pris en même temps. Alors qu'il était possible d'identifier clairement que les résultats concernant la qualité avaient été mis en œuvre comme prévu dans les différents secteurs de travail, les liens avec les aboutissements et les impacts étaient moins clairs.

En termes de résultats concrets, les Enquêtes nationales sur le travail des enfants et les Enquêtes de base, la formation sur les statistiques relatives au travail des enfants et les résultats de recherche ont été jugés de bonne qualité, alors que l'impression donnée par les évaluations rapides et la diffusion des données sur Internet était plus mitigée. Le travail important réalisé par les comités d'experts consultatifs du SIMPOC et la rédaction de la définition normalisée du travail des enfants adoptée au cours de la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail constituent une contribution majeure du SIMPOC.

Soutien à la mise en œuvre des enquêtes sur le travail des enfants

Le SIMPOC a apporté une assistance technique et financière à la réalisation de **32 enquêtes nationales sur le travail des enfants (ENTE)** en Europe de l'Est (Albanie et Moldova), en Afrique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Guinée, Libéria, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Togo et Ouganda), en Asie (Cambodge, Indonésie, RDP lao, Mongolie, Népal, Philippines et Sri Lanka), en Jordanie et au Yémen dans les Etats arabes et dans les Amériques (Bolivie, Chili, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay). Alors que la plupart des ENTE étaient des enquêtes individuelles sur le travail des enfants, certaines ont été organisées conjointement avec les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, en collaboration avec le Département de statistique (STAT) du BIT. Au début 2012, des ENTE seront lancées au Bangladesh, à Madagascar, au Viet Nam et en Zambie; le travail préparatoire y afférent a été effectué au cours de la période sous examen.

Le SIMPOC a également fourni une assistance technique à plusieurs **enquêtes de base régionales ou sectorielles**, dans le cadre des programmes assortis de délai en Côte d'Ivoire, en Equateur, en Inde, au Kazakhstan, au Kenya, au Malawi, au Pakistan, aux Philippines, en Thaïlande, au Togo, en Ouganda et au Viet Nam.

Formation des partenaires nationaux

La formation des partenaires nationaux en vue de renforcer les capacités statistiques en matière de collecte et analyse des données dans les pays dans lesquels l'IPEC met en œuvre des programmes de lutte contre le travail des enfants est une composante essentielle des activités du SIMPOC. Chaque pays dans lequel est menée une enquête sur le travail des enfants, bénéficie d'**un cours de formation national** dispensé par le SIMPOC et axé sur la collecte de données sur le travail des enfants et d'un autre cours assuré par UCW et le SIMPOC sur l'analyse des données relatives au travail des enfants et la rédaction de rapports.

Le renforcement des capacités est appuyé, **au niveau régional, par des cours de formation** en collecte de données relatives au travail des enfants au moyen d'enquêtes de base et d'évaluations rapides. Le SIMPOC a organisé en mai 2010 à Saly, au Sénégal, un cours pour huit pays d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal et Togo), ainsi qu'un cours en septembre 2010, à Istanbul, à l'intention de huit pays d'Asie centrale et d'Europe de l'est (Albanie, Kazakhstan, Kosovo (tel que défini dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies), Kirghizistan, Macédoine, Moldova, Ukraine et Turquie). Le cours destiné à l'Amérique latine, tenu à Lima en juin 2011, a été suivi par huit pays (Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, El Salvador, Mexique, Paraguay et Pérou), alors qu'un cours régional similaire a été organisé en novembre 2011 à Nairobi pour dix pays d'Afrique anglophone (Ghana, Kenya, Libéria, Nigéria, Soudan du Sud, Soudan du Nord, Sierra Leone, Afrique du Sud, Ouganda et Zambie).

Evolutions méthodologiques en matière de collecte des données

Le SIMPOC a produit un **manuel sur la méthodologie d'enquête pour évaluer l'exploitation sexuelle commerciale des enfants**, fondé sur les recherches relatives à l'élaboration de la méthodologie et à sa validation empirique au moyen d'enquêtes pilotes menées dans des pays choisis (Bangladesh, Philippines et Cameroun). Le manuel peut être appliqué à toutes les situations où l'on trouve des enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale, soit dans des maisons ou sur les lieux de travail, en fonction des normes sociales. Un document contenant des **orientations pour la mise en œuvre d'études destinées à identifier et évaluer l'étendue du travail forcé parmi les enfants et les adultes** a été présenté lors d'un atelier à Washington DC, en décembre 2011, et actuellement est en cours de révision. Il sera publié conjointement par l'IPEC et SAP-FL en juin 2012, et il sera traduit en français et en espagnol. La section «Mesurer le travail forcé des enfants» ci-après offre plus d'information sur ces orientations.

De plus, le SIMPOC a commencé à élaborer un **manuel de terrain pour les enquêtes de base** de divers types (tant les enquêtes régionales que sectorielles), dont on prévoit la publication en 2012.

Le SIMPOC s'est par ailleurs engagé activement avec l'**Unité des enquêtes par grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF** dans l'harmonisation de ces enquêtes de l'UNICEF (Module du travail des enfants) avec les questionnaires des ENTE du SIMPOC. Ceci, dans le but de permettre que les données collectées produisent des évaluations compatibles en matière de travail des enfants et d'enfants qui travaillent avec la résolution concernant les statistiques de travail des enfants adoptée lors de la 18e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), où l'UNICEF a également été un participant actif. Le SIMPOC coordonne aussi avec l'**UNESCO et la Banque mondiale (Partenariat mondial pour l'éducation**) l'examen de la manière dont les enquêtes nationales du SIMPOC pourraient être appliquées pour évaluer le nombre d'enfants non scolarisés, ce qui est une statistique essentielle pour l'élaboration de politiques dans le domaine de l'Education pour tous.

Référentiel des données relatives au travail des enfants

Le SIMPOC s'efforce en permanence d'améliorer la divulgation de ses bases de données sur le travail des enfants et de les tenir à jour. La **page Statistiques sur le travail des enfants** du site web de l'IPEC contient des informations sur les activités et les publications du SIMPOC et, pour faciliter les recherches, donne accès aux utilisateurs à des fichiers de micro-données provenant des enquêtes assistées du SIMPOC, alors que celui-ci élabore également une nouvelle **base de données** au micro-niveau et sur les principales conclusions provenant de ses études nationales, afin de faciliter la préparation à venir des estimations mondiales.

Une version actualisée de la **base de données CL-INFO** est désormais accessible en ligne[37]. La base de données CL-INFO a été élargie à 21 séries de données et la version 1.1 a été lancée en 2010.

Apport de statistiques aux rapports globaux du BIT

Le SIMPOC a été chargé de la préparation du rapport du BIT, *Evolution du travail des enfants au niveau mondial: Evaluation des tendances entre 2004 et 2008*[38]. Pour la première fois, les données disponibles ont permis une comparaison interrégionale du travail dangereux des enfants et des autres formes de travail des enfants et l'on a fourni des estimations préliminaires des services dangereux non rémunérés aux ménages. Le SIMPOC a également apporté sa contribution aux *Estimations mondiales et régionales concernant les travailleurs domestiques* du BIT (Note d'information no. 4 sur le travail domestique), préparées à l'intention du Comité de la CIT sur les travailleurs domestiques de 2011.

Mesurer le travail forcé des enfants

Les recherches portant sur l'élaboration de méthodologies destinées à effectuer des estimations quantitatives fiables sur le travail forcé des enfants représentent une composante importante du travail de l'IPEC. Après un ensemble de huit études de pays au Bangladesh, en Bolivie, en Côte d'Ivoire, au Guatemala, au Mali, au Népal, au Niger et en Zambie, dont le rapport *Faits marquants de l'IPEC* de 2010 faisait état, **les consultants nationaux ont tenu une réunion**, organisée en collaboration avec Programme d'Action Spécial pour Combattre le Travail Forcé (SAP-FL) du BIT, **afin de débattre et valider une publication de l'IPEC contenant des orientations pour la mise en œuvre**

37 Disponible à: www.devinfo.info/cl_info.

38 Disponible à: .ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=16996.

d'études destinées à identifier et évaluer l'étendue du travail forcé parmi les enfants et les adultes. L'objectif principal de cette réunion technique était de partager des expériences nationales, des réflexions et les enseignements tirés des diverses approches des enquêtes statistiques (dont l'élaboration de l'échantillon, les processus de récolte des données et les méthodes d'évaluation) et de recueillir des suggestions sur la manière d'améliorer les méthodologies et les outils testés dans l'évaluation de l'étendue du travail forcé des adultes et des enfants dans une zone géographique cible.

Les orientations répondent au besoin d'outils spécifiques pour évaluer le travail forcé des adultes et des enfants. Les orientations insistent particulièrement sur les méthodes de collecte des données qui sont spécifiques aux enquêtes sur le travail forcé. Elles précisent quel est le groupe cible de ces enquêtes et expliquent également pourquoi et comment les résultats des enquêtes menées avec ces outils peuvent être utiles pour élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques et programmes relatifs au travail forcé. Elles fournissent également des informations sur les formes de travail forcé qui ne peuvent pas être évaluées pour diverses raisons.

Afin de prolonger cette recherche, l'IPEC a lancé une série de **cinq études de pays sur «Les pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux»**, dont certaines se fondent sur l'application des orientations. Parmi ces études, on en trouve une sur le travail forcé des enfants dans des briqueteries de deux districts de l'Afghanistan, où cette pratique est usuelle.

5.2.2. Travail des enfants et emploi des jeunes

L'élimination du travail des enfants et la promotion de l'emploi décent des jeunes sont intimement liés et ont été identifiés comme deux domaines d'action prioritaire pour atteindre l'Agenda du travail décent. Au cours du biennium, l'IPEC et le Programme du BIT pour l'emploi des jeunes ont travaillé ensemble à l'établissement d'une stratégie qui les renforce mutuellement et cherche à prévenir le chômage des jeunes en assurant que les travailleurs en-dessous de l'âge légal obtiennent l'éducation dont ils ont besoin et en protégeant les jeunes de 14 à 17 ans – qui est la tranche d'âge qui, selon le type de risque et l'âge minimum d'admission à l'emploi dans le pays en question, peuvent soit effectuer du travail des enfants, soit être légalement employés – contre le travail dangereux des enfants. Ces départements ont produit conjointement une note conceptuelle sur le travail des enfants et l'emploi des jeunes et s'en sont servis comme base des interventions de planification dans de nouveaux projets, organisant une session sur l'emploi des jeunes à la Conférence de La Haye de 2010 et continuant à travailler de concert dans le cadre du Groupe de travail technique conjoint OIT-OMS sur les enfants et les jeunes travailleurs.

Au cours de ce biennium, l'IPEC a mené un certain nombre d'études pour améliorer la compréhension des problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs adolescents. Il a trouvé que les jeunes ayant atteint l'âge légal pour travailler (normalement 14 ou 15 ans) sont très vulnérables aux accidents, blessures et maladies professionnels et que le nombre de ces enfants soumis à des travaux dangereux augmente à un rythme préoccupant. Les rapports de ces études seront publiés bientôt sous la forme de documents de travail, mais ont déjà été présentés à trois conférences internationales. Comme expliqué dans la section 5.2.3 sur le Travail dangereux des enfants, de nouveaux outils destinés à traiter le problème ont été élaborés et testés au cours du biennium et sont prêts pour une divulgation élargie au cours de la prochaine période biennale.

Il y a peu de bases empiriques pour la formulation de politiques et de programmes de promotion de l'emploi des jeunes et du passage réussi de l'école au monde du travail, notamment en Afrique subsaharienne. Une étude d'UCW aide à combler cette lacune en générant et analysant un ensemble d'indicateurs de l'éducation et de l'emploi des jeunes, en se fondant sur les données d'une enquête de la Banque mondiale portant sur 13 pays d'Afrique subsaharienne. L'étude mesurera la transition initiale de l'école au travail pour groupes de jeunes et identifiera les facteurs qui l'affectent. Les premières conclusions révèlent que les jeunes qui ne sont jamais allés à l'école sont une préoccupation majeure.

Au cours du biennium, UCW a publié un rapport sur la relation qui existe entre l'emploi des jeunes et le travail des enfants au Rwanda, dans le but de promouvoir le dialogue politique et le renforcement des compétences nationales en collecte de données pertinentes. Il a également produit un document de travail sur le «Marché du travail au Sud Soudan» et à contribué à l'élaboration du coffret de la Banque mondiale «*Measuring success of youth livelihood interventions: A practical guide to impact evaluation*». Ces actions font partie d'un effort plus large visant à mieux connaître quelles politiques sont efficaces pour la promotion de l'emploi et de l'employabilité des jeunes.

Elles démontrent que les enfants travailleurs, qui ont généralement peu ou pas d'accès à une éducation de qualité, peuvent finir au chômage ou dans le sous-emploi, travaillant souvent dans des formes de travail dangereuses ou précaires. Depuis 2008, la crise

économique mondiale a entraîné le besoin d'une réponse à ces questions encore plus urgente et les évènements du «printemps arabe» ont attiré l'attention du monde entier sur les problèmes que les jeunes rencontrent pour obtenir un travail décent. Des chiffres récents montrent que le nombre de jeunes au chômage dans le monde entier a augmenté de 4,6 millions entre 2007 et 2010 et s'établit désormais à approximativement 75 millions.

L'IPEC propose de focaliser les activités futures sur les points suivants:

- Intégrer les questions du travail des enfants et d'emploi des jeunes dans les cadres des politiques nationales de développement et fournir des avis politiques et une assistance technique à l'élaboration et mise en œuvre des plans d'action nationaux sur le travail des enfants et l'emploi des jeunes.
- Améliorer la base de connaissances sur les liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, y compris en documentant les leçons apprises et les bonnes pratiques.
- Améliorer le renforcement des capacités des mandants de l'OIT sur les questions de travail des enfants et d'emploi des jeunes.
- Elaborer et mettre en œuvre un ensemble détaillé de mesures actives de marché du travail ciblant les jeunes travailleurs qui effectuent des travaux dangereux et leurs parents.
- Etablir des partenariats stratégiques à base élargie sur le travail des enfants et l'emploi des jeunes, y compris des PPP au niveau international, sous-régional et national.

5.2.3. Travail dangereux des enfants

La Journée mondiale contre le travail des enfants de 2011 s'est focalisée sur les enfants dans les travaux dangereux, puisque plus de 90 pour cent des pires formes de travail des enfants sont encore constituées de travaux qui sont dangereux pour la santé, le développement et le bien-être des enfants. Le rapport publié pour la Journée mondiale, ***Enfants dans les travaux dangereux: Ce que nous savons, ce que nous devons faire***[39] et les deux documents qui l'accompagnaient *Pratiques à fort potentiel – Vers une élimination du travail dangereux des enfants* et *Recueil des connaissances actuelles sur le travail dangereux des enfants* ont reçu un accueil favorable de ceux qui travaillent sur le travail et la santé des enfants. Le rapport examinait les connaissances existantes au sujet du travail dangereux des enfants, mettait en lumière les tendances mondiales actuelles et résumait les preuves scientifiques relatives à la santé et au bien-être des enfants travailleurs. Il présentait aussi des interventions concrètes permettant de lutter contre le travail dangereux des enfants à large échelle et exposait le cadre conceptuel d'une action coordonnée et détaillée pour mettre fin au travail dangereux des enfants. Le rapport insistait aussi sur le fait que des progrès importants et durables exigent des politiques publiques luttant contre les causes profondes du travail des enfants et préconisait une action prioritaire en faveur des enfants qui effectuent des travaux dangereux pendant les cinq prochaines années. Il a appelé à des actions spécifiques sur trois fronts:

- Renouveler les efforts pour s'assurer que tous les enfants vont à l'école, au moins jusqu'à l'âge minimum d'admission à l'emploi.
- Renforcer la sécurité et la santé de tous les travailleurs sur le lieu de travail, avec des mesures de protection spéciales pour les jeunes qui ont atteint l'âge minimum légal pour l'emploi et sont âgés de moins de 18 ans.
- Fournir des bases légales cruciales pour agir contre le travail dangereux des enfants, avec le soutien des organisations d'employeurs et travailleurs.

L'IPEC est en train d'**enrôler de nouveaux partenaires** à même de travailler à large échelle, d'apporter des connaissances spécialisées et d'exercer un effet de levier officiel à la lutte contre le travail dangereux des enfants. L'IPEC a invité l'**Organisation mondiale de la santé et l'Institut national de sécurité et santé au travail des États-Unis (NIOSH)** à se joindre à l'OIT et au Département du Travail des États-Unis (USDOL) dans l'accueil d'un atelier organisé à Washington DC, en juin 2011, sur le thème «Créer un future sûr: Bonnes pratiques pour protéger les enfants et les jeunes du travail dangereux»[40]. L'objectif était de partager de bonnes pratiques, présentant un potentiel de généralisation de l'action contre le travail dangereux des enfants. Les résultats de l'atelier ont été reproduits dans la publication ***Pratiques à fort potentiel - Vers une élimination du travail dangereux des enfants***[41], dans le but d'encourager les agences d'exécution, les donateurs et les praticiens à accorder une place

39 Disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=17095.

40 Le rapport de l'atelier est disponible en anglais à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=19915.

41 Disponible en anglais à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=19315.

prépondérante au travail dangereux des enfants dans leurs actions.

L'IPEC a également **engagé des spécialistes** de la santé au travail, des pédiatres, des psychologues et des statisticiens de la santé, qui l'aident à renforcer sa base de connaissances en vue des actions de promotion et d'élaboration de nouveaux outils. Un **symposium mondial de recherche sur le travail dangereux des enfants** a réuni plus de 30 chercheurs et experts au CIF-OIT, en janvier 2011, dans le but d'élaborer de nouvelles approches pour la compréhension des impacts du travail des enfants sur la santé. Les groupes de travail mis sur pied pendant la réunion ont produit d'importants résultats, dont des méthodologies destinées à obtenir une estimation mondiale des blessures dues au travail des enfants et à examiner les ravages exercés sur la santé des enfants travailleurs par les tensions psychologiques, telles que le travail répétitif, le harcèlement, l'isolement et la violence.

Les États membres sont le principal véhicule de généralisation des actions contre le travail dangereux des enfants. L'IPEC apporte son **assistance technique à tout pays qui demande une aide pour élaborer la liste de travaux dangereux pour les enfants**, soit les travaux interdits aux enfants âgés de moins de 18 ans en raison du danger qu'ils représentent pour leur sécurité et leur santé. En 2011, plus de 20 pays ont bénéficié de cette assistance. Afin d'augmenter ce nombre, en gardant à l'esprit l'objectif de permettre à tous les pays de disposer d'une nouvelle liste de travaux dangereux pour les enfants, ou d'une liste actualisée, d'ici à 2016, l'IPEC a élaboré un nouveau manuel de formation intitulé ***Le processus tripartite d'identification du travail dangereux des enfants***[42], faisant partie du kit de référence *Pas à pas vers l'identification des formes dangereuses de travail des enfants*[43]. Cet outil est en cours de test dans sept pays.

Enfin, en 2011, l'IPEC a lancé plusieurs **nouveaux outils** destinés à aider les projets de lutte contre les travaux dangereux chez les 15-17 ans, pour qui l'emploi pourrait être légal si les risques étaient suffisamment réduits. Le *kit de ressources «Sécurité au travail des jeunes»*[44] et ses fiches pratiques sur l'emploi est actuellement en utilisation au Bangladesh, en Indonésie, en Egypte et en Ukraine.

En termes de **politique internationale**, l'IPEC a apporté une contribution technique à l'adoption d'une terminologie sur le travail dangereux des enfants dans la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS sur les blessures des jeunes. En tant que véhicule de partage des connaissances et de résolution des problèmes, l'IPEC entretient une communauté de praticiens comprenant plus d'une centaine de

Encadré 17: Amériques – Renforcement des capacités des mandants des Caraïbes pour l'élaboration de listes des travaux dangereux pour les enfants

La plupart des pays des Caraïbes ont ratifié les conventions nos. 138 et 182. Cependant, ainsi que la Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions et recommandations l'a noté, ils doivent encore dresser ou adopter des listes des travaux dangereux pour les enfants. L'absence de ces listes a été relevée dans le document «Programmes de travail décent pour les membres de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (2010-2015)» et les gouvernements en cause ont requis l'assistance de l'OIT sur cette question. L'IPEC, le Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT et le Département de l'intégration des politiques de l'OIT ont soutenu le Bureau de l'OIT dans les Caraïbes dans l'organisation d'un séminaire sur l'élimination du travail dangereux des enfants, à l'intention de pays choisis des Caraïbes, accueilli par le gouvernement de Grenade en octobre 2011. Des représentants tripartites d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et de Trinité-et-Tobago ont assisté au séminaire, qui était centré sur les processus nationaux d'élaboration, révision et application des listes des travaux dangereux pour les enfants. Le projet du manuel de formation *Le processus tripartite d'identification du travail dangereux des enfants* a été présenté, de manière à pouvoir refléter les enseignements de cette activité sous-régionale dans l'action mondiale de l'IPEC en direction de l'objectif de 2016. L'atelier s'est révélé efficace pour le changement des perceptions et comme entrée en matière pour débattre des politiques et stratégies d'élimination du travail des enfants.

42 Disponible en anglais à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=19635.

43 Disponible à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=5545.

44 Disponible à: www.ilo.org/ipec/areas/Safeworkforyouth/WCMS_157578/lang—fr/index.htm.

spécialistes en sécurité et santé des travailleurs et en travail des enfants.

5.2.4. Observation et suivi du travail des enfants

Les demandes nationales d'assistance en matière d'observation et suivi du travail des enfants ont augmenté de 20 pour cent au cours du biennium. Ceci résulte en partie de la reconnaissance croissante par les partenaires que, sans la surveillance continue des ateliers et entreprises non formels où le travail des enfants a tendance à survenir, les projets de lutte contre ce problème n'auront qu'un effet limité et à court terme. Avec l'assistance de LAB/ADMIN, l'IPEC a élaboré des orientations sur la manière dont les systèmes d'observation et suivi du travail des enfants (SSTE) peuvent appuyer les inspecteurs du travail dans leur tâche de garder les postes de travail exempts de travail des enfants. Ces documents sont utilisés dans les cours de formation et lors de l'élaboration de nouveaux projets. L'Ethiopie est un bon exemple de l'intégration de l'observation et suivi du travail des enfants dans les cours de formation de routine de l'inspection du travail et le Ghana est l'exemple le plus récent de la manière dont les responsables du suivi du travail des enfants sont formés afin de travailler en collaboration avec les inspecteurs du travail.

Au cours de ce biennium, tous les nouveaux projets de l'IPEC sur le terrain ont été élaborés avec une composante de SSTE dans les résultats obtenus, alors que cinq projets en cours ont mis en œuvre un SSTE avec l'assistance technique du siège de l'OIT. En réponse à cette demande croissante de soutien en matière d'observation et suivi du travail des enfants, l'IPEC a mené une évaluation thématique, s'appuyant sur les résultats d'un atelier de «bonnes pratiques» tenu préalablement à Turin. Ceci a eu comme résultat un «modèle d'intervention» générique fondé sur des données factuelles pour l'observation et suivi du travail des enfants et des adaptations recommandées pour quelques secteurs particuliers: l'agriculture, les mines et carrières, les services et l'industrie manufacturière.

Les deux clés d'un SSTE réussi sont les comités communautaires qui examinent les cas de travail des enfants et les aiguillent vers les services compétents et les bases de données qui permettent aux agences participantes de documenter, protéger et suivre les progrès des enfants trouvés dans le travail. Au cours du biennium, une percée a eu lieu en direction de l'intégration des comités de travail des enfants créés par le BIT et les systèmes de documentation de la protection des enfants mis en place par l'UNICEF. Par exemple, au Pakistan, l'UNICEF et le BIT ont travaillé de concert à l'établissement de SSTE locaux et dans la formation des unités gouvernementales locales pour les mettre en œuvre.

Le Centre international de formation de Turin a organisé dans le monde entier, au cours du biennium, un nombre record de 12 formations relatives à l'observation et suivi du travail des enfants. On relève parmi les outils et publications produits[45]:

- Directives pour la recollection et gestion de l'information dans le cadre de l'observation et suivi du travail des enfants.
- Évaluation thématique sur l'observation et suivi du travail des enfants au sein de l'IPEC.
- Points de référence pour agir: Note d'information sur l'observation et suivi du travail des enfants.
- Manuels sur l'observation et suivi du travail des enfants pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, la Thaïlande et l'Ukraine.
- Adaptations des systèmes sur l'observation et suivi du travail des enfants pour l'agriculture et les services (projets en cours de révision).
- Manuels sur l'observation et suivi du travail des enfants dans les secteurs du cacao au Sénégal et au Ghana (projets en cours de révision).

L'inspection et le suivi du travail sont essentiels pour le mandat de l'OIT et l'observation et suivi du travail des enfants est une des contributions uniques que l'OIT peut apporter au nom des enfants. La priorité pour le biennium 2012-2013 sera d'élargir la portée de l'observation et suivi du travail des enfants en diffusant cet ensemble d'outils et de connaissances auprès des agences qui financent ou mettent en œuvre les programmes de lutte contre le travail des enfants ou de protection des enfants.

5.2.5. Protection sociale et travail des enfants

Le plan d'action mondial sur l'élimination du travail des enfants contenait une idée-force sur l'importance de promouvoir des politiques publiques pour lutter contre le travail des enfants, dont la protection sociale. La Feuille de route de La Haye définissait quatre séries d'actions prioritaires que les gouvernements devraient simultanément mettre en œuvre, dont l'une est la protection sociale pour les familles et leurs enfants dans

45 Disponible en anglais à: www.ilo.org/ipec/Action/Childlabourmonitoring/lang—en/index.htm.

Encadré 18: Global – L'IPEC utilise les conclusions de l'évaluation thématique des activités d'observation et suivi du travail des enfants (OSTE)

L'évaluation thématique a réexaminé les définitions utilisées par l'IPEC pour confirmer leur validité ou en proposer une adaptation. Les modèles d'OSTE élaborés sur la base des approches pilotes et adaptés à un ensemble de formes et de projets de travail des enfants ont été généralement efficaces, suivant souvent de très près les directives et les kits d'information produits par l'IPEC. Elle a également trouvé qu'il était nécessaire de continuer à se concentrer sur l'application de ces systèmes aux différents niveaux institutionnels et opérationnels au sein des pays, vu en particulier que l'OSTE devient une composante clé des plans nationaux et des institutions. Promouvoir et soutenir le rôle des champions nationaux de l'OSTE au sein des structures institutionnelles constitue un domaine prioritaire pour la suite des travaux.

L'évaluation a mis en évidence que des défis restaient encore à relever dans les rôles respectifs et complémentaires de l'OSTE ainsi que dans le suivi et l'évaluation des résultats des programmes et politiques. Un défi majeur consiste à garantir que l'OSTE puisse couvrir un ensemble de formes de travail des enfants, et pas spécifiquement les formes ciblées comme faisant partie d'un projet. Utiliser les rôles fondamentaux de l'inspection du travail pour traiter le travail des enfants nécessite non seulement une formation et des outils appropriés, mais aussi une concentration sur les contraintes techniques et opérationnelles. Si elles veulent être efficaces, les approches OSTE doivent être très claires sur ce rôle.

L'implication des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'OSTE s'est révélée relativement fructueuse dans le secteur formel. Le secteur informel, quant à lui, pose davantage de problèmes et requiert un effort spécifique, à commencer au niveau national. On note un bon engagement des communautés scolaires dans l'OSTE, mais des défis demeurent pour trouver des organisations qui puissent travailler sur son élaboration initiale et son pilotage. Un renforcement de la mobilisation de l'IPEC dans le pilotage et un soutien supplémentaire sur le système d'information demeurent des défis opérationnels actuels.

le besoin, notamment les enfants vulnérables et difficilement atteignables.

Actuellement, plus de 75 pour cent de la population mondiale ne bénéficie pas de protection sociale efficace. Les bouleversements engendrés par les crises économiques, les catastrophes naturelles, les maladies ou la nécessité pour les familles de respecter des engagements financiers liés à la survenance d'événements imprévus, font souvent que les enfants ne sont pas scolarisés ou sont déscolarisés pour aller travailler. La protection sociale cherche à améliorer la capacité des gens pauvres et vulnérables à gérer ces bouleversements et peut donc jouer un rôle majeur dans la prévention du travail des enfants. La communauté internationale reconnaît de plus en plus l'importance de la protection sociale comme stratégie et sauvegarde importante contre le travail des enfants, notamment en période de crise économique.

La déclaration conjointe de 2009 sur la *Promotion d'une protection sociale qui tienne compte des enfants* adoptée par des agences des Nations Unies, des ONG, des institutions financières et des donateurs bilatéraux laisse à penser que de nombreuses mesures de protection sociale bénéficient déjà aux enfants sans les cibler de manière explicite et que l'on peut encore améliorer cet état de faits en apportant des inflexions mineures à la manière dont sont conçus, mis en œuvre et évalués les programmes de protection sociale.

La protection sociale et le travail des enfants ont été débattus en détail au cours du **Comité directeur international de l'IPEC**, en mars 2011. La table ronde rassemblait des orateurs venant du gouvernement d'Afrique du Sud, des représentants des travailleurs et des employeurs et du Département de la sécurité sociale (SEC/SOC) du BIT. Elle a été suivie par une discussion de partage des bonnes pratiques sur la manière de lutter contre le travail des enfants par la protection sociale (comme des programmes d'alimentation scolaire, des programmes «Argent contre scolarisation», des aides financières à l'enfance et des programmes d'emplois publics).

L'IPEC collabore avec le **Département de la sécurité sociale (SEC/SOC) du BIT** et avec d'autres partenaires au niveau national, afin d'explorer les opportunités de coopération pratique dans le contexte de l'Initiative sur le socle de protection sociale. Le rapport sur les faits marquants de l'IPEC de 2010 a attiré l'attention sur de nombreux exemples de projets de terrain où l'IPEC collabore avec les mandants et les autorités nationales

en vue d'intégrer le travail des enfants dans les stratégies de protection sociale, notamment les programmes de transferts conditionnels en espèces. Le rapport inter-agences *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants*, contenait une évaluation du rôle de la protection sociale dans le recul de la pauvreté des ménages.

En 2012, l'IPEC publiera un *Rapport mondial sur le travail des enfants* qui comprendra une focalisation thématique sur la protection sociale. Celle analyse traitera des vulnérabilités qui contribuent au travail des enfants (pauvreté et bouleversements économiques) et des instruments de protection sociale et autres qui ciblent ces vulnérabilités. Ces instruments sont, entre autres, les systèmes de transferts en espèces, les systèmes publics de garantie de l'emploi, la microfinance et d'autres programmes d'accès au crédit, les pensions et les assurances contre le chômage et contre la maladie et l'invalidité dans l'agriculture.

Encadré 19: Amériques et Asie – Partage des connaissances et création des réseaux sociaux

L'Internet est un outil puissant de partage des connaissances, de création des réseaux, de promotion et de mobilisation sociale. L'IPEC a aidé à élaborer un certain nombre de portails Internet destinés au partage d'informations et à la promotion des actions contre le travail des enfants. Ces portails appuient la stratégie de l'IPEC d'élargir la base de connaissances sur le travail des enfants et ont ouvert la voie pour que différentes parties prenantes aient accès à des informations qui les aident à élaborer des politiques et des programmes ayant un impact et une efficacité accrus.

Dans les **Amériques**, le Réseau latino-américain contre le travail des enfants a été lancé grâce à un partenariat stratégique entre le BIT et la Fondation Telefonica. Ce réseau en ligne, qui compte actuellement 7 000 utilisateurs, leur permet d'effectuer des analyses et d'interagir avec diverses parties prenantes publiques et privées sur des questions du travail des enfants. Il est conçu pour permettre la discussion de questions clés qui peuvent être présentées lors de la Quatrième réunion internationale contre le travail des enfants, en 2012, et lors de la Conférence mondiale sur le travail des enfants, au Brésil, en 2013. Le réseau est disponible en espagnol et en portugais à: http://es.redcontraeltrabajoinfantil.com.

Aux **Philippines**, le Système philippin de partage de connaissances sur le travail des enfants met à disposition du Programme contre le travail des enfants des Philippines un outil efficace de partage des informations, communication, réseaux sociaux et gestion de projets, voire de compte-rendu et de communication de cas de travail des enfants. Il est lié à des réseaux de praticiens contre le travail des enfants et compte 200 utilisateurs. Afin d'en assurer la pérennité, le système est géré par le Département du Travail et de l'Emploi, qui l'héberge et a affecté un fonctionnaire à l'administration du portail. Par ailleurs, les activités des réseaux de praticiens sont facilitées par un membre du Sous-comité de partage des connaissances du Comité national du travail des enfants. Le portail est disponible à: http://clkss.org.ph.

5.3. Outils de partage des connaissances

Les connaissances sont partagées avec les mandants, partenaires, chercheurs et le grand public grâce à des ateliers axés sur le renforcement des capacités, la formation et l'échange de connaissances menés par l'IPEC, via des cours en collaboration avec le Centre international de formation (CIF), et au travers de la diffusion de données, de publications et d'autres ressources sur le site web de l'IPEC et sur divers portails et bases de données.

Les principales composantes du système de gestion et de partage des connaissances de l'IPEC sont:

- **Le site web de l'IPEC** (www.ilo.org/ipec) – Il permet l'accès du public à une gamme étendue de publications, ressources et soutient la diffusion de produits clés;
- **Les données sur le travail des enfants** – Données obtenues au moyen du programme SIMPOC et mis à disposition via le site web de l'IPEC et la base de données en ligne CL-Info (www.devinfo.info/cl_info/);
- **La base de données IPECINFO** (www.ilo.org/ipecinfo) – Permet l'accès du public à un ensemble de recherches et de publications sur le travail des enfants et permet au personnel de l'IPEC d'accéder aux programmes d'action soutenus par l'IPEC et aux rapports des évaluations;
- **Le soutien à la gestion des connaissances** – Outils collaboratifs pour bâtir et développer les réseaux de connaissance et le partage des connaissances. Ceux-ci incluent les communautés de pratiques (http://papyrus.ilo.org/ipec/IPEC/cops), le Portail

communautaire «du 12 au 12» (www.12to12.org) et d'autres partages d'informations fondés sur le web.

L'ajout constant de nouveaux contenus à la base de données IPECINFO et au site web trilingue donne des résultats positifs en termes de visibilité et d'accès aux ressources d'information de l'IPEC. **La base de données de l'IPEC contient actuellement plus de 2 750 publications et matériel de promotion dans de nombreuses langues.** La diffusion électronique des publications de l'IPEC se poursuit à un rythme soutenu, résultat d'une promotion plus concertée des produits du programme sur la toile. L'annexe VII contient une liste des principales recherches, orientations, outils et autres matériaux produits en 2010-2011.

L'amélioration de la gestion et de la diffusion des connaissances sur le travail des enfants s'avère être une partie de plus en plus importante du travail de l'IPEC et sert à fonder l'action tant du programme que des gouvernements nationaux. Une évaluation récente recommandait que l'IPEC établisse une petite unité dédiée à la gestion des connaissances. Des défis demeurent en matière d'obtention de ressources pour soutenir le travail effectué dans ce domaine.

6

6. Coopération technique

Une partie importante de l'action du BIT en matière de travail des enfants se fait au moyen de projets de coopération technique extrabudgétaires. Comme lors des bienniums précédents, l'IPEC a continué à dépendre fortement de ressources extrabudgétaires pour atteindre les buts, les résultats et les effets nécessaires pour faire avancer la lutte contre le travail des enfants, en particulier ses pires formes.

Le biennium a été marqué par une modification importante de la modalité de financement du plus grand donateur à l'IPEC, l'USDOL. Par le passé, le financement extrabudgétaire destiné aux activités de l'IPEC visant à éliminer les pires formes de travail des enfants avait été inscrit au budget fédéral. En 2011, en raison de la situation financière et politique, aucune inscription n'a eu lieu. En conséquence, les fonds habituellement attribués aux activités de l'IPEC ont fait l'objet d'un appel d'offres ouvert. Ceci a eu une influence importante sur les dispositions opérationnelles de l'IPEC, ainsi que sur sa base de financement, et obligea ainsi le programme à commencer à ajuster ses processus et stratégies.

Néanmoins, au cours du biennium 2010-2011, l'IPEC a fourni une assistance technique et des prestations de conseil à 102 États membres, en plus du Sud Soudan et du Kosovo (selon la définition de la résolution 1224 du Conseil de sécurité des Nations Unies) et a maintenu des activités opérationnelles dans 88 pays. Le tableau ci-dessous apporte d'autres précisions sur les pays où des services de conseil et d'assistance technique ont été fournis; les pays dans lesquels des activités opérationnelles ont été menées figurent à l'annexe VIII.

Au cours du biennium, 65 projets d'un montant total de 86 983 400 dollars des États-Unis ont été menés à terme, tandis que 32 nouveaux projets d'un montant combiné de 83,8 millions de dollars des États-Unis ont été approuvés et lancés. Cette réduction a été davantage

Tableau 3: Assistance et conseil de l'IPEC en 2010-2011

Région	Pays
Afrique (37)	Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Comores, République démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somaliland, Afrique du Sud, Sud Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda et Zambie
États arabes (7)	Irak, Jordanie, Liban, Territoires palestiniens, Syrie et Yémen
Asie-Pacifique (23)	Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, RDP lao, Kiribati, Iles Marshall, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Iles Salomon, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Tuvalu, Viet Nam et Vanuatu
Europe et Asie centrale (10)	Albanie, Arménie, Bulgarie, Kazakhstan, Kosovo, Kirghizistan, Moldova, Roumanie, Tadjikistan, Turquie et Ukraine
Amérique latine et Caraïbes (25)	Argentine, Antigua-et-Barbuda, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Saint-Vincent-et-les-Grenadines

marquée en 2010 et peut s'expliquer en particulier par une diminution de 33 pour cent du nombre de donateurs au programme, ainsi que par une tendance constatée chez les donateurs de financer moins de projets, mais avec des budgets plus importants. L'annexe V.2 montre que les approbations de nouveaux donateurs sont au niveau le plus bas des dix dernières années.

6.1. Développement de projets

Dans la mesure des ressources disponibles, l'IPEC a continué à suivre un programme équilibré, travaillant à l'élargissement de la connaissance mondiale des causes et conséquences du travail des enfants, à conseiller et guider les réponses politiques publiques au travail des enfants, à renforcer la capacité des mandants tripartites à fournir des solutions efficaces pour lutter contre le travail des enfants et à mettre en œuvre des activités qui apportent des services directs aux enfants astreints au travail ou qui y sont exposés. En fait, au cours du biennium, presque la moitié des nouveaux financements de l'IPEC est allé à des projets fortement orientés sur la recherche, les connaissances et les réponses politiques publiques. Il est reconnu que les interventions directes visant à retirer les enfants du travail, tout en étant une partie essentielle des solutions de pilotage et ayant démontré leur efficacité, doivent être liées à des solutions durables qui aillent au-delà des projets à court terme et fournissent des avantages et des solutions systémiques durables aux enfants, à leurs familles, aux communautés et au monde du travail. **La «nouvelle» génération de projets de l'IPEC cherche à permettre cette réponse intégrée, en liant son action ciblée sur le travail des enfants à des politiques et des interventions qui visent le travail informel et non protégé, et à promouvoir un développement rural équitable et durable.** Ils cherchent à **utiliser des approches holistiques pour lutter contre les causes du travail des enfants**, de manière à élargir leur impact au-delà des bénéficiaires directs et à atteindre un plus grand nombre de familles et d'enfants.

Les projets ont aussi insisté davantage sur l'assurance d'une **«approche intégrée basée en zones géographiques» qui cherche à défendre les droits humains de *tous* les enfants en empêchant tous les enfants d'un endroit donné d'être astreints au travail ou en les en retirant**, évitant ainsi le déplacement d'un secteur ou d'une activité à d'autres et reconnaissant qu'un même enfant peut travailler dans plus d'un secteur, ainsi qu'on l'a constaté dans un certain nombre de projets de recherche différents. Dans certains cas, le point de départ est déterminé par la portée essentielle du projet: par exemple, dans les projets actuels dans les communautés de producteurs de cacao en Afrique de l'Ouest et celles de la pêche à la crevette en Thaïlande.

Cette nouvelle approche cherche à **s'appuyer sur l'avantage comparatif de l'OIT en créant de la valeur ajoutée conjointe avec ses propres interventions et celles de tiers** – des autorités publiques, des partenaires sociaux, des organisations à base communautaire, des autres donateurs et des agences internationales, des entreprises mondiales, etc. Cette complémentarité implique des rapports de cause à effet plus complexes, exigeant que les donateurs aient la volonté d'accompagner et de soutenir un processus à plus long terme dans lequel des contributions spécifiques se fondent dans un ensemble d'interventions plus large et qui s'améliorent mutuellement. Cette approche plus stratégique et systémique, conforme au mandat de l'OIT et située dans des cadres politiques déterminés au niveau national, devrait produire de plus amples effets à long terme. L'IPEC espère que la communauté internationale, dont les donateurs, maintiendra et renforcera le soutien à ce ciblage plus profond des causes du travail des enfants avec des solutions durables.

6.2. Exécution du Programme

Au cours du biennium, sur toutes ses sources de financement, l'IPEC a dépensé un total de 80,8 millions de dollars des États-Unis et a mené des activités opérationnelles dans 88 pays du monde. Cinq pour cent de cette somme a été financé par le budget ordinaire de l'OIT (y compris le Budget ordinaire de coopération technique). En outre, dans le cadre du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), 152 000 dollars des États-Unis au total ont été affectés à la question du travail des enfants, dont la majeure partie pour soutenir des actions nationales prioritaires. Par conséquent, la plus grande partie des ressources allouées à la lutte contre le travail des enfants

Tableau 4: Évolution des approbations depuis 2002 (en millions de dollars É.-U.)

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
76,4	68,9	66,3	61,6	72,5	21,0	66,3	53,4	50,0	33,8

(95,8 pour cent) proviennent d'allocations extrabudgétaires.

Fin novembre 2011, la part de l'IPEC dans l'ensemble des programmes de coopération technique (CT) demeure conséquente, avec 25 pour cent de toutes les allocations 2011 de l'OIT, 23 pour cent de l'ensemble des engagements de 2011 et 23,4 pour cent des dépenses 2011. Parmis ces allocations, 73 pour cent sont décentralisées vers les bureaux extérieurs, ce qui est plus élevé que la moyenne de l'OIT de 70 pour cent. Le graphique 3 reflète les tendances dans l'exécution des programmes de CT de l'IPEC par région, de 2000 à 2011.

Les dépenses relevant des financements extrabudgétaires en 2011 se sont élevées à 46,1 millions de dollars des États-Unis, contre 49,4 millions pour la même période en 2010 – soit une réduction de 6,6 pour cent. La réduction du niveau des dépenses est allée de pair avec une baisse du niveau des allocations qui, l'an dernier à la même période, s'élevaient à 76,9 millions de dollars des États-Unis contre 72,9 millions en 2011 – soit une baisse de 5 pour cent.

A la suite de la réintroduction du suivi mensuel des dépenses, un certain nombre de goulets d'étranglement ont été identifiés et des efforts sont mis en place pour y remédier. L'un de ces goulets d'étranglement concerne les importants retards accumulés par des projets de l'IPEC durant leur phase de lancement. Il n'est pas inhabituel que des projets nouvellement approuvés

Graphique 3: Octroi de ressources de coopération technique de l'IPEC par région pendant la période 2000-2011

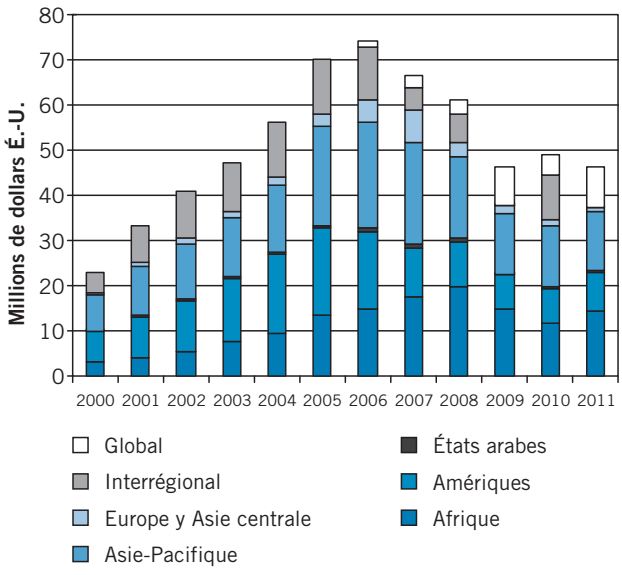

mettent six mois avant que le personnel compétent soit en place. Afin de surmonter ces retards, l'IPEC collabore avec le Département des ressources humaines pour déterminer des moyens de réduire ce type de retard de lancement.

6.3. Appui de la communauté des donateurs

En 2010, trois pays donateurs (États-Unis, Pays-Bas et Allemagne) ont octroyé des contributions à l'IPEC pour un total de 50 millions de dollars des États-Unis. En 2011, alors que le nombre de pays donateurs et d'acteurs non public a considérablement augmenté à 14 (États-Unis, Allemagne, Brésil, France, Espagne, Syrie, Suède, UNICEF, Fonds «Une ONU – Unis dans l'action», Programme alimentaire mondial (PAM), UNESCO, Groupe des questions mondiales (cacao) et Japan Tobacco International (JTI)), le montant des nouvelles approbations s'est élevé à 32 millions de dollars seulement. Ces résultats mettent en évidence le succès des initiatives de l'IPEC de motivation d'un groupe de donateurs et d'acteurs non publics plus large pour qu'ils soutiennent le programme de lutte contre le travail des enfants. Par ailleurs, ils font également transparaître les effets de l'insécurité financière permanente dans laquelle se trouvent de nombreux pays.

Il ne fait aucun doute que le changement le plus important du biennium est survenu en 2011, lorsque le donateur le plus important de l'IPEC (USDOL) a mis au concours presque tous ses fonds 2011 alloués à la lutte contre le travail des enfants, en lançant un appel d'offres sur cinq projets (deux mondiaux et trois nationaux). L'OIT a rédigé des offres pour les cinq projets et en a obtenu deux, pour un montant total de 17,5 millions de dollars des États-Unis. Les trois grands projets nationaux ont été attribués à des ONG. Même si ces résultats peuvent paraître encourageants, ils équivalent à une réduction de presque 50 pour cent dans le financement du plus grand donateur du programme.

Les considérations qui précèdent ont conduit l'IPEC à s'engager dans une stratégie de mobilisation de ressources encore plus dynamique et à planifier un élargissement de la base des donateurs et du montant des fonds octroyés.

Tableau 5: Approbations de donateurs de l'IPEC reçues pour 2000-2011

Donateurs	2000–2001	2002–2003	2004–2005	2006–2007	2008–2009	2010–2011
Gouvernementaux						
Allemagne		x	x		x	x
Australie		x				
Autriche	x					
Belgique	x	x	x		x	
Brésil			x	x	x	x
Canada	x	x	x	x	x	
Commission européenne			x	x	x	
Corée, Rép. de		x				
Danemark		x	x	x	x	x
Espagne	x	x	x	x	x	x
États-Unis	x	x	x	x	x	x
Finlande	x	x	x	x	x	
France	x	x	x	x		x
Hongrie	x					
Irlande					x	
Italie	x	x	x	x	x	x
Japon	x	x				
Norvège	x	x	x	x	x	
Nouvelle-Zélande		x				
Pays-Bas	x	x	x	x	x	x
Pologne	x		x			
Portugal	x					
République dominicaine				x		
Royaume-Uni	x	x	x	x		
Suède		x	x	x		x
Suisse		x		x	x	
Syrie						x
Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO)					x	x
Sous-total gouvernements	**15**	**18**	**16**	**15**	**15**	**11**

Donateurs	2000–2001	2002–2003	2004–2005	2006–2007	2008–2009	2010–2011
Donateurs non gouvernementaux						
ACILS – Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs			x			
APFTU – Confédération des syndicats du Pakistan		x				
BID – Banque interaméricaine de développement				x		
BGMEA – Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh		x				
Donations privées			x			
ECLT – Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac		x		x		x
FIFA		x	x	x		
Fondation Telefonica – Espagne					x	x
Hey U Multimedia AG			x			
ICA/GIG – International Confectionary Association/Global Issues Group		x				x
Italie – Provincia di Milano			x			
JTI – Japan International Tobacco						x
JTUC-RENGO – Confédération japonaise des syndicats			x	x	x	
PCMEA – Association pakistanaise des fabricants et exportateurs de tapis		x	x			
SCCI – Chambre de commerce de Sialkot	x	x				
SIMAP – Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan		x	x			
Sous-total des donateurs non gouvernementaux	**1**	**8**	**8**	**4**	**2**	**4**
Agences des Nations Unies						
PAM – Programme alimentaire mondial						x
PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement	x				x	x
Une ONU – Fonds du Programme Une ONU						x
UNDCP – Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues					x	
UNESCO		x				x
UNHCR – Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		x				
UNHSF – Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine		x			x	
UNICEF	x		x	x	x	x
Sous-total agences des Nations Unies	**2**	**3**	**1**	**1**	**4**	**5**
Grand total – approbations de tous les donateurs	**18**	**29**	**25**	**20**	**21**	**20**

6.4. Nouveaux projets de l'IPEC

L'IPEC a continué à encourager les donateurs à soutenir des projets fortement orientés sur l'amélioration des politiques publiques, ainsi que sur la prestation de services aux bénéficiaires directs. Les projets se concentrent toujours plus sur des approches régionales intégrées visant à s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants dans les communautés. Ils se focalisent aussi de plus en plus sur le renforcement du rôle des partenaires sociaux et du dialogue social dans les actions contre le travail des enfants. Un certain nombre de nouveaux projets ont par ailleurs une orientation sur l'évaluation de l'impact, en tant que composante des stratégies d'ensemble de suivi et évaluation.

En plus des nouveaux projets décrits dans le rapport de l'année dernière, 2011 a vu l'approbation de 22 nouveaux projets, pour un montant de 32 millions de dollars des États-Unis. Ces projets et les donateurs correspondants sont:

- En **Afrique**, sept projets sont à mettre en œuvre en Egypte (PAM), au Ghana (États-Unis et GIG), en Côte d'Ivoire (États-Unis), en Tanzanie (Brésil), au Malawi (initiative «Une ONU», JTI et ECLT) et dans les pays de l'Union de la Méditerranée (France). Deux de ces projets ont été financés selon des accords PPP. De plus, le gouvernement des Pays-Bas a apporté un soutien pour financer un expert associé au Sénégal.

- Dans les **Amériques**, de nouveaux projets ont été approuvés à Haïti (États-Unis) et au Brésil (PNUD et JTI), parallèlement à un projet régional orienté sur un certain nombre de pays d'Amérique du Sud (Espagne et Brésil). Un projet actuellement en cours à El Salvador a bénéficié d'un financement supplémentaire (États-Unis).

- Dans les **États arabes**, un nouveau projet approuvé en 2010 soutient l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national de la Syrie (UNICEF).

- Dans la région **Asie-Pacifique**, la mise en œuvre d'un nouveau projet au Népal a été approuvée (Danemark) et l'Espagne a apporté un appui au Viet Nam pour un expert associé.

- En **Europe et Asie centrale**, de nouveaux fonds reçus vont élargir l'appui à la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur les pires formes de travail des enfants au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan (Allemagne et initiative «Une ONU»), par le biais d'une combinaison d'interventions politiques et d'activités menées au plan communautaire.

- Six nouveaux projets ont été approuvés **aux niveaux interrégional et mondial**. Le premier d'entre eux cherche à mettre en place des systèmes de suivi et évaluation intégrés dans de nouveaux projets aux Philippines, en Ethiopie, au Pérou et dans le projet de plan d'action mondial (États-Unis). Le deuxième projet récemment approuvé de soutien à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour éliminer le travail des enfants va mettre en place des actions dans plus de 35 pays et se concentrera sur la recherche et l'élaboration de politiques de lutte contre le travail des enfants, apportera une assistance aux pays pour la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux et l'amélioration des activités relatives au travail domestique des enfants (États-Unis). Un autre projet soutiendra l'initiative de l'UNICEF relative aux enfants non scolarisés (OOSC) (UNICEF), alors qu'un autre encore cherche à réduire les pires formes de travail des enfants dans les communautés de producteurs de tabac (JTI). L'IPEC a également approuvé un nouveau projet orienté sur les déficits de compétences et la marginalisation des adolescents dans les pays en développement (UNESCO). Enfin, un projet spécial destiné à améliorer les compétences des partenaires sociaux pour agir contre le travail des enfants a également été approuvé (Irlande). De plus, un expert associé (Italie) travaille sur les aspects légaux du travail des enfants.

6.5. Pénurie de ressources

L'IPEC a continué à recevoir de la part des mandants beaucoup de demandes de conseil technique, d'assistance et de soutien de leurs activités de lutte contre le travail des enfants. Au cours du biennium 2010-2011, plus de 75 pays ont demandé le soutien de l'IPEC, soit sous la forme de projets de coopération technique, soit sous celle de conseil et soutien technique. Sur ces 74 pays, quatre sont des Etats arabes, 29 se trouvent en Afrique, 19 dans les Amériques, 14 en Asie-Pacifique et huit en Europe et Asie centrale. Dans les limites des ressources disponibles, l'IPEC a essayé de répondre à ces demandes, mais n'a pas toujours été capable de fournir le soutien requis ou de répondre avec suffisamment de ressources. Nous présentons ci-après quelques exemples de demandes soumises récemment à l'IPEC mais qui ont dû faire face à des contraintes en raison de la pénurie de ressources:

- En **Afrique anglophone**, les gouvernements de Tanzanie, du Lesotho et du Swaziland ont présenté des demandes d'assistance technique en vue de la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux. Le Zimbabwe a requis l'assistance de l'IPEC pour une évaluation rapide et l'élaboration d'autres soutiens à la lutte contre le travail des enfants.

- En **Afrique francophone**, l'IPEC dispose de très peu de ressources pour agir, mais dispose d'une longue liste de requêtes, y compris de soutien supplémentaire, au Burkina Faso, à Madagascar, au Mali, au Maroc, au Togo et au Niger.

- En **Asie-Pacifique**, les gouvernements de Mongolie et du Sri Lanka ont préparé des plans d'action nationaux pour lutter contre les pires formes de travail des enfants et ont demandé à l'IPEC de les assister dans leur mise en œuvre. Il n'y a plus de fonds disponibles pour aider l'Indonésie à mettre en œuvre son plan d'action national.

- Le SIMPOC dispose depuis longtemps d'une liste de demandes d'assistance aux enquêtes nationales sur le travail des enfants dans **toutes les régions**, ainsi que d'enquêtes spécifiques visant des groupes ciblés et certaines des pires formes de travail des enfants autres que les travaux dangereux.

- Dans les **Amériques**, le BIT a reçu plusieurs demandes d'assistance technique émanant du sous-groupe du MERCOSUR qui s'occupe du travail des enfants, ainsi que des demandes de soutien à des programmes régionaux et nationaux spécifiques, entre autres en Argentine, au Guatemala et au Nicaragua. Même dans les pays qui disposent d'un certain financement, les ressources existantes ne permettent pas au BIT de donner suite à toutes les demandes, ainsi que cela arrive par exemple au Mexique.

- En **Europe et Asie centrale**, les gouvernements de Moldova, d'Ukraine et d'Albanie ont présenté des demandes de soutien de l'IPEC.

- Dans les **États arabes**, le BIT a reçu plusieurs demandes d'assistance technique de l'IPEC de la part des gouvernements du Yémen et d'Iraq.

Ces exemples illustrent l'importance d'une mobilisation continue de l'assistance aux activités de lutte contre le travail des enfants dans le contexte des programmes nationaux du travail décent de l'OIT.

7

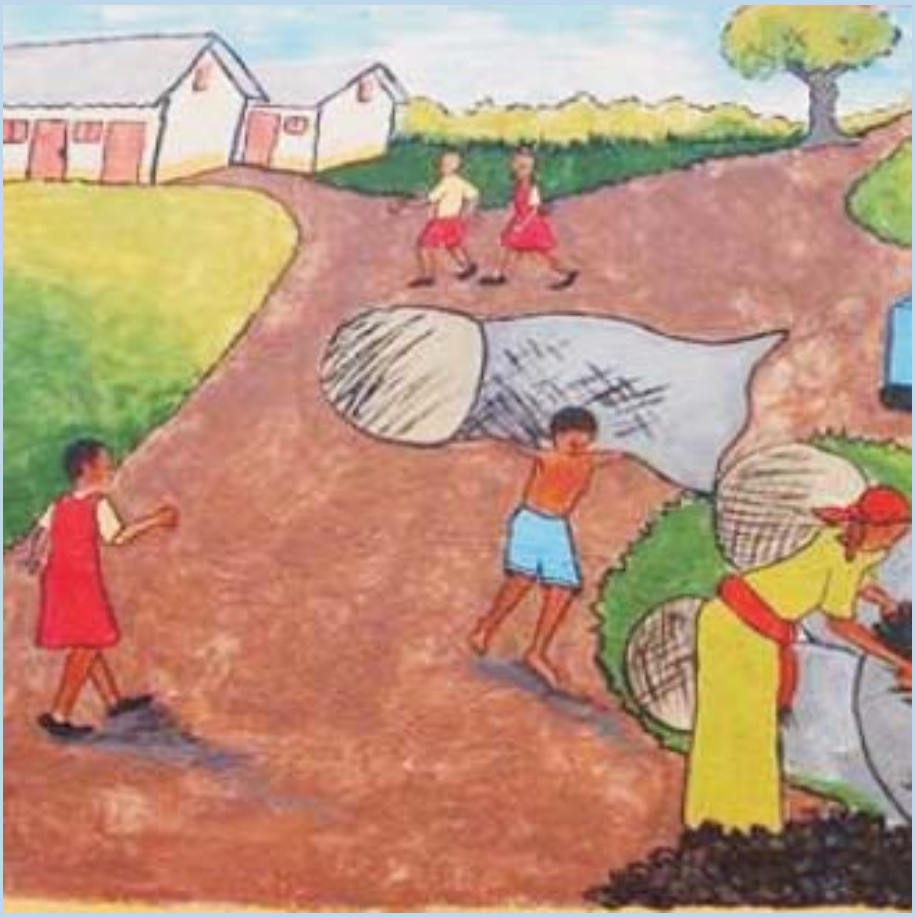

7. Gestion du programme, questions de personnel et données financières

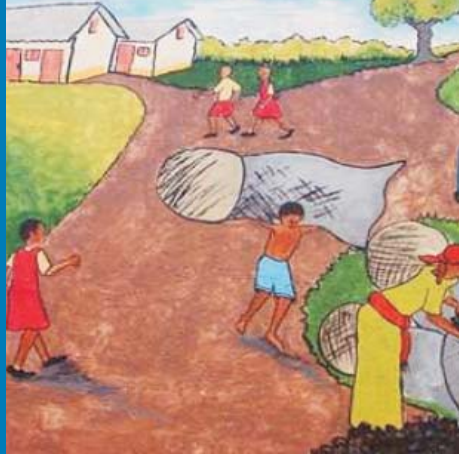

La structure organisationnelle de l'IPEC a continué de refléter l'accent qui est porté à la collecte de données, la recherche, les normes, l'élaboration de politiques, le renforcement de capacité, la promotion, les partenariats, les activités opérationnelles au niveau du pays et l'évaluation.

7.1. Développement et gestion des ressources humaines

Actuellement, l'IPEC compte **205 membres des services professionnels et des services généraux**. En comparaison avec le biennium précédent, il y a eu une réduction importante du personnel, en raison de la fin de certains projets importants sur le terrain et d'une réduction des financements. Approximativement **22 pour cent des collaborateurs de l'IPEC travaillent au siège de l'OIT à Genève et 58 pour cent de la totalité du personnel de l'IPEC sont des femmes.**

L'IPEC connaît une **situation tendue en termes de ressources humaines**, découlant en partie du fait que le Programme est extrêmement tributaire de fonds extrabudgétaires et en partie de la réduction globale de ses revenus. Malgré les efforts pour garantir une certaine sécurité au personnel sous contrat, pour le troisième biennium consécutif, le plan de dotation en personnel a dû revoir à la baisse les effectifs des services professionnels et généraux.

La **décentralisation de la majorité des projets de l'IPEC au niveau du terrain** fait que la collaboration entre le siège, les bureaux régionaux et nationaux de l'OIT et les spécialistes régionaux et sous-régionaux de la lutte contre le travail des enfants s'est renforcée. Alors que le siège fournit des orientations techniques, assure le partage des bonnes pratiques et conduit le programme au niveau mondial, les équipes nationales assurent la cohérence avec les programmes de l'OIT et des Nations Unies, ainsi qu'avec les priorités nationales de développement et les mandants.

Pendant le biennium, l'IPEC a continué à **améliorer le processus et les outils de recrutement et de sélection**, en collaboration étroite avec les bureaux de l'OIT sur le terrain. L'IPEC continue à considérer que son personnel est son actif le plus important. Le Programme s'assure en permanence que son personnel bénéficie de possibilités de développement personnel et professionnel grâce à la mobilité internationale, tout en recrutant à l'extérieur en tant que de besoin. **Vingt-huit nominations internationales ont eu lieu en 2010-2011, dont 24 ont été attribuées aux candidats de l'IPEC; parmi eux, sept avaient été des fonctionnaires nationaux et les autres 17 des fonctionnaires internationaux.**

En collaboration avec le service médical de l'OIT et des prestataires locaux, l'IPEC a assuré la formation de son personnel, l'a consulté et a entamé les démarches pour améliorer l'environnement de travail et prévenir les maladies ou lésions professionnelles.

Il continue à **investir dans les opportunités d'apprentissage et de développement personnel de ses collaborateurs** afin de développer les capacités techniques et de gestion, de façon à répondre ponctuellement aux besoins des mandants. Il y a eu un certain nombre de réunions régionales de planification stratégique, auxquelles a participé le personnel tant du siège que du terrain. Les nouveaux membres du personnel ont bénéficié d'un programme détaillé d'orientation et l'IPEC a cherché à assurer, lorsque cela était nécessaire, l'accès du personnel sous contrat de coopération technique aux formations du BIT.

Avec le **cadre de gestion de la performance de l'OIT**, le plan de travail unitaire et individuel est désormais étroitement lié aux objectifs stratégiques et aux priorités du programme. Le personnel et les directeurs de l'IPEC

ont reçu des sessions individuelles de coaching sur la gestion du rendement et des orientations en matière de fixation des buts et de suivi.

Le programme de stages de l'IPEC continue à attirer un nombre important d'étudiants: l'IPEC reçoit chaque année de 15 à 20 stagiaires venant d'universités de premier plan, ainsi qu'un groupe de jeunes talents. Un programme pilote de stage auprès des partenaires sociaux et été mis en place et a permis de placer un stagiaire dans une des positions nationales en rapport avec les questions du travail des enfants. Les stagiaires effectuent diverses activités, allant de la recherche à la sensibilisation, aux statistiques et à la gestion de projets, tant au siège que sur le terrain.

7.2. Structure sur le terrain

Comme par le passé, le travail de l'IPEC continue à se focaliser sur les activités au niveau des pays. Ces activités ont été financées dans le cadre de projets extrabudgétaires spécifiques aux pays, ainsi que de projets extrabudgétaires mondiaux et interrégionaux. Le travail accompli et les activités menées au niveau des pays continuent à être soutenus par le personnel de support technique basé au siège, les équipes du travail décent et les bureaux de l'OIT.

L'action des spécialistes du travail des enfants de l'OIT a contribué à atteindre les buts de l'objectif 2016 sur le travail des enfants, ainsi qu'à fournir un soutien technique à un certain nombre de projets de l'IPEC au niveau de la nouvelle structure sur le terrain. Des spécialistes du travail des enfants sont stationnés à plein temps à Pretoria et à Dakar, en Afrique, ainsi qu'à Bangkok et à New Delhi, en Asie. Un spécialiste du travail des enfants et de l'emploi des jeunes était basé à Lima, afin de couvrir l'ensemble des Amériques. Les deux postes de conseillers sous-régionaux dans les Amériques (l'un couvrant l'Amérique du Sud et l'autre l'Amérique centrale) qui ont été financés par des ressources extrabudgétaires, ont été réduits à un au cours du biennium. Ces spécialistes et conseillers régionaux ont également été soutenus par un petit réseau de points focaux sur le travail des enfants au sein des bureaux de l'OIT. Les conseillers techniques principaux et les coodinateurs des projets font rapport aux Directeurs des Bureaux de pays de l'OIT.

Dans chacun des pays où l'IPEC est actif, le travail est coordonné et intégré dans des politiques nationales, des plans et des programmes par des comités directeurs et des comités consultatifs de projet/programme. Ces comités assurent toujours une représentation tripartite et fournissent des conseils et des directives aux programmes nationaux assortis de délais, ainsi qu'aux projets sur le travail des enfants mis en œuvre par l'IPEC. Dans de nombreux cas, à la suite de l'établissement de ces comités, leur travail s'est poursuivi même lorsque les projets de l'IPEC étaient terminés: ils ont alors fourni soutien et orientations aux projets de lutte contre le travail des enfants mis en œuvre par d'autres agences.

7.3. Procédures opérationnelles

L'IPEC a continué à peaufiner des orientations et des procédures pour la gestion de projets. L'IPEC a poursuivi l'actualisation de son Manuel de gestion des programmes, pour l'adapter aux besoins et à l'évolution des procédures, dont les conclusions de l'audit. Les directives relatives au **suivi, à l'observation et à l'établissement de rapports sur les bénéficiaires directs** ont été améliorées et réintroduites en septembre 2011, avec des exigences supplémentaires, à la suite de plusieurs audits externes. Le personnel du siège et du terrain a bénéficié de formations et de l'assistance de consultants pour faciliter le lancement des projets. Les équipes de projet ont mené des visites de suivi et observation régulières sur le terrain, afin de s'assurer de la solidité et de l'exactitude des données rapportées, en insistant sur leur documentation systématique. Le Portail Intranet de l'IPEC (http://papyrus.ilo.org/ipec) et sa base de données IPECINFO (www.ilo.org/ipecinfo) ont été régulièrement actualisés et demeurent des outils essentiels de gestion et de partage des connaissances. IPECINFO fournit en ligne des données relatives aux projets et aux thèmes abordés, des documents et des modèles opérationnels aux coordinateurs et au personnel des projets partout au sein de l'IPEC. La mise en place d'IRIS sur le terrain, envisagée pour les bureaux régionaux de l'OIT, a débuté et les travaux prévus ont été achevés dans plusieurs bureaux régionaux. La fin de la mise en place est prévue en 2013. Les systèmes financiers intégrés pour les bureaux extérieurs (FISEXT) continueront à être utilisés par les bureaux sur le terrain jusqu'au déploiement complet d'IRIS.

Les travaux continuent également avec le Bureau des chats et contrats (PROCUREMENT), le Département des services financiers (FINANCE) et les Servic es juridiques (JUR), dans le but d'actualiser les procédures d'approvisionnement, surtout en ce qui concerne les accords de mise en œuvre. On espère qu'un document final intégrera davantage encore les méthodes de travail de l'IPEC à celles du BIT et que cela se traduira par des procédures unifiées dans tout le BIT qui soient plus simples à utiliser et qui bénéficient d'une documentation normalisée. L'IPEC collabore aussi étroitement avec JUR

à la formulation et à l'utilisation d'un Accord-cadre de coopération entre le BIT et les gouvernements, qui servira de base légale générale à toutes les formes de coopération d'une des instances de l'OIT dans le pays en question. Il en résulte que les protocoles d'accord signés avec quelques gouvernements et concernant spécifiquement la lutte contre le travail des enfants et les activités de l'IPEC seront révisés de manière à compléter les accords-cadres de coopération.

8

8. Analyse et évaluation d'impact

8.1. Stratégies intégrées d'évaluation et de suivi

L'utilisation par l'IPEC d'approches bien établies en matière de conception et de planification, centrées sur des modèles logiques, tels que le **Cadre stratégique d'impact du programme (SPIF)** pour la consultation des intervenants et la planification, ainsi que des approches de **théorie du changement**, ont continué à gagner en importance pendant le biennium, suite à la possibilité d'introduire une évaluation d'impact dans les nouveaux projets.

En 2010-2011, l'IPEC a porté une attention accrue aux stratégies intégrées d'évaluation et de suivi dans les projets axés sur les causes plus profondes développées pendant l'exercice 2010, comme expliqué en détail dans le rapport sur les faits marquants de l'IPEC pour 2010. Ces stratégies ont associé une expérience existante en matière de suivi et d'évaluation au travail sur un cadre d'étude d'impact et sur des évaluations statistiques solides, destinées à mettre en place un processus intégré de suivi et d'évaluation des résultats des interventions sur le travail des enfants et des initiatives et des plans nationaux. Il s'agit ainsi de continuer à développer cette approche dans un secteur clé de la politique et du conseil technique de l'IPEC et d'en faire une partie intégrante de l'amélioration de la base de connaissances mondiale sur les interventions efficaces.

Une indication initiale de la pertinence de cette approche et de l'expérience de l'IPEC dans le domaine est visible dans le fait que l'IPEC a remporté un **projet de suivi et d'évaluation mondial** financé par le département du Travail des États-Unis. Ce projet élaborera et soutiendra la mise en œuvre d'un suivi et d'une évaluation dans quatre projets financés par les États-Unis et concevra et mettra en œuvre des évaluations d'impact sur une base statistique solide dans deux d'entre eux, aux Philippines et au Pérou.

L'une des applications de la stratégie globale intégrée de suivi et d'évaluation se fera pour un **projet mondial de recherche et de politique** de l'IPEC. Cette application représentera une opportunité unique de développer une approche solide pour suivre et documenter les résultats des travaux de politique et de recherche, ce qui sera vraisemblablement plus pertinent au sein de l'OIT, notamment en tant que composante de l'importante dimension accordée à la gestion des connaissances au sein de l'OIT, telle que le Policy Gateway.

8.2. Analyse et évaluation d'impact

L'IPEC continue à se concentrer sur l'analyse d'impact des projets et interventions en tant que domaine stratégique clé de son travail. La focalisation récente sur **l'inclusion de l'analyse d'impact dans les stratégies globales de suivi et évaluation** est déterminante pour accroître la crédibilité des modèles d'intervention mis en œuvre en tant que composantes de projets IPEC destinés à soutenir des actions nationales. La majeure partie de ce travail est accompli au sein d'un projet de l'IPEC sur l'analyse d'impact, mis en œuvre par le programme inter-agences UCW. Une partie du travail implique la collaboration avec d'autres organisations, telles que la Banque mondiale.

A travers un projet mondial récemment mené à bien par l'IPEC, la première version du ***Travail des enfants: kit d'information sur l'analyse d'impact: Manuel d'études rétrospectives***[46], a été produite en tant que produit de l'IPEC. Il comprend des outils pour analyser l'impact d'environnements propices (p. ex. pour des politiques spécifiques, la sensibilisation à la législation, les plans d'action nationaux, l'évaluation du travail politique en général) et pour des interventions ciblées (p. ex. des études de suivi rétrospectives sur les effets à long terme sur des groupes cibles et des analyses d'impact quantitatif). Ce kit d'information servira de base à l'élaboration et à l'application d'outils de suivi et d'évaluation pour soutenir les efforts des pays, notamment les plans d'action nationaux.

46 Disponible en anglais à: www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=8990.

Au cours du biennium, l'IPEC a fourni un **soutien technique à un certain nombre d'initiatives** d'analyse d'impact. Celles-ci allaient de sous-études d'impact des politiques (faisant partie d'évaluations de projet et d'études de suivi lancées par des projets relevant de stratégies de renforcement des compétences) à des directives fournies à une institution politique nationale recherchant un financement extérieur pour une évaluation d'impact de programmes de transferts conditionnels en espèces lorsqu'un projet de l'IPEC travaillait à l'intégration du travail des enfants. Ceci illustre le potentiel de l'IPEC de fournir des conseils techniques et politiques en matière d'évaluation d'impact, afin de soutenir l'appel lancé dans le Plan d'action mondial de l'OIT et la Feuille de route de La Haye pour poursuivre l'analyse d'impact.

Comme indiqué en 2010, une base de connaissances sur l'analyse et l'évaluation d'impact est en cours d'élaboration à titre d'orientation stratégique essentielle, avec des notes explicatives, des outils et des exemples d'application de ces derniers, des résultats d'analyses d'impact et des synthèses de ces dernières avec des recommandations politiques. La version initiale d'un **portail Internet ou d'un centre de connaissances sur l'analyse et les évaluations de l'impact des actions entreprises contre le travail des enfants** a démarré et se poursuivra via de futures initiatives globales de l'IPEC sur l'analyse et l'évaluation de l'impact. La base de connaissances contiendra par conséquent des ensembles de données issues de nombreuses études de suivi déjà menées.

Une **réunion d'experts sur l'analyse d'impact** s'est tenue en 2011 et a largement confirmé la pertinence de l'approche de l'IPEC en matière d'analyse et d'évaluation d'impact. Elle a également suggéré des moyens de rendre le travail encore plus utile pour les partenaires. Une **évaluation stratégique indépendante du travail** en matière d'analyse et d'évaluation du travail a fourni un certain nombre de propositions précises pour les futurs travaux et orientations, et notamment sur la manière de positionner la suite du travail et de mobiliser des ressources et des financements en faisant référence à des partenaires clés et à d'autres outils envisageables.

8.3. Evaluations de projet en 2010-2011

Entre 2010 et 2011, 29 évaluations ou revues externes ont été réalisées (voir annexe VI). Trois d'entre elles étaient des évaluations externes gérées par le donateur, avec d'autres évaluations des mêmes projets gérées par la section Conception, évaluation et documentation de l'IPEC, afin de satisfaire aux exigences de l'OIT en matière de politique d'évaluation. Plusieurs évaluations faisaient partie de l'évaluation d'un cadre de programme dans lequel étaient intégrées les activités de l'IPEC et une évaluation portait sur la part d'un projet conjoint mise en œuvre par l'IPEC. Un certain nombre d'évaluations groupées ou combinées ont été réalisées, couvrant plusieurs projets associés (une évaluation couvrait 12 projets dont la plupart auraient sinon fait l'objet d'évaluations individuelles). En général, les évaluations combinées se sont souvent révélées utiles car elles permettent de disposer d'une vue d'ensemble comparative et plus large. L'IPEC poursuit une stratégie consistant à réaliser le plus possible d'évaluations combinées ou par grappes. Dans le contexte de l'approche des stratégies intégrées d'évaluation et de suivi, les évaluations seront plus complètes et comprendront des sous-études détaillées sur les impacts affectant différents secteurs de travail du projet, selon l'approche de l'évaluation finale élargie de l'IPEC.

La plupart des évaluations étaient des évaluations finales, reflétant la clôture d'un certain nombre de projets parmi tous ceux lancés en 2005 et 2006. Conformément à la tendance vers moins de projets, mais plus importants, moins d'évaluations mais des évaluations plus complètes et détaillées seront menées à l'avenir. Des changements récents dans les exigences obligatoires de la politique d'évaluation de l'OIT auront pour effet que de nombreux projets continueront à avoir deux évaluations, une intermédiaire et une finale. Afin de rendre le processus d'évaluation aussi efficace que possible, l'IPEC continuera à rechercher des options d'examen de projet, en particulier au stade intermédiaire.

8.4. Evaluations stratégiques et thématiques en tant que composante du renforcement des connaissances

Deux évaluations de niveau stratégiques ont été menées en 2010-2011. L'une était une **évaluation globale par groupes sur les activités de l'IPEC en matière de recherche et de statistiques** (continuant à mettre l'accent sur des évaluations plus complètes au niveau mondial ou interrégional, couvrant plusieurs pays ou plusieurs projets) et la seconde était une **évaluation stratégique des travaux de l'IPEC sur la gestion des connaissances**, qui a débouché sur le développement d'une stratégie complète sur le partage et la gestion des connaissances au sein de l'IPEC. Les synthèses des résultats et les recommandations de ces évaluations

figurent aux sections correspondantes du présent rapport.

8.5. Suivi des évaluations

Le suivi et l'utilisation des évaluations demeure une priorité de l'OIT en général, et de l'IPEC en particulier; ils sont menés par des plans d'action sur des recommandations relatives à des projets individuels et l'élaboration de compendiums et d'inventaires des enseignements et des bonnes pratiques issues des évaluations sur des thèmes spécifiques. Le processus de suivi des évaluations de l'IPEC déjà établi est encore développé et appliqué afin de s'inscrire dans l'approche générale de l'OIT et particulièrement dans l'I-track, le système de gestion et de documentation des évaluations de l'OIT (qui est en partie fondé sur le travail initial de l'IPEC).

Ainsi que le mentionne le rapport des faits marquants de l'IPEC pour 2010, plusieurs initiatives de l'IPEC, telles que le système de suivi, ont été mises en lumière dans le rapport sur l'évaluation externe indépendante (EEI) de la fonction d'évaluation de l'OIT. Des discussions ultérieures au sein de l'OIT, et notamment du Conseil d'administration, ont mis en évidence le besoin de considérer la possibilité d'une utilisation plus large de l'expérience de l'IPEC en matière d'évaluation pour répondre au rôle stratégique que l'évaluation peut jouer dans des opérations crédibles fondées sur les connaissances.

Annexes

Annexe I: Programme et budget de l'OIT pour 2012-2013

Le Cadre stratégique de politique de l'OIT pour 2010-2015 orientera le travail du BIT au cours de la période allant jusqu'en 2015. Ce Cadre stratégique a fixé comme objectif que «le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes».

Le **Programme et budget 2012-2013** a été approuvé par le Conseil d'administration de l'OIT en mars 2011 et entériné par la Conférence internationale du Travail en juin 2011. Pour 2012-2013, les cibles ont été fixées sur la base d'une évaluation des précédents progrès et ont été reprises dans la section 3.1 sur le Programme et budget, de même qu'une évaluation des actions potentielles prévues et au niveau duquel elles seront menées. Les cibles reflètent l'attention constante portée au compte rendu des actions entreprises par les mandants grâce ou suite au soutien de l'IPEC et correspondent bien aux progrès réalisés sur les deux indicateurs définis au cours du précédent biennium[47].

Stratégie

Expérience et leçons apprises

Les estimations mondiales du travail des enfants, présentées dans le Rapport global 2010 sur le travail des enfants, et la discussion tenue sur le sujet lors de la session de 2010 de la Conférence mettent en évidence la nécessité de renforcer la capacité des mandants d'intensifier les efforts entrepris au niveau national pour éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016. Le rapport global a mis en lumière l'évolution du travail des enfants: moins de filles et de garçons âgés de 5 à 14 ans sont touchés tandis qu'il y a nettement plus de garçons âgés de 15 à 17 ans astreints à un travail dangereux. Cette mutation exige de créer de nouveaux outils pour atteindre des enfants plus âgés, en particulier des garçons, et d'établir des liens concrets avec l'emploi productif et la sécurité au travail pour les jeunes. Etant donné que 60 pour cent des enfants qui travaillent sont employés dans l'agriculture, on s'attachera davantage à élaborer des solutions permettant d'améliorer la productivité dans les zones rurales et les moyens de subsistance des communautés agricoles. L'ampleur de ce phénomène variant selon les régions et sous-régions, le Bureau devra mettre au point des stratégies régionales adaptées pour éliminer le travail des enfants. L'examen du rapport *Exécution du programme de l'OIT en 2008-2009* a été l'occasion de souligner l'efficacité des approches holistiques aux fins de la lutte contre le travail des enfants. Il faudra par conséquent s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène – comme la pauvreté et le manque d'instruction – dans le cadre d'initiatives combinant l'élaboration de politiques, les travaux de recherche et les activités de projet. Des stratégies seront mises en oeuvre pour promouvoir une éducation de qualité, l'instauration d'un véritable socle social, l'amélioration des marchés du travail et de la productivité, la formation tout au long de la vie et l'emploi des parents et des jeunes.

Liens avec d'autres résultats

L'accent étant mis sur les liens entre la réduction de la pauvreté et le travail des enfants dans l'agriculture, de nouvelles interventions seront mises au point en collaboration avec les trois résultats liés à l'emploi (1 – promotion de l'emploi; 2 – développement des compétences; et 3 – entreprises durables) ainsi qu'avec le résultat 13 (travail décent dans les secteurs économiques). Compte tenu de l'importance qu'il y a à

47 En tout, au moins 95 exemples d'actions ont été rapportés pour 2008-2009 (59 cas de recours selon les produits de l'OIT revus et dans 33 pays, au moins deux actions liées à l'approche des programmes assortis de délais ont été menées, ce qui porte à 66 le nombre minimum d'actions). La cible totale de 95 États membres pour 2010-2011 suggère donc au moins le même niveau de réussites, surtout si l'on tient compte des rapports des États membres, au sein desquels des mandants agissent plutôt qu'à ceux faisant état d'actions individuelles des mandants. Cet objectif ne peut être atteint avec des approches «traditionnelles», mais requiert d'entreprendre une action sur trois fronts.

appliquer la législation et les politiques relatives au travail des enfants, on continuera en collaboration avec le résultat 11 (administration du travail et législation du travail) de veiller à ce que la question du travail des enfants soit pleinement prise en compte lors des interventions de l'inspection du travail. Les activités menées en relation avec le résultat 4 (sécurité sociale), concernant les transferts conditionnels en espèces et d'autres initiatives ayant trait au socle social, seront étendues. Enfin, en lien avec les résultats 9 (organisations d'employeurs) et 10 (organisations de travailleurs), la priorité sera donnée au renforcement de la capacité des partenaires sociaux d'atteindre l'économie informelle, où l'on a largement recours au travail des enfants, ainsi qu'à la participation active aux consultations tripartites sur les politiques.

Développement et partage des connaissances

En réponse aux demandes des mandants, la capacité des États membres de mener des enquêtes nationales sur le travail des enfants et d'intégrer des modules spécifiques dans d'autres outils d'enquête existants continuera d'être renforcée. Pour combler les lacunes constatées en matière de connaissances, des travaux de recherche seront consacrés aux tâches accomplies par les enfants dans l'agriculture, aux liens qui existent entre le travail des enfants, l'emploi des jeunes et la sécurité au travail pour les jeunes ainsi qu'à la protection sociale des ménages vulnérables susceptibles d'avoir recours au travail des enfants. Ces travaux viendront étayer ceux consacrés, dans l'ensemble du Bureau, à la manière d'assurer une croissance tirée par les revenus. Des méthodes plus efficaces seront également mises au point pour mesurer l'impact des projets et faire ainsi en sorte que les le+ons apprises de ces interventions éclairent les initiatives futures de coopération technique.

Egalité entre hommes et femmes et non-discrimination

Une attention particulière continuera d'être accordée aux filles, compte tenu des résultats encourageants déjà obtenus. De nouveaux programmes seront élaborés pour atteindre les garçons âgés de 15 à 17 ans qui sont de plus en plus nombreux à effectuer des travaux dangereux. L'application au niveau national de la résolution de 2008 sur les statistiques du travail des enfants permettra de disposer d'informations de meilleure qualité, ventilées par sexe, concernant les conditions de travail des filles et des garçons et les différentes tâches auxquelles ils sont astreints, informations qui serviront à définir des interventions visant à atteindre les poches déjà connues de travail des enfants et à en évaluer l'impact.

Renforcement des capacités des mandants

La capacité des organisations de travailleurs et d'employeurs de promouvoir l'adoption de politiques et de pratiques entrepreneuriales contribuant à éradiquer les causes profondes du travail des enfants sera renforcée au moyen de formations et d'interventions spécifiques, destinées par exemple à organiser les groupes difficilement atteignables ou à accroître l'efficacité de l'action entreprise par les partenaires sociaux dans les secteurs où le travail des enfants est très répandu. En fonction des besoins et des priorités de chaque pays, il s'agira d'aider les gouvernements à élaborer ou à réviser leurs politiques et programmes et à fournir des services, notamment en ce qui concerne l'inspection du travail, une éducation de base de qualité et des programmes de développement des compétences tout au long de la vie, autant d'éléments qui ont une incidence positive sur le travail des enfants. Une importance particulière sera donnée au renforcement de leur capacité d'intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les politiques et programmes de grande envergure. Par l'intermédiaire du Centre de Turin, le Bureau continuera de dispenser des cours visant à accroître la capacité des mandants d'élaborer des programmes efficaces de lutte contre le travail des enfants, de manière à donner une ampleur accrue aux programmes existants et à améliorer la présentation des rapports sur l'application des conventions nos. 138 et 182. De nouveaux cours seront proposés, reliant le travail des enfants au travail décent et aux questions propres à certains secteurs.

Partenariats

Un appui continuera d'être fourni aux partenariats existants, tels que l'Equipe spéciale sur le travail des enfants et l'éducation pour tous et le Partenariat international de coopération sur le travail des enfants et l'agriculture, afin d'étendre leur portée. Soucieuse de répondre aux besoins des acteurs de l'économie réelle, l'OIT cherchera à coopérer plus étroitement avec ce secteur ainsi qu'avec les représentants des travailleurs en vue de réaliser des avancées concrètes dans la lutte contre le travail des enfants, une lutte qui s'inscrit dans le cadre général du travail décent. Cela se fera par la négociation de protocoles d'accord propres à chaque branche d'activité et le lancement des Partenariats Public-Privé (PPP). Compte tenu de l'expérience actuelle, une ampleur accrue sera donnée aux activités menées avec d'autres agences des Nations Unies, telles

que l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale, ainsi qu'à certains travaux de recherche et projets statistiques.

Communication

Sur la base de travaux antérieurs et des résultats obtenus, la stratégie de communication continuera d'être centrée sur: i) la sensibilisation au niveau national; ii) la Journée mondiale contre le travail des enfants; et iii) la diffusion efficace d'informations par les médias (radio, télévision, journaux, etc.) et les réseaux sociaux.

Coopération technique

Les activités concernant ce résultat continueront pour l'essentiel d'être menées dans le cadre de projets de coopération technique. Conformément à la *Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016*, approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2010 en tant que stratégie de mise en oeuvre du Plan d'action mondial de l'OIT, une plus large place sera faite à la fourniture de conseils, d'orientations et d'une assistance techniques aux mandants afin qu'ils élaborent des politiques et des programmes efficaces permettant d'appliquer les principes du travail décent pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants et mettre l'accent sur les domaines dans lesquels des changements systémiques sont nécessaires. Par exemple, dans le cadre d'un nouveau projet de coopération technique qui sera lancé en Amérique centrale, les ménages dont les enfants pourraient être, ou sont déjà, astreints au travail, seront mis en rapport avec les services d'emploi et de développement des compétences, de manière à s'attaquer aux causes premières du travail des enfants.

Gestion des risques

Plus de 95 pour cent des fonds mobilisés pour atteindre ce résultat au cours des périodes biennales précédentes provenaient de ressources extrabudgétaires. A l'heure actuelle, les perspectives concernant cette source de financement pour 2012-2013 sont très incertaines. Beaucoup de donateurs ont aujourd'hui tendance à financer moins de projets et à privilégier les grands projets, ce qui pourrait réduire la capacité du Bureau de répondre pleinement aux demandes de nombreux mandants. Pour atténuer ces risques, le Bureau cherchera à créer de nouveaux partenariats novateurs, tels que des initiatives de Coopération Sud-Sud ou des PPP.

Pour la première fois depuis 2007, le principal donateur de l'IPEC, l'USDOL, n'a pas pu apporter un financement direct au travail de l'IPEC. En lieu et place de cela, l'IPEC a participé à un appel d'offres concurrentiel pour des projets annoncés par l'USDOL. L'IPEC a remporté sa proposition d'un Projet d'action mondial de 15 millions de dollars des États-Unis, qui mettait fortement en avant la recherche et le soutien aux services statistiques et aux petites composantes relatives au soutien à l'inspection du travail et le suivi de l'adoption de la convention no. 189 sur le travail domestique, ainsi qu'un Projet mondial de suivi et évaluation (2,5 millions de dollars des États-Unis). Une allocation directe pour la poursuite des travaux à El Salvador (4 millions de dollars des États-Unis) a été mobilisée. Toutefois, les trois autres offres (pour un financement total de 38 millions de dollars des États-Unis) portant sur de grands projets nationaux destinés à lutter contre le travail des enfants dans le secteur sucrier aux Philippines, le tissage traditionnel en Ethiopie, ainsi que dans l'agriculture, l'artisanat et les petites mines au Pérou, ont été attribuées à des ONG.

Ressources stratégiques

Le tableau 6 reprend le budget stratégique de l'OIT par objectif stratégique et détaille les ressources affectées à l'objectif stratégique pour les normes et principes et droits fondamentaux au travail. Ce tableau reflète toutes les sources de financement et toutes les ressources.

Tableau 6: Cadre stratégique et ressources totales pour 2012-2013

	Budget régulier 2012-2013 (en millions de dollars É.-U.)	Dépenses extra-budgétaires estimées pour 2012-2013 (en millions de dollars É.-U.)	CSBO estimé 2012-2013 (en millions de dollars É.-U.)
Objectif stratégique: Emploi Accroître les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents;			
Résultats 1-3			
Total pour cet objectif stratégique	160,8	165,2	10,0
Objectif stratégique: Protection sociale Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous			
Résultats 4–8			
Total pour cet objectif stratégique	107,2	49,2	10,0
Objectif stratégique: Dialogue social et tripartisme Renforcer le tripartisme et le dialogue social			
Résultats 9–13	151,5	44,4	14,0
Total pour cet objectif stratégique			
Objectif stratégique: Normes et principes et droits fondamentaux au travail Promouvoir et mettre en œuvre les normes et principes et droits fondamentaux au travail			
Résultat 14 La liberté syndicale et le droit à la négociation collective sont largement connus et exercés	15,6	3,5	
Résultat 15 Le travail forcé est éliminé	4,4	6,5	
Résultat 16 Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes	14,2	92,4	14,0
Résultat 17 La discrimination dans l'emploi et la profession est éliminée	9,1	4,2	
Résultat 18 Les normes internationales du travail sont ratifiées et appliquées	64,5	10,0	
Total pour cet objectif stratégique	107,8	116,6	14,0
Objectif stratégique: Cohérence des politiques			
Résultat 19			
Total pour cet objectif stratégique	22,4	9,6	2,0
TOTAL du budget 2012-2013	**549,7**	**385,0**	**50,0**

Ressources opérationnelles

Le tableau 7 reprend les ressources du budget régulier affectées à l'IPEC pour le biennium 2012-2013. La réduction du niveau des ressources d'un biennium à l'autre est de 2,2 pour cent.

Tableau 7: Budget de fonctionnement de l'IPEC – budget régulier

2010-2011 (en dollars É.-U.)	2012-2013 (en dollars É.-U. constants)	2012-2013 (réévalué en dollars É.-U.)
3 105 412	3 080 481	3 682 446

En plus de ces fonds du budget régulier, les donateurs ont attribué des ressources provenant de sources budgétaires extraordinaires à des projets de coopération technique au niveau national et interrégional. Selon les estimations effectuées lors de l'élaboration du Programme et budget de l'OIT pour 2012-2013, il était prévu de dépenser approximativement 92,4 millions de dollars des États-Unis en coopération technique au cours du biennium. Ce montant de 95,6 millions de dollars des États-Unis est à mettre en parallèle avec les dépenses réelles engagées au cours du biennium 2010-2011. A la lumière des défis qu'il doit affronter en matière de mobilisation des ressources, l'IPEC prévoit que les dépenses réelles au cours du biennium 2012-2013 s'élèvent à approximativement 40 à 45 millions de dollars des États-Unis par an.

Tableau 8: Affectations approuvées pour 2012-2013 par donateur

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	2012-2013 (en dollars É.-U.)
Agence brésilienne de coopération (ABC)	Tanzanie	153 000
	Total:	**153 000**
Allemagne	Europe – Régional	959 000
	Global	325 000
	Total:	**1 284 000**
Brésil	Afrique – Régional	1 000
	Amériques – Régional	580 000
	Bolivie	70 000
	Equateur	499 000
	Haïti	29 000
	Paraguay	36 000
	Timor-Leste	38 000
	Total:	**1 253 000**
Canada	Chine	1 629 000
	Colombie	44 000
	Total:	**1 673 000**
Commission européenne	Pakistan	1 168 000
	Total:	**1 168 000**
Danemark	Népal	245 000
	Total:	**245 000**
ECLT	Global	18 000
	Malawi	200 000
	Total:	**218 000**
Espagne	Amériques – Régional	955 000
	Viet Nam	1 986 000
	Sahara occidental	3 549 000
	Total:	**6 490 000**

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	2012-2013 (en dollars É.-U.)
États-Unis	Afrique – Régional	18 848 000
	Amériques – Régional	3 886 000
	Brésil	1 282 000
	Cambodge	1 279 000
	El Salvador	10 159 000
	Global	21 277 000
	Haïti	889 000
	Inde	3 938 000
	Indonésie	216 000
	Jordanie	1 444 000
	Kenya	3 088 000
	Malawi	1 268 000
	Mexique	3 139 000
	Myanmar	290 000
	Philippines	2 992 000
	Thaïlande	6 937 000
	Togo	768 000
	Ouganda	1 747.000
	Total:	**83 447 000**
Fondation Telefonica	Espagne	6 000
	Total:	**6 000**
France	Afrique – Régional	1 188 000
	Total:	**1 188 000**
Global Issues Group (GIG)	Afrique – Régional	707 000
	Total:	**707 000**
Hey U MultiMedia AG	Global	2 000
	Total:	**2 000**
Irlande	Global	63 000
	Total:	**63 000**
Italie	Afrique – Régional	30 000
	Interrégional	12 000
	Liban	37 000
	Thaïlande	66 000
	Total:	**145 000**
Japan Tobacco International (JTI)	Brésil	1 214 000
	Global	512 000
	Malawi	1 230 000
	Total:	**2 956 000**
Norvège	Global	22 000
	Total:	**22 000**
PAM	Egypte	428 000
	Total:	**428 000**
Pays-Bas	Bangladesh	598 000
	Global	6 001 000
	Indonésie	247 000
	Sénégal	161 000
	Total:	**7 007 000**

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	2012-2013 (en dollars É.-U.)
PNUD	El Salvador	4 000
	Total:	**4 000**
PNUD/MDTF	Brésil	409 000
	Kirghizistan	99 000
	Malawi	39 000
	Maroc	221 000
	Total:	**768 000**
Royaume-Uni	Global	138 000
	Total:	**138 000**
Suède	Myanmar	237 000
	Total:	**237 000**
UNESCO	Global	34 000
	Total:	**34 000**
UNHSF	Sénégal	821 000
	Total:	**821 000**
UNICEF	Global	31 000
	Myanmar	31 000
	Syrie	149 000
	Total:	**211 000**
	Grand Total:	**110 668 000**

Tableau 9: Affectations approuvées pour 2012-2013 par pays ou région bénéficiaire

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	2012-2013 (en dollars É.-U.)
Afrique – Régional	Brésil	1 000
	France	1 188 000
	Global Issues Group (GIG)	707 000
	Italie	30 000
	États-Unis	18 848 000
	Total:	**20 774 000**
Amériques – Régional	Brésil	580 000
	Espagne	955 000
	États-Unis	3 886 000
	Total:	**5 421 000**
Bangladesh	Pays-Bas	598 000
	Total:	**598 000**
Bolivie	Brésil	70 000
	Total:	**70 000**
Brésil	Japan Tobacco International (JTI)	1 214 000
	PNUD/MDTF	409 000
	États-Unis	1 282 000
	Total:	**2 905 000**
Cambodge	États-Unis	1 279 000
	Total:	**1 279 000**
Chine	Canada	1 629 000
	Total:	**1 629.000**

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	2012-2013 (en dollars É.-U.)
Colombie	Canada	44 000
	Total:	**44 000**
Egypte	PAM	428 000
	Total:	**428 000**
El Salvador	PNUD	4 000
	États-Unis	10 159 000
	Total:	**10 163 000**
Equateur	Brésil	499 000
	Total:	**499 000**
Espagne	Fondation Telefonica	6 000
	Total:	**6 000**
Europe – Régional	Allemagne	959 000
	Total:	**959 000**
Global	ECLT	18 000
	Allemagne	325 000
	Hey U MultiMedia AG	2 000
	Irlande	63 000
	Japan Tobacco International (JTI)	512 000
	Pays-Bas	6 001 000
	Norvège	22 000
	UNESCO	34 000
	UNICEF	31 000
	Royaume-Uni	138 000
	États-Unis	21 277 000
	Total:	**28 423 000**
Haïti	Brésil	29 000
	États-Unis	889 000
	Total:	**918 000**
Inde	États-Unis	3 938 000
	Total:	**3 938 000**
Indonésie	Pays-Bas	247 000
	États-Unis	216 000
	Total:	**463 000**
Interrégional	Italie	12 000
	Total:	**12 000**
Jordanie	États-Unis	1 444 000
	Total:	**1 444 000**
Kenya	États-Unis	3 088 000
	Total:	**3 088 000**
Kirghizistan	PNUD/MDTF	99 000
	Total:	**99 000**
Liban	Italie	37 000
	Total:	**37 000**

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	2012-2013 (en dollars É.-U.)
Malawi	ECLT	200 000
	Japan Tobacco International (JTI)	1 230 000
	PNUD/MDTF	39 000
	États-Unis	1 268 000
	Total:	**2 737 000**
Maroc	PNUD/MDTF	221 000
	Total:	**221 000**
Mexique	États-Unis	3 139 000
	Total:	**3 139 000**
Myanmar	Suède	237 000
	UNICEF	31 000
	États-Unis	290 000
	Total:	**558 000**
Népal	Danemark	245 000
	Total:	**245 000**
Pakistan	Commission européenne	1 168 000
	Total:	**1 168 000**
Paraguay	Brésil	36 000
	Total:	**36 000**
Philippines	États-Unis	2 992 000
	Total:	**2 992 000**
Sahara occidental	Espagne	3 549 000
	Total:	**3 549 000**
Sénégal	Pays-Bas	161 000
	UNHSF	821 000
	Total:	**982 000**
Syrie	UNICEF	149 000
	Total:	**149 000**
Tanzanie	Agence brésilienne de coopération (ABC)	153 000
	Total:	**153 000**
Thaïlande	Italie	66 000
	États-Unis	6 937 000
	Total:	**7 003 000**
Timor-Leste	Brésil	38 000
	Total:	**38 000**
Togo	États-Unis	768 000
	Total:	**768 000**
Ouganda	États-Unis	1 747 000
	Total:	**1 747 000**
Viet Nam	Espagne	1 986 000
	Total:	**1 986 000**
	Grand Total:	**110 668 000**

Annexe II:
Résumé des progrès accomplis vers la réalisation des indicateurs 16.1 et 16.2

	Indicateur 16.1				Indicateur 16.2			
	Critères 16.1.1	Critères 16.1.2	Critères 16.1.3	Critères 16.1.4	Critères 16.2.1	Critères 16.2.2	Critères 16.2.3	Critères 16.2.4
État membre	Politiques, programmes et/ou plans d'action	Mesures assorties de délais	Intégration	Politiques régionales et sous-régionales	Ratification	«Avec satisfaction ou intérêt»	Établissement ou renforcement des mécanismes de collecte de données	Collecte et analyse de données ciblées
Afrique								
Afrique du Sud	✓	✓						
Bénin	✓		✓			✓		
Botswana	✓	✓	✓					
Burundi								✓
Cameroun								✓
Cap-Vert					✓	✓		
Comores	✓	✓	✓					
Côte d'Ivoire		✓	✓			✓	✓	✓
Congo, RD						✓		✓
Égypte		✓	✓			✓		✓
Éthiopie	✓	✓					✓	
Gabon					✓	✓		
Ghana	✓	✓			✓	✓		
Guinée							✓	
Guinée-Bissau		✓						
Kenya	✓	✓	✓					✓
Liberia							✓	
Madagascar	✓	✓						
Malawi	✓		✓					
Mali	✓	✓						✓
Maroc		✓				✓		✓

	Indicateur 16.1				Indicateur 16.2			
	Critères 16.1.1	Critères 16.1.2	Critères 16.1.3	Critères 16.1.4	Critères 16.2.1	Critères 16.2.2	Critères 16.2.3	Critères 16.2.4
État membre	Politiques, programmes et/ou plans d'action	Mesures assorties de délais	Intégration	Politiques régionales et sous-régionales	Ratification	«Avec satisfaction ou intérêt»	Établissement ou renforcement des mécanismes de collecte de données	Collecte et analyse de données ciblées
Niger								✓
Ouganda	✓	✓	✓				✓	✓
Rwanda						✓	✓	✓
Sénégal						✓		
Sierra Leone					✓			
Togo	✓		✓			✓		✓
Zambie	✓							✓
TOTAUX	**13**	**13**	**9**	**0**	**4**	**11**	**6**	**13**
	17 États membres répertoriés dans la catégorie 16.1				**22 États membres répertoriés dans la catégorie 16.2**			
	11 États membres répertoriés à la fois dans les catégories 16.1 et 16.2							
États arabes								
Jordanie						✓	✓	
Liban			✓					
Syrie	✓							
TOTAUX	**1**	**0**	**1**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**
	2 États membres répertoriés dans la catégorie 16.1				**1 État membre répertorié dans la catégorie 16.2**			
	Aucun État membre répertorié à la fois dans les catégories 16.1 et 16.2							
Asie-Pacifique								
Afghanistan					✓			✓
Australie						✓		
Bangladesh	✓		✓					✓
Brunéi Darrussalam					✓			
Cambodge	✓		✓					
Chine – RAS de Macao						✓		
Fidji		✓					✓	✓
Indonésie	✓	✓	✓			✓	✓	
Iraq						✓		
Lao, RDP	✓						✓	✓
Mongolie	✓		✓					
Népal	✓		✓					✓
Pakistan		✓	✓					
Papouasie-Nouvelle-Guinée						✓		

	Indicateur 16.1				Indicateur 16.2			
	Critères 16.1.1	Critères 16.1.2	Critères 16.1.3	Critères 16.1.4	Critères 16.2.1	Critères 16.2.2	Critères 16.2.3	Critères 16.2.4
État membre	Politiques, programmes et/ou plans d'action	Mesures assorties de délais	Intégration	Politiques régionales et sous-régionales	Ratification	«Avec satisfaction ou intérêt»	Établissement ou renforcement des mécanismes de collecte de données	Collecte et analyse de données ciblées
Philippines			✓				✓	✓
Sri Lanka	✓						✓	
Thaïlande	✓					✓		✓
Viet Nam	✓							
TOTAUX	9	3	7	0	2	6	5	7
	12 États membres répertoriés dans la catégorie 16.1				14 États membres répertoriés dans la catégorie 16.2			
	8 États membres répertoriés à la fois dans les catégories 16.1 et 16.2							
Europe et Asie centrale								
Albanie	✓					✓		
Allemagne						✓		
Arménie								✓
Autriche						✓		
Bélarus						✓		
Croatie						✓		
Géorgie								✓
Iran						✓		
Israël						✓		
Kazakhstan		✓						
Kirghizistan	✓	✓	✓					✓
Kosovo		✓	✓			✓		
Moldova	✓						✓	
République tchèque						✓		
Tadjikistan	✓		✓					
Turkménistan					✓			
Turquie						✓		
Ukraine	✓		✓					
TOTAUX	5	3	4	0	1	10	1	3
	7 États membres répertoriés dans la catégorie 16.1				15 États membres répertoriés dans la catégorie 16.2			
	4 États membres répertoriés à la fois dans les catégories 16.1 et 16.2							
Amériques								
Argentine	✓	✓				✓		✓
Bolivie	✓	✓	✓				✓	✓
Brésil	✓		✓					✓

	Indicateur 16.1				Indicateur 16.2			
	Critères 16.1.1	Critères 16.1.2	Critères 16.1.3	Critères 16.1.4	Critères 16.2.1	Critères 16.2.2	Critères 16.2.3	Critères 16.2.4
État membre	Politiques, programmes et/ou plans d'action	Mesures assorties de délais	Intégration	Politiques régionales et sous-régionales	Ratification	«Avec satisfaction ou intérêt»	Établissement ou renforcement des mécanismes de collecte de données	Collecte et analyse de données ciblées
Chili	✓	✓				✓		✓
Colombie		✓	✓			✓	✓	✓
Costa Rica	✓	✓	✓			✓		
Équateur	✓	✓						✓
El Salvador	✓	✓	✓				✓	✓
Guatemala	✓							✓
Haïti						✓		
Honduras	✓		✓					✓
Jamaïque						✓		
Mexique	✓	✓				✓		✓
Nicaragua	✓							✓
Panama	✓					✓		✓
Paraguay	✓	✓				✓		✓
République dominicaine	✓					✓	✓	✓
Uruguay								✓
TOTAUX	14	9	6	0	0	10	4	15
	15 États membres répertoriés dans la catégorie 16.1				18 États membres répertoriés dans la catégorie 16.2			
	15 États membres répertoriés à la fois dans les catégories 16.1 et 16.2							
Projets globaux, régionaux ou sous-régionaux								
Amérique centrale, Panama et République dominicaine				✓				
MERCOSUR				✓				
PALOP				✓				
Global				✓			✓	
TOTAUX	0	0	0	4	0	0	1	0
	4 projets globaux, régionaux ou sous-régionaux répertoriés dans la catégorie 16.1				1 projet global, régional ou sous-régional répertorié dans la catégorie 16.2			
GRAND TOTAL	42	28	27	4	7	38	18	38
	53 États membres et 4 projets globaux, régionaux ou sous-régionaux répertoriés dans la catégorie 16.1				70 États membres et 1 projet global, régional ou sous-régional répertoriés dans la catégorie 16.2			
	38 États membres et 1 projet global, régional ou sous-régional répertoriés à la fois dans les catégories 16.1 et 16.2							

Annexe III: Projets de l'IPEC en 2010-2011

Afrique

Projets d'appui aux PAD/PAN: 8 - Ghana, Kenya, Malawi, Mali (finalisé en juin 2010), Tanzanie (finalisé en février 2010), Togo, Uganda, Zambie (finalisé en juin 2010). Voir la liste de projets ci-dessous.

Enquêtes nationales de SIMPOC: 11 - Cameroun (finalisé en avril 2010), Côte d'Ivoire, Égypte, Ethiopie, Guinée, Liberia, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Togo, Uganda

Recherches UCW: 11 - Finalisées (Sénégal, Mali, Rwanda, Soudan du Sud); en cours: Étude sur la migration (Sénégal, Mali, Burkina Faso); Cameroun, République démocratique du Congo (RDC), Zambie (Une évaluation des besoins en ressources pour éliminer le travail des enfants), Ghana, Algérie. L'Initiative «Out of School Children» (OOSC) (enfants non-scolarisés) (en cours): Travail des enfants et OOSC en Ethiopie, Mozambique, Zambie, RDC, Ghana, Liberia, Nigéria.

Projets régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants : 8

- Prévention et élimination du travail des enfants dans l'exploitation minière artisanale de l'or en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Niger, Mali) (finalisé en janvier 2010).
- Projet sous-régional sur la lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest – LUTRENA Phase II (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Sénégal, Togo) (finalisé en mars 2010 .
- Prévention et intégration des enfants pris dans des conflits armés – Phase II: (Burundi et RDC).
- Vers la création de communautés libres de travail des enfants dans la culture du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana à travers une approche intégrée basée sur une zone géographique (Projet des communautés du cacao (Projet des communautés du cacao (CCP))
- Un programme visant à réduire les pires formes de travail des enfants dans les communautés qui cultivent le tabac au Malawi et au Brésil.
- Agir contre le travail domestique des enfants en Afrique et dans les pays de l'Union pour la Méditerranée (UPM) - IPEC/Pamodec (3 pays de l'UPM + Madagascar, Maroc et Niger).
- Coopération pour lutter contre les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture: appui au partenariat agricole international (Malawi, Mali)
- Combattre le travail des enfants dans les communautés qui cultivent le tabac au Ghana et en Côte d'Ivoire (Partenariat Public-Privé (PPP)).

Autres projets régionaux/interrégionaux: 8

- Élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest et renforcement de la coopération sous-régionale à travers le projet ECOWAS (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ; zones nationales et zones locales sélectionnées (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria) – ECOWAS I Afrique de l'Ouest.
- Élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest et renforcement de la coopération sous-régionale à travers le projet ECOWAS (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ; zones nationales et zones locales sélectionnées (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria) – ECOWAS II Afrique de l'Ouest.
- Vers l'élimination des pires formes de travail des enfants (TECL), Phase II, l'accent est mis sur le VIH/SIDA (Afrique du Sud, Botswana, Namibie).
- Renforcement de la capacité nationale à collecter, analyser et diffuser des données sur le travail des

enfants via une assistance technique aux enquêtes, à la recherche et à la formation (composante africaine: Cameroun, Rwanda).

- Combattre les pires formes de travail des enfants dans les pays d'Afrique lusophone (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe).
- Combattre les pires formes de travail des enfants dans les pays d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, Togo) (finalisé en septembre 2010).
- Prévention et élimination du travail des enfants en Afrique de l'Ouest (Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal).
- Actions de soutien pour atteindre les objectifs de 2015 d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans les pays d'Afrique lusophone via la connaissance, la sensibilisation et la Coopération Sud-Sud (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe).

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants: 11

- **Égypte:** combattre l'exploitation des enfants par le travail grâce à l'éducation en Égypte (projet PAM, UNICEF, OIT).
- **Madagascar:** appui à la prévention du travail domestique par l'éducation.
- **Maroc:** combattre les pires formes de travail des enfants au Maroc (finalisé en décembre 2010).
- **Maroc:** renforcer les mesures de prévention et de protection nationale contre l'exploitation domestique des enfants au Maroc.
- **Maroc:** violence à l'encontre des femmes avec une composante spéciale sur les filles qui travaillent au Maroc.
- **Sénégal:** amélioration de la situation des enfants à risque au Sénégal.
- **Somaliland:** étude d'évaluation rapide sur le travail des enfants en Somaliland.
- **Tanzanie:** abolition du travail des enfants dans les plantations de tabac à Urambo, Phases I & II (finalisé en mars 2011).
- **Tanzanie:** appui à la mise en place du plan national d'action pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en Tanzanie, Programme de partenariat OIT-Brésil pour la promotion de la Coopération Sud-Sud.
- **Togo:** combattre l'exploitation des enfants par le travail par l'éducation au Togo.
- **Zambie:** soutenir les mandants dans leur mise en place du plan national d'action pour éliminer le travail des enfants en Zambie.

États arabes

Enquêtes nationales du SIMPOC : Yémen et Jordanie.

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants:

- **Liban:** renforcement de l'action nationale pour combattre les pires formes de travail des enfants au Liban.
- **Syrie:** programme national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants en Syrie.
- **Jordanie:** vers une Jordanie exempte de travail des enfants.

Asie-Pacifique

Projets d'appui aux PAD: 5 - Cambodge (Phase II), Indonésie (Phase II, finalisé en septembre 2011), Mongolie (finalisé en mai 2010), Philippines, Viet Nam.

Enquêtes nationales du SIMPOC: 7 - Sri Lanka, RDP lao, Indonésie (finalisé en juin 2010), Cambodge, Mongolie (modulaire), Népal (modulaire), Philippines.

Recherche UCW: 5 - Bangladesh (finalisée), aperçu sous-régional de la dimension de genre (finalisée), Indonésie (en cours), *Children's Work in Andhra Pradesh: trends and determinants* (finalisée), l'Initiative OOSC (en cours): travail des enfants et OOSC au Cambodge, Indonésie, Philippines, Timor-Leste, Bangladesh, Inde, Pakistan, Sri Lanka.

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants: 18

- **Bangladesh:** Programme relatif à l'économie informelle urbaine (UIE) du projet d'appui au programme assorti de délais en faveur de l'abolition des pires formes de travail des enfants au Bangladesh.
- **Chine:** Programme en vue de prévenir la traite à des fins d'exploitation du travail en Chine (CP-TING II).
- **Thaïlande (2):** Appui à l'action nationale en vue de combattre le travail des enfants et ses pires formes en Thaïlande (finalisé en juin 2011); Combattre les pires formes de travail des enfants dans les

domaines de transformation des crevettes et fruits de mer en Thaïlande.

- **Inde:** Ensemble contre le travail des enfants: soutien au modèle indien.
- **Népal:** Enfants en situation de servitude, phase II (finalisé en décembre 2010).
- **Pakistan (4):** Lutte contre les formes de travail exposant les enfants à l'exploitation, phase II; Éducation & formation, phase III (finalisé en décembre 2010); Tremblement de terre au Pakistan – Réponse au travail des enfants (finalisé en juin 2011); Projets pour les médias, phase II (finalisé en décembre 2010).
- **Indonésie (2):** Éducation et formation qualifiante pour l'emploi des jeunes en Indonésie (programme conjoint entre l'IPEC et SKILLS); (finalisé en novembre 2011); Mobilisation et renforcement de la capacité des syndicats d'enseignants en Indonésie (finalisé en juin 2011).
- **Sri Lanka:** Le projet sur le travail des enfants de 2005 a été réactivé afin de préparer la Feuille de route pour l'élimination du travail des enfants (finalisé en décembre 2010).
- **Timor-Leste:** Programme du Timor-Leste pour l'élimination des pires formes de travail des enfants.
- **Myanmar (4):** Élimination du recrutement d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi (finalisé en décembre 2010); Présentation de rapport et de suivi, Prévention, protection, libération, réhabilitation et réintégration des enfants touchés par les conflits armés au Myanmar; Intervention pour l'élimination du travail forcé, Appui à l'intervention et au suivi du recrutement d'enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi et des enfants engagés dans les conflits armés.

Europe et Asie centrale

Enquêtes nationales du SIMPOC: 2 - Albanie, Moldova.

Recherche UCW: 1 - Enquête en cours (l'Initiative « Out of School Children » (OOSC): travail des enfants et OOSC au Kirghizistan, Roumanie, Tadjikistan, Turquie).

Projets régionaux: 2

- PROTECT CEE: Appui aux activités politiques et à leur élargissement en vue de combattre le travail des enfants en Europe centrale et orientale (Albanie, Kosovo, Moldova, Ukraine).
- PROACT CAR III: Lutte contre le travail des enfants en Asie centrale – De l'engagement à l'action (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan)

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants: 1

- Appui à la conception et à la mise en œuvre du plan d'action du Kosovo concernant l'élimination des pires formes de travail des enfants.

Amériques

Projets d'appui aux PAD: 1 - Brésil : Projet d'appui pour un État exempt de travail des enfants à Bahia.

Enquêtes et recherches nationales de SIMPOC: 10 - Bolivie, Chili, Costa Rica, Équateur, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

Recherche UCW: 3 - Étude régionale sur le travail de enfants (études finalisées: Brésil, *Trends in children's employment and child labour in the Latin America and Caribbean region*); études en cours: Mexique; l'Initiative « Out of School Children » (OOSC): travail des enfants et OOSC en Bolivie, Brésil, Colombie et Mexique).

Projets régionaux: 6

- Élimination du travail des enfants en Amérique latine (composante centraméricaine et mexicaine), phases II (finalisée en 2010) et III (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine).
- Élimination du travail des enfants en Amérique latine (composante sud-américaine), phases II (finalisé et 2010) et III (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela).
- Élimination du travail des enfants en Amérique latine, phase IV (Argentine, Bolivie, Brésil, Chile, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexico, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela).
- Élimination du travail des enfants en Amérique du Sud par la coopération horizontale (Bolivie, Brésil, Équateur et Paraguay).
- Projet de Coopération Sud-Sud (Bolivie, Équateur, Paraguay).
- Prévention et élimination des pires formes de travail des enfants via le renforcement des ministères du travail et des groupes d'employeurs et de travailleurs.

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants: 7

- **Mexique:** Stop au travail des enfants dans l'agriculture.
- **Mexique:** Exploitation sexuelle commerciale des enfants – brève réouverture en 2010 pour des activités spécifiques.
- **Haïti:** Élimination et prévention des pires formes de travail des enfants en Haïti (Brésil Coopération Sud-Sud. Finalisé en décembre 2010).
- **Haiti:** Protéger les enfants contre les pires formes de travail des enfants au début de la phase de reconstruction.
- **El Salvador:** Éliminer le travail des enfants en El Salvador via l'autonomie économique et l'inclusion sociale.
- **Brésil:** Sécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants et des femmes indigènes au Brésil (composante du travail des enfants du projet interinstitutionnel pour la réalisation des ODM).
- **Colombie:** Projet d'appui à la décentralisation de la stratégie nationale d'éradication des pires formes du travail des enfants dans le département de Tolima.

Projets globaux

Projets interrégionaux ou globaux: 29

- Campagne globale pour renforcer la sensibilisation et améliorer la compréhension sur le travail des enfants (INT/00/09/070).
- Activités de l'IPEC liées au renforcement de la capacité et à la formation via CIF-OIT (INT/03/24/ITA).
- Méthodologies d'enquête pour les estimations nationales des enfants engagés dans des pires formes inconditionnelles du travail des enfants (GLO/05/50/USA).
- Les leçons de l'expérience: collecte et diffusion des leçons apprises sur les pires formes de travail des enfants (PFTE) (GLO/05/51/USA).
- Combattre le travail des enfants par l'éducation (TACKLE) (INT/05/24/EEC) (Angola, Fidji, Guyane, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Soudan, Zambie).
- Enquêtes nationales sur le travail des enfants dans des pays sélectionnés (INT/05/53/USA) (Bénin, Bolivie, Jordanie, Pérou).
- Renforcement de la capacité nationale à collecter, analyser et diffuser les données sur le travail des enfants via l'assistance technique aux enquêtes, à la recherche et à la formation (GLO/06/50/USA).
- Cadre d'évaluation de l'impact: développement et suivi des méthodologies de localisation et de suivi (GLO/06/51/USA).
- Préparation et conception des projets de l'IPEC pour le financement par le Ministère du Travail des États-Unis (USDOL) dans le cadre de l'exercice 2006 et campagne de sensibilisation (INT/06/50/USA).
- Action bipartite et tripartite contre le travail des enfants (INT/06/52/NOR).
- Audit d'un nombre sélectionné de projets de l'IPEC financés par le Ministère du Travail des États-Unis – étape IV (INT/07/51/USA).
- Audit d'un nombre sélectionné de projets de l'IPEC financés par le Ministère du Travail des États-Unis – étape V (GLO/08/57/USA).
- Création de la base de connaissances sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'évaluation de l'impact des interventions liées au travail des enfants (mise en œuvre via UCW) (GLO/08/58/USA).
- Initiative mondiale du groupe d'experts des Nations Unies contre la traite des êtres humains UN.GIFT (INT/08/51/DAC).
- Développement de projets, renforcement de la sensibilisation et appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 (INT/08/59/USA) (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Libéria, Mexique, Moldova, Namibie, Nigéria, Paraguay, Rwanda, Viet Nam).
- Partenariat social et promotion de la lutte contre le travail des enfants (INT/08/72/IRL).
- Renforcement de la base de connaissances sur le travail des enfants via une collecte élargie des données, une analyse des données et des rapports globaux fondés sur la recherche (INT/08/93/USA).
- Appui au développement des plans d'actions nationaux (PAN) en Afrique subsaharienne via un soutien politique, la recherche et le renforcement des connaissances, en particulier via UCW (RAF/08/06/ITA).
- Coopération à la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans l'agriculture: appui au Partenariat agricole international (GLO/09/58/USA).

- Processus de développement d'une Feuille de route pour 2016 (INT/09/07/NET).
- Renforcement de l'action tripartite dans la lutte contre le travail des enfants (INT/09/50/NOR).
- Appui au Plan d'action mondial, aux enquêtes de base, aux évaluations et à la préparation des documents des projets de l'exercice 2009 (INT/09/59/USA) (Burkina Faso, Burundi, Comores, El Salvador, Guatemala, Mongolie, RDP lao).
- Suivi de la résolution sur les statistiques du travail des enfants adoptée lors de la 18e CIST via le développement méthodologique et l'expansion de la collecte de données sur le travail des enfants (GLO/09/56/USA).
- Appui à la Feuille de route jusqu'en 2016 en élargissant les données empiriques et en renforçant la recherche politique pour augmenter et accélérer le mouvement contre le travail des enfants (GLO/10/55/USA).
- Combattre le travail par l'éducation (INT/10/07/NET).
- Déficit des compétences dans les pays en développement / Marginalisation des jeunes dans le marché du travail (GLO/11/08/UNE).
- Projet d'évaluation globale et de suivi (GEM) – renforcement de la base de connaissances grâce à un suivi et à une évaluation détaillés, à une évaluation d'impact et à des études rétrospectives de suivi (GLO/11/12/USA).
- Programme d'action global sur la question du travail des enfants (GLO/11/11/USA).
- Contribution de l'UNICEF à l'Initiative «Out of School Children» (OOSC) (INT/11/02/CEF).

Annexe IV:
Progrès réalisés vers la ratification universelle des conventions de l'OIT relatives au travail des enfants

Pays n'ayant pas encore ratifié les conventions no. 138 et/ou no. 182

* X: non ratifiée. ** Noms des pays en **GRAS** n'ayant pas encore ratifié la convention no. 138 ni la convention no. 182

Pays	convention no. 138	convention no. 182
AFRIQUE		
Erythrée	Ratifiée le 22.02.00 (Âge minimum: 14 ans)	X
Liberia	X	Ratifiée le 2.06.03
Somalie	X	X
AMÉRIQUES		
Canada	X	Ratifiée le 6.06.00
Cuba	Ratifiée le 7.03.75 (Âge minimum: 15 ans)	X
États-Unis	X	Ratifiée le 2.12.99
Mexique	X	Ratifiée le 30.06.00
Sainte-Lucie	X	Ratifiée le 6.12.00
Suriname	X	Ratifiée le 12.04.06
ÉTATS ARABES		
Arabie saoudite	X	Ratifiée le 8.10.01
Bahreïn	X	Ratifiée le 23.03.01
ASIE-PACIFIQUE		
Australie	X	Ratifiée le 19.12.06
Bangladesh	X	Ratifiée le 12.03.01
Inde	X	X
Iran	X	Ratifiée le 8.05.02
Îles Marshall	X	X
Îles Salomon	X	X
Maldives	X	X
Myanmar	X	X
Nouvelle Zélande	X	Ratifiée le 14.06.01
Timor-Leste	X	Ratifiée le 16.06.09
Tuvalu	X	X
Vanuatu	X	Ratifiée le 28.08.06
EUROPE		
Turkménistan	X	Ratifiée le 15.11.10

Annexe V: Tableaux financiers

Annexe V.1: Dépenses par pays ou région bénéficiaire (situation au 21 février 2012, en dollars É.-U.) [1, 2]

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Total
Afrique occidentale	France	79 000	0	79 000
	États-Unis	72 000	0	72 000
	Total:	**151 000**	**0**	**151 000**
Afrique – Régional	Brésil	72 000	6 000	78 000
	Danemark	212 000	0	212 000
	France	1 821 000	263 000	2 084 000
	Global Issues Group (GIG)	0	92 000	92 000
	Italie	467 000	437 000	904 000
	États-Unis	2 339 000	5.152 000	7 491 000
	Total:	**4 911 000**	**5 950 000**	**10 861 000**
Amériques – Régional	Brésil	251 000	163 000	414 000
	BID	201 000	0	201 000
	Espagne	3 053 000	1 511 000	4 564 000
	UNICEF	40 000	0	40 000
	États-Unis	783 000	2 082 000	2 865 000
	Total:	**4 328 000**	**3 756 000**	**8 084 000**
Angola	Commission européenne	147 000	152 000	299 000
	Total:	**147 000**	**152 000**	**299 000**
Bangladesh	Pays-Bas	1 567 000	1 787 000	3 354 000
	Total:	**1 567 000**	**1 787 000**	**3 354 000**
Bolivie	Brésil	54 000	96 000	150 000
	Total:	**54 000**	**96 000**	**150 000**
Brésil	Japan Tobacco International (JTI)	0	14 000	14 000
	PNUD/MDTF	157 000	250 000	407 000
	États-Unis	1 717 000	1 021 000	2 738 000
	Total:	**1 874 000**	**1 285 000**	**3 159 000**
Cambodge	États-Unis	1 247 000	1 048 000	2 295 000
	Total:	**1 247 000**	**1 048 000**	**2 295 000**
Chine	Canada	956 000	1 225 000	2 181 000
	Total:	**956 000**	**1 225 000**	**2 181 000**
Colombie	Canada	214 000	293 000	507 000
	Total:	**214 000**	**293 000**	**507 000**
Egypte	PAM	0	152 000	152 000
	Total:	**0**	**152 000**	**152 000**

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Total
El Salvador	PNUD	74 000	61 000	135 000
	États-Unis	83 000	730 000	813 000
	Total:	**157 000**	**791 000**	**948 000**
Equateur	Brésil	130 000	113 000	243 000
	États-Unis	38 000	0	38 000
	Total:	**168 000**	**113 000**	**281 000**
Espagne	Fondation Telefonica	31 000	35 000	66 000
	Total:	**31 000**	**35 000**	**66 000**
Europe – Régional	Allemagne	675 000	603 000	1.278 000
	Total:	**675 000**	**603 000**	**1.278 000**
Europe de l'est	Allemagne	783 000	6 000	789 000
	États-Unis	111 000	0	111 000
	Total:	**894 000**	**6 000**	**900 000**
Fédération de Russie	Finlande	31 000	0	31 000
	Total:	**31 000**	**0**	**31 000**
Fidji	Commission européenne	332 000	274 000	606 000
	Total:	**332 000**	**274 000**	**606 000**
Global	Canada	74 000	0	74 000
	ECLT	0	23 000	23 000
	Commission européenne	1 052 000	1 140 000	2 192 000
	Finlande	37 000	0	37 000
	Allemagne	91 000	26 000	117 000
	Hey U MultiMedia AG	0	21 000	21 000
	Irlande	526 000	682 000	1 208 000
	Italie	334 000	0	334 000
	Japan Tobacco International (JTI)	0	51 000	51 000
	Pays-Bas	97 000	593 000	690 000
	Norvège	483 000	21 000	504 000
	UNDCP	9 000	0	9 000
	UNESCO	0	11 000	11 000
	UNICEF	0	58 000	58 000
	Royaume-Uni	3 000	0	3 000
	États-Unis	8 095 000	6 070 000	14 165 000
	Total:	**10 801 000**	**8 696 000**	**19 497 000**
Guyana	Commission européenne	127 000	172 000	299 000
	Total:	**127 000**	**172 000**	**299 000**
Haïti	Brésil	141 000	-9 000	132 000
	États-Unis	0	101 000	101 000
	Total:	**141 000**	**92 000**	**233 000**
Inde	Italie	373 000	72 000	445 000
	États-Unis	984 000	1 730 000	2 714 000
	Total:	**1 357 000**	**1 802 000**	**3 159 000**

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Total
Indonésie	JTUC-RENGO	59 000	40 000	99 000
	Pays-Bas	979 000	899 000	1 878 000
	États-Unis	2 085 000	1 207 000	3 292 000
	Total:	**3 123 000**	**2 146 000**	**5 269 000**
Interrégional	Italie	0	150 000	150 000
	Total:	**0**	**150 000**	**150 000**
Jamaïque	Commission européenne	150 000	314 000	464 000
	Total:	**150 000**	**314 000**	**464 000**
Jordanie	États-Unis	0	171 000	171 000
	Total:	**0**	**171 000**	**171 000**
Kenya	Commission européenne	566 000	297 000	863 000
	Allemagne	57 000	0	57 000
	États-Unis	409 000	1 102 000	1 511 000
	Total:	**1 032 000**	**1 399 000**	**2 431 000**
Liban	Italie	333 000	355 000	688 000
	Total:	**333 000**	**355 000**	**688 000**
Madagascar	Commission européenne	470 000	100 000	570 000
	Total:	**470 000**	**100 000**	**570 000**
Malawi	Japan Tobacco International (JTI)	0	5 000	5 000
	PNUD/MDTF	5 000	46 000	51 000
	États-Unis	430 000	1 063 000	1 493 000
	Total:	**435 000**	**1 114 000**	**1 549 000**
Mali	Commission européenne	466 000	283 000	749 000
	États-Unis	465 000	0	465 000
	Total:	**931 000**	**283 000**	**1 214 000**
Maroc	Belgique	193 000	-1 000	192 000
	PNUD/MDTF	194 000	104 000	298 000
	Total:	**387 000**	**103 000**	**490 000**
Mexique	États-Unis	516 000	1 168 000	1 684 000
	Total:	**516 000**	**1 168 000**	**1 684 000**
Mongolie	États-Unis	519 000	0	519 000
	Total:	**519 000**	**0**	**519 000**
Myanmar	Allemagne	101 000	0	101 000
	Suède	0	78 000	78 000
	UNICEF	0	112 000	112 000
	États-Unis	0	7 000	7 000
	Total:	**101 000**	**197 000**	**298 000**
Népal	Danemark	0	36 000	36 000
	États-Unis	458 000	0	458 000
	Total:	**458 000**	**36 000**	**494 000**

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Total
Pakistan	Commission européenne	858 000	1 391 000	2 249 000
	FIFA	73 000	0	73 000
	Norvège	510 000	0	510 000
	Suisse	310 000	23 000	333 000
	États-Unis	426 000	147 000	573 000
	Total:	**2 177 000**	**1 561 000**	**3 738 000**
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Commission européenne	141 000	114 000	255 000
	Total:	**141 000**	**114 000**	**255 000**
Paraguay	Brésil	94 000	154 000	248 000
	Total:	**94 000**	**154 000**	**248 000**
Pérou	UNICEF	9 000	0	9 000
	Total:	**9 000**	**0**	**9 000**
Philippines	États-Unis	512 000	1 247 000	1 759 000
	Total:	**512.000**	**1 247 000**	**1 759 000**
République dominicaine	États-Unis	106 000	0	106 000
	Total:	**106 000**	**0**	**106 000**
Sahara occidental	Espagne	580 000	1 215 000	1 795 000
	Total:	**580 000**	**1 215 000**	**1 795 000**
Sénégal	Pays-Bas	0	108 000	108 000
	UNHSF	227 000	701 000	928 000
	Total:	**227 000**	**809 000**	**1 036 000**
Sierra Leone	Commission européenne	150 000	323 000	473 000
	Total:	**150 000**	**323 000**	**473 000**
Sri Lanka	États-Unis	105 000	0	105 000
	Total:	**105 000**	**0**	**105 000**
Soudan	Commission européenne	152 000	109 000	261 000
	Total:	**152 000**	**109 000**	**261 000**
Syrie	Allemagne	253 000	0	253 000
	UNICEF	0	101 000	101 000
	Total:	**253 000**	**101 000**	**354 000**
Tanzanie	Agence brésilienne de coopération (ABC)	0	36 000	36 000
	ECLT	233 000	48 000	281 000
	États-Unis	138 000	0	138 000
	Total:	**371 000**	**84 000**	**455 000**
Thaïlande	États-Unis	944 000	734 000	1 678 000
	Total:	**944 000**	**734 000**	**1 678 000**
Timor-Leste	Brésil	127 000	97 000	224 000
	Total:	**127 000**	**97 000**	**224 000**
Togo	États-Unis	1 585 000	1 161 000	2 746 000
	Total:	**1 585 000**	**1 161 000**	**2 746 000**
Turquie	Allemagne	2 000	0	2 000
	Total:	**2 000**	**0**	**2 000**
Ouganda	États-Unis	1 411 000	1 148 000	2 559 000
	Total:	**1 411 000**	**1 148 000**	**2 559 000**

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Total
Viet Nam	Espagne	691 000	906 000	1 597 000
	Total:	**691 000**	**906 000**	**1 597 000**
Zambie	Commission européenne	530 000	516 000	1 046 000
	États-Unis	660 000	0	660 000
	Total:	**1 190 000**	**516 000**	**1 706 000**
	Grand Total:	**49 445 000**	**46 143 000**	**95 588 000**

[1] Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision.

[2] Les montants négatifs des dépenses sont les remboursements de fonds non dépensés par les agences d'exécution après achèvement des programmes d'action.

Annexe V.2: Dépenses par donateur (situation au 21 février 2012, en dollars É.-U.) [1, 2]

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Total
Agence brésilienne de coopération (ABC)	Tanzanie	0	36.000	36 000
	Total:	**0**	**36 000**	**36 000**
Allemagne	Europe de l'est	783 000	6 000	789 000
	Europe – Régional	675 000	603 000	1 278 000
	Global	91 000	26 000	117 000
	Kenya	57 000	0	57 000
	Myanmar	101 000	0	101 000
	Syrie	253 000	0	253 000
	Turquie	2 000	0	2 000
	Total:	**1 962 000**	**635 000**	**2 597 000**
Belgique	Maroc	193 000	-1 000	192 000
	Total:	**193 000**	**-1 000**	**192 000**
BID	Amériques - Régional	201 000	0	201 000
	Total:	**201 000**	**0**	**201 000**
Brésil	Afrique – Régional	72 000	6 000	78 000
	Amériques – Régional	251 000	163 000	414 000
	Bolivie	54 000	96 000	150 000
	Equateur	130 000	113 000	243 000
	Haïti	141 000	-9 000	132 000
	Paraguay	94 000	154 000	248 000
	Timor-Leste	127 000	97 000	224.000
	Total:	**869 000**	**620 000**	**1 489 000**
Canada	Chine	956 000	1 225 000	2 181 000
	Colombie	214 000	293 000	507 000
	Global	74 000	0	74 000
	Total:	**1 244 000**	**1 518 000**	**2 762 000**
Commission européenne	Angola	147 000	152 000	299 000
	Fidji	332 000	274 000	606 000
	Global	1 052 000	1 140 000	2 192 000
	Guyana	127 000	172 000	299 000
	Jamaïque	150 000	314 000	464 000
	Kenya	566 000	297 000	863 000
	Madagascar	470 000	100 000	570 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Total
	Mali	466 000	283 000	749 000
	Pakistan	858 000	1 391 000	2 249 000
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	141 000	114 000	255 000
	Sierra Leone	150 000	323 000	473 000
	Soudan	152 000	109 000	261 000
	Zambie	530 000	516 000	1 046 000
	Total:	**5 141 000**	**5 185 000**	**10 326 000**
Danemark	Afrique – Régional	212 000	0	212 000
	Népal	0	36 000	36 000
	Total:	**212 000**	**36 000**	**248 000**
ECLT	Global	0	23 000	23 000
	Tanzanie	233 000	48.000	281 000
	Total:	**233 000**	**71 000**	**304 000**
Espagne	Amériques - Régional	3 053 000	1 511 000	4 564 000
	Viet Nam	691 000	906 000	1 597 000
	Sahara occidental	580 000	1 215 000	1 795 000
	Total:	**4 324 000**	**3 632 000**	**7 956 000**
États-Unis	Afrique – Régional	2 339 000	5 152 000	7 491 000
	Amériques – Régional	783 000	2 082 000	2 865 000
	Brésil	1 717 000	1 021 000	2 738 000
	Cambodge	1 247 000	1 .48 000	2 295 000
	République dominicaine	106 000	0	106 000
	Europe de l'est	111 000	0	111 000
	Equateur	38 000	0	38 000
	El Salvador	83 000	730 000	813 000
	Global	8 095 000	6 070 000	14 165 000
	Haïti	0	101 000	101 000
	Inde	984 000	1 730 000	2 714 000
	Indonésie	2 085 000	1 207 000	3 292 000
	Jordanie	0	171 000	171 000
	Kenya	409 000	1 102 000	1 511 000
	Malawi	430 000	1 063 000	1 493 000
	Mali	465.000	0	465 000
	Mexique	516 000	1 168 000	1 684 000
	Mongolie	519 000	0	519 000
	Myanmar	0	7 000	7 000
	Népal	458 000	0	458.000
	Pakistan	426 000	147 000	573 000
	Philippines	512 000	1 247 000	1 759 000
	Sri Lanka	105 000	0	105 000
	Tanzanie	138 000	0	138 000
	Thaïlande	944 000	734 000	1 678 000
	Togo	1 585 000	1 161 000	2 746 000
	Ouganda	1 411 000	1 148 000	2 559 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Total
	Afrique occidentale	72 000	0	72 000
	Zambie	660 000	0	660 000
	Total:	**26 238 000**	**27 089 000**	**53 327 000**
FIFA	Pakistan	73 000	0	73 000
	Total:	**73 000**	**0**	**73 000**
Finlande	Global	37 000	0	37 000
	Fédération de Russie	31 000	0	31 000
	Total:	**68 000**	**0**	**68 000**
Fondation Telefonica	Espagne	31 000	35 000	66 000
	Total:	**31 000**	**35 000**	**66 000**
France	Afrique – Régional	1 821 000	263 000	2 084 000
	Afrique occidentale	79 000	0	79 000
	Total:	**1 900 000**	**263 000**	**2 163 000**
Global Issues Group (GIG)	Afrique – Région	0	92 000	92 000
	Total:	**0**	**92 000**	**92 000**
Hey U MultiMedia AG	Global	0	21 000	21 000
	Total:	**0**	**21 000**	**21 000**
Irlande	Global	526 000	682 000	1 208 000
	Total:	**526 000**	**682 000**	**1 208 000**
Italie	Afrique – Régional	467 000	437 000	904 000
	Global	334 000	0	334 000
	Inde	373 000	72 000	445 000
	Interrégional	0	150 000	150 000
	Liban	333 000	355 000	688 000
	Total:	**1 507 000**	**1 014 000**	**2 521 000**
Japan Tobacco International (JTI)	Brésil	0	14 000	14 000
	Global	0	51 000	51 000
	Malawi	0	5 000	5 000
	Total:	**0**	**70 000**	**70 000**
JTUC-RENGO	Indonésie	59 000	40 000	99 000
	Total:	**59 000**	**40 000**	**99 000**
Norvège	Global	483 000	21 000	504 000
	Pakistan	510 000	0	510 000
	Total:	**993 000**	**21 000**	**1 014 000**
PAM	Egypte	0	152 000	152 000
	Total:	**0**	**152 000**	**152 000**
Pays-Bas	Bangladesh	1 567 000	1 787 000	3 354 000
	Global	97 000	593 000	690 000
	Indonésie	979 000	899 000	1 878 000
	Sénégal	0	108 000	108 000
	Total:	**2 643 000**	**3 387 000**	**6 030 000**
PNUD	El Salvador	74 000	61 000	135 000
	Total:	**74 000**	**61 000**	**135 000**

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Dépenses 2010	Dépenses 2011	Total
PNUD/MDTF	Brésil	157 000	250 000	407 000
	Malawi	5 000	46 000	51 000
	Maroc	194 000	104 000	298 000
	Total:	**356 000**	**400 000**	**756 000**
Royaume-Uni	Global	3 000	0	3 000
	Total:	**3 000**	**0**	**3 000**
Suède	Myanmar	0	78 000	78 000
	Total:	**0**	**78 000**	**78 000**
Suisse	Pakistan	310 000	23 000	333 000
	Total:	**310 000**	**23 000**	**333 000**
UNDCP	Global	9 000	0	9 000
	Total:	**9 000**	**0**	**9 000**
UNESCO	Global	0	11 000	11 000
	Total:	**0**	**11 000**	**11 000**
UNHSF	Sénégal	227 000	701 000	928 000
	Total:	**227 000**	**701 000**	**928 000**
UNICEF	Amériques – Régional	40 000	0	40 000
	Global	0	58 000	58 000
	Myanmar	0	112 000	112 000
	Pérou	9 000	0	9 000
	Syrie	0	101 000	101 000
	Total:	**49 000**	**271 000**	**320 000**
	Grand Total:	**49 445 000**	**46 143 000**	**95 588 000**

[1] Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision.

[2] Les montants négatifs des dépenses sont les remboursements de fonds non dépensés par les agences d'exécution après achèvement des programmes d'action.

Annexe V.3: Contributions reçues des gouvernements et des organisations pour 1991-2011 (situation au 21 février 2012, en dollars des E.-U.) [1, 2]

Donateur	1991-2007[3]	2008	2009	2010	2011	TOTAL
ACILS – Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs	87 091	-	-	-	-	87 091
AEON Co. Ltd. – Japon	8 265	-	-	-	-	8 265
Allemagne	66 150 142	921 911	1 077 553	1 074 743	474 845	69 699 194
APFTU – Confédération des syndicats du Pakistan	2 029	-	-	-	-	2 029
Australie	352 281	(5 002)	-	-	-	347 279
Autriche	237 941	-	-	-	-	237 941
Belgique	1 337 131	241 118	-	(228)	-	1 578 021
BGMEA – Association des fabricants et des exportateurs de vêtements du Bangladesh	66 876	-	-	-	-	66 876

Donateur	1991-2007[3]	2008	2009	2010	2011	TOTAL
BID – Banque interaméricaine de développement	-	387 280	231 676	117 145	-	736 101
Brésil	489 823	-	1 870 365	353 706	710 614	3 424 508
Canada	12 970 924	-	75 858	3 406 919	1 019 622	17 473 323
Commission européenne	7 171 586	3 014 245	5 490 517	6 215 617	2 490 669	24 382 633
Corée – Ministère du Travail	31 509	-	-	-	-	31 509
Danemark	10 425 412	2 058 455	1 390 348	(552 489)	280 000	13 601 726
ECLT – Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac	1 609 856	298 692	210 731	-	-	2 119 279
Espagne	28 141 590	4 091 568	5 569 293	2 363 112	3 700 341	43 865 904
Espagne - Ayuntamiento de Alcala de Henares	62 936	-	-	-	-	62 936
Espagne - Comunidad Autonoma de Madrid	339 690	-	-	-	-	339 690
FAO	4 125	-	-	-	-	4 125
FIFA	1 060 000	(100 000)	-	-	-	960 000
Finlande	5 422 729	254 713	82 771	(28 657)	(99)	5 731 457
Fondation Telefonica – Espagne	-	78 616	65 876	32 765	36 114	213 372
France	14 974 486	(25 835)	3 133 933	165 196	500 715	18 748 495
GIG – Global Issues Group	-	-	-	-	799 970	799 970
Hey U MultiMedia AG	23 697	-	-	-	-	23 697
Hongrie	16 000	-	-	-	-	16 000
ICA – Association internationale de la confiserie	999 880	-	-	-	-	999 880
Irlande	-	493 332	468 165	425 385	-	1 386 883
ISPI – Initiative des partenaires sociaux italiens	910 185	-	(8 614)	-	-	901 571
Italie	13 762 439	2 034 161	1 784 839	161 621	(52 966)	17 690 094
Italie – Provincia di Milano	60 890	-	-	-	-	60 890
Japon [4]	549 032	72 109	(11 484)	-	-	609 657
JTI – Japan Tobacco International	-	-	-	-	743 447	743 447
JTUC-RENGO – Confédération des syndicats du Japon	254 246	47 578	51 383	49 880	(0)	403 086
Luxembourg	10 994	-	-	-	-	10 994
NORAD – Agence norvégienne de coopération pour le développement	2 257 735	(49 205)	-	-	-	2 208 530
Norvège	10 870 075	403 014	258 281	197 204	1	11 728 575
Nouvelle Zélande	41 360	-	-	-	-	41 360
PAM – Programme alimentaire mondial	-	-	-	-	70 641	70 641
Pay-Bas	17 397 098	1 015 202	851 257	5 226 834	2 085 822	26 576 213
PCMEA – Association des fabricants et des exportateurs de tapis du Pakistan	1 823 476	-	-	-	16	1 823 492

Donateur	1991-2007[3]	2008	2009	2010	2011	TOTAL
PNUD/MDTF – Multi Donor Trust Fund	-	347 991	757 416	359 863	712 379	2 177 649
Pologne	39 275	-	-	-	(2)	39 273
Portugal	36 536	-	-	-	-	36 536
Remes, Seppo Juha (M.) – Donation privée – Finlande	120 000	-	-	-	-	120 000
République dominicaine	102 308	-	-	-	-	102 308
Royaume-Uni	34 465 725	3 030 166	15 640	(246 479)	1	37 265 053
SCCI – Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot	378 467	-	-	-	-	378 467
Serono International S.A.	7 353	-	-	-	-	7 353
SIMAP – Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan	203 947	-	(14 772)	-	-	189 175
Suède	2 961 708	69 755	-	-	157 660	3 189 123
Suisse	3 604 197	754 179	1 000 000	(428 808)	(582 191)	4 347 377
Syrie	-	-	-	-	187 588	187 588
UNDCP	-	104 414	-	(22 953)	-	81 461
UNESCO	19 970	-	-	-	45 168	65 138
UNHCR	12 200	-	-	-		12 200
UNHSF – Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	1 188 769	(103 767)	640 781	-	-	1 725 783
UNICEF	1 529 230	326 368	100 809	19 975	382 816	2 359 198
USAID – Agence des États-Unis pour le développement international	335 000	5 000	(66 721)	-	-	273 279
USDOL – Département du Travail des États-Unis	257 986 300	30 940 550	21 670 334	28 627 135	31 932 958	371 157 277
USDOS – Département d'Etat des États-Unis	1 116 341	150 000	(78 329)	-	115 000	1 303 012
Total	**504 030 855**	**50 856 609**	**46 617 906**	**47 517 486**	**45 811 129**	**694 646 398**

[1] Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision.

[2] Les montants entre parenthèses sont les remboursements de fonds non dépensés par les agences d'exécution après achèvement des programmes d'action.

[3] Les chiffres pour 1991-2007 incluent les contributions reçues en 2002 du Japon (144 984 dollars des États-Unis) et de l'Australie (216 982 dollars des États-Unis) qui ont été enregistrées dans le Fond de dépôt multi-bilatéral dans les comptes de l'OIT.

[4] Les fonds directement affectés au Bureau régional de l'OIT à Bangkok n'apparaissent pas dans les chiffres concernés.

Annexe VI:
Évaluations finalisées en 2010-2011

	Évaluations intermédiaires* (10)	Évaluations finales* (19)
Afrique (4+5)	• Vers l'élimination des pires formes du travail des enfants (TECL) (Phase II) en mettant l'accent sur le VIH/SIDA: soutenir et suivre la mise en œuvre des PAN dans trois principaux pays de l'Afrique australe (RAF/08/52/USA) • Soutien au plan d'action national (PAN) pour lutter contre le travail des enfants au Malawi (MLW/09/50/USA) • Projet d'appui à la phase préparatoire du plan national d'action de l'Ouganda afin d'éliminer le travail des enfants (UGA/08/50/USA) ***(Évaluation externe)*** • Combattre l'exploitation du travail des enfants par l'éducation au Togo (CECLET) (TOG/07/01/USA) ***(Évaluation externe)***	• Soutien au développement et à la mise en œuvre des mesures assorties de délais contre les pires formes de travail des enfants en Zambie (ZAM/06/50/USA) • Soutien pour la préparation du PAD au Mali (MLI/06/50/USA) • Contribuer à l'élimination du travail des enfants au Bénin, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo (RAF/06/06/FRA) • Lutte contre le travail dangereux des enfants dans la culture du tabac en Urambo, Tanzanie (Phase II) (URT/06/02/ECT) (évaluation finale élargie avec une sous-étude sur les modèles d'intervention) • Appui au développement des plans d'actions nationaux (PAN) en Afrique subsaharienne via un soutien politique, la recherche, le renforcement des connaissances et des activités de promotion, en particulier via UCW (RAF/08/06/ITA)
Amériques (1+0)	• Soutien aux efforts nationaux en vue d'un État exempt de travail des enfants, Bahia, Brésil (BRA/08/50/USA)	• Aucune
États arabes (0+1)	• Aucune	• Renforcer l'action nationale pour combattre les pires formes de travail des enfants au Liban (LEB/08/06P/ITA)
Asie (2+7)	• Projet d'appui au PAD indonésien pour l'élimination des pires formes de travail des enfants – Phase II (INS/07/03/USA) • Contribuer aux capacités de développement national pour atteindre les objectifs de 2015 qui sont de réduire le travail des enfants en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants au Cambodge d'ici 2016 (CMB/08/50/USA) ***(Évaluation externe)***	• Soutien à l'action nationale pour combattre le travail des enfants et ses pires formes en Thaïlande – au niveau national et dans des provinces sélectionnées (THA/06/50/USA) • Élimination durable du travail des enfants en situation de servitude au Népal (NEP/06/50/USA) • Projet d'appui au renforcement du PAD sur les activités du programme national antérieur (MON/05/P50/USA) • Activation des médias dans la lutte contre le travail des enfants (PAK/06/02/NOR) • Tremblement de terre au Pakistan – Réponse au travail des enfants (PAK/06/P50/USA) • Projet d'appui au PAD indonésien pour l'élimination des pires formes de travail des enfants – Phase II (INS/07/03/USA • Élimination de certaines pires formes de travail des enfants dans l'économie urbaine informelle de la ville de Dhaka (BGD/07/01/NET) (Composante du projet d'appui au PAD en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants au Bangladesh)
Europe (0)	• Aucune	• Aucune

Global & Interrégional **(3+6)**	• Partenariat social et activités de promotion pour lutter contre le travail des enfants (INT/08/72/IRL) ***(fait partie de l'autoévaluation intermédiaire – évaluation du cadre global du programme dirigée par EVAL)*** • Combattre le travail des enfants par l'éducation (TACKLE) – projet global d'éducation et projet sur le travail des enfants soutenant des activités dans des pays sélectionnés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) (INT/05/24/EEC) ***(révision externe intermédiaire couvrant 11 pays)*** • Renforcement de la base de connaissances sur la conception et la mise en œuvre de l'évaluation d'impact des interventions du travail des enfants (UCW) GLO/08/58/USA) ***(finalisée en association avec une évaluation finale du projet du cadre d'appréciation d'impact)***	• Évaluation stratégique sur les connaissances acquises de l'IPEC et la gestion du savoir. Apprendre de l'expérience globale du projet des connaissances (GLO/05/51/USA) ***(réalisée en tant qu'évaluation stratégique basée sur l'évaluation spécifique du projet du renforcement des connaissances)*** • Les mesures de prévention et de réadaptation s'adressant aux enfants associés aux forces et groupes armés ou impliqués dans les pires formes de travail des enfants dans les situations de conflit ou de post-conflit – «Libérer les enfants des conflits armés» (DCHI HUM/2007/142_112; Référence CIF-OIT: P910476 / E910477). (Ce n'est pas un projet de l'IPEC, mais l'IPEC agit comme partenaire technique); ***(évaluation dirigée par le CIF-OIT)*** • Renforcement de l'action tripartite dans la lutte contre le travail des enfants (Composante de l'accord du programme de coopération 2009-2010 entre l'OIT et la Norvège) (INT/09/50/NOR) ***(fait partie d'un projet commun de l'IPEC, ACTRAV et ACT/EMP exécutée par l'IPEC)*** • Partenariat social et campagne de sensibilisation pour lutter contre le travail des enfants (INT/08/72/IRL) ***(fait partie d'une série d'évaluations de projets dans le cadre du programme comprenant un rapport de synthèse global)*** • Évaluation par groupes de la recherche de l'OIT/IPEC et des projets SIMPOC (Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants) ***(Évaluation indépendante par groupes couvrant un certain nombre nécessaire d'évaluations intermédiaires et finales parmi les 12 projets de coopération technique)*** • Cadre d'appréciation d'impact: Poursuite du développement et du suivi des méthodologies de localisation et de suivi (GLO/06/51/USA) ***(évaluation finalisée en association avec une évaluation intermédiaire du projet d'évaluation d'impact d'UCW)***

* NOTES

– Évaluations indépendantes sauf indication contraire.

– Le tableau comprend uniquement les évaluations dirigées par la Section Conception, évaluation et documentation (DED) de l'IPEC (fonction indépendante d'évaluation de l'IPEC), ou les évaluations que DED avait la responsabilité de soumettre de manière formelle, sauf indication contraire.

– Le tableau comprend 29 évaluations finalisées au cours de 2010 et 2011. Trois évaluations externes ont été dirigées par le bailleur de fonds, avec d'autres évaluations de projets dirigées par DED pour répondre aux exigences de la politique d'évaluation de l'OIT ; une évaluation faisait partie du cadre de programme dirigé par l'unité centrale d'évaluation ; une autre était issue d'un projet avec une composante de l'IPEC dont les évaluations étaient dirigées par une autre section de l'OIT mais qui a exigé un important soutien à l'évaluation technique de la part de la section DED de l'IPEC ; une évaluation faisait partie de la mise en œuvre d'un projet commun de l'IPEC ; une autre d'un processus d'évaluation en vue d'un cadre de programme plus élargi ; une autre encore faisait partie d'une évaluation simple et stratégique par groupes couvrant 12 projets dont la plupart auraient autrement été soumis à des évaluations individuelles ; deux évaluations ont été finalisées ensemble en tant qu'évaluation conjointe étant donné les similitudes entre les projets.

– Il y a achèvement lorsque la première version provisoire est mise en circulation une fois révisée et utilisée par les parties mandantes.

– Pour plusieurs des évaluations, la plupart du travail s'est effectué pendant l'exercice biennal mais l'achèvement prévu n'a pas eu lieu au cours de l'exercice biennal. Ces dernières ne sont pas inclues.

Annexe VII: Liste des principales publications

Titre*	Langues	Type
Intensifier la lutte contre le travail des enfants. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2010	Anglais, français, espagnol, allemand, chinois, arabe, russe	Rapport
Évolution du travail des enfants au niveau mondial: Évaluation des tendances entre 2004 et 2008	Anglais, français, espagnol	Rapport
Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants - Rapport inter-agences en vue de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de La Haye de 2010	Anglais, français, espagnol	Rapport UCW
Travail des enfants : tendances, défis et réponses. Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants.	Anglais, français, espagnol	Rapport UCW
Enfants dans les travaux dangereux: Ce que nous savons, ce que nous devons faire	Anglais, français, espagnol	Rapport
Working children in Egypt: Results of the 2010 Child Labour Survey	Anglais, arabe	Rapport
Working children in the Republic of Moldova: The results of the 2009 children's activities survey	Anglais, roumain	Rapport
Enquête nationale sur le travail des enfants au Rwanda, 2008	Anglais, français	Rapport
Enquête nationale sur le travail des enfants au Togo, 2010	Français	Rapport
Rapport national sur le travail des enfants au Cameroun, 2008	Anglais, français	Rapport
Rapport de l'enquête nationale sur le travail des enfants au Niger de 2009	Français	Rapport
Working Children in Indonesia 2009	Anglais	Rapport
Child Activity Survey 2008/09 (Sri Lanka)	Anglais	Rapport
Survey on Sex Workers and Sexually Exploited Children (Ulaanbaatar, Mongolia)	Anglais	Rapport
Hard to see, harder to count: Survey guidelines to estimate forced labour of adults and children	Anglais	Rapport
How mindsets changed: A decade of experiences from a pioneering child labour project in Pakistan (Combating child labour through education and training 1999–2010)	Anglais	Rapport
Trabajo Infantil y niñez indígena en América Latina - Memoria - Encuentro Latinoamericano trabajo infantil, pueblos indígenas y gobiernos, «De la declaración a la acción»	Espagnol	Rapport
Child labour impact assessment toolkit. Tracer Study manual. Book 1 Methodology manual Book 2 Training manual Book 3 Model questionnaires	Anglais	Directives et matériels didactiques
Concept Note/Guide on Baseline Studies and Impact Assessment	Anglais	Note conceptuelle
Guidelines for Impact Assessment of Enabling Environment Interventions for the Elimination of Child Labour	Anglais	Document de travail
Understanding the Brazilian success in reducing child labour: empirical evidence and policy lessons. Drawing policy lessons from the Brazilian experience	Anglais	Document de travail UCW
Children's work in Andhra Pradesh: Trends and determinants	Anglais	Document de travail UCW
Towards the effective measurement of child domestic workers: building estimates using standard household survey instruments	Anglais	Document de travail UCW

Titre*	Langues	Type
Towards consistency in child labour measurement: Assessing the comparability of estimates generated by different survey instruments	Anglais	Document de travail UCW
Trends in children's employment and child labour in the Latin America and Caribbean region	Anglais	Document de travail UCW
Guide pratique pour la réintégration économique - Enfants sortis des forces et groupes armés	Anglais, français	Directives et matériels didactiques
SCREAM : A special module on child labour and armed conflict	Anglais	Directives et matériels didactiques
Growing up protected: A handbook for the protection of adolescent workers	Anglais, espagnol	Directives et matériels didactiques
CD - Herramientas para la aplicación de las guías para los empleadores sobre trabajo infantil. Incluye tres módulos de capacitación: Módulo General de Capacitación. Módulo Completo de Capacitación. Módulo Básico de Capacitación.	Espagnol	Directives et matériels didactiques
Guía para periodistas y comunicadores. Enfrentar el trabajo infantil, una tarea de todos. Argentina	Espagnol	Directives et matériels didactiques
Eliminação do Trabalho Infantil: Guia dos empregadores	Portugais	Directives et matériels didactiques
Prevenção e eliminação do trabalho infantil: um guia para a ação governamental	Portugais	Directives et matériels didactiques
Prevenção e eliminação do trabalho infantil: Guia para atores sociais e comunicadores	Portugais	Directives et matériels didactiques
Etude sur la réintégration d'enfants sortis des forces et groupes armés à travers l'apprentissage informel - Expériences de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Bunia (République démocratique du Congo)	Anglais, français	Recherche
Les pires formes de travail des enfants dans les situations de conflit et de post-conflit: résultats d'un projet de recherche	Anglais, français, portugais	Recherche
Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone – Recueil de bonnes pratiques	Français	Compilation de bonnes pratiques
Good practices on child labour 2010 - Africa region - Asia region - Latin America region - Europe region	Anglais	Compilation de bonnes pratiques
Identification and documentation of good practices in Zambia - Time-bound measures against the worst forms of child labour	Anglais	Compilation de bonnes pratiques
Migrations et travail des enfants: Analyse des vulnérabilités des enfants migrants et des enfants laissés pour compte	Anglais, français	Document de travail
Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) - Quel est-il et que fait-il?	Anglais, français, espagnol	Brochure

* Toutes les publications sont disponibles dans le site Web de l'IPEC: www.ilo.org/ipec.

Annexe VIII:
Les activités de l'IPEC en 2010-2011

Cette annexe résume les principales actions de l'IPEC en 2010-2011, par type d'intervention, par agence d'exécution et par pays. Les ressources indiquées pour l'intervention liée à chaque type de programme d'action reflètent le montant total de tous les contrats à fournir sur toute la durée de vie du programme d'action, soit de 2-3 mois à 1-2 ans. Les sommes présentées pour les autres types d'interventions, telles que les formations de mandants, les consultations avec des mandants, les réunions de parties prenantes, les actions de promotion avec des mandants et les missions de suivi reflètent les dépenses encourues durant le biennium.

Il existe 11 types d'intervention différents, dont quatre sont liés à la mise en œuvre de programmes d'action. Les 11 catégories sont les suivantes:

- Actions avec et pour les employeurs
  - Ces actions peuvent notamment consister à renforcer la capacité des organisations d'employeurs à lutter contre le travail des enfants, à soutenir les organisations d'employeurs sectorielles, à encourager la participation des organisations d'employeurs dans la formulation de plans d'action nationaux, à accroître la participation des organisations d'employeurs dans les systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants ou à sensibiliser les employeurs à diverses formes de travail des enfants.
- Les actions avec et pour les gouvernements, y compris les gouvernements locaux
  - Ces actions peuvent notamment consister à renforcer les services d'inspection du travail afin qu'ils puissent s'attaquer au travail des enfants ; à renforcer les ministères de l'éducation et de la justice afin qu'ils puissent traiter efficacement les cas de travail des enfants ou à renforcer les capacités des gouvernements locaux pour qu'ils soient à même de repérer et d'aider les enfants vulnérables.
- Les actions avec et pour les organisations de travailleurs
  - Ces actions peuvent notamment consister à favoriser la participation des syndicats dans la formulation de plans d'action nationaux, à renforcer la participation des syndicats aux systèmes d'observation et de suivi du travail des enfants, et à sensibiliser les syndicats aux diverses formes de travail des enfants, de manière à ce qu'ils puissent inscrire cette question à leurs ordres du jour sur l'organisation et la négociation.
- La sensibilisation
  - Ces actions peuvent notamment consister à développer des stratégies de communication efficaces, à concevoir du matériel de sensibilisation, tel que des brochures, des dépliants, des articles de journaux, des programmes radio et d'autres moyens d'atteindre le grand public, ou à sensibiliser les parties prenantes en contact avec des enfants aux dangers du travail des enfants.
- L'action directe avec les enfants et leurs familles
  - Ces actions peuvent notamment consister à fournir des services aux enfants travailleurs ou exposés au risque de le devenir, à fournir des possibilités d'éducation aux enfants et à leurs familles, à proposer des cours de rattrapage, une formation qualifiante ou des activités génératrices de revenus pour les familles, ou d'autres activités.
- Les connaissances ou la recherche
  - Ces actions peuvent notamment consister à mener des études sur des secteurs spécifiques concernés par le travail des enfants, à conduire des évaluations rapides afin d'identifier des bénéficiaires directs ou des études sur d'autres questions ayant trait au travail des enfants.
- Les activités statistiques
  - Ces actions peuvent notamment revêtir la forme de travaux réalisés par les offices nationaux des

statistiques ou autres pour quantifier l'ampleur du travail des enfants au sein d'un pays, d'évaluations rapides ou d'études de base, d'enquêtes nationales sur le travail des enfants, ainsi que d'autres activités statistiques.

- Les activités tripartites
  - Ces actions peuvent notamment prendre la forme d'activités de formation, d'ateliers, de séminaires impliquant les gouvernements, ainsi que les organisations de travailleurs et d'employeurs.

Autres types d'arrangements contractuels

- Ateliers/formation/réunions
  - Ces activités peuvent comprendre tous les ateliers, formations, réunions, conférences et séminaires, ainsi que leurs coûts pour les mandants. Il s'agit uniquement des activités organisées et payées par le projet. Elles peuvent également inclure des cours de formation à Turin.
- Missions
  - Ces activités consistent en des voyages pour assister à des réunions, des formations, des conférences, etc. qui ne sont pas organisées ou payées par le projet.
- Promotion
  - Ces activités comprennent celles utilisant des fonds fournis dans le cadre de contrats externes pour l'impression, la traduction, etc.
- Autres

Sous la rubrique «Type d'agence d'exécution/mandant/partenaire», les agences ont été classées par type d'agence d'exécution pour laquelle un contrat de sous-traitance a été établi et, par conséquent, sont responsables de la gestion des fonds. Les cinq catégories possibles sont:

- agences gouvernementales
- Organisations d'employeurs
- Organisations de travailleurs
- agences non-gouvernementales
- Autres

En 2010-2011, un total de 45,3 millions de dollars des États-Unis a été octroyé aux agences d'exécution. Sur ce montant, 30,1 millions (soit 66,4 pour cent) ont été alloués à la fourniture de services directement aux enfants et à leurs familles. L'action directe avec les enfants et les familles comprend des activités telles que la fourniture de services d'éducation et autres services comme un conseil psycho-social, l'assistance légale, la fourniture de repas et de matériel scolaire et des compétences utiles pour la vie. La plupart des contrats de sous-traitance conclus pour fournir ces services directs aux enfants et à leurs familles sont octroyés à des organisations spécialisées dans les soins aux enfants, qu'il s'agisse de services publics ou de prestataires hors du service public. La répartition des ressources entre eux – et les variations régionales – peuvent dépendre d'un certain nombre de facteurs, par exemple de la capacité relative et du financement public ainsi que de l'attitude du gouvernement envers l'engagement de prestataires hors du service public. Néanmoins, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont fait partie des partenaires fournissant de tels services. En 2010-2011, 885 835 dollars des États-Unis ont été alloués aux organisations d'employeurs et de travailleurs pour des programmes d'action visant à fournir des services aux enfants et à leurs familles.

Au cours du biennium, le montant total des contrats de sous-traitance attribués à des organisations d'employeurs pour tous les types d'activités était d'environ 1 015 733 dollars des États-Unis et les contrats de sous-traitance accordés aux organisations de travailleurs se sont élevés à 1 882 061 dollars des États-Unis. Ces contrats de sous-traitance ont été octroyés à des fins diverses, y compris pour des actions avec et pour les employeurs et les travailleurs, ainsi que pour des activités tripartites et des activités de sensibilisation.

Une analyse alternative a également été conduite, prenant en considération un sous-ensemble des différentes activités contractuelles réalisées dans le cadre de projets de l'IPEC et portant sur la participation des organisations de travailleurs et d'employeurs. Ce sous-ensemble d'activités contractuelles considérées comprenait : les actions avec et pour les employeurs, les actions avec et pour les travailleurs, la sensibilisation, les connaissances et la recherche, et les activités tripartites. Sur ce sous-ensemble, un total de 23,7 pour cent a été alloué aux organisations de travailleurs et 15,5 pour cent aux organisations d'employeurs. La part restante a été attribuée aux agences gouvernementales, aux agences des Nations Unies et aux ONG.

D'autres activités et dépenses avec les mandants au cours de l'année comprenaient le soutien à des ateliers/formations/réunions, le financement des missions pour voyages d'études et autres objets relevant du partage des connaissances, la promotion, les connaissances et la recherche. En 2010-2011, les

dépenses concernant ces activités se répartissent comme suit:

- 3 728 259 dollars des États-Unis de dépenses liées aux gouvernements
- 395 774 dollars des États-Unis de dépenses liées aux organisations d'employeurs
- 671 952 dollars des États-Unis de dépenses liées aux organisations de travailleurs

Concernant ces dépenses avec les gouvernements:

- 2 592 869 dollars des États-Unis (70 pour cent) étaient consacrés aux ateliers/formations/réunions
- 203 885 dollars des États-Unis (5 pour cent) étaient consacrés à la promotion
- 18 140 dollars des États-Unis (un pour cent) ont été affectés aux activités de renforcement des connaissances et de recherche
- 42 514 dollars des États-Unis (un pour cent) ont été alloués aux missions
- 870 852 dollars des États-Unis (23 pour cent) ont été affectés à d'autres activités.

Concernant ces dépenses avec des organisations d'employeurs:

- 329 126 dollars des États-Unis (84 pour cent) étaient consacrés aux ateliers/formations/réunions
- 45 616 dollars des États-Unis (12 pour cent) étaient consacrés à la promotion
- 9 733 dollars des États-Unis (2 pour cent) ont été alloués aux missions
- 9 799 dollars des États-Unis (2 pour cent) ont été affectés à d'autres activités.

Concernant ces dépenses avec des organisations de travailleurs:

- 516 284 dollars des États-Unis (77 pour cent) étaient consacrés aux ateliers/formations/réunions
- 45 483 dollars des États-Unis (7 pour cent) étaient consacrés à la promotion
- 12 288 dollars des États-Unis (2 pour cent) ont été alloués aux missions
- 97 896 dollars des États-Unis (14 pour cent) ont été affectés à d'autres activités.

L'examen des données financières fait état d'une hausse générale de la participation des organisations de travailleurs et d'employeurs aux activités de projets de l'IPEC. Afin de mesurer la participation des mandants aux projets de l'IPEC, la direction de l'IPEC collectera ces données tous les six mois au lieu d'une fois par an. Un système est en train d'être mis en place pour recueillir cette information à travers les rapports d'avancement techniques biannuels.

Activités de l'IPEC en 2010-2011: par pays, type d'intervention et agence d'exécution

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
AFRIQUE				
Afrique – Régional	Missions	Autre	1	1 400
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	1	65 580
		Total	**2**	**66 980**
Afrique du Sud	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	1	5 344
		Autre	1	8 000
		Organisation de travailleurs	2	20 618
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	25 245
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	2	286 791
	Autre	Autre	3	45 669
	Atelier/Formation/Réunions	Autre	6	169 221
		Total	**16**	**560 889**
Angola	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	6 000
		Agence gouvernementale	1	8 000
		Autre	1	6 000
		Organisation de travailleurs	3	12 121
		Total	**6**	**32 121**
Bénin	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	2	42 543
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	2	20 273
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	42 181
	Activité de promotion	Agence gouvernementale	1	3 874
		Autre	1	15 267
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	4 981
		Agence non gouvernementale	1	315
		Organisation de travailleurs	1	5 000
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	6	107 191
	Activité de connaissance/recherche	Autre	1	3 461
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	158 475
	Activité tripartite	Autre	1	9 000
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	3	35 507
		Agence gouvernementale	9	46 672
		Autre	1	10 524
		Organisation de travailleurs	1	1 925
		Total	**33**	**507 189**
Botswana	Activité de promotion	Agence gouvernementale	1	15 000
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	1	16 457
		Agence gouvernementale	2	23 524
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	4	604 580

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Botswana	Activité de connaissance/recherche	Autre	1	45 830
	Autre	Autre	6	87 822
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	1	1 744
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	20 000
		Agence gouvernementale	5	32 673
		Autre	1	14 020
		Total	**23**	**861 651**
Burkina Faso	Actions avec et pour le Gouvernement	Autre	1	10 287
	Activité de promotion	Agence gouvernementale	1	5 000
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	4 773
		Autre	1	3 852
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	2	96 543
	Autre	Agence gouvernementale	1	10 278
		Autre	1	4 773
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	1	5 742
		Total	**9**	**141 248**
Cameroun	Autre	Agence gouvernementale	1	81 541
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	150 071
		Total	**2**	**231 612**
Cap-Vert	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	104 618
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	2	15 300
		Agence gouvernementale	7	47 485
		Autre	1	3 000
		Organisation de travailleurs	3	25 650
		Total	**14**	**196 053**
Côte d'Ivoire	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	5 000
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	53 948
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	8	3 359
		Agence gouvernementale	8	17 882
		Autre	8	19 297
		Organisation de travailleurs	8	4 222
		Total	**34**	**103 708**
Égypte	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	431 299
		Total	**1**	**431 299**
Ghana	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	50 000
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	3	531 858
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	29 500
	Activités de promotion	Agence gouvernementale	1	3 736
	Campagne de sensibilisation	Autre	1	106 400
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	1	449 866
		Organisation de travailleurs	1	101 600
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	3	5 023

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Ghana		Agence gouvernementale	9	210 868
		Autre	2	13 012
		Organisation de travailleurs	2	1 200
		Total	**25**	**1 503 062**
Guinée	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	139 176
		Total	**1**	**139 176**
Guinée-Bissau	Activités de promotion	Organisation de travailleurs	1	5 000
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	22 402
	Autre	Agence gouvernementale	1	4 872
		Autre	1	6 861
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	174 918
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	3 000
		Agence gouvernementale	7	26 520
		Autre	2	9 843
		Organisation de travailleurs	8	41 757
		Total	**23**	**295 173**
Kenya	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	125 546
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	5 192
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	19 755
		Agence non gouvernementale	1	4 998
		Organisation de travailleurs	2	68 965
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	11	1 070 118
		Autre	1	68 989
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	89 958
		Autre	2	45 950
		Organisation de travailleurs	1	58 173
	Missions	Organisation d'employeurs	1	1 188
		Agence gouvernementale	3	10 831
		Organisation de travailleurs	1	1 188
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	7	13 409
		Autre	2	22 310
		Total	**36**	**1 606 570**
Libéria	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	79 755
		Total	**1**	**79 755**
Madagascar	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	2	23 619
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	4 705
		Agence non gouvernementale	1	18 478
		Autre	2	9 810
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	1	4 863

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Madagascar		Agence non gouvernementale	5	379 587
		Autre	1	3 587
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	31 791
	Autre	Organisation d'employeurs	1	223
		Agence gouvernementale	1	1 785
		Autre	4	9 283
		Organisation de travailleurs	1	223
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	8 794
		Agence gouvernementale	7	23 078
		Autre	5	3 947
		Organisation de travailleurs	1	2 073
		Total	**35**	**525 845**
Malawi	Activités de promotion	Agence gouvernementale	2	25 000
		Total	**2**	**25 000**
Mali	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	4	144 488
	Activités de promotion	Agence gouvernementale	2	7 214
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	2	31 000
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	1	30 000
		Agence non gouvernementale	3	262 108
	Autre	Agence gouvernementale	1	2 000
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	2	168 191
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	3	9 828
		Agence gouvernementale	14	69 770
		Autre	3	13 221
		Organisation de travailleurs	7	45 344
		Total	**42**	**783 163**
Maroc	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	61 582
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	5	24 250
		Autre	1	48 781
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	2	154 880
		Agence non gouvernementale	12	710 014
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	4 796
		Autre	1	60 159
	Autre	Agence gouvernementale	1	0
		Autre	1	20 000
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	3	6 429
		Agence gouvernementale	6	46 289
		Autre	5	72 197
		Organisation de travailleurs	2	4 934
		Total	**41**	**1 214 311**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Namibie	Activités de promotion	Agence gouvernementale	1	2 416
		Autre	3	13 671
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	3	80 000
	Autre	Autre	4	58 925
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	27 132
		Autre	6	19 809
		Organisation de travailleurs	2	11 097
		Total	**22**	**213 051**
Niger	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	38 123
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	4 998
		Agence non gouvernementale	1	3 418
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	1	83 393
		Agence non gouvernementale	4	171 370
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	134 912
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	2 648
		Agence gouvernementale	2	9 587
		Organisation de travailleurs	1	2 648
		Total	**13**	**451 097**
Nigéria	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	1	5 000
		Autre	2	35 482
		Total	**3**	**40 482**
Ouganda	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	1	750
		Autre	1	3 278
		Organisation de travailleurs	1	750
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	1	17 511
		Agence gouvernementale	3	44 604
		Agence non gouvernementale	6	117 897
		Autre	4	45 705
		Organisation de travailleurs	3	40 092
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	12	1 395 385
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	51 522
		Agence non gouvernementale	2	40 882
		Autre	4	35 839
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	1	4 946
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	16	8 798
		Agence gouvernementale	20	51 112
		Autre	32	182 044
		Organisation de travailleurs	16	12 447
		Total	**124**	**2 053 562**
Rwanda	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	153 810
		Total	**1**	**153 810**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Sénégal	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	24 763
	Activités de promotion	Agence gouvernementale	2	7 980
		Organisation de travailleurs	4	12 207
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	4 986
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	1	63 861
		Agence non gouvernementale	4	198 012
	Activité de connaissance/recherche	Autre	1	11 000
	Autre	Autre	1	30 000
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	1	4 998
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	4 467
		Agence gouvernementale	8	41 363
		Autre	3	8 595
		Organisation de travailleurs	7	30 074
		Total	**35**	**442 306**
Soudan	Activités de promotion	Agence gouvernementale	2	19 669
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	2	9 898
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	7	19 926
		Total	**11**	**49 493**
Tanzanie	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	10 000
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	2	37 768
		Agence non gouvernementale	6	415 876
		Autre	1	68 000
		Organisation de travailleurs	1	10 000
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	14 965
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	4	23 867
		Agence gouvernementale	5	16 458
		Organisation de travailleurs	3	24 453
		Total	**24**	**621 387**
Togo	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	19 899
		Autre	2	13 168
		Organisation de travailleurs	1	82 776
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	1	272 760
		Agence non gouvernementale	6	936 355
	Activité statistique	Agence gouvernementale	3	399 136
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	135
		Agence gouvernementale	7	27 118
		Autre	11	7 052
		Organisation de travailleurs	5	677
		Total	**38**	**1 759 075**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Zambie	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	32 512
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	1	5 000
		Agence gouvernementale	1	5 000
		Agence non gouvernementale	1	5 000
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	8	841 555
	Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	1	32 512
	Autre	Agence gouvernementale	1	29 114
		Autre	1	14 995
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	2	3 044
		Agence gouvernementale	6	32 225
		Autre	3	8 247
		Organisation de travailleurs	3	29 825
		Total	**29**	**1 039 028**
Zimbabwe	Atelier/Formation/Réunions	Organisation de travailleurs	1	12 046
		Total	**1**	**12 046**
		Grand Total	**647**	**16 140 142**

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN AFRIQUE				
	Type d'intervention/activités	**Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	6	312 183
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	13	857 898
		Agence non gouvernementale	2	20 273
		Autre	1	10 287
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	3	96 444
	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	2	6 094
		Agence gouvernementale	13	89 889
		Autre	6	40 216
		Organisation de travailleurs	8	38 575
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	3	38 968
		Agence gouvernementale	15	153 326
		Agence non gouvernementale	18	219 500
		Autre	11	227 716
		Organisation de travailleurs	7	196 833
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	9	647 525
		Agence non gouvernementale	89	8 005 352
		Autre	3	140 576
		Organisation de travailleurs	2	111 600
	Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	1	32 512
		Agence gouvernementale	3	156 445
		Agence non gouvernementale	5	99 871

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN AFRIQUE				
	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
		Autre	10	202 239
		Organisation de travailleurs	1	58 173
	Missions	Organisation d'employeurs	1	1 188
		Agence gouvernementale	3	10 831
		Autre	1	1 400
		Organisation de travailleurs	1	1 188
	Autre	Organisation d'employeurs	1	223
		Agence gouvernementale	7	129 590
		Autre	22	278 329
		Organisation de travailleurs	1	223
	Activité statistique	Agence gouvernementale	12	1 875 500
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	7	189 777
		Autre	1	9 000
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	51	156 198
		Agence gouvernementale	141	843 888
		Autre	94	617 821
		Organisation de travailleurs	73	262 491
			647	**16 140 142**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
AMÉRIQUES				
Amériques – Régional	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	4	3 541
		Agence gouvernementale	3	3 167
		Autre	3	4 635
		Organisation de travailleurs	3	1 314
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	5 000
		Autre	2	10 000
	Missions	Agence gouvernementale	1	1 020
	Autre	Autre	1	4 500
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	7	19 218
		Agence gouvernementale	10	176 588
		Autre	7	103 501
		Organisation de travailleurs	8	42 546
		Total	**50**	**375 030**
Argentine	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	5 000
	Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	1	14 950
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	4 851
		Agence gouvernementale	1	15 050
		Autre	1	348
		Total	**5**	**40 199**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Bolivie	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	5 000
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	4	474 182
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	4 150
		Autre	1	4 310
	Autre	Agence gouvernementale	1	5 400
		Autre	3	7 580
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	286 056
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	6	11 142
		Agence gouvernementale	13	77 729
		Autre	3	12 960
		Organisation de travailleurs	4	6 165
		Total	**38**	**894 675**
Brésil	Actions avec et pour les employeurs	Autre	1	6 333
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	5 000
	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	1	2 334
		Agence gouvernementale	2	13 548
		Autre	4	23 010
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	2	23 233
		Agence gouvernementale	1	5 000
		Agence non gouvernementale	1	15 111
		Autre	5	57 587
	Action directe avec les enfants/familles	Organisation d'employeurs	1	236 726
		Agence non gouvernementale	4	758 011
		Autre	4	39 006
	Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	1	14 400
		Agence non gouvernementale	1	8 386
		Autre	4	13 416
	Missions	Organisation de travailleurs	1	2 800
	Autre	Organisation d'employeurs	1	684
		Agence gouvernementale	1	3 648
		Autre	12	87 427
		Organisation de travailleurs	1	684
	Activité tripartite	Agence non gouvernementale	2	317 148
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	7	18 817
		Agence gouvernementale	13	115 372
		Autre	17	158 597
		Organisation de travailleurs	7	30 278
		Total	**95**	**1 956 556**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Chili	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	5 000
	Action directe avec les enfants/familles	Organisation d'employeurs	1	3 738
	Autre	Agence gouvernementale	1	2 000
		Total	**3**	**10 738**
Colombie	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	5 000
		Autre	13	59 787
	Autre	Agence gouvernementale	4	15 847
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	3 875
		Autre	3	8 631
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	16	4 798
		Agence gouvernementale	22	64 459
		Autre	6	3 719
		Organisation de travailleurs	15	5 726
		Total	**81**	**171 842**
Costa Rica	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	55 405
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	12 129
	Campagne de sensibilisation	Organisation de travailleurs	3	14 250
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	6	4 558
		Autre	10	7 524
		Organisation de travailleurs	1	1 971
		Total	**23**	**95 837**
Équateur	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	5 000
	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	2	7 525
		Agence gouvernementale	2	17 293
		Autre	1	2 097
		Organisation de travailleurs	1	594
	Campagne de sensibilisation	Autre	1	5 000
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	3	389 758
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	2	6 100
	Autre	Agence gouvernementale	1	50 000
		Autre	2	14 500
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	2	1 709
		Agence gouvernementale	6	42 209
		Organisation de travailleurs	2	1 709
		Total	**26**	**543 494**
El Salvador	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	9 999
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	11	22 192
		Autre	1	1 400
		Organisation de travailleurs	1	90
		Total	**15**	**33 681**
Guatemala	Autre	Agence gouvernementale	1	466
		Autre	2	141

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
	Activité tripartite	Agence non gouvernementale	2	118 718
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	678
		Autre	14	97 531
		Total	**22**	**217 534**
Haïti	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	100 000
	Autre	Organisation de travailleurs	1	5 481
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	415
		Agence gouvernementale	1	2 902
		Autre	2	7 418
		Organisation de travailleurs	1	1 244
		Total	**7**	**117 459**
Honduras	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	1	1 500
	Missions	Agence gouvernementale	1	47
	Autre	Agence gouvernementale	1	6 000
	Activité tripartite	Agence non gouvernementale	1	45 847
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	3	2 125
		Agence gouvernementale	15	10 377
		Autre	2	633
		Organisation de travailleurs	4	3 218
		Total	**28**	**69 747**
Mexique	Actions avec et pour les employeurs	Autre	1	20 700
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	2	8 866
		Autre	1	25 580
	Activités de promotion	Autre	1	814
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	5 000
		Agence non gouvernementale	3	7 898
		Autre	9	21 696
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	2	520 693
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	2	33 939
		Autre	6	61 311
	Missions	Agence gouvernementale	1	594
	Autre	Agence gouvernementale	2	2 119
		Autre	28	112 144
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	10	18 231
		Agence gouvernementale	21	68 921
		Autre	13	28 133
		Organisation de travailleurs	6	1 454
		Total	**109**	**938 093**
Nicaragua	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	1 649
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	213 984
	Action directe avec les enfants/familles	Organisation de travailleurs	4	229 852

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	5	38 139
		Autre	1	340
	Activité tripartite	Autre	1	1 700
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	8	19 091
		Autre	9	30 500
		Organisation de travailleurs	1	1 000
		Total	**32**	**536 255**
Panama	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	20 000
	Campagne de sensibilisation	Organisation de travailleurs	1	10 000
	Action directe avec les enfants/familles	Autre	1	37 328
	Autre	Agence gouvernementale	4	394 104
		Organisation de travailleurs	1	1 147
	Activité tripartite	Agence non gouvernementale	2	82 321
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	12 750
		Autre	2	660
		Total	**16**	**558 310**
Paraguay	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	250
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	2	50 000
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	5 000
	Activités de promotion	Autre	2	5 742
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	2	10 000
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	3	302 906
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	5 000
	Missions	Agence gouvernementale	1	5 500
	Autre	Autre	6	32 500
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	243 000
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	3	4 330
		Agence gouvernementale	12	63 259
		Autre	3	15 746
		Organisation de travailleurs	2	1 390
		Total	**40**	**744 622**
Pérou	Activités de promotion	Agence gouvernementale	1	1 500
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	2	10 000
		Autre	3	14 750
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	2	65 256
	Autre	Agence gouvernementale	7	22 800
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	309 818
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	68
		Agence gouvernementale	3	2 721
		Autre	1	274
		Organisation de travailleurs	2	892
		Total	**23**	**428 079**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
République dominicaine	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	54 297
	Autre	Autre	1	1 000
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	1	2 300
		Autre	7	8 080
		Total	**11**	**65 677**
Uruguay	Autre	Agence gouvernementale	1	1 500
	Activité statistique	Agence gouvernementale	2	453 302
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	2	552
		Agence gouvernementale	4	11 956
		Autre	4	2 048
		Organisation de travailleurs	2	1 874
		Total	**15**	**471 232**
		Grand Total	**639**	**8 269 061**

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS DANS LES AMÉRIQUES				
	Type d'intervention/activités	**Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	4	11 899
		Autre	2	27 033
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	55 405
		Agence non gouvernementale	4	58 866
		Autre	1	25 580
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	13	420 409
	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	7	13 400
		Agence gouvernementale	8	35 508
		Autre	11	36 298
		Organisation de travailleurs	4	1 908
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	3	24 733
		Agence gouvernementale	3	15 000
		Agence non gouvernementale	11	58 009
		Autre	33	168 820
		Organisation de travailleurs	4	24 250
	Action directe avec les enfants/familles	Organisation d'employeurs	2	240 464
		Agence non gouvernementale	16	2 445 550
		Autre	5	76 334
		Organisation de travailleurs	4	229 852
	Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	2	29 350
		Agence gouvernementale	5	38 139
		Agence non gouvernementale	9	122 831
		Autre	12	79 377
	Missions	Agence gouvernementale	4	7 161
		Organisation de travailleurs	1	2 800
	Autre	Organisation d'employeurs	1	684

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS DANS LES AMÉRIQUES				
	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	4	11 899
		Agence gouvernementale	24	503 884
		Autre	55	259 793
		Organisation de travailleurs	3	7 312
	Activité statistique	Agence gouvernementale	6	1 296 051
		Autre	3	8 631
	Activité tripartite	Agence non gouvernementale	7	564 034
		Autre	1	1 700
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	59	86 256
		Agence gouvernementale	153	713 112
		Autre	102	479 072
		Organisation de travailleurs	56	99 557
			639	**8 269 061**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
ÉTATS ARABES				
Jordanie	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	950
		Agence gouvernementale	1	950
		Autre	1	950
		Organisation de travailleurs	1	950
		Total	**4**	**3 800**
Liban	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	19 650
	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	1	11 022
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	1	19 900
		Autre	5	78 482
	Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	1	19 500
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	1	39 700
	Atelier/Formation/Réunions	Autre	1	10 825
		Total	**11**	**199 079**
Syrie	Activités de promotion	Autre	1	8 000
	Campagne de sensibilisation	Autre	1	5 517
	Action directe avec les enfants/familles	Autre	1	3 000
	Missions	Organisation d'employeurs	1	1 545
		Organisation de travailleurs	1	1 300
	Autre	Organisation d'employeurs	3	5 092
		Agence gouvernementale	5	18 884
		Autre	1	24 000
		Organisation de travailleurs	4	31 092
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	4	6 815
		Agence gouvernementale	7	37 103
		Autre	4	14 686
		Organisation de travailleurs	4	7 240
		Total	**37**	**164 274**
		Grand Total	**52**	**367 153**

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS DES ÉTATS ARABES				
	Type d'intervention/activités	**Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	19 650
	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	1	11 022
		Autre	1	8 000
	Campagne de sensibilisation	Autre	1	5 517
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	1	19 900
		Autre	6	81 482
	Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	1	19 500
	Missions	Organisation d'employeurs	1	1 545
		Organisation de travailleurs	1	1 300
	Autre	Organisation d'employeurs	3	5 092
		Agence gouvernementale	5	18 884
		Autre	1	24 000
		Organisation de travailleurs	4	31 092
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	1	39 700
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	5	7 765
		Agence gouvernementale	8	38 053
		Autre	6	26 461
		Organisation de travailleurs	5	8 190
			52	**367 153**

Pays	**Type d'intervention/activités**	**Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
ASIE-PACIFIQUE				
Bangladesh	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	1	7 600
		Agence gouvernementale	1	1 800
		Autre	2	6 925
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	1	4 650
		Agence non gouvernementale	2	112 982
		Organisation de travailleurs	9	32 050
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	1	1 827 337
	Autre	Organisation d'employeurs	2	1 500
		Agence gouvernementale	4	86 864
		Autre	6	71 290
		Organisation de travailleurs	2	6 000
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	176 957
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	3	1 700
		Agence gouvernementale	5	3 300
		Autre	7	14 812
		Organisation de travailleurs	4	8 107
		Total	**51**	**2 363 874**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Cambodge	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	45 510
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	4	181 871
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	46 391
	Activités de promotion	Autre	1	4 980
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	6	84 364
		Agence non gouvernementale	1	4 980
		Autre	1	40 990
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	5	545 420
		Agence non gouvernementale	4	119 729
		Autre	1	5 000
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	2	5 312
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	2	3 733
		Autre	2	3 485
		Organisation de travailleurs	1	391
		Total	**33**	**1 092 156**
Chine	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	9	341 658
	Activités de promotion	Agence gouvernementale	4	44 822
	Missions	Autre	1	932
	Autre	Agence gouvernementale	3	44 520
		Autre	6	95 786
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	13	156 735
		Total	**36**	**684 453**
Fidji	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	131 876
	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	1	5 000
		Organisation de travailleurs	1	5 000
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	2	198 618
		Organisation de travailleurs	1	136 077
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	2	7 172
		Agence gouvernementale	9	60 064
		Autre	3	16 100
		Organisation de travailleurs	3	10 609
		Total	**23**	**570 516**
Inde	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	8	1 513 353
		Autre	9	419 121
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	100 250
	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	2	2 500
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	1	12 280
		Agence gouvernementale	1	7 600
		Autre	1	5 000
	Action directe avec les enfants/familles	Autre	23	1 821 895
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	148 839

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
	Missions	Agence gouvernementale	4	6 000
	Autre	Organisation d'employeurs	1	2 300
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	4	1 289
		Agence gouvernementale	18	83 167
		Autre	6	29 378
		Organisation de travailleurs	4	1 514
		Total	**85**	**4 154 486**
Indonésie	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	2	100 840
	Activités de promotion	Agence gouvernementale	5	31 866
		Autre	2	66 101
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	6	41 820
		Autre	1	816
		Organisation de travailleurs	1	3 640
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	18	3 059 293
		Agence non gouvernementale	83	6 231 618
		Organisation de travailleurs	1	120 908
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	2	10 945
	Missions	Agence gouvernementale	1	1 173
	Autre	Autre	1	3 195
	Activité statistique	Agence gouvernementale	2	630 009
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	27	127 496
		Autre	6	91 773
		Organisation de travailleurs	5	36 445
		Total	**163**	**10 557 937**
Lao, RDP	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	205 481
		Total	**1**	**205 481**
Mongolie	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	19 757
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	4	112 342
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	19 940
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	2	22 059
		Agence non gouvernementale	1	4 978
		Autre	1	4 166
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	6	373 686
		Agence non gouvernementale	5	260 816
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	3	56 658
		Agence non gouvernementale	3	53 821
		Autre	1	1 857
	Missions	Autre	1	26 218
	Autre	Autre	2	23 284
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	19 267
		Agence non gouvernementale	1	18 879
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	8	1 976
		Agence gouvernementale	11	55 437

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
		Autre	11	21 689
		Organisation de travailleurs	7	1 260
		Total	**70**	**1 098 089**
Népal	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	29 471
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	43 344
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	1	119 767
		Agence non gouvernementale	17	648 621
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	0
		Agence gouvernementale	1	532
		Autre	1	5 319
		Organisation de travailleurs	1	887
		Total	**25**	**847 941**
Pakistan	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	68 602
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	4	346 950
	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	61 464
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	2	6 833
		Agence non gouvernementale	1	89 562
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	5	1 626 187
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	2	4 363
		Agence non gouvernementale	2	35 651
	Autre	Autre	1	4 015
		Organisation de travailleurs	1	19 283
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	1 860
		Agence gouvernementale	4	1 977
		Autre	1	1 860
		Organisation de travailleurs	1	1 860
		Total	**27**	**2 270 466**
Philippines	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	48 079
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	1	9 064
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	3	1 610
		Agence non gouvernementale	1	4 853
		Autre	1	5 028
		Organisation de travailleurs	1	4 866
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	12	653 898
		Agence non gouvernementale	2	91 709
	Autre	Agence gouvernementale	1	79 842
		Autre	3	46 937
		Organisation de travailleurs	1	4 831
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	21	43 945
		Autre	16	24 088
		Organisation de travailleurs	4	1 040
		Total	**68**	**1 019 791**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Sri Lanka	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	220 797
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation de travailleurs	1	19 800
		Total	**2**	**240 597**
Timor-Leste	Missions	Organisation d'employeurs	1	7 000
		Agence gouvernementale	1	7 000
		Organisation de travailleurs	1	7 000
	Autre	Autre	1	21 271
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	4	22 674
		Agence gouvernementale	4	43 945
		Organisation de travailleurs	4	22 674
		Total	**16**	**131 563**
Viet Nam	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	25 000
		Agence gouvernementale	5	14 251
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	9	334 845
	Actions avec et pour les travailleurs	Agence gouvernementale	1	10 925
		Organisation de travailleurs	1	25 000
	Campagne de sensibilisation	Agence gouvernementale	12	161 565
		Agence non gouvernementale	2	35 252
		Autre	1	19 960
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	5	145 002
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	8	196 360
		Agence non gouvernementale	1	2 775
		Autre	2	39 000
	Missions	Agence gouvernementale	1	1 764
	Autre	Autre	12	24 612
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	6	4 275
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	960
		Agence gouvernementale	29	158 391
		Autre	1	2 880
		Organisation de travailleurs	1	240
		Total	**99**	**1 203 057**
		Grand Total	**699**	**26 440 408**

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN ASIE-PACIFIQUE				
	Type d'intervention/activités	**Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	5	206 948
		Agence gouvernementale	5	14 251
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	42	3 072 799
		Autre	9	419 121
	Actions avec et pour les travailleurs	Agence gouvernementale	1	10 925
		Organisation de travailleurs	9	282 516
	Activités de promotion	Organisation d'employeurs	4	15 100

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN ASIE-PACIFIQUE				
	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
		Agence gouvernementale	10	78 488
		Autre	5	78 006
		Organisation de travailleurs	1	5 000
	Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	1	12 280
		Agence gouvernementale	27	288 681
		Agence non gouvernementale	15	337 772
		Autre	6	75 960
		Organisation de travailleurs	11	40 556
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	48	6 724 403
		Agence non gouvernementale	118	9 177 298
		Autre	24	1 826 895
		Organisation de travailleurs	2	256 985
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	13	257 381
		Agence non gouvernementale	11	257 343
		Autre	3	40 857
	Missions	Organisation d'employeurs	1	7 000
		Agence gouvernementale	7	15 937
		Autre	2	27 150
		Organisation de travailleurs	1	7 000
	Autre	Organisation d'employeurs	3	3 800
		Agence gouvernementale	8	211 226
		Autre	32	290 390
		Organisation de travailleurs	4	30 114
	Activité statistique	Agence gouvernementale	6	1 252 511
		Agence non gouvernementale	1	18 879
	Activité tripartite	Agence gouvernementale	6	4 275
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	24	37 631
		Agence gouvernementale	144	738 721
		Autre	54	211 383
		Organisation de travailleurs	36	104 826
			699	**26 440 408**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
EUROPE ET ASIE CENTRALE				
Albanie	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	1	4 987
	Action directe avec les enfants/familles	Organisation de travailleurs	1	9 991
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	158 567
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	2	781
		Agence gouvernementale	2	7 104
		Autre	2	3 905
		Organisation de travailleurs	2	1 278
		Total	**11**	**186 612**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Espagne	Campagne de sensibilisation	Autre	1	4 998
		Total	**1**	**4 998**
Fédération de Russie	Campagne de sensibilisation	Autre	1	3 930
		Total	**1**	**3 930**
Kazakhstan	Actions avec et pour les travailleurs	Agence non gouvernementale	1	330
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	17 696
		Agence non gouvernementale	2	445
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	2	21 183
		Autre	2	972
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	2	9 904
		Autre	3	10 720
	Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	1	6 000
		Autre	1	29 645
	Missions	Agence gouvernementale	3	1 997
	Autre	Autre	3	9 571
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	3	6 856
		Agence gouvernementale	4	26 560
		Autre	3	16 465
		Organisation de travailleurs	4	16 255
		Total	**35**	**174 598**
Kirghizistan	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	24 015
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	5 000
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	2	30 692
	Activités de promotion	Autre	1	3 800
	Campagne de sensibilisation	Autre	3	13 160
	Action directe avec les enfants/familles	Agence non gouvernementale	3	47 297
		Organisation de travailleurs	1	36 943
	Missions	Agence gouvernementale	1	3 264
	Autre	Autre	3	13 986
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	4	13 959
		Agence gouvernementale	6	42 198
		Autre	5	29 843
		Organisation de travailleurs	5	9 893
		Total	**37**	**274 050**
Kosovo	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	2	9 637
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	2	9 977
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	2	7 631
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	2 222
		Organisation de travailleurs	1	2 778
		Total	**8**	**32 245**

Pays	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Moldova	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	10 968
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	3 911
		Autre	1	7 842
	Activité de connaissance/recherche	Agence non gouvernementale	1	2 958
	Activité statistique	Agence gouvernementale	1	158 567
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	4	597
		Agence gouvernementale	5	30 663
		Autre	5	6 496
		Organisation de travailleurs	3	423
		Total	**22**	**222 425**
Tadjikistan	Actions avec et pour les travailleurs	Organisation de travailleurs	1	4 389
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	1	4 436
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	4 410
		Autre	1	2 642
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	2	67 475
	Activité de connaissance/recherche	Agence gouvernementale	1	4 953
		Autre	2	44 154
	Missions	Agence gouvernementale	5	10 592
		Autre	1	1 189
	Autre	Autre	2	9 280
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	8	16 604
		Agence gouvernementale	4	23 991
		Autre	3	19 918
		Organisation de travailleurs	3	6 645
		Total	**35**	**220 678**
Ukraine	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	1	4 956
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	1	257
		Agence gouvernementale	3	32 528
		Autre	1	3 090
		Organisation de travailleurs	2	9 448
		Total	**8**	**50 279**
		Grand Total	**158**	**1 169 815**

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN EUROPE ET ASIE CENTRALE				
	Type d'intervention/activités	**Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
	Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	6	48 077
		Agence non gouvernementale	2	445
	Actions avec et pour le Gouvernement	Agence non gouvernementale	5	56 862
		Autre	2	972
	Actions avec et pour les travailleurs	Agence non gouvernementale	1	330
		Organisation de travailleurs	5	38 041
	Activités de promotion	Autre	1	3 800

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS EN EUROPE ET ASIE CENTRALE				
	Type d'intervention/activités	**Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
	Campagne de sensibilisation	Agence non gouvernementale	7	30 813
		Autre	10	43 291
	Action directe avec les enfants/familles	Agence gouvernementale	2	67 475
		Agence non gouvernementale	3	47 297
		Organisation de travailleurs	2	46 934
	Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	1	6 000
		Agence gouvernementale	1	4 953
		Agence non gouvernementale	1	2 958
		Autre	3	73 799
	Missions	Agence gouvernementale	9	15 853
		Autre	1	1 189
	Autre	Autre	8	32 837
	Activité statistique	Agence gouvernementale	2	317 134
	Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	23	41 276
		Agence gouvernementale	24	163 043
		Autre	19	79 716
		Organisation de travailleurs	20	46 720
			158	**1 169 815**

Pays	**Type d'intervention/activités**	**Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
GLOBAL				
Global	Actions avec et pour les employeurs	Autre	1	4 760
	Campagne de sensibilisation	Autre	3	27 931
		Organisation de travailleurs	1	20 000
	Autre	Autre	1	805
		Organisation de travailleurs	1	29 155
	Activité tripartite	Organisation d'employeurs	1	34 319
		Agence gouvernementale	1	34 319
		Organisation de travailleurs	1	34 319
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	105 408
		Grand Total	**13**	**291 015**

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS GLOBALES				
	Type d'intervention/activités	**Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
	Actions avec et pour les employeurs	Autre	1	4 760
	Campagne de sensibilisation	Autre	3	27 931
		Organisation de travailleurs	1	20 000
	Autre	Autre	1	805

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS GLOBALES				
	Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
		Organisation de travailleurs	1	29 155
	Activité tripartite	Organisation d'employeurs	1	34 319
		Agence gouvernementale	1	34 319
		Organisation de travailleurs	1	34 319
	Atelier/Formation/Réunions	Agence gouvernementale	3	105 408
			13	**291 015**

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS			
Type d'intervention/activités	Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire	Nombre d'activités	Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)
Actions avec et pour les employeurs	Organisation d'employeurs	21	579 107
	Agence gouvernementale	5	14 251
	Agence non gouvernementale	2	445
	Autre	3	31 793
Actions avec et pour le Gouvernement	Agence gouvernementale	56	3 986 102
	Agence non gouvernementale	11	136 001
	Autre	13	455 960
Actions avec et pour les travailleurs	Agence gouvernementale	1	10 925
	Agence non gouvernementale	1	330
	Organisation de travailleurs	31	857 060
Activités de promotion	Organisation d'employeurs	14	45 616
	Agence gouvernementale	31	203 885
	Autre	24	166 319
	Organisation de travailleurs	13	45 483
Campagne de sensibilisation	Organisation d'employeurs	7	75 981
	Agence gouvernementale	45	457 007
	Agence non gouvernementale	51	646 093
	Autre	64	549 235
	Organisation de travailleurs	23	281 639
Action directe avec les enfants/familles	Organisation d'employeurs	2	240 464
	Agence gouvernementale	60	7 459 303
	Agence non gouvernementale	226	19 675 496
	Autre	38	2 125 287
	Organisation de travailleurs	10	645 371
Activité de connaissance/recherche	Organisation d'employeurs	5	87 362
	Agence gouvernementale	22	456 918
	Agence non gouvernementale	26	483 002
	Autre	28	396 272
	Organisation de travailleurs	1	58 173
Missions	Organisation d'employeurs	3	9 733
	Agence gouvernementale	23	49 782

TOTAL DE TOUTES LES ACTIVITÉS			
Type d'intervention/activités	**Type d'agence d'exécution / mandant / Partenaire**	**Nombre d'activités**	**Montant total du budget alloué (en dollars -E.-U.)**
	Autre	4	29 739
	Organisation de travailleurs	4	12 288
Autre	Organisation d'employeurs	8	9 799
	Agence gouvernementale	44	863 584
	Autre	119	886 153
	Organisation de travailleurs	13	97 896
Activité statistique	Agence gouvernementale	26	4 741 196
	Agence non gouvernementale	1	18 879
	Autre	3	8 631
Activité tripartite	Organisation d'employeurs	1	34 319
	Agence gouvernementale	15	268 071
	Agence non gouvernementale	7	564 034
	Autre	2	10 700
	Organisation de travailleurs	1	34 319
Atelier/Formation/Réunions	Organisation d'employeurs	162	329 126
	Agence gouvernementale	473	2 602 226
	Autre	275	1 414 454
	Organisation de travailleurs	190	521 784
		2 208	**52 677 594**

Annexe IX:
Principales activités syndicales et patronales soutenues au cours du biennium

Au cours du biennium, l'IPEC a continué à soutenir les activités des syndicats et des employeurs orientées sur l'élimination du travail des enfants. En voici quelques exemples :

Activités menées dans le cadre de la Journée mondiale contre le travail des enfants

- La CSI a lancé une vidéo spéciale sur le travail des enfants et a soutenu les initiatives de la Journée mondiale par des communiqués de presse et des messages à ses membres;
- L'OIE a fait référence à la Journée mondiale sur son site web;
- Le site du Pacte mondial des Nations Unies et le bulletin des membres ont présenté la Journée mondiale;
- Des fédérations syndicales mondiales ont présenté la Journée mondiale sur leurs sites et dans des messages aux membres;
- Des organisations syndicales nationales ont lancé leurs propres initiatives de soutien à la Journée mondiale;
- L'IPEC et l'Internationale de l'éducation ont élaboré ensemble un livret d'activités pour la Journée mondiale contre le travail des enfants.

Des activités de soutien aux initiatives de sensibilisation des syndicats et des employeurs ont été financées dans les pays suivants:

- **Argentine:** Réseau des employeurs et diffusion du Guide pour les employeurs d'ACT/EMP; Séminaire avec la CUT et activités avec les syndicats et les employeurs dans le secteur du tabac.
- **Bangladesh:** Rassemblement et chaîne humaine avec les syndicats.
- **Cambodge:** Rassemblement contre le travail des enfants avec des syndicats des enseignants.
- **Costa Rica, République Dominicaine, Equateur, Nicaragua, Panama, Pérou:** activités de sensibilisation avec les syndicats.
- **El Salvador:** Fora nationaux des partenaires sociaux et des jeunes sur les cibles de la lutte contre le travail des enfants de l'Agenda de l'Hémisphère pour le Travail Décent et activités de sensibilisation organisées par les organisations de travailleurs. Lancement d'un guide pratique sur les stratégies des employeurs visant à éliminer le travail des enfants dans le secteur de la canne à sucre.
- **Fidji:** Forum des employeurs sur le travail des enfants, destiné à élaborer des stratégies dans le secteur touristique; séminaire du Congrès syndical de Fidji avec des syndicats sectoriels.
- **Indonésie:** Formation du point focal en travail des enfants du syndicat national.
- **Kiribati:** Formation avec des membres des syndicats.
- **Pakistan:** Séminaire et rassemblement tripartites avec des travailleurs et des employeurs à Sukkur; rassemblement avec la Fédération des travailleurs du Pakistan et un séminaire avec la Fédération des employeurs du Pakistan.
- **Philippines:** Activités menées par la Fédération des travailleurs libres.
- **Pays de la Communauté de développement d'Afrique Australe:** Campagne avec des organisations d'employeurs.
- **Soudan:** Séminaire sur l'amélioration du rôle des organisations d'employeurs et travailleurs dans la lutte contre le travail dangereux des enfants.
- **États-Unis:** Table-ronde des organisations de travailleurs et d'employeurs.
- **Vanuatu:** Activités de membres destinées aux travailleurs domestiques avec la CTU du Vanuatu.

- **Viet Nam:** Forum avec les organisations d'employeurs (VCCI/VCA), la Confédération générale du Travail et le Syndicat des femmes du Viet Nam.

Autres activités importantes soutenues au cours du biennium

Afrique

- **Tanzanie et pays lusophones d'Afrique (PALOP):** Activités dans le cadre de projets de Coopération Sud-Sud et Triangulaire.
- **Communauté des pays de langue portugaise (CPLP):** Formation du point focal tripartite pour le Brésil, le Portugal, Timor-Leste, Angola, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Sao-Tomé-et-Príncipe et Mozambique.
- **Angola:** Séminaire pour les centrales syndicales nationales des pays lusophones, avec la participation de la CSI Afrique.
- **Comores:** Programme d'action avec la Confédération des Travailleurs Comoriens (CTC) pour renforcer les capacités de 65 membres et faire de la lutte contre le travail des enfants une priorité de leurs plans de travail. Parallèlement, organisation de séminaires de formation des membres de l'OPACO (Organisation Patronale des Comores) sur les questions de travail des enfants. Ces activités ont entraîné l'adoption d'un code de conduite à partager au sein de l'organisation et avec les fournisseurs.
- **Ghana:** Un programme d'action pour former les conseils de travail de district a été approuvé avec le TUC du Ghana et le Syndicat général des travailleurs agricoles.
- **Kenya:** La Fédération des employeurs du Kenya (FKE) a consolidé le Guide pour les employeurs sur le travail des enfants et mis en œuvre des programmes d'action fondés sur la responsabilité sociale des entreprises faisant la promotion de programmes d'autonomisation économique des communautés et d'alimentation scolaire liés à la génération de revenus pour les familles.
- **Kenya:** Une étude de l'Organisation centrale des syndicats (COTU) a évalué la capacité des syndicats à combattre le travail des enfants en utilisant des stratégies éducatives et en donnant des informations pour de futures campagnes. Un programme d'action soutenu par la FKE a été lancé avec la COTU et le Syndicat kenyan des travailleurs des plantations de sucre et des activités connexes; il visait la sensibilisation et le renforcement des capacité des sections et des membres du Syndicat kényan des travailleurs des plantations de sucre et des activités connexes, des syndicats de travailleurs domestiques et de l'hôtellerie (KUDHEIHA) et le Syndicat kenyan des chauffeurs routiers de camions.
- **Tanzanie:** Activités telles qu'évaluations rapides, séminaires et formations de points focaux avec des syndicats, des organisations d'employeurs et l'Unité de lutte contre le travail des enfants; forts liens avec la Coopération Sud-Sud.
- **Togo:** La Confédération Nationale des Travailleurs du Togo a mené une campagne nationale de l'Observatoire syndical de lutte contre le travail des enfants sur la promotion de la scolarisation et la vulnérabilité des enfants dans le contexte de la pandémie de VIH/SIDA.
- **Ouganda:** L'Organisation centrale des syndicals libres (Ouganda), le Syndicat national ougandais des enseignants, et la Fédération des employeurs de l'Ouganda sont en train de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation dans le cadre de la campagne nationale pour l'élimination du travail des enfants.
- **Zambie:** Programme d'action avec la Fédération zambienne des employeurs pour une évaluation rapide du travail des enfants dans l'industrie du coton.

Amériques

- **Pays andins, Chili, Uruguay et Mexique:** Diffusion du Guide pour les employeurs de l'ACT/EMP. Au Chili, activités en partenariat avec l'entreprise chilienne du secteur du bâtiment SODIMAC.
- **Caraïbes:** Formation du point focal pour les syndicats des Caraïbes et du Guyana.
- **Colombie:** Séminaire et mise en place d'une stratégie sectorielle (mines) avec l'ANDI (Organisation des employeurs colombiens), sous la direction d'Asomineros.
- **Haïti:** Initiative de la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques avec des syndicats de la région, comprenant la mise en œuvre de programmes d'action.
- **Paraguay:** Séminaire avec l'Union industrielle du Paraguay, en partenariat avec ACT/EMP.

États arabes

- **Liban:** Trois séminaires de formation avec des syndicats et des organisations d'employeurs dans le nord du Liban et la région de la Bekaa.

- **Syrie:** En 2010, deux séminaires de formation avec des syndicats et des organisations d'employeurs.

Asie-Pacifique

- **Colombo, Bangkok et Fidji:** Organisation de trois programmes de formation sous-régionaux pour les représentants syndicaux.
- **Indonésie:** Organisation d'un programme national de formation pour les représentants syndicaux.
- **Bangladesh:** Neuf syndicats ont reçu des financements pour prévenir le travail dangereux des enfants dans leurs secteurs respectifs, renforcer la capacité de leurs membres de lutter contre le travail des enfants et faire campagne en faveur de la ratification de la convention no. 138 de l'OIT.
- **Cambodge:** Un comité de coordination intersyndical a supervisé la mise en œuvre d'un programme d'action syndical de lutte contre les pires formes de travail des enfants et a soutenu les deux objectifs du gouvernement en matière de lutte contre le travail des enfants, dont des migrations sûres des adolescents en vue d'un travail décent. 163 moniteurs de lieu de travail et communautaires ont été formés, un code de conduite pour les syndicats en matière de travail des enfants a été distribué à Kampot (secteur du sel), à Kep (pêche) et à Siem Reap (briqueteries) et des dirigeants et des membres des syndicats ont été sensibilisés.
- **Inde:** Campagne au niveau national pour la ratification des conventions sur le travail des enfants, avec la centrale syndicale Hind Mazdoor Sabha; activités sectorielles (feux d'artifice) à Chennai, avec la Fédération des employeurs de l'Inde méridionale, ainsi qu'avec l'Association des moulins d'Inde du Sud.
- **Népal:** Programme d'action syndical pour promouvoir la syndicalisation et pour faire campagne en vue de la libération des Kamayas (travailleurs forcés, dont plusieurs sont des enfants), et prenant en compte des travailleurs agricoles sans terre dans cinq districts.
- **Pakistan:** La Fédération des travailleurs du Pakistan et la Fédération des employeurs du Pakistan ont mis en œuvre deux programmes d'action pour lutter contre le travail des enfants. Le projet de l'IPEC d'activation des médias dans le combat contre les pires formes de travail des enfants a opéré en collaboration étroite avec les partenaires sociaux pour la formation des médias en vue de la création d'un mouvement social contre le travail des enfants.
- **Thaïlande:** Province de Pattani - Séminaire pour les employeurs sur la santé et le bien-être des enfants; Protocole d'accord signé avec les employeurs des ports de pêche et des usines de traitement des fruits de mer en vue de l'élimination du travail dangereux des enfants; atelier sur les listes de contrôle de la sécurité au travail pour les entrepreneurs des micro-entreprises de traitement des fruits de mer. Dans la Province de Samul Sakhon - Concours *Usine de rêve* pour les usines de traitement des fruits de mer (y compris des normes de travail des enfants), formation des employeurs sur la lutte contre le travail des enfants, les travailleurs migrants et la législation du travail.

Europe et Asie centrale

- **Albanie:** La Fédération syndicale de l'éducation et de la science d'Albanie a créé une zone sans travail des enfants à Bathore (Région de Tirana).
- **Kosovo:** Atelier sur les principes du Pacte mondial (se focalisant sur l'abolition effective du travail des enfants) organisé par l'IPEC, le PNUD et la Chambre de commerce américaine au Kosovo: trois séminaires de formation pour le Syndicat de l'éducation, de la science et de la culture.
- **Moldova:** l'organisation d'employeurs FNPAIA a continué à encourager le changement via la diffusion du Code de conduite et a produit une vidéo pour sensibiliser ses membres aux pires formes de travail des enfants dans le secteur agricole en Moldova. La FNPAIA a également partagé ses connaissances et son expérience au moyen d'une Coopération Sud-Sud avec les employeurs du Kosovo.
- **Ukraine:** formation pour la Fédération des syndicats et la Confédération des syndicats libres des régions de Donetsk et de Luhansk.
- **Kazakhstan:** formation pour les syndicats de l'agriculture et des enseignats d'Almaty sur les systèmes d'observation et suivi du travail des enfants.
- **Kirghizistan:** Activités de renforcement des capacités en faveur de la confédération nationale des employeurs; les syndicats des travailleurs de l'éducation et de la science ont créé une zone sans travail des enfants dans la région de Chuy; Coopération Sud-Sud entre les syndicats de l'éducation albanais et kirghize.

L'IPEC a continué à **soutenir les consultations triparties nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux**.

En 2010, ACT/EMP a organisé un séminaire avec l'Association des employeurs du Ghana, qui a réuni des participants venant de cinq grandes entreprises commerciales des secteurs de l'huile de palme et du caoutchouc, facilitant leur activités de promotion auprès des assemblée régionales pour la reconnaissance du besoin de lutter contre le travail des enfants via leurs affectations budgétaires et leurs programmes de développement à moyen terme.

Les partenaires sociaux au Lesotho, au Swaziland, au Mozambique, au Malawi, en Zambie, au Zimbabwe, au Botswana, en Namibie et en Afrique du Sud ont promu l'adoption ou la mise en œuvre de plans d'action nationaux.

En Tanzanie, des syndicats ont reçu des financements pour développer leur capacité à soutenir la mise en œuvre du plan d'action national et à créer des points focaux syndicaux dans 15 à 20 districts.

Au Malawi, l'IPEC a obtenu des fonds de la Fondation ECLT, afin d'aider les mandants à se préparer pour une conférence tripartite plus en mars 2012, destinée à poursuivre le développement de la composante agricole du plan d'action national.

Programme international pour
l'abolition du travail des enfants (IPEC)

BIT
Bureau international du Travail
4, Route des Morillons
CH 1211 Genève 22 - Suisse
Tel: +41 (0) 22 799 81 81
Fax: +41 (0) 22 799 87 71
ipec@ilo.org - **www.ilo.org/ipec**

ISBN 978-92-2-226177-2